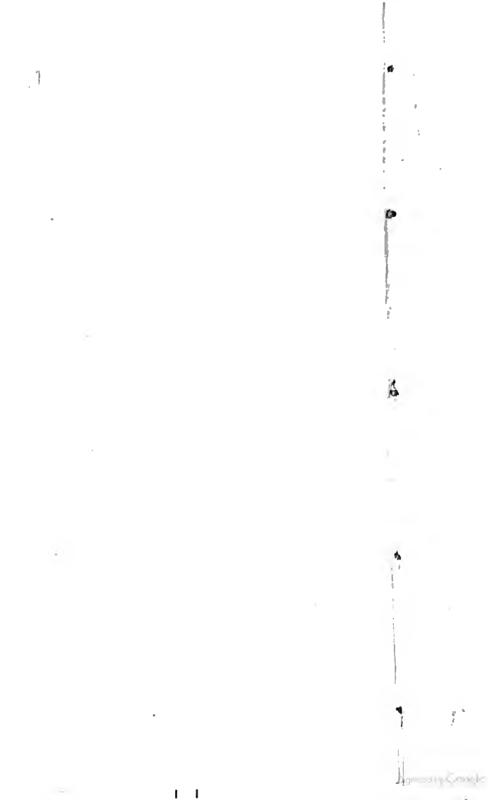

BIBLIOTECA
NAZIONALE
FIRENZE



CHARLEMAGNE

PAR

CAPEFIGUE.

TOME II.

BRUXELLES.
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
HAUMAN ET Cᵒ.

1842

CHARLEMAGNE.

IMP. DE HAUMAN ET Cᵉ. — DELTOMBE, GÉRANT.
Rue du Nord, nᵒ 8.

CHARLEMAGNE

PAR

CAPEFIGUE.

—

Tome II.



BBUXELLES.

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
HAUMAN ET Cᵉ.

—

1842

PÉRIODE

DE LA CONQUÊTE.

(SUITE.)

CHARLEMAGNE.

CHAPITRE PREMIER.

GUERRES DE CHARLEMAGNE CONTRE LES VASSAUX ET LES POPULATIONS LOINTAINES.

Les ducs de race lombarde. — Soulèvement du Frioul. — Révolte des Bavarois. — Expédition chez les Bretons. — Coalition des ducs de Bénévent, des Grecs et des Bavarois. — Diète contre Tassillon, duc de Bavière.—Guerre contre les Lombards et les Grecs.—Expédition contre les Avares et les nations esclavonnes. — Guerre de Pannonie. — Conquête des îles Baléares, de la Calabre, du pays des Avares. — Soumission de la Vénitie et de la Dalmatie. — L'île de Corse.—Expéditions fabuleuses de Charlemagne. — Mystère sur ses grandes courses militaires.

780 — 806.

Lorsqu'on parcourt les vieilles chroniques et les traditions populaires, on est vivement frappé du caractère d'immensité que présentent les guerres et les

conquêtes de Charlemagne. Les annales écrites dans la solitude des monastères sont laconiques comme les œuvres d'hommes qui, n'ayant point participé aux affaires actives de la vie, les voient toutes comme des événements uniformes et dans un horizon limité. Les pieux enfants des monastères se contentent de citer une date, un fait, un voyage, sans entrer dans aucun de ces détails qui peuvent éclairer l'histoire sur la nature et les résultats de chaque expédition. On ne trouve donc que de simples notes sur les courses conquérantes de Charlemagne; on sait que le suzerain porta la guerre tantôt sur le Danube, tantôt à la crête des Pyrénées, sur l'Èbre et dans la Bretagne. Aucun détail ne se rattache à ces récits ; seulement, pour les grandes guerres, les chansons de gestes et les récits de chevalerie viennent ajouter quelques épisodes au tableau général des faits d'armes du roi franc ou de l'Empereur.

De l'étude des chroniques résulte néanmoins le sentiment profond des grandeurs et de la puissance de Charlemagne; rien n'est comparable à cette vaste préoccupation de toute sa vie; on retrouve le roi Charles partout; il parcourt l'Europe sur tous les points, ses diplômes sont datés de plus de cent palais et de fermes royales qui portent des noms divers (1). S'il habite par prédilection aux pays de la Germanie, s'il aime à se retrouver dans les sombres forêts de ses

(1) Comparez les capitulaires publiés par Baluze et la table de Bréquigny, t. Ier.

ancêtres, aux chasses de la Thuringe et des Ardennes, il parcourt incessamment aussi les vastes pays qui forment son empire. Cette activité remuante ne s'apaise jamais; les peuples éclatent et se soulèvent, les ducs et les comtes prennent les armes, et Charlemagne réprime avec vigueur ces tentatives d'indépendance! Il est à cheval et agite sa pesante épée; il n'a ni cesse ni repos dans son œuvre gigantesque, et sa renommée grandit à tel point, que des chroniques supposent même des conquêtes et des voyages armés qu'il n'a pas accomplis. C'est ainsi que les chansons de gestes attribuent à l'empereur Charles la conquête de Constantinople, ou bien encore une expédition au saint sépulcre (1). D'après ces poétiques traditions, ce n'est pas seulement jusque sur les bords de l'Èbre que Charlemagne a porté ses armées, mais encore aux colonnes d'Hercule; il a conquis l'Espagne comme la Grèce, il a brisé la double puissance du califat et de l'empire d'Orient. Dans ce chaos, il est difficile de séparer en deux parts les chroniques réelles et les fausses légendes qui se rattachent à Charlemagne, car ce nom domine le moyen âge; rien de retentissant ne s'est fait alors sans qu'on l'attribue à cette renommée. La critique doit s'exercer au milieu de la confusion des faits et des dates; je vais chercher à fixer

(1) *Voy.* dans la *Chronique de Saint-Denis* le chap. VI du liv. III, intitulé : « Coment l'Empereur et sa gent furent reçus en Constantinoble, et coment les deux emperears délivrèrent le sépulchre et toute la sainte terre des Sarrazins, et restablirent le patriarche. »

ces vastes annales de la conquête dans les proportions de la vérité.

La première guerre partielle, en dehors des trois principales expéditions de Charlemagne, est dirigée contre les ducs de Frioul, qui tiennent un fragment de la monarchie lombarde, détruite par la puissance victorieuse de Charlemagne; les races ne tombent pas tout à coup, elles survivent à la destruction de leur pouvoir national. Les rois lombards avaient trois feudataires de leur monarchie, et dont les fiefs se rattachaient à la couronne de fer : les ducs de Frioul, de Spolette et de Bénévent. Lorsque Charlemagne eut placé sur sa tête la couronne de fer à la Monza, il se contenta de recevoir l'hommage de ces trois feudataires, qu'il croyait désormais soumis à son influence. Comme Charles gouvernait de vastes terres, et qu'il ne pouvait tout voir au milieu d'incessantes expéditions, il fallut bien qu'il se contentât de cette foi et hommage, que la féodalité régulière organisa plus tard. Les ducs de Spolette, de Bénévent, de Frioul furent donc de nouveau rattachés à la couronne de fer (1); mais, fils de la race lombarde, parents de Didier ou des Astolphe, leurs rois nationaux, ils supportaient avec impatience un joux étranger, et comme les Saxons et les peuples à peine soumis, ils profitaient des expéditions lointaines de Charlemagne pour se soulever contre le roi des Francs.

(1) Muratori, *Dissert. de antiq. Ital. mediæ*, comparez avec les Bénédictins : *Art de vérifier les dates*, t. II, art. ducs de Frioul, de Bénévent et de Spolette.

Il y eut une rébellion du duc de Frioul, excitée par l'esprit de la nationalité lombarde, qui se défendait dans un dernier effort contre la domination étrangère. L'un des fils de Didier s'était retiré à Constantinople; curieux changement de fortune! ces princes de Lombardie, ennemis naturels des Grecs, venaient solliciter du secours des empereurs qu'ils avaient dépouillés d'une portion de l'Italie. Adalgise était le nom de ce fils, il avait partout laissé des souvenirs dans les villes grecques; les empereurs de Constantinople voyaient avec jalousie cette élévation rapide du chef ou roi des Francs (1), qui déjà touchait à leurs frontières. Le Frioul, terre sauvage, était sous la domination d'un Lombard nommé Rodgause, allié d'Arégise; ces populations voulaient s'affranchir du joug de Charlemagne, et proclamant dès lors leur indépendance, elles se réunirent pour secouer la vassalité. Le puissant roi des Francs fut prévenu de cette agitation des peuples lombards; patrice de Rome, il avait des relations avec la ville éternelle, et les papes le prévenaient des moindres mouvements séditieux (2). Charles venait de dompter les Saxons lorsque cette

(1) Je répète qu'aux époques de plus grande splendeur, les Grecs n'ont jamais donné à Charlemagne que le titre de *βασιλευς*; je ne pense pas que dans les formules byzantines on puisse l'égaler à celui d'*Ιμπερατορ*.

(2) Comparez *Annal. Metens.* — Éginhard, *Annal.* — Dans le *Cod. Carol.*, on trouve plusieurs lettres d'Adrien à Charlemagne pour le prévenir des trames et complots essayés par les Bénéventins, les habitants du Frioul, de Spoletto et les Lombards.

révolte éclata; il parut avec ses comtes et ses leudes dans l'Italie, et le duc de Frioul fut dompté; il renouvela foi et hommage, et donna des garanties d'une soumission absolue.

A peine cette expédition militaire est-elle accomplie, que d'autres mouvements éclatent; ce n'est plus seulement en Italie que les ducs féodaux veulent briser les liens qui les unissent aux Francs, mais c'est encore le duc de Bavière, du nom de Tassillon, comme le nomment les chroniques; car les chansons de gestes donnent le nom du sage Naymes au duc des Bavarois. Partout où la puissance régulière des comtes et des leudes de Charlemagne ne s'étendait pas, il avait établi des duchés féodaux se rattachant au vaste tout qui depuis forma l'Empire. Les Bavarois avaient un duc militaire comme les Saxons et les Frisons après la conquête; celui-ci devait tribut aux Francs et à Charlemagne, leur souverain. Tassillon, vassal de cette couronne par serments faits au roi Pépin et à son fils, était allié à la famille lombarde (1), car il avait épousé une fille de Didier, et par le Tyrol la Bavière s'unissait à la race d'Italie. La rébellion du duc de Bavière fut apaisée par l'intervention des évêques; le pape engagea Tassillon à rester fidèle dans son hommage, et il vint à la diète de Worms livrer des otages et prêter serment de fidélité. La Bavière

(1) Lisez dans la *Chronique de Saint-Denis* le chap. x du liv. Ier des fais et gestes de Charlemaines, intitulé : « Coment le roy entra en Bavière, à trois ost par trois parties. Et coment le duc Thassile se humilia par paour. »

avait déjà des évêchés, et la cathédrale de Ratisbonne s'élevait magnifique sur le Danube. Les basiliques saintes et l'institution des évêchés étaient alors les signes de la civilisation d'un peuple (1).

Les annales disent aussi que Charlemagne fit pendant cette période une expédition dans la Bretagne, par lui ou par ses lieutenants. Les Bretons formaient dans les Gaules comme une race indomptée qui habitait l'antique pays des Armoriques (2); ils avaient des mœurs à part, une langue qui se rattachait au souvenir de la patrie celtique; leurs villes étaient rares, quelques monastères situés sur les grandes rivières avaient préparé à la civilisation de ces contrées sauvages. Dans la Bretagne, les vieilles mœurs dominaient toujours; on voyait des autels druidiques, l'adoration des arbres sacrés, des forêts séculaires; les comtes étaient tout à fait indépendants, et l'Armorique avait en vain juré foi et hommage aux Mérovingiens; Pépin l'avait maintenue à peine à l'aide

(1) Mayence et Ratisbonne sont des fondations épiscopales presque contemporaines de Charlemagne. J'ai vu à Ratisbonne de beaux missels carlovingiens du IXe siècle.

(2) L'histoire de la civilisation bretonne ne peut se suivre que par la Vie des saints et les légendes des quatre premiers siècles. C'est pourquoi l'histoire philosophique de cette province écrite par M. Daru est si faible et si pompeusement insignifiante. Dom Morice a une incontestable supériorité. Dom Bouquet a recueilli des *Fragmenta histor. Britann. Armoric.*; mais avec sa mauvaise habitude, il a morcelé la chronique. Pour les temps postérieurs, il y a tout un poëme épique dans la vie de saint Philibert de Grandlieu : *Act. Sanct. ord. Sanct. Benedict.* Part. I, p. 539.

des comtes et gouverneurs de marches qu'il y avait établis. Les Bretons se réveillèrent encore, et Charlemagne, dans une diète à Worms, résolut une expédition dans l'Armorique; les stériles chroniques rapportent seulement que les succès furent rapides; les Francs prirent les villes, se divisèrent les terres, et les cartulaires contemporains ont gardé souvenir de quelques-uns de ces partages. Les chroniques ne disent pas si Charles conduisit la guerre en personne; peut-être se contenta-t-il d'envoyer un de ces hommes de force et d'énergie, qui, semblable à Roland de grande mémoire, était duc ou comte de la Bretagne (1). Les Bretons, domptés comme les Saxons et les Lombards, donnèrent des otages, et les évêques rattachèrent par les liens catholiques cette province au vaste tout conçu par Charlemagne.

Toute la vie du roi se passe en ces expéditions lointaines, qui ont pour but de faire reconnaître sa souveraineté. Les Lombards conservent l'esprit italien, léger, facile à la révolte; et d'ailleurs ils se trouvent désormais les alliés des Grecs, qui offrent d'appuyer un mouvement contre Charlemagne. La situation des Lombards change; naguère ils avaient conquis leurs

(1) Roland, comte ou duc des marches bretonnes, était un de ces gouverneurs militaires campés sur les frontières; la Bretagne ne fut réellement domptée que par l'esprit catholique; on pourrait suivre sa civilisation ainsi que celle de l'Anjou par le développement des fondations monastiques de l'ordre de saint Benoît. (Voir *Vita sanct. Philibert.* dans la collection des *Acta Sanct. ordin. Sanct. Benedict.* Part. Ire, p. 539.)

villes sur les dépouilles de l'empire d'Orient, leur domination de l'Adriatique s'était accomplie sur les Byzantins; Ravenne la grecque était dans leur souveraineté : aujourd'hui que les Francs sont campés dans la Lombardie, les empereurs de Byzance redoutent bien plus ces nouveaux conquérants que les ducs lombards de Bénévent, de Frioul et de Spolette. Ces grands féodaux de la couronne de fer se trouvent placés entre deux hommages : ou ils se déclareront les vassaux soumis de Charlemagne, ou bien ils se rattacheront à l'empire de Byzance, en devenant ainsi des espèces d'avant-postes grecs. Un pacte secret est conclu entre ces vassaux et les empereurs par le fils de Didier; le pape Adrien, le véritable surveillant pour Charlemagne en Italie, le prévient de cette trahison nouvelle de la race lombarde (1), qui va se placer sous la suzeraineté de Constantinople. Là surtout est le mobile de la lutte entre les deux races lombarde et franque : d'une part, est la puissance de Charlemagne, soutenue et appuyée sur Rome, grandissant le domaine de Saint-Pierre par les dons de terres conquises; de l'autre, sont les anciens princes lombards qui appellent les Grecs à leur aide. Les empereurs byzantins les appuient et les soutiennent; ils leur confèrent le titre de patrices, et les

(1) *Codex Carolinus, epist.* 59. Rien n'est plus remarquable que ce dévouement des papes envers Charlemagne; on peut consulter la curieuse correspondance d'Adrien dans le *Codex Carolinus*. Je l'ai traduite en grande partie dans ce livre. *Voy.* aussi les *Annales* de Muratori, ad ann. 775-786.

négociations vont si loin, que pour se ployer mieux encore aux habitudes et aux mœurs des Grecs, Arigise, duc de Bénévent, adopte les vêtements courts, surchargés d'or, qui distinguent les habitants de Byzance; il fait prendre ce costume à ses sujets et se rase la tête comme les Grecs.

Tous ces engagements secrets, c'est le pape Adrien qui les fait connaître encore à Charlemagne; il lui dénonce les rapports qui se continuent entre les Bénéventins et les officiers des empereurs de Constantinople. Charles paraît de nouveau en Italie; il marche sur le Bénévent: naguère il a dompté les ducs de Spolette et de Frioul, comment cet autre vassal pourrait-il résister à ce grand envahisseur? Le duc envoie son fils Grimoald à Rome pour solliciter la grâce de son père et reconstituer les liens de vassalité; l'hommage est accueilli, Charles vient le recevoir à Capoue, et désormais il place parmi ses feudataires le duc de Bénévent, en lui imposant un tribut annuel de 7,000 sous d'or. Les papes, largement récompensés de l'intérêt qu'ils portaient aux Francs, reçurent en don les villes de Capoue, Piombino et Viterbe, agrandissement du patrimoine pontifical, conséquence de la conquête (1).

L'empire de Charlemagne touche donc à l'Adriatique; il est en face de la Macédoine, de l'Épire, de

(1) *Cod. Carol.*, *epist. Adrian.*, et Baronius continué par Pagi. Le patrimoine de Saint-Pierre fut ainsi agrandi. Toutes ces négociations pour les fiefs de Bénévent, etc., ont été éclaircies par Muratori dans ses annales et ses dissertations : *Ital. mediæ ævi.*

l'Albanie; sa frontière s'étend à l'empire grec; il va nécessairement se trouver en rapport, peut-être en hostilité immédiate même avec les Byzantins, leur flotte, leur armée, qui n'ont pas perdu toute leur antique valeur. La guerre ne se fit pas attendre; les empereurs de Byzance, derniers suzerains des princes de Bénévent, envoyèrent des navires chargés d'armes et de troupes pour appuyer ces tentatives que les Lombards essayaient contre la domination carlovingienne (1). Une sorte de coalition de vassalités s'organisait contre Charlemagne : les Alpes tyroliennes séparaient les Lombards des Bavarois ; il existait des intelligences entre les uns et les autres, et une union de famille très-intime. Tassillon, le duc des Bavarois, naguère soumis, reprit les armes à la suite d'intrigues et de négociations avec les Grecs et les Italiens ; et ce fut dans le but de réprimer vivement ces tentatives de séditions armées, que Charles convoqua une diète à Ingelheim (2), afin d'y juger Tassillon, duc de Bavière. C'était le premier exemple d'application des lois germaniques, que cet appel d'un duc, grand vassal de la couronne, devant la diète convoquée, diète souveraine qui prononçait ainsi sur la destinée d'un vassal. Tassillon est dénoncé, et les feudataires

(1) Les annalistes grecs daignent alors seulement prononcer le nom de Charlemagne, Καρουλλος. Vº Théophane : *Chronograp.*, p. 339 : bien entendu qu'ils ne lui donnent jamais que le titre de Ρηξ qu'ils ont emprunté de la langue barbare.

(2) Les actes de la diète d'Ingelheim ont été recueillis par fragments dans Struvius, *Corpus histor. German.*

décident que, traître et félon, il a mérité la mort; Charles lui fait grâce de la vie, mais il le dépouille de ses États, il le contraint lui et ses fils à prendre le vêtement ecclésiastique (1) : le monastère, c'est le refuge où vont s'abriter les rois, les ducs et les vassaux déchus, sorte de mort civile pour les têtes couronnées. Cette diète de déchéance, tenue au palais d'Ingelheim, est la source de tout le droit germanique pour la confiscation des fiefs; c'est un précédent qui a été invoqué, même dans les temps modernes, contre les princes qui s'étaient séparés de la cause allemande (2).

Dans la seconde période de Charlemagne, il s'opère un changement de système pour l'organisation féodale; dans les premiers temps de son règne, la forme héréditaire a prévalu. Charles préférait, sur les frontières, établir de grands vassaux, gardes et gouverneurs des marches; il dominait par eux et en recevait l'hommage. A cette seconde époque, il ne s'agit plus d'établir des ducs héréditaires; le système des comtes immédiatement soumis prévaut dans les capitulaires comme l'idée générale du gouvernement. Partout ce système des comtés est établi, il s'adapte mieux avec le formulaire d'unité; il étend l'Empire jusqu'aux dernières limites, et la base de toute cette adminis-

(1) *Capitali sententiâ damnatus est*, dit Éginhard. « Damné fut à la parfin, de tous les barons du conseil, du chief perdant, pour ce qu'il fut devant tous convaincu des cas dont il estoit accusé. » (*Chronique de Saint-Denis*, ad ann. 788.)

(2) En 1814, au congrès de Vienne, on l'invoquait même contre le roi de Saxe, fidèle à Napoléon.

tration active, ce sont les *missi dominici*, magistrature mobile pour le temps et l'espace; situation nouvelle qui porte elle-même ses inconvénients et ses dangers pour l'avenir de l'empire carlovingien. L'établissement de duchés aux extrémités des terres du domaine formaient un gouvernement mitoyen qui n'était ni la domination absolue de Charlemagne, ni l'indépendance politique des vassaux; c'était comme une pente qui du grand édifice carlovingien s'étendait jusqu'aux terres barbares; et ces barbares enlaçaient alors d'un immense réseau la domination franque : au nord, les Danois; à l'orient, les Esclavons, les Hongres de la Pannonie, les Avares, toutes ces peuplades demi-tartares qui habitaient les steppes du Danube jusqu'au Volga (1). Quand le système des ducs héréditaires eut entièrement cessé en Bavière, dans la Lombardie jusqu'au Bénévent, Charlemagne se trouva immédiatement en contact avec les Danois, les Esclavons et les Hongres. Il put, à l'aide de ses armées, les refouler un moment; mais ces peuples se vengèrent sur ses successeurs. A la fin du IXe et au commencement du Xe siècle, la tempête gronda,

(1) Il règne une grande obscurité dans les chroniques sur les guerres de Charlemagne contre ces peuplades vagabondes; il paraît cependant que la guerre même contre les Huns consistait en de grands pillages : « Quæ prælia incognital quantùm sanguinis effusum sit! Testatu vacua omni habitationi Pannoniæ et locus in quo CAGANI fuit ita desertus ut ne vestigium quidem humanæ habitationis appareat. Tota in hoc bello honorum nobilitas pariit tota gloria decidit omnis pecuniâ et congesti ex longo tempore thesauri direpti sunt. » *Voy.* dans Muratori : *Dissert. Ital. med. æv.*

les Scandinaves et les Hongres fondirent sur l'Empire.

Ce ne sont pas les Sarrasins que Charlemagne peut désormais craindre ; il les a domptés jusqu'au delà de l'Ebre en les poussant devant lui, et de nouvelles expéditions dans la Catalogne ou la Navarre lui en assurent la suprématie. Les Grecs viennent un moment au secours de la race lombarde, ils sont vaincus. Les civilisations anciennes ne menacent donc plus l'œuvre d'un grand empire ; ce qu'il doit redouter, c'est l'énergie sauvage des peuples qui campent à cheval autour de cet empire comme sous une vaste tente. La défaite des Grecs a raffermi la puissance des Francs en Italie, et à ce moment on voit s'agiter contre Charlemagne les Avares, peuplade de Huns que les Grecs prennent à leur solde. Les Wistles, nation esclavonne, campée sur les bords de l'Elbe, font des courses militaires jusqu'au pays des Obotrites et de la Saxe, frontières militaires des Francs. La guerre n'a désormais plus de limites, il faut dompter la race barbare, et les terres les plus lointaines voient se déployer les étendards de Charlemagne ; les guerres de Pannonie succèdent aux expéditions de Saxe : on lit alors dans les chroniques les noms de Hongres, d'Esclavons, de Danois, de Wistles (1). Charlemagne n'a posé aucune limite à sa création, il gagne incessamment des terres par la conquête. Pendant huit ans ces

(1) Comparez les Annales d'Éginhard et celles de Metz, *ad ann.* 780-805. Pertz a cherché à éclaircir la géographie très-incertaine de ces guerres.

guerres de Pannonie contre les Avares se continuent, et l'on peut à peine en suivre les traces à travers la géographie incertaine du moyen âge; ce sont des irruptions trop lointaines, trop vagues, avec une empreinte trop tartare, pour qu'elles puissent révéler un esprit général : ce qu'on apprend des chroniques, c'est que le chef des Francs dompte successivement les Hongres, les Bohémiens, les Avares, les Danois (1). Le voici maintenant dans la Dalmatie et la Vénitie; la Bohême vient de recevoir ses lois; bientôt viennent à lui les députés des Dalmates, nation forte et sauvage qui veut payer tribut afin de s'éviter une lutte corps à corps contre un prince dont le nom se répand partout. Charlemagne porte une renommée immense, les barbares en gardent une vive impression, ils en ont effroi; les Scandinaves eux-mêmes, retenus dans leurs limites, n'osent attaquer les frontières du nouvel empire; partout éclate ce nom : les soumissions lui viennent; on offre de payer tribut, de recevoir un roi ou un comte; la Corse envoie son hommage, Venise et la Sardaigne reconnaissent sa suzeraineté (2) : au Nord comme au Midi, tout se soumet à cette formidable renommée. Désormais Charlemagne n'est pas seu-

(1) La Corse et la Sardaigne étaient fortement exposées aux excursions des Sarrasins. Les Mores d'Espagne s'en emparèrent plusieurs fois. « Les Mores d'Espaigne assemblèrent navie, au royaume de Sardaigne arrivèrent premièrement et puis en l'isle de Corse ; presque toute la prindrent et gastèrent. » (*Chronique de Saint-Denis*, liv. II, chap. v.)

(2) *V.* chap. v de ce volume.

lement un géant de corps, couvert de fer, c'est encore un géant de puissance dans la pensée des barbares.

Et cette grandeur de conquêtes, ce caractère d'immense suzeraineté laisse de si profondes empreintes sur l'esprit des peuples, que mille chansons de gestes viennent joindre de fabuleuses légendes aux victoires du roi ou de l'Empereur. C'est une chose difficile à démêler dans les annales du VIII[e] siècle, que cette confusion entre les expéditions réelles et les guerres que la tradition romanesque attribue à Charlemagne. Ce prince aux courses immenses, qui date ses diplômes de l'Elbe jusqu'à l'Èbre, a prêté mille légendes de gloire aux chroniqueurs, qui l'ont considéré comme une vaste expression de la conquête à laquelle ils ont rattaché des épisodes fabuleux (1).

Voici d'abord l'expédition de Constantinople; dès que l'empire grec se trouve en contact avec les Francs, les trouvères ont supposé que Charlemagne s'est rendu maître de Byzance (2); lorsqu'il y a bataille, il y a victoire pour le suzerain gigantesque: il ne paraît que pour conduire et dominer les peuples. Les chroniqueurs de Saint-Denis même racontent la chute de cet empire grec qu'ils envient et méprisent à la fois.

(1) Cette supposition des grandes conquêtes de Charlemagne va si loin, que dans le roman de *Giron le Courtoïs et de Meladius*, Charlemagne a conquis l'Angleterre : « Charlemaine li emperiere conquist Engleterre par force de chevalerie. »

(2) Les chroniques sérieuses ne parlent que de rapports militaires et diplomatiques avec Byzance. Je les ferai connaître plus tard.

Ces légendes populaires, écrites au XIIIe siècle, faisaient allusion sans doute au nouvel empire de Constantinople, fondé par les Latins durant les croisades, et cela flattait ces glorieux aventuriers qui avaient constitué leur puissance sur les bords du Bosphore. « Charlemagne a dompté les Grecs, il est maître de Byzance, le voilà donc empereur du monde ! » brillante tradition que les peuples du moyen âge aiment à conserver ! Les annales sérieuses ne constatent pas que l'autorité de Charlemagne ait jamais été portée au delà de la Dalmatie et de la Pannonie ; en Italie, il établit sa conquête jusqu'à Naples et Tarente. Mais il n'eut avec les empereurs grecs que des rapports diplomatiques après les discussions de territoire et les guerres de passage (1).

Constantinople asservie, vient ensuite la conquête de Jérusalem et de la Palestine que les traditions attribuent à Charlemagne. La *Chronique de Turpin* la raconte avec la même naïveté que la prise de Byzance ; des chants de gestes nombreux ont été composés pour célébrer cette pieuse croisade au tombeau du Christ : « Charlemagne, maître de Jérusalem, a brisé devant

(1) Comparez sur l'épopée carlovingienne les travaux de M. Paulin Pâris, dans sa collection de *MSS. français de la Bibliothèque du roi*. Ginguené a beaucoup profité des laborieuses recherches de Warton : « *The history of england poetry*. » Eichorn est aussi fort curieux dans son *Allgemeine Geschichte der cultur and litteratur*. Il faut aussi être juste envers M. de Roquefort, un des hommes qui ont rendu le plus de services à la langue et à la littérature du moyen âge.

lui les Sarrasins. » Ici un pieux moine narre cette conquête comme exemple de grand pèlerinage; là c'est un trouvère qui excite les barons à la guerre sainte. Qui ne reconnaît dans ces traditions du xe siècle l'esprit des croisades, ce soulèvement enthousiaste des peuples? Rien de gigantesque ne se fait sans Charlemagne, le héros du moyen âge; Jérusalem frappe l'imagination de tous, il faut que le grand empereur l'ait conquise : il est parti avec ses comtes, ses barons; il est venu outre mer, pieux pèlerin du saint sépulcre. Comme le calife Araoun-al-Raschil lui a envoyé les clefs du tombeau, les légendes supposent qu'il en a fait la conquête; alors se brodent les faits et gestes de Charlemagne en Orient; vainqueur des Grecs, il a dompté les Sarrasins pour accomplir sa grande œuvre chrétienne. Aussi, rien de ce qui est grandiose ne s'est fait en dehors de lui.

Et ce puissant suzerain n'a-t-il pas aussi soumis toute l'Espagne? D'après les légendes, il a touché les colonnes d'Hercule; le peuple sarrasinois de Cordoue a été vaincu, comme celui de la Palestine et de Byzance; les trouvères qui ont chanté Roncevaux disent la conquête du reste de l'Espagne (1); Charle-

(1) Il faut lire, sur la conquête de l'Espagne par le roi Charles, *le Quart livre des fais et gestes* (*Chronique de Saint-Denis*), commençant ainsi : « De la vision et du signe que Charles vit au ciel, et coment monseigneur saint Jacques s'apparut à luy, et luy dist qu'il delivrast la voie là où son corps gisoit, etc. » Ce qui ne paraît pas douteux, c'est que Charles reçut l'hommage des rois chrétiens, alors renfermés dans les montagnes des Asturies ; leurs envoyés lui apportèrent : « Sept Mores et sept mules à riches lorrains d'or. »

magne s'est baigné dans le détroit de Gibraltar, comme le grand Alfred toucha de son pied les flots de l'Océan. C'est à la suite d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle que l'Espagne a été conquise, et c'est à la suite d'un pèlerinage à Jérusalem que la Syrie a été domptée.

Toutes ces idées se tiennent, se rattachent les unes aux autres; pendant trois siècles, rien ne se fait en dehors de Charlemagne : si les vieux chrétiens descendent des Asturies pour chasser les Mores, s'ils reprennent leur ancienne puissance sur la Castille et l'Alava, c'est que Charlemagne les avait devancés; il avait conquis ces terres avant eux; il avait préparé la prédication chrétienne au milieu de Cordoue et de Grenade. Si les pèlerins partent pour la croisade en Syrie, s'ils en conquièrent les villes, si Jérusalem devient une possession franque, c'est que Charlemagne avait préparé la voie par un pèlerinage primitif. Constantinople est aux Latins dans le XIIIe siècle; mais les Baudouin n'ont rien fait qui n'ait été accompli avant eux, toujours par ce grand colosse de Charlemagne; il embrasse tous les événements, tous les règnes, il résume les rois jusqu'à Philippe-Auguste : il est là avec la grandeur qui absorbe la génération. Depuis, dans le temps moderne, cela ne s'est-il pas vu pour la haute physionomie de Napoléon?

Et encore sous Philippe-Auguste lui-même, c'est toujours Charlemagne qui domine les souvenirs; s'il y a des cours plénières, c'est lui qui les a réunies; s'il y a des plaids de justice, c'est le vieil Empereur

qui les a créés; les douze pairs, n'est-ce pas Charlemagne qui en a fondé l'institution? Batailles, grandeurs, conquêtes lui sont attribuées; les réalités de cet empire sont si majestueuses, que des récits fabuleux semblent aussi des réalités! Quelque chose de nuageux s'attache à ce grand nom : quelles terres gouverna-t-il? Quelle fut la géographie de son empire? Questions des plus graves que l'histoire doit résoudre.

CHAPITRE II.

GÉOGRAPHIE ET LIMITES DE L'EMPIRE DE CHARLEMAGNE.

Fusion de la Neustrie et de l'Austrasie. — Les terres de l'Empire. — Les duchés tributaires. — Les marches. — La royauté lombarde.—L'Aquitaine. —La Septimanie.— La Provence. — Limites exactes sur les frontières d'Espagne.—Dépendance du royaume des Lombards. —Spolette. — Bénévent. — Frioul. — Vénitie. — Istrie. — Croatie.— Dalmatie.— Pannonie — Les marches de Bretagne. — Les frontières du Nord. — Les Saxons. — Les Frisons. — Les Bohémiens. — Les Bavarois.—Frontières de l'Empire à l'orient. — Les trois grands voisinages. — La Grèce. — Les Sarrasins. — Les Scandinaves.

800.

Les récits des chroniques sont empreints d'une profonde obscurité sur les limites précises du vaste empire de Charlemagne; les conquêtes du glorieux chef des Francs sont à peu près accomplies sur la fin du VIIIe siècle; empereur, il n'ajoute rien à son territoire, il protége, il organise ce qu'il a acquis; on le

voit réprimer les révoltes, rattacher les liens de quelques vassaux rebelles : mais les conquêtes effectives, durables, se terminent avec le VIII[e] siècle, à l'époque où Charlemagne va revêtir la pourpre des empereurs. Cette vie se divise donc en deux parties : la période conquérante, dans laquelle les Francs débordent sur leurs voisins; la période organisatrice, qui voit le système se régulariser par les capitulaires. Avant de commencer cette seconde partie de la grande histoire carlovingienne, il me paraît important de retrouver les limites du vaste tout réalisé par Charlemagne, et d'indiquer pour ainsi dire la géographie de la conquête.

Une distinction première doit s'établir dans ces investigations : toutes ces terres qui forment l'Empire (1) ne sont pas régies d'après un même principe d'administration; il y a des pays, véritables patrimoines héréditaires de la race franque et carlovingienne; d'autres ont été ajoutés comme simples marches ou frontières; puis viennent les pays tributaires, sous le gouvernement de ducs qui se bornent à la foi et hommage, à des redevances souvent incertaines. Presque partout ceux-ci appartiennent à la race nomade; peuples sans patrie fixe, ils se refoulent les uns sur les autres, le sol n'est qu'un accident dans leur vie de nation, ils le parcourent sans laisser traces;

(1) Il n'existe pas de travail spécial sur les véritables limites de l'empire de Charlemagne; d'Anville est encore ce qu'il y a de plus précis. M. de La Bruère a écrit une dissertation, mais très-arriérée et très-imparfaite. Paris, 1745.

ces hordes de pasteurs transportent leurs troupeaux, leurs familles confuses des bords du Danube, de l'Elbe, ou du Weser aux cités du Rhin, plus riches, plus civilisées : ainsi furent particulièrement les Saxons.

La division qui formait habituellement le partage de la race mérovingienne, c'est-à-dire l'Austrasie et la Neustrie, s'efface et disparaît peu à peu sous la seconde race; après la mort de Carloman, on s'habitue à dire la France, la Germanie, sans autre fractionnement. Toute la terre qui s'étend depuis la Loire jusqu'au Rhin forme le centre du grand empire que Charlemagne va organiser; s'il préfère comme résidences les vieilles cités du Rhin : Cologne, Mayence, Worms, Francfort, Aix-la-Chapelle (1), il vient quelquefois aussi habiter les forêts de Compiègne, ses fermes de l'Oise, de la Marne et de la Seine; mais l'Austrasie est toujours le pays central, le cœur de l'Empire.

L'Aquitaine, la plus ancienne des provinces soumises à la domination des Francs (car elle l'est déjà à l'époque mérovingienne) subit une transformation avant de se fondre dans l'Empire (2) : soumise à des ducs héréditaires qui ne devaient que la foi et le tribut, elle passa sous l'administration des comtes,

(1) Ses résidences principales étaient alors Eresbourg, Ferden, Francfurth, Sigebourg, Mayence, Worms, Cologne, Aix-la-Chapelle.

(2) L'Aquitaine avait pour frontières la Bretagne et la Septimanie.

c'est-à-dire sous le régime administratif qui domine l'Empire; plus tard cette Aquitaine, érigée en royaume, forme le patrimoine d'un des fils de Charlemagne; elle comprend alors toute l'étendue de terre depuis la Loire jusqu'à la Garonne, les cités de Bourges, Limoges et Périgueux; puis, constituée en royaume, elle embrasse dans sa dépendance l'ancienne Septimanie, la Provence, et comme fiefs inhérents à elle, la Gascogne et la marche des Pyrénées jusqu'à l'Èbre (1), qui forme la limite méridionale de l'Empire. Cette marche d'Espagne est un pays de montagnes, une frontière gardée par les comtes, avec des cités fortes de leurs tours, de leurs remparts romains, telles que Pampelune, Urgel, Saragosse et Tortose. Dans la péninsule hispanique, l'empire de Charlemagne ne s'est point étendu au delà de l'Èbre; quelques émirs ou alcayds se sont fait tributaires jusqu'à Valence et Murcie ; les chroniques rapportent que plusieurs de ces alcayds vinrent aux cours plénières pour prêter leur foi et hommage; mais ce fut là une souveraineté passagère; la limite naturelle reconnue de l'Empire fut l'Èbre, elle ne s'étendit pas plus loin : la marche d'Espagne, qui fut inhérente au royaume d'Aquitaine, ne dépassa pas ce fleuve qui roule ses eaux depuis les montagnes de la Navarre jusqu'à la Méditerranée.

Si la marche d'Espagne fut la frontière militaire

(1) Les cités dont parlent le plus fréquemment les chroniques sur cette limite sont Pampelune, Saragosse, Huesca, Urgel, Ilerda, Barcelonne, Tortose et Tarragonne.

de l'Empire au midi, et l'avant-poste du royaume d'Aquitaine, la Bretagne fut à son tour comme la marche ou frontière occidentale de la France (1). Charlemagne établit des camps militaires à la manière des Romains sous des comtes, gouverneurs qui dominaient ces populations indomptées, vieux débris des nations druidiques. L'administration de la Bretagne varie peu sous les Carlovingiens; elle se maintient telle que les rois francs l'ont fondée; sa langue, ses mœurs font de l'Armorique un tout que les rois dominent et gouvernent par un système militaire; les diplômes qui désignent cette province sous le nom de marche de Bretagne indiquent aussi plus d'une fois les noms des comtes et gouverneurs des cités; un de ces comtes militaires avait la supériorité sur tous les autres, et les légendes de Roncevaux ne disent-elles pas que Roland, le grand paladin, neveu de Charlemagne, était gouverneur des marches de Bretagne?

Le royaume des Lombards, dépendance de l'empire des Francs, éprouve à cette époque une transformation : simple tributaire et vassal à l'origine avec ses rois Astolphe et Didier, il devient une dépendance absolue du vaste tout : Vérone, Pavie, Milan, ses capitales, saluent la couronne de fer au front du suzerain; puis la conquête réunit successivement le Bénévent, le Frioul, Spolette, la Pouille et la Calabre à titre de fiefs relevant de la même couronne, et

(1) La Bretagne comprenait aussi ce qui était plus spécialement indiqué sous le nom de *marches britanniques* entre la Loire et la Sarthe; elle avait pour limite la Seine.

les terres des Lombards deviennent alors royaume d'Italie (1). L'idée romaine domine l'organisation de ce royaume; Charlemagne reconstitue le vieux Latium; toujours d'intelligence avec les papes, il leur cède un vaste domaine pour s'assurer à jamais la domination morale sur l'Italie. Il gouverne jusqu'au fond de la Calabre; quand il a dompté le peuple de la montagne jusqu'à la mer, depuis la Pouille jusqu'à Ravenne, il le confond dans un seul royaume; il veut faire de l'Adriatique un golfe sous sa main avec la Vénitie, l'Istrie, la Croatie, la Dalmatie, pays habités par des peuplades nomades qui s'affranchissent du joug des Grecs pour passer sous l'épée des Francs : si l'on en excepte Venise naissante, il y a peu de cités, et des riches colonies, débris de l'empire romain, des hautes montagnes, des solitudes profondes sont toute la richesse de ces contrées à l'aspect sauvage; Attila les a traversées en conquérant. Ainsi sur un point de l'Adriatique, la Calabre et la Pouille; sur l'autre, la Dalmatie; comme poste avancé, la Corse, qui est pour l'Italie ce que les îles Baléares sont pour l'Espagne. Telle est la géographie de l'empire de Charlemagne, qui déjà conçoit son œuvre dans la vaste proportion des empereurs d'Occident : les Romains se servaient

(1) Les vieilles chroniques indiquent Spolette, Bénévent, Salerne, Reggio, comme des fiefs dépendant des terres de Charlemagne, si ce n'est directement, au moins par l'hommage. C'est dans le *Codex Carolinus*, cette grande correspondance des papes avec Charlemagne, qu'il faut rechercher les véritables limites du royaume d'Italie.

des peuples soumis pour en conquérir d'autres, ils avaient dans leurs légions les archers des îles Baléares; intrépides avec leurs mœurs sauvages et leurs habitudes incultes, ils lançaient leurs traits avec la vigueur du Parthe.

Pour lier l'Italie à l'Allemagne, Charlemagne a soumis les Bavarois qui habitent entre le Danube et l'Issel, jusqu'aux montagnes du Tyrol, sur les frontières des Allemands (1). Depuis le jugement et la flétrissure du duc Tassillon, les Bavarois sont entrés sous la domination absolue. La Pannonie est conquise jusqu'aux monts Krapacks; la domination des Francs s'étend sur les forêts qu'arrose le Raab et sur les hautes montagnes qui voient la source de la Vistule; l'Oder forme au nord la limite des conquêtes. Les guerres contre les Bohémiens, les Esclavons, ont donné Ratisbonne et Prague jusqu'à la Wartha; comme ce sont là des peuplades nomades, Charlemagne ne les fait point gouverner par des comtes, il ne les soumet pas au régime de son administration régulière; il adopte encore pour eux le système des tributs et de l'hommage, et c'est ce qui jette encore quelque confusion sur les limites réelles de son empire. Il dompte plutôt des hordes que des terres, les peuplades plutôt que les montagnes et les fleuves qu'elles parcourent, et sur ces limites extrêmes qu'il

(1) La limite des terres occupées par les Bavarois me paraît être alors Ratisbonne. Au pied des hautes montagnes de la Bohême, Charlemagne avait creusé un fossé profond : *Hic fossam duxit Carolus*. La Forêt-Noire faisait partie de la Thuringe.

ne peut toujours maintenir, il n'exige que l'hommage et les tributs, marques de vasselage : les nations esclavonnes de la Bohême, de la Pannonie, les Dalmates et les Croates (1) sont donc placés sur l'extrême frontière, comme ces barbares qui entouraient l'empire romain ou qui menaçaient Byzance; seulement, Charlemagne a la main forte pour réprimer leurs tentatives; il les contient, il les dompte, tandis que les empereurs grecs subissaient leur loi et achetaient leur repos par des tributs d'or, de soie et de pierres précieuses.

A l'extrémité nord, la limite de l'empire de Charlemagne paraît être le duché de Sleswick et la Baltique jusqu'à l'Oder; ces terres nourrissaient les Saxons Ostphaliens et Nortelbins, presque complétement domptés à l'époque où l'empire d'Occident se groupe sur de larges proportions. Les diplômes indiquent l'existence des comtes et marquis, gouverneurs des marches et frontières jusque dans l'Ost-Frise, et ces côtes de l'Océan, battues par la tempête, avaient conservé quelque chose de sauvage comme les dunes de la Bretagne. Au milieu des rochers existait une population hardie de pirates qui dévastaient au loin les mers; les barques des Frisons avaient répandu partout de sinistres terreurs (2). L'administration

(1) Aussi les premières cartes géographiques ne désignent-elles aucune ville, elles partagent les pays au delà du Danube, du Raab et de la Drave, par la division des montagnes et des fleuves ; puis par cette seule indication : *Istria*, *Croatia*, *Dalmatia*, *Pannonia*, etc.

(2) Le plus au nord sont les Nortelbins au delà de l'Elbe : les

régulière de l'Empire s'exerçait difficilement sur ces terres mal connues, et sur des peuples qui habitaient des retraites inaccessibles; là étaient des hommes indépendants qui ne reconnaissaient le joug d'aucune puissance (1), pas même celle de l'Océan et de ses vagues. Lorsque des peuples sont fixés sur des territoires, rien n'est plus facile que de déterminer les limites d'un domaine et le caractère de la souveraineté; mais avec ces hordes nomades qui se transportent çà et là, comment était-il possible de tracer exactement les frontières du grand empire?

A cette époque on ne tirait pas les frontières au cordeau, aucun traité ne déterminait les limites des États; quelques tours défendaient les marches; le comte ou le gouverneur se plaçait, comme les Romains, dans une ville principale, et quelques leudes, avec leurs hommes de bataille, se posaient sous des tentes ou dans des forts construits pour protéger le fleuve ou la montagne qui séparait une peuplade de l'autre. Les excursions continuelles étendaient les États du conquérant victorieux, comme les batailles perdues les restreignaient aussi dans des limites plus étroites. On aurait dit le sol ébranlé et ondulant sous une sorte

Ostphaliens sont entre le Weser et l'Elbe; on trouve indiqués Ferden et Bremen; les Angrivariens ont pour limite l'Ems, les Ost-Frisons l'embouchure du Rhin.

(1) Consultez pour la géographie du Nord l'admirable *Vita sancti Anscharii archiepisc. Hamburg*, dans les Bollandistes. On la trouve avec de savantes notes dans Langebeck, *Rer. Danic. scriptor.*, t. I, p. 429.

de tremblement perpétuel, tant il changeait de maîtres et de dominateurs! Charlemagne fut le premier d'entre tous qui sembla s'inquiéter de poser des limites régulières à ses États. Lorsqu'il fonda l'Empire, ses possessions s'étendaient du midi au nord, de l'Èbre jusqu'à la Baltique, sur un espace de quatorze degrés; de l'occident à l'orient, ces frontières s'étendaient de l'Océan breton jusqu'à la Pannonie et aux monts Krapacks, dans une étendue de vingt-cinq degrès; enfin, en le mesurant horizontalement depuis l'Escaut jusqu'à la Calabre, on comptait dix-sept degrés (1). Ainsi, les hautes montagnes, les grands fleuves, tout avait été franchi par lui; il se trouvait maître d'un empire presque aussi étendu que celui des Romains en Occident, si vous en séparez la Grande-Bretagne, alors soumise à l'heptarchie saxonne. Charlemagne étend sa domination sur l'Italie, la France actuelle, une portion de l'Espagne, toute l'Allemagne, la Bavière, la Saxe, l'Illyrie, l'Autriche, la Prusse, et au nord la Hollande, la Belgique, ce qui embrasse aujourd'hui une population de quatre-vingt millions d'habitants. Cette évaluation ne peut être prise au point de départ du VIIIe siècle, mais les terres sont les mêmes, et les démarcations n'ont pas changé.

Éginhard, le secrétaire de Charlemagne, a tracé lui-même la description du vaste œuvre de son seigneur et de son maître. « Le royaume des Francs,

(1) Je ne comprends ici ni les îles de Corse, de Sardaigne, les Baléares et la Sicile, qui furent conquises par Charlemagne et presque immédiatement enlevées par les Sarrasins.

dit-il, tel que le lui transmit Pépin, était déjà sans doute étendu et fort; mais il le doubla presque, tant il l'agrandit par ses nobles conquêtes. Ce royaume, en effet, ne comprenait avant lui que la partie de la Gaule située entre le Rhin, l'Océan, la Loire et la mer Baléare; la portion de la Germanie habitée par les Francs, bornée par la Saxe, le Danube, le Rhin et la Saale, qui sépare les Thuringiens des Sorabes, le pays des Allemands et la Bavière. Charles y ajouta par ses guerres mémorables, d'abord l'Aquitaine, la Gascogne; la chaîne entière des Pyrénées, et toutes les contrées jusqu'à l'Èbre, qui prend sa source dans la Navarre (1), arrose les plaines les plus fertiles de l'Espagne, et se jette dans la mer Baléare sous les murs de Tortose; ensuite, toute la partie de l'Italie qui de la vallée d'Aost jusqu'à la Calabre inférieure, frontière des Grecs et des Bénéventins, s'étend sur une longueur de plus d'un million de pas; en outre, la Saxe, portion considérable de la Germanie, et qui, regardée comme double en largeur de la partie de cette contrée qu'habitent les Francs, est réputée égale en longueur; de plus, les deux Pannonies, la Dacie située sur la rive opposée du Danube, l'Istrie, la Croatie et la Dalmatie, à l'exception des villes maritimes, dont il voulut bien abandonner la possession à l'empereur de Constantinople, par suite de l'alliance et de l'amitié qui les unissaient; enfin, toutes les nations barbares et farouches qui occupent la partie

(1) Éginhard, *de Vitâ Caroli Magni, in fin.*

de la Germanie comprise entre le Rhin, la Vistule, le Danube et l'Océan : quoique parlant à peu près une même langue, elles différaient beaucoup par leurs mœurs et leurs usages; mais il les dompta si complétement, qu'il les rendit tributaires. Les principales étaient les Wélétabes, les Sorabes, les Obotrites et les Bohémiens : ce fut avec celles-là qu'il en vint aux mains; mais il accepta la soumission des autres, dont le nombre est plus grand (1). »

Désormais les trois grandes races devant lesquelles le nouvel empire va se trouver en face ou en contact sont les Grecs, les Sarrasins, les Scandinaves : 1° les Grecs touchent aux terres de la domination de Charlemagne sur plusieurs points, par la Dalmatie, la Sicile et la Pouille; à mesure que les Francs reculent vers le Danube, ils s'approchent des Byzantins et des barbares qui les environnent; 2° les Sarrasins; par l'Èbre, le nouvel empire est en présence de la civilisation arabe, des royaumes mores de Valence, de Murcie, de Cordoue et de Séville. Les Grecs et les Sarrasins ne sont pas à redouter, la période conquérante des Arabes est finie, ils ne s'étendent plus comme un torrent; ils sont arrêtés, comprimés. Depuis la bataille de Poitiers, la puissance sarrasine rétro-

(1) Rien ne paraît plus précis que le récit d'Éginhard. J'ai eu le bonheur, dans des voyages successifs, de parcourir toutes les limites du vaste empire de Charlemagne depuis l'Èbre jusqu'au Holstein; depuis la Normandie jusqu'au Danube et la Bohême ; quelle différence de civilisation ! mais en Allemagne, les mœurs carlovingiennes vivent encore puissantes.

grade, elle n'est pas assez forte pour empêcher le développement de l'organisation carlovingienne et l'institution de l'empire d'Occident; les califes mêmes ne peuvent plus rien dans le mouvement nouveau qu'imprime à la nation française la puissante personnalité de Charlemagne (1).

Les Grecs sont réduits à plus d'impuissance encore : comment pourraient-ils lutter contre la vigoureuse et jeune institution de l'empire d'Occident? Que pourraient-ils opposer à cet empereur géant qui se couvre de fer et de cottes de mailles? A Byzance, la ruse, l'adresse, l'admirable débris d'une grande civilisation; dans les cours plénières de Charlemagne, la force énergique et toutes les puissances que donnent l'habitude des guerres, la force du corps et de la volonté! Aussi ce n'est ni par les Grecs, ni par les Sarrasins que l'œuvre de Charlemagne sera menacée: les uns le reconnaissent avec inquiétude, mais ils le subissent, car il n'est pas moyen de le combattre; les autres cherchent à traiter avec cette puissance nouvelle que le fatalisme leur fait subir, *car Dieu est grand et Mahomet est son prophète.*

L'institution du grand empire franc n'est donc plus menacée que par les barbares au nord et au centre de l'Europe; la réaction scandinave sera terrible contre l'empire de Louis le Débonnaire et de Charles

(1) C'est ce qui me semble parfaitement résulter des recherches de M. Reinaud sur les invasions des Sarrasins. Au reste, sur la géographie des Arabes, M. Reinaud prépare un savant travail qui précédera la publication de la Géographie d'Aboulféda.

le Chauve; les fils des Saxons et des Danois prendront leur revanche contre les conquêtes franques : Charlemagne s'est montré sur l'Elbe et la Baltique, et cinquante ans plus tard les Scandinaves viendront sur la Seine et la Loire. Au centre, les races tartares et esclavonnes, refoulées par l'épée jusqu'aux steppes de la Sarmatie, saisiront à leur tour l'épée et viendront sous le nom de Hongres ravager les plus belles terres de Bourgogne, d'Austrasie et même de Neustrie. Comme toutes les grandes œuvres formées par la conquête, l'empire de Charlemagne était mal joint, mal lié; il demandait nécessairement une main ferme, une intelligence supérieure, un génie à la hauteur du puissant monarque qui va être salué du titre d'empereur d'Occident dans les basiliques de Rome. Après lui, tout devait finir !

CHAPITRE III.

L'ÉPOPÉE DE LA CONQUÊTE CARLOVINGIENNE.

Caractère des chansons de gestes. — Leur origine. — Leur époque. — Les branches ou lignages. — Primitives chansons de gestes. — Additions. — Développement des romans de chevalerie. — Les chansons des pairs ou barons de France. — Nationalité des chansons de gestes. — Tradition sur *Guillaume au Court Nez*.—*Les Enfances Vivien*. — Les *Loherains*.— Les pairs de Charlemagne. — Dernière chanson de gestes. — Influence de l'épopée carlovingienne sur l'histoire.

Huitième au treizième siècle.

Les chansons de gestes de l'épopée carlovingienne se rattachent toutes aux victoires et aux conquêtes de Charlemagne; elles le célèbrent et le glorifient; nul des poëtes n'avait souci d'écrire la marche des institutions, de s'occuper du progrès des lois, ou de la formation des empires. A cette époque de guerres et de batailles, un suzerain ne paraissait grand que par les vaillants coups d'épée qu'il savait donner; les poëmes

de chevalerie qui se rattachent à Charlemagne sont donc tout entiers consacrés à la vie active et belliqueuse de l'Empereur, et c'est pourquoi il nous paraît essentiel de les placer dans la partie de ce livre qui est consacrée à la période de la conquête (1).

Lorsque le goût de la poétique époque du moyen âge vous entraîne avec une irrésistible impulsion dans les longues galeries des manuscrits de la Bibliothèque du roi, sur ces larges rayons couronnés de riches peintures vous apercevez de vieux livres in-folios, presque tous couverts de *textum* ou reliures maroquiné rouge, où se voient les armes de France aux trois fleurs de lis d'or à côté des armoiries de Colbert, à la couleuvre entrelacée; ou bien encore des manuscrits en velours noir sur bois, portant quelquefois de France aux fleurs de lis sans nombre, d'Angleterre aux trois léopards d'or, ou bien de Lorraine à la bande de gueules, avec les trois alérions d'argent (2); ou bien encore la lune et le croissant au fond de sable de Diane de Poitiers. Si vous ouvrez ces riches volumes, vous trouvez souvent pêle-mêle des chansons de gestes, quelques légendes de saints, des chroniques

(1) On s'est, dans ces derniers temps, vivement occupé des épopées du moyen âge. Je ne sache rien de plus complet que les lettres adressées à M. de Montmerqué, dans la préface de *Berte aux grans piés*, et la gaie et spirituelle préface de *Garin le Loherain*; Paris, 1833.

(2) Comme est, par exemple, le nº 6972, qui contient un abrégé de Guillaume de Tyr, impression vélin sur trois colonnes, vignettes et initiales. Sainte-Palaye en a donné une notice nº 673.

en vers ou en prose, que la patience des érudits sépare et reconnaît par un travail laborieux (1) ; là, dans ces manuscrits et sur deux colonnes, se pressent des masses de quinze à vingt mille vers, tous de l'écriture du XIVe ou XVe siècle, assez bien tracés avec les abréviations et les signes de l'époque ; quelques-uns ont des lettres ornées avec un fini parfait, des entrelacements de branches d'arbres, des fleurs aux couleurs pourprées, sur lesquelles se voient des oiseaux : le faucon au long bec, l'épervier de la châtelaine, ou le timide oisel qui se cache dans la couvée (2). Beaucoup de ces livres ont des miniatures, des représentations qui se rattachent au XIVe siècle ; ici des tournois aux fers émoulus, des pavillons armoriés où pendent les gonfanons et enseignes des grandes maisons de France (3) : là, le varlet agenouillé qui présente un message au suzerain ; plus loin, une châtelaine sur sa haquenée revêtue d'une robe bleue et pendante, la tête ceinte d'un de ces hauts bonnets à la forme du pays de Normandie et de Caux ; sur le

(1) Il faut consulter le livre de M. Pâris : *les manuscrits français de la Bibliothèque du roi* : le tome III surtout me paraît remarquable.

(2) Les plus belles miniatures des manuscrits de la Bibliothèque du roi se trouvent aux XIVe et XVe siècles. L'école grecque en a d'antérieures, et le Saint-Grégoire de Nazianze peut passer pour un chef-d'œuvre, mais l'art romain s'y montre trop. La complaisance de M. Champollion m'a mis à même de tout voir et de tout juger.

(3) Cependant, à cette époque du XIIIe siècle, rien n'est comparable encore aux belles miniatures postérieures des tournois du roi René, MSS. du XVIe siècle.

revers, un moine revêtu des habits de bure de Saint-Benoît, un pieux ermite dans sa cabane; des siéges, des batailles où le sang vermillonné surnage dans le manuscrit comme s'il était versé d'hier (1). Quelques-unes de ces miniatures sont sur or, d'autres sur carmin; on y voit Charlemagne à la longue barbe, le sceptre à la main et la croix sur son diadème; les paladins et les pairs l'entourent, il tient sa cour plénière pour marcher contre les Sarrasins ou pour défendre notre saint-père le pape : le voyez-vous ici, il fait son pèlerinage à Jérusalem; là, il va conquérir l'Espagne sur le roi Marsille (2).

Ces riches manuscrits qui font l'orgueil des antiquaires contiennent les grandes épopées carlovingiennes; presque toujours l'auteur s'y nomme; c'est un trouvère, un chanteur de science gaie : Lambert le Court, Pierre de Saint-Flour, Jéhan Bodel, Guillaume de Bapaume; ou bien un clerc de Troyes, un trouvère du Puy d'Amour, de Normandie ou d'Angleterre, Benoît de Saint-Maur, Robert Wace. Ces chansons de gestes portent presque toutes des titres attachants : *Le Roman de Lancelot, de Gyron le Courtois;*

(1) C'est une merveille de conservation que les couleurs dans les miniatures du moyen âge; elles semblent peintes d'hier.

(2) Selon la méthode des peintres et enlumineurs du XIIe siècle, il y a des anachronismes constants dans le costume et les habitudes carlovingiennes; le MSS. qui pourrait donner l'idée la plus exacte des costumes de cette époque, c'est le MSS. ou Bible de Charles le Chauve, du IXe ou Xe siècle. Le travail de M. Bastard est sans doute richement remarquable, mais l'auteur se laisse trop entraîner par l'idée antibyzantine.

la chanson de *Guiteclin de Sassoigne,* les gestes de *Guillaume au Court Nez; les Enfances Vivien, le Moniage Renouart*, le poëme *de Rou, Flore et Blanchefleur,* compositions poétiques qui toutes se rattachent plus ou moins à l'époque de chevalerie (1).

Quel est le siècle qui vit naître cette masse immense des monuments du vieil âge? Vinrent-ils tous spontanément et d'un seul jet, ou bien ont-ils été le résultat d'une formation lente et successive comme tout ce que produit cette époque? L'art byzantin et lombard se transforma au XIIe siècle dans les cathédrales dentelées; les primitives *chansons de gestes* récitées par les Francs dans les vieilles forêts ne devinrent que lentement, et par la suite, les beaux poëmes de chevalerie qui faisaient les délassements des cours plénières sous les règnes de saint Louis et de Philippe le Bel (2); c'est dire assez que ces poëmes n'appar-

(1) Voici quels furent les principaux romans dits *de Charlemagne,* qui parurent en France du XIe au XIIIe siècle : *les Enfances d'Ogier le Danois,* MSS. Bibliothèque royale, no 2729, fonds de La Vallière; *Aimery de Narbonne,* même fonds, no 2735; *Berthe et Pépin,* no 7188. L'auteur de ces différents romans est Adenez ou Adam, dit *le roi,* qui florissait au XIIIe siècle; ce trouvère fut couronné dans un *puy d'amour,* et c'est à ce triomphe littéraire qu'il dut son surnom. Huon de Villeneuve, autre poëte du même siècle, est auteur du roman de *Regnault de Montauban,* de *Garnier de Nanteuil,* des *Quatre fils d'Aymon,* de *Maugis d'Aigremont,* MSS., nos 7182, 7183, 7635.

(2) Voici presque toujours le début de ces chansons; elles supposent de vieilles histoires :

Plest-vous oïr chançon de grant mesure
Des vieles gestes anciennes qui furent?

tiennent point en eux-mêmes à l'époque carlovingienne, pas plus que la cathédrale ogivique n'appartient à l'art lombard ou byzantin.

Nul ne peut douter pourtant que les fiers Austrasiens qui suivaient Charlemagne n'eussent des chants à eux, des cris de guerre, des souvenirs de victoires ou de défaites; les vieilles chroniques nous ont conservé quelques vers informes d'une chanson que les soldats entonnaient aux champs de bataille sous Louis le Germanique; Éginhard et le moine de Saint-Gall parlent de poëmes en langue barbare qui faisaient les délices de Charlemagne (1). N'était-ce pas d'ailleurs la coutume des nations du Nord? Est-ce que la poésie des scaldes n'était pas venue jusqu'en Germanie, où

Ele est moult bone, li vers sont par nature
Et bien taillie à droit et à mesure.
De Vivien d'Aleschans en est nne
Et de son père Dan Garin d'Auséune
Qui maint bernage ot en lui par nature;
Et de la geste Aymeri est issue.

(*Les Enfances Vivien*, I.)

La chanson de *Charlemagne et de Simon de Pouille* commence par ces vers, qui supposent aussi d'antiques traditions :

Or escoutez seiguor que Dex vos benoïe,
Li peres esperitables li fis sainte Marie,
S'ores boue chançou de moutt grant soignorie,
Moult a estez perdue perça ne fu oie,
Uns clers l'a retrouvé cui Jhesus benoïe
Les vers en a escriz, toute l'a restablie.

(1) Ce chant a été publié par le bénédictin dom Bouquet : *Collect. histor. Gallic.*, t. VI.

les vieux chants nationaux existent encore? Au x[e] siècle, on récitait la chanson de Roncevaux, la légende de Guillaume au Court Nez, en langue vulgaire d'oil ou d'oc (1). Les grandes expéditions, les longues guerres enfantent toujours les poétiques chants.

Ainsi l'époque primitive de Charlemagne ne vit réellement que ces chansons de batailles : point de poëmes, ce ne sont encore que des traditions qui se perpétuent; le grand nom du suzerain passe à travers les âges, et c'est quand les Carlovingiens sont tombés, lorsqu'une dynastie nouvelle s'établit, à peu près

(1) L'astronome, qui a écrit la vie de Louis le Débonnaire, a dit : « Sed hanc felicitatem transitus fædavit infidus incertusque fortunæ ac vertibilis successus. Dùm enim quæ agi potuerunt in Hispaniâ peracta essent et prospero itinere reditum esset, extremi quidam in eodem monte regii cæsi sunt agminis. Quorum, quia vulgata sunt nomina, dicere supersedi. » Il est impossible de ne pas entendre ici les vassaux morts à Roncevaux, dont les noms étaient déjà, sous le règne de Louis le Débonnaire, vulgairement célébrés; voici les vers du début pour le poëme de *Guillaume au Court Nez :*

Oiez seignor! Dex vos croisse bonté
Li glorieus, li rois de majesté.
Bone chanson plest-vous à escouter
Del meillor home qui ains créust en Dé ?
C'est de Guillaume le Marchis au Cort Nés
Come il prist Nismes par le charroi monté;
Après conquist Orenge la cité
Et fist Guibor baptisier et lever
Que il toli le roi Tiebaut l'Escler,
Puis l'espousa à moillier et à per.

(Premiers vers de *Le charroi de Nismes.*)

vers l'époque de Philippe-Auguste, que ces poëmes se composent par fragments ou branches. Les grands exploits sont revenus, Philippe-Auguste commence à débrouiller le chaos féodal, comme Henri II vient à son tour policer les cours plénières des Anglo-Normands (1); et c'est à ce moment que la génération des trouvères recueille les traditions, les chants primitifs; elle les brode, les embellit, comme dans ses longues soirées du manoir la reine Mathilde tissait en mille couleurs les exploits de la conquête par Guillaume le Bâtard. Ces trois siècles, qui embrassent la période de Charlemagne à Philippe-Auguste, sont immenses; l'époque qui a produit : pour la musique, l'orgue; pour l'architecture, les cathédrales, et pour la poésie, les vastes chansons de gestes, n'était dépourvue ni de génie ni de puissance d'imagination.

Les grands poëmes sur Charlemagne, tels qu'ils existent aujourd'hui avec leurs branches, leurs lignages, ne furent écrits qu'après les croisades, qui avaient imprimé un si grand mouvement à la chrétienté, lorsque Godefroid de Bouillon plantait ses étendards au pied de Jérusalem. Rien d'étonnant à cette époque si prodigieuse elle-même qu'on revînt aux prodiges de Charlemagne; les chroniques ne retentissaient que de lui; dans les cours plénières on ne voyait que son image; il avait transmis cette longue traînée de gloire qu'une renommée retentissante

(1) Il ne faut pas trop séparer le XII[e] siècle du IX[e]; ils se touchent par la grandeur. Voy. mon *Philippe-Auguste*, t. I[er].

laisse toujours après elle; l'image du grand empereur était partout, et ces chansons de gestes, qui n'étaient récitées que par quelques chanteurs (1), devinrent de vastes livres qu'on lisait dans les cours plénières en présence des dames et des varlets.

Ces poëmes de chevalerie se divisent en plusieurs époques; je n'emploierai pas pour le vieux temps la prétentieuse expression de *cycles* : que diraient les chanteurs de science gaie, si, se levant des tombeaux, ils voyaient leurs œuvres enchassées dans les cadres inflexibles de l'école, eux qui récitaient les beaux faits et gestes la viole ou la harpine en mains, comme le Blondiau fidèle de Richard!... Que diraient-ils de ces proportions invariables dans lesquelles on

(1) C'était de château en château que les jongleurs ménestrels et trouvères venaient réciter les chansons de gestes. Voici ce que dit une de ces vieilles *chansons de gestes :*

Lors vesti un viex garnement
Et pend à son col une vielle ;
Car Girars bel et bien vièle...
Il allait à pié, sans cheval.
Tant a marchié plain et val
Qu'à la cité de Nevers vint.
Borjois l'esgardent, plus devint
Qui disoient tout en riant :
« Cist jongleres vient por noiant,
« Qnar toute jor porreit chanter
« Que nul ne l'alast escouter. »

A la porte tant atendi
Qu'uns chevalier eus l'apela
Qui, par la cour trainant, alla.
En la salle l'emmène à mont
Et de vieler le semont...

veut resserrer leurs poésies naïves et longuement conteuses. Quand ils recevaient la pelisse de fine hermine de la main des barons, le court mantel ou la toque de plumes de faucon, simples chanteurs de prouesses, ils ne croyaient pas qu'on les prendrait un jour pour autre chose que pour de dignes trouvères que le baron et chevalier appelaient à *vieller* en la salle du festin. Nos modestes devanciers dans la science érudite, les Lacurne Sainte-Palaye, nobles jumeaux qui passèrent leur vie à étudier les vieilles mœurs de la patrie, symboles de leur âme naïve et tendre; le marquis de Paulmy, le grand collecteur de bibliothèques; le marquis de La Vallière, qui avait remué toute la poussière des manuscrits; le grand d'Aussy, La Réveillère, Fréret et Ginguené, à travers leur opinion philosophique, avaient jeté plus de lumières sur l'ancienne épopée française (1), déjà révélée par Pasquier et Fauchet, que tous ces nomenclateurs et de systèmes et de cycles, souvent même étrangers à la lecture de ces épopées, dont ils parlent en maîtres : et vous immense Ducange, dans votre admirable *Glossaire;* et vous patients bénédictins, dans vos préfaces de l'*Histoire littéraire de France;* vous modestes et jeunes hommes qui, dans la poussière de la Bibliothèque du roi, copiez un à un les vers des grandes épopées, vous n'aviez jamais imaginé de placer par *cycles* ces naïfs trouvères du

(1) Je ne cite pas ici les riches éditions de M. Crapelet et de M. de Montmerqué, qui passe ses loisirs de magistrat à fouiller incessamment dans notre vieille histoire.

moyen âge; vos amis, vos confidents, qui vous suivent dans vos longues veillées de nuit (1)!

L'épopée carlovingienne n'appartient pas toute à la même époque ni aux mêmes idées; trois sujets formaient le récit habituel des chants poétiques : les chansons des pairs ou barons de France, les romans de la Table ronde, et comme il fallait toujours mêler l'antiquité, on récitait encore les histoires de Troie, de Rome et d'Alexandre le Grand (2). Chacune des chansons de gestes avait son origine personnelle; si les poëmes sur les barons de France se rattachaient tous à Charlemagne, ils étaient évidemment l'expression de nationalités diverses : *Girars de Roussillon* et *Guillaume au Court Nez* sont des épopées provençales; les Loherains appartiennent au Nord, les romans de la Table ronde à l'Angleterre et à la Bretagne. Tous récitent les grandes aventures, les prouesses de chevalerie de Roland, de Renaud et d'Ogier le Danois qui fit tant de prodiges (3).

(1) Je citerai parmi les modernes qui ont consacré leur vie aux études des poëmes du moyen âge MM. Raynouard, l'abbé de La Rue, P. Pâris; et parmi les élèves des Chartres, MM. Lacabane, Leroux de Lincy, Quicherat, Borel, F. Michel et Thomassy. Leur esprit juste et sage s'est toujours préservé de ce système de niaiseries pompeuses.

(2) Nes ont que trois matères à nul home entendant
De France et de Bretagne et de Rome la grant.
(*Guiteclin de Sassoigne.*)

(3) *Ogerius, dux Daniæ : de hoc canitur in cantilena, usque in Hodierum diem, quia innumerabilia fecit prodigia.* (Cap. XII. *Chronique de Turpin.*)

Une grande question a été soulevée : les troubadours du Midi précédèrent-ils les trouvères du Nord dans le récit épique des événements de la patrie ? Y eut-il une influence de la littérature orientale, par les croisades, sur les romans de chevalerie qui touchent à Charlemagne ? Disputes de mots qui me paraissent au moins oiseuses, car elles sont insolubles ; dans ces sortes de guerres d'érudition, chacun conserve son système, ses préventions d'étude : l'un, né sur le sol de la Provence, soutient avec passion que tout vient des troubadours (1) ; rien n'a été fait que par eux, leur imagination vive et colorée s'est empreinte partout ; eux seuls allaient de château en château, la harpe en main ; eux seuls possédaient la science gaie. Un autre, né dans la vieille Normandie, à l'ombre de la cathédrale antique de Caen ou de Rouen la métropole, soutiendra que tout est dû à la littérature anglo-normande (2) ; c'est la cour polie de Henri II qui a donné l'impulsion ; c'est sous les brumes de la Tamise que

(1) Il y avait dans M. Raynouard un sentiment de patriotisme dont il faut lui tenir compte ; ses recherches sur les troubadours après celles de Millot se ressentent de cette préoccupation. Tout restait provençal chez M. Raynouard, même le vieil accent de la patrie qui fit tant de prodiges.

(2) M. l'abbé de La Rue, l'antagoniste de M. Raynouard, était un érudit fort savant qui avait passé sa vie en Angleterre à étudier les rapports considérables qui existent entre la famille normande et saxonne. L'archéologie lui doit plusieurs savantes dissertations ; mais son livre des *Bardes armoricains* n'a pas répondu à sa réputation : tant l'esprit de système égare !

sont nées les plus riantes inspirations des trouvères et des troubadours.

Et pourquoi ces disputes sur des prééminences? Pourquoi chaque peuple n'aurait-il pas conservé son caractère, et chaque poésie sa nationalité? Qu'est-il besoin de l'influence d'une imagination sur l'autre? Quelle ressemblance existe-t-il entre les trouvères de Picardie, les Anglo-Normands, les Saxons et les troubadours de la langue d'oc et de la Provence? Chaque nation n'a-t-elle pas ses traditions poétiques; les scaldes chantaient l'Edda et l'Olympe mythologique d'Odin; les Saxons et les Allemands récitaient leurs chants nationaux, les *Niebelungs* de la patrie; les Provençaux avaient leurs poëtes comme les Normands leurs trouvères. Quant à l'influence orientale, où trouver aux xe et xie siècles, dans la Syrie, en Espagne même, ces fleurs d'imagination, ces contes arabes où apparaissent dans les palais de cristaux le vizir Yafar et Aroun-al-Raschild, conceptions poétiques nées à des époques plus avancées (1)? Si on lit les chroniques arabes de l'époque du xe siècle, les récits orientaux même sur les croisades, on n'y trouve qu'une certaine sécheresse de formes, un récit aussi laconique, aussi décharné que dans les plus pauvres chroniques des

(1) Pour se convaincre de la pauvre influence d'imagination exercée par les Arabes sur les grands poëmes français, on peut lire la *Bataille de Porus et les merveilles de l'Inde*. C'est une des branches des *enfances d'Alexandre* :

Ce fu el mois de may que furent combattu
Que li rois Alexandres ot Daire en champ vaincu.

monastères en France (1). Qu'auraient pu emprunter les trouvères et les troubadours à ces monuments? Où est cette prétendue création orientale? Cette filiation d'intelligence d'un peuple sur un autre n'a jamais rien d'exact, de précis, de constaté. Il y a dans toutes les œuvres de l'art des formes semblables, un rapprochement qui part de plus haut, un type commun; mais conclure de là que la littérature sanscrite, arabe, a influé sur les poëmes de chevalerie, créer une généalogie à l'imagination, parce que les mêmes pensées se produisent dans les œuvres de l'homme, c'est commettre une grave erreur.

Et pourquoi l'esprit français n'aurait-il pas produit seul, par l'impulsion du génie national (2), ces grands poëmes qui sont restés comme des témoignages des coutumes d'une époque? Sommes-nous une nation qui vive d'emprunt? Nos magnifiques cathédrales ne sont-elles pas à nous? Ces légendes de pierre, expression des légendes écrites, ne supposent-elles pas une imagination vive, profonde, qui a pu produire spon-

(1) Consultez aussi les extraits des MSS. arabes que M. Reinaud a publiés sur l'histoire des croisades, ils sont très-secs. Aujourd'hui le même savant est chargé de publier le texte avec traduction latine.

(2) On a fait même descendre les romans de chevalerie de l'Inde et de la Perse. Les temps sont ainsi faits et les esprits renfermés dans certaines formules. On enseigne le sanscrit, rien n'est beau comme le sanscrit, tout vient du sanscrit! On enseigne le chinois, rien n'est beau comme le chinois! Il n'y a que la France qui n'a rien produit avec son génie national, et c'est pourtant la France qui honore et gratifie les savants professeurs!

tanément les œuvres de la poésie carlovingienne? Au milieu des confréries de maçons pour élever ces chefs-d'œuvre de pierre, pourquoi n'y aurait-il pas eu des confréries de poëtes pour célébrer les hauts faits de la patrie? Tout se met en harmonie dans une civilisation : quand l'orgue bruissait dans les cathédrales, quand le plain-chant faisait retentir les solennels hymnes de mort, pourquoi n'y aurait-il pas eu des poëtes assez riches de leur imagination propre pour célébrer les prouesses de Charlemagne?

Une des plus vieilles productions de l'école romanesque appartient évidemment au Midi, c'est le poëme ou chanson de gestes de *Guillaume au Court Nez* (1). Guillaume au Court Nez ou d'Orange est un des héros que les poëtes de la science gaie ont célébré le plus solennellement, comme le méritait une telle vie. Guillaume était contemporain de Charlemagne ou peut-être même s'agit-il de ce Guillaume d'Aquitaine qui, sous Charles Martel, attaqua vigoureusement l'armée des Sarrasins; la chanson le présente en effet comme le fléau des mécréants : il est tout à la fois saint et paladin vigoureux; il existe de lui une longue légende, car la piété au temps de la chevalerie avait

(1) Les Bollandistes ont imprimé la Vie de saint Guillaume au 28 mai, et Mabillon, auparavant, l'avait insérée dans ses *Acta SS. Ordin., S. Benedict.* Mabillon, cet excellent critique, faisait le plus grand cas de la légende et de son auteur : « *Auctorem sane gravem,* dit-il, *quisque tandem ille sit constat fuisse, et libellum hunc cudisse ante sæculum* XI, *imo est verisimile est haud longè post Willelmi obitum cujus res gestas, quasi testis oculatus, commemorat.* »

aussi ses épopées. A côté de l'histoire romanesque venait la sainte légende, qui narrait les merveilles religieuses, les miracles des héros épiques. L'homme célèbre était toujours entre deux grandeurs : le ciel et la terre. Il existe diverses branches de ce roman de Guillaume au Court Nez, qui mènent depuis Charles Martel jusqu'à Louis le Débonnaire, créé roi d'Aquitaine; la génération des trouvères ne quittait pas ainsi un pieux paladin sans mêler sa vie à tous les événements un peu considérables qui avaient vivement frappé l'imagination. On se familiarisait avec l'histoire de chacun de ces nobles hommes : les dames, les chevaliers, qui écoutaient ces chansons, voulaient d'abord connaître l'enfance de celui qui avait laissé grande renommée; il y avait les *Enfances* de Charlemagne, de Roland, d'Ogier le Danois. Après venait l'époque plus active de la vie, les combats, les exploits de pourfendeur, les pèlerinages armés; enfin, le repentir après la vie fougueuse, le *moinage*, comme on le disait alors (1).

Tous ces récits s'ajoutaient successivement; le caprice du chanteur les modifiait avec une incessante mobilité : que de poëmes n'existèrent pas sur *Guillaume au Court Nez*, depuis *Girars de Roussillon* jusqu'aux *Enfances Vivien* (2), une des plus gracieuses

(1) Le moinage doit s'entendre dans le sens de vie monacale. c'était toujours par cette sainte vie que finissaient les barons et chevaliers. (*Voyez* le Catalogue des MSS., Bibliothèque royale.)

(2) Le no 6985 grand in-fol., Bibliothèque royale, est la plus riche des épopées chevaleresques.

chansons de gestes : « Faudrait-il vous les redire, ces enfances d'un héros, à vous génération préoccupée d'intérêts matériels, et si étrangère aux naïves impressions de ce temps? » Il s'agit encore de la triste et fatale défaite de Roncevaux, qui pesa si longtemps au cœur des Français : « Guérin, fait prisonnier, est menacé de périr dans les tourments s'il ne donne son fils en otage; il écrit chartre à sa cour de barons; on délibère si on enverra l'enfant Vivien, le fils de Guérin en captivité; Guillaume au Court Nez est d'avis que Vivien se sacrifie pour sauver son père (1), car il n'est pas d'arbre planté dans un verger qui ne doive prêter son ombre à son seigneur; le voilà donc l'enfant; il va trouver sa mère tout en larmes : touchante entrevue! « Vivien, lui dit sa mère, pars, je prendrai de tes cheveux, de la chair de tes ongles et de tes doigts, plus blanche que l'hermine, je les lierai à mon corps comme souvenir. » Cette noble mère ne détourne pas Vivien de son pieux devoir; il lui faut

(1) De ce qu'il ont de leur char engendré
Se doivent-il garir et repasser.
Mal soit de l'arbre qu'est el vergié planté
Qu'à son seignor ne fet ombre en esté!...
Niés Viviens, com es aterminé,
Ma bouche juge que tu soies livré
En la prison, por ton père sauver.
Si tu i muers, Dex a tout à garder!
De la vengeance nos convendra penser.

(*Les Enfances Vivien*, nº 6985. Sainte-Palaye, nº 636, Biblioth. royale.)

la délivrance d'un époux chéri (1). Vivien armé chevalier par Guillaume au Court Nez, le meilleur homme qui fût né d'une femme; Vivien jure de ne jamais fuir devant les Sarrasins, comme un lâche et mauséant de chevalerie. « Vœu terrible! » lui dit Guillaume, et pourtant ce Guillaume n'est-il pas le plus impétueux des chevaliers (2)? « Quelquefois, ajoute-

(1) Fis Viviens, or prendrai de ton poil,
Et de la char des ongles de tes dois
Qui plus sont blaus que hermine né nois;
Emprès mon cor les lierai estroit
S'es reverrai as festes et as mois,
Lors estaiudra la grant dolor que j'oi.
Éncor me menbres, biaus fis, d'un mot cortois
Que me déistes, n'a mie quatre mois,
Dedans ma chambre séistes jouste moi
Et je plorais de Garin le Cortois,
Vous me déistes: Bele mere, que vois?
La mort mon pere por quoi ramentevois?
Sé je vis tant que je port mes conrois,
Parmi Espaigne ne porra remanoir
Que la venjance tote prise n'eu soit
Lors oi-je joie, biau fis, adont me toi.
(*Les Enfances Vivien.*)

(2) Les trouvères disent de lui :

Seigneur et dames pour Deu or escoutez
Bonne chançon, jamès meillor n'orrez
C'est de Guillaume le Marchis an Cort Nez
Le meillor home qui de mère fu nez
Né qui des armes péust tant endurer,
Ce fu à Pasqnes que l'en dit en esté
Guillaumes ot Vivien adoubé.

(*L'Adoubement Vivien*, no 6985. Sainte-Palaye, no 686. Bib. roy.)
Il ne faut pas les confondre avec *les Enfances Vivien*.

t-il, la fuite est bonne lorsqu'il faut conserver son corps. » Il part, Vivien, après avoir répété son vœu de chevalerie, et il l'accomplit bravement, car il envoie à Guillaume au Court-Nez, une barque où plus de cinq cents Sarrasins ont les bras, les jambes, les nez coupés du tranchant de sa puissante épée (1). Les Sarrasins veulent se venger, ils viennent innombrables devant la ville d'Arleschans ou Arles (2), ils assiégent le lieu où reposent les tombes chrétiennes; Vivien fond sur eux. Mais que peut un seul contre cent, contre mille? Il va succomber; prêt à mourir, Vivien invoque les souvenirs de sa jeunesse, et son bel oncle Guillaume, et la comtesse Guibor, sa noble dame, qui le nourrit sous son aisselle (3). La mêlée

(1) Il sont entré en Espaigne la Grant,
La terre gastent as turs et as persant,
Tuent les fames, ocient les enfants
Par tote l'ost fet crier Vivians :
Qui porra prendre nul païen mescréant,
Ne preigue mie né or fin né argent,
Mès il li toille la teste maintenant.

Copez lor ot et baulevres et nés
N'i a un sol qui n'ait les eyulz crevez
On n'ait les piés et les deux poins copez.
(*L'Adoubement Vivien.*)

(2) Il est impossible de méconnaître dans ces noms ceux de la ville d'Arles et de ses fameux *Eliscamps* ou *Champs-Élysées*, que dans le moyen âge les tombeaux chrétiens, groupés autour de Sainte-Marie-Majeure, rendaient mille fois plus célèbres que les inscriptions funéraires des époques romaine et gauloise.

(3) Ne vous verrai jamés, oncles Guillaumes,
Né mon lignage né la gent de ma terre;

devient si épaisse que nul ne se reconnaît; Vivien est aux prises avec Ordouan, un roi des Sarrasins. Un miracle le sauve; retiré dans le vieux château qui domine la ville, il a le temps de prévenir Guillaume d'Orange.

Voici donc le message qui entre dans la vieille cité des comtes d'Orange, où se voient mille métiers; les uns font des écus ou mailles d'acier; les autres des selles, des étriers (1). Le message trouve Guillaume jouant aux échecs et le comte promet du secours. Hélas! Vivien en avait bien besoin; le bruit de son cor retentissait au loin (2); il perd tout son sang, la bataille se continue, et il meurt, le noble chevalier.

Hui en orrez si très pesme novele!
Et vous, contesse Guibor, ma bele dame,
Vous me norristes lonctens soz vos masselc,
Quant seroi morz et saurois la novele
Por moie amour en plorerez cent lermes!
(*L'Adoubement Vivien.*)

(1) Girars entra en Orange, eslessiés,
Et voit ces dames contre mont ès soliers.
En la cité avait moult de mestiers,
Li uns fet elmes, li autres braus d'acier,
Li autre font ces escus entailliez,
Li quart fet seles, li autres fet estriers.
(*Idem.*)

(2) Et Viviens a haut sonné son cor,
Deux fois en graille et li tiers fu en gros;
La maistre vaine li rompi ens el cors,
Grans fu l'alaine et li bondirs fu fort:
Guillaumes vint quauqu'il pot les galos.
(*Idem.*)

Au milieu de ces funérailles du jeune homme, les Sarrasins poursuivent Guillaume d'Orange; le vaillant comte fuit aussi sur son bon cheval Baucent avec le corps de l'enfant Vivien, mort roide étendu; obligé d'abandonner son précieux fardeau, il court, il court! Guillaume, jusque dans Orange, et le voilà bientôt assiégé dans sa propre ville. Une autre branche du grand poëme suit Guillaume jusqu'au tombeau; car, je le répète, l'épopée n'était complète que lorsque la race était épuisée. Ainsi les chantres et les trouvères se rattachaient à une seule vie; ils la présentaient sur toutes ses faces, depuis l'enfance jusqu'à la mort; les chevaliers, les châtelaines, s'habituaient à tous ces souvenirs, à ces noms propres de héros. C'était la chronique des grandes races, le patrimoine d'orgueil pour le manoir : on savait comment était né Roland, Renaud, Ogier le Danois; on suivait leurs dignes fils, leurs neveux, leurs beaux cousins; on vivait de leur existence, on se familiarisait avec leurs exploits, chacun y cherchait sa généalogie, son origine, sa filiation et ses exemples. Tel preux châtelain du XIIe siècle aurait narré comme s'il les avait vues les armoiries des paladins du grand Charles et les besants d'or sur fond de gueules du duc Naymes ou du traître Ganelon de Mayence.

Guillaume au Court Nez est une tradition méridionale, comme le roman ou la légende de *Philoméla* et la *Chronique de Turpin*, dont l'origine est surtout espagnole. Turpin n'a écrit au fond qu'une légende, son récit n'est que le développement d'un simple

pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle (1); ce n'est pas un de ces grands tableaux des prouesses de chevalerie : par rapport aux vastes chansons de gestes, il est ce que la légende de *Guillaume au Court Nez* peut être aux romans qui furent écrits sur le preux comte d'Orange. Les pèlerinages avaient alors une vive puissance sur l'imagination contemporaine; des masses entières de peuple s'ébranlaient pour courir à un tombeau : souvent le sépulcre réveille les vivants, et l'enthousiasme entoure le souvenir de tous ceux qui laissent un grand nom dans la tombe.

Indépendamment de cette active piété, il y avait encore des mobiles qui rendaient plus fréquents et plus célèbres les pèlerinages. Dès qu'on exaltait les merveilles d'un saint tombeau, d'un pieux monument (2), on y accourait, comme si la terre lointaine pouvait seule répondre aux émotions du cœur; les pèlerins y apportaient leurs offrandes d'or, d'argent et de saphirs; Saint-Jacques de Compostelle était le plus riche tombeau; nul ne le visitait sans ajouter à la richesse de ses offrandes. Ces pèlerinages de piété servaient de prétexte aux grandes entreprises militaires; quand Charlemagne méditait une expédition guerrière, il faisait d'abord un pèlerinage à un tombeau sacré du pays. Couvert par les immunités des

(1) C'est l'opinion de M. P. Pâris, et je la crois très-exacte. (*Voy.* la préface de *Berte aux grans piés* et *de Garin le Loherain.*)

(2) Ducange, vo *Perigrainatio.* A la fin, ces pèlerinages furent armés, et telle fut l'origine des croisades.

pèlerins, nul ne pouvait l'atteindre; il examinait les lieux, les voies romaines encore intactes, les stations, les forces, qu'on pourrait opposer à une invasion prochaine; il espérait se faire des idées géographiques plus exactes sur chaque localité, afin de la rattacher à ses domaines; les pèlerins étaient comme de grands voyageurs qui allaient à la découverte; plusieurs avaient visité le mont Joux et le Mont-Cénis, avant de tenter le passage des guerres de Lombardie, et le pèlerinage de l'Empereur à Saint-Jacques de Compostelle fut évidemment un prétexte pour étudier la cime des Pyrénées et s'assurer un passage à travers les sentiers et les précipices inconnus (1).

Si les chansons de gestes se composent d'un certain nombre de branches qui en font comme des arbres généalogiques, il faut aussi remarquer que lorsqu'elles célèbrent ce grand nom de Charles ou de Karll, elles ne les rattachent pas exclusivement à Charlemagne, mais à tous les Carlovingiens en général. Les trouvères mêlent et confondent perpétuellement, Charles Martel, Charlemagne et Charles le Chauve ou le Simple, comme aussi ils confondent Louis le Débonnaire et Louis le Bègue; il se fait un chaos de noms propres; tous ces représentants de la race carlovingienne sont incessamment pris les uns pour les autres. Les grandeurs, les faiblesses, sont placées sur une même tête, dans une même existence.

(1) Dans la Chronique de Turpin, c'est une étoile qui dirige pour ainsi dire Charlemagne vers le tombeau de saint Jacques de Compostelle. *Voy.* l'histoire de cette expédition, chap. VI de ce livre.

C'est ce qui fait que Charlemagne est quelquefois si incertain, si abaissé en présence de ses hauts barons !

Ces traditions de chevalerie furent presque toutes écrites à l'époque des guerres féodales entre le suzerain et les vassaux; l'empreinte hautaine de Charlemagne était effacée (1); la royauté était en lutte avec les hauts feudataires. Les romans de chevalerie représentent sans cesse les barons refusant le service ou bien les aides que les suzerains leur demandent. Les trouvères, qui allaient de château en château pour distraire les cours plénières et les sires hautains, devaient répondre à leur passion de résistance envers l'autorité royale. Quand donc ils parlaient de Charlemagne, ils ne le présentaient pas comme le suzerain puissant qui faisait fléchir toutes les volontés; dans les chansons les barons lui résistent (2); il est obligé de faire la guerre contre ses vassaux : ici, on le met en campagne contre les quatre fils d'Aymon et le château de Montauban; là, on le jette à la poursuite de Doolin de Mayence; on dirait Louis le Gros obligé de lutter contre les châtellenies qui entourent le Parisis (3) et forcé d'assiéger la tour des Montmorency ou de Montlhéry.

(1) D'après l'opinion de Ducange et de M. Campi, le premier poëme de *Philoméla* est du XIe siècle; c'est le plus ancien. La chanson de *Garin le Loherain* parait aussi d'une haute antiquité.

(2) Dans certains romans de chevalerie, les barons disent les plus grandes injures à Charlemagne. *Voy.* Ogier le Danois et Dooin de Mayence, n° 6352.

(3) J'ai émis l'opinion dans mon *Hugues Capet* que la plupart

Dans les épopées qui se rattachent au Midi, d'autres motifs existent pour justifier cet abaissement de Charlemagne; il y a évidemment haine contre la race du Nord. Si les provinces méridionales ont conservé quelques traces du passage de Charlemagne, elles ont plus encore gardé des haines, des ressentiments contre lui. Dans presque tous les romans de chevalerie on abaisse l'Austrasien vieilli, c'est le lion abattu : il est mari trompé, souverain imbécile; Maugis le met dans un sac (1) : plein de faiblesses puériles pour ses bâtards et pour Charlot, son fils chéri, il n'a de volontés sur rien; tous le jouent. Le Midi semblait se venger par la moquerie du passage conquérant de la race austrasienne; autant l'Aquitaine s'était rattachée au gouvernement pacifique de Louis le Débonnaire, qui s'était fait tout Méridional, autant elle conservait ses préventions contre les hommes du Nord, les comtes qui la gouvernaient; elle s'en prenait à Charlemagne, l'empereur de race germanique.

A côté de ces branches méridionales des épopées carlovingiennes, on doit placer la chanson des Loherains, qui tient essentiellement à l'épopée du Nord. Le lignage en est nombreux, tout se rattache au tronc principal de Lorraine : d'abord les trouvères ont à

des romans de chevalerie furent calqués sur l'espèce d'anarchie féodale qui existait depuis Robert jusqu'à Louis VII.

(1) *Voy.* les branches de *Renaud de Montauban* et des *Quatre fils d'Aymon.*

conter les faits et gestes du comte Hervis de Metz (1), de Garin le Loherain, de Begon de Belin, ses fils; de Gerbert, fils de Garin; et sa longue lignée vient aboutir à l'épopée plus moderne de Guérin de Monglave. Cet ensemble de grande chanson sur les Loherains paraît au moins aussi antique que les chants de gestes groupés autour de Roland, de Guillaume d'Orange ou de Renaud de Montauban; on peut même croire primitive la chanson des Loherains, car le trouvère ne fait allusion à rien d'antérieur; il ne cite pas, selon la coutume des poëtes, les vieilles chansons, les traditions ou les chroniques. C'est l'épopée de la France du Nord, translatée depuis en dialecte de Champagne, de Lorraine, de Picardie, de Normandie (2), épopée qui eut un grand retentissement,

(1) Il forme la première partie de la grande épopée dont il a été publié une seule branche, celle de *Garin le Loherain*. Il y a douze MSS., le plus précieux est celui de l'Arsenal, n° 181; M. Paulmy l'avait acquis avec toute sa sollicitude pour la science.

(2) Voici les divers MSS. de la chanson épique de *Garin le Loherain :* on voit combien elle était populaire dans cette génération.

BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

N° 7533, in-4°, vélin, 2 colonnes, XIIe siècle; relié en carton couvert de parchemin.

N° 7533 2. 2., in-4°, vélin, 2 colonnes, XIIe siècle; miniatures placées dans les initiales; relié en maroquin rouge aux armes de Colbert.

N° 7542 s. s., in-4°, deux colonnes, XIIe siècle; relié en maroquin rouge aux armes de France.

N° 7608, in-4°, m°, vél., 2 col., commencement du XIIIe siècle; relié en veau racine au chiffre N couronné sur le dos.

car son lignage est considérable pendant trois siècles, la première branche est d'Hervis, comme dans le blason on dit que l'émail ou le support est de Rohan, Montmorency, Talleyrand ou Fezenzac. Le manuscrit remonte au XIIe siècle. Cette épopée est marquée d'un caractère à part; la classe moyenne y prend son rôle; Hervis n'est pas un nom de chevalerie, c'est le fils d'un simple bourgeois de Metz, du nom de Thierry; enfant de métier, néanmoins il a épousé la fille du duc de Metz, et avec ce mariage il a pris les goûts de la noble chevalerie. Son père veut qu'il reste marchand, et il doit vendre des marchandises aux foires de Lagny, de Provins et de Saint-Denis. Au lieu de vendre ces marchandises, Hervis, généreux jeune

N° 7628 2., in-4°, vélin, 2 col., XIIe siècle; reliure en bois couverte de peau, à fermoirs rompus.

N° 7991 5., in-4°, vél., 2 col., XIIe siècle; cartonné.

N° 9654 5. 5, A, in-4°, vél., 2 col., XIIe siècle; relié en maroquin rouge aux armes de Colbert.

Fonds du duc de La Vallière, n° 60, ancien n° 2728, in-4°, vél., 2 col., miniatures; commencement du XIIIe siècle, relié en maroquin rouge.

Fonds de Saint-Germain, n° 1244, in-fol., parvo, vél., 2 col., XIIe siècle; reliure en basane grise.

Fonds de Saint-Germain, n° 2041, in-4°, vél., 2 col., XIIe siècle; mauvaise reliure en bois à demi brisée.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.

Belles-lettres, n° 180, in-4°, vél., 2 col., XIIe siècle; relié en veau grené, chargé des armes du marquis de Paulmy.

Belles-lettres, n° 181, in-fol., vél., 3 col., commencement du XIIIe siècle; couverture en peau blanche appliquée sur bois.

homme, les donne aux barons, aux chevaliers, à la manière des seigneurs. Le but de cette chanson de gestes est évidemment de poser la différence qui existait alors entre la classe généreuse des chevaliers et la bourgeoisie essentiellement économe et étroite en sa huche. La chanson d'Hervis finit à l'époque où Charles Martel est attaqué par les Sarrasins, que le chanteur confond avec les Hongres; elle ouvre donc le roman de *Garin le Loherain*, qui se rattache comme on l'a dit par son premier chant à l'époque de Charles Martel, finit à la mort de Begon de Belin, touchant épisode du roman. Cette masse immense de vers, qui s'élève à 60,000, est curieuse à consulter pour connaître les mœurs, les habitudes de la chevalerie, et surtout pour pénétrer et suivre les invasions des Goths, des Huns, des Sarrasins, depuis le VII[e] jusqu'au IX[e] siècle, événement lugubre qui avait laissé de profondes empreintes. C'est le récit épique de ces époques de conquêtes, racontées par les trouvères dans les manoirs aux temps de Philippe-Auguste et de saint Louis (1).

Ces grands poëmes ont-ils servi à la rédaction des chroniques? ou bien, les chroniques, au contraire, ont-elles été la source où les chanteurs ont puisé? Dans la marche des âges, les chants récités précédèrent les annales sérieuses des peuples; Homère chantait ses sublimes rapsodies bien avant que les grands histo-

(1) J'ai dit dans mon travail sur *Philippe-Auguste* comment étaient récités dans les castels les poëmes épiques de l'époque carlovingienne.

riens de la Grèce eussent réuni les annales primitives; il y a donc toute apparence que les chants de guerre récités par les peuplades germaniques, que les *sagas*, les *Niebelungs* des nations scandinaves ou saxonnes ont précédé toutes chroniques écrites (1). Les *faits* et *gestes* sont récités avant qu'on les confie à l'écriture; les primitives chansons des gestes doivent être antérieures aux chroniques monastiques.

Mais cette influence d'une littérature sur une autre n'est pas aussi puissante qu'on le croit et qu'on l'affirme. La chronique venait d'une source toute différente du poëme épique; les trouvères, chantres de grandes prouesses, appartenaient généralement à une classe ambulante et coureuse de champs de bataille; ils n'avaient rien de l'esprit monastique; ils marchaient avec les armées (2), vivant en enfants joyeux

(1) Il est incontestable que les premiers poëmes de chevalerie étaient chantés. Voici presque toujours leur début :

Oez Seignor, que Dex vos beneïe,
Li glorieus, li fiz sainte Marie!
Bone chanson que je vos vorrai dire.
Ceste n'est mie d'orguel nè de folie
Nè de mençonge estraite né enplie,
Mès des preudomes qui Espaigne conquisrent :
Et cil le sevent qui en vont à Saint-Gille
Et les enseignes en ont vèu à Bride,
L'escu Guillaume et la targe florie,
Et la Bertrau son neve le nobile
Je ne cuit mie que jà cler m'en desdie
Né escripture qu'en eit trové en livre.

(*Le Charroi de Nismes*, n° 6985. Sainte Palaye, no 686. Bib. roy.)

(2) Comparez les deux livres de M. Raynouard sur les troubadours

dans les châteaux; ils étaient pour ainsi dire l'expression de la partie active et belliqueuse de la société. Qu'avaient-ils de commun avec les pauvres chroniqueurs qui, au fond des monastères, écrivaient chaque jour les événements, les catastrophes, l'ouragan qui souffle, le tremblement de terre qui agitait les cités? Les chroniques sont l'obituaire de l'abbaye; les chansons de gestes, le récit de la brillante vie des chevaliers : le vieux chroniqueur raconte comment tel roi ou tel abbé est venu s'agenouiller sur la tombe du monastère; si le loup a fait entendre sa glapissante voix au milieu de la neige, dans la forêt dépouillée; si la nuit de Noël on a entendu les mille cris de joie des pasteurs pour célébrer la naissance de Jésus; si à Pâques fleuries l'herbe partout verdoie, si l'épidémie, comme un cavalier de feu, s'est montrée dans la contrée; si les reliques ont été insultées (1), le chroniqueur recueille précieusement tous ces bruits et les consigne dans ces annales. Voulez-vous savoir les événements politiques? les voici : « Charlemagne s'est abrité dans ce monastère, les Saxons ont pillé les oratoires; tel comte a été frappé par la main de Dieu pour avoir insulté aux baptistaires; » c'étaient là les grandes

et les 2 vol. de M. l'abbé de La Rue sur les bardes armoricains; Paris, 1834. Les deux savants ont donné des notices détaillées sur les trouvères et les troubadours.

(1) Les chroniques de l'époque carlovingienne ont été toutes réunies dans dom Bouquet, t. V. M. Pertz a corrigé plusieurs textes, et a publié quelques documents nouveaux sur les derniers Carlovingiens surtout, t. II.

nouvelles pour le monastère, pour l'abbaye et les pauvres chroniqueurs.

Il n'en est pas ainsi du trouvère : le seigneur tient-il sa cour plénière, il la décrit dans toutes ses pompes ; tout est merveilleux dans la naissance de l'enfant du baron, sa vie est entourée de je ne sais quelle auréole fantastique. Les batailles tiennent une grande part dans ces romans (1), et ce n'est pas, comme dans la chronique, deux ou trois lignes qui racontent un combat ; le trouvère en décrit tous les détails ; il en parcourt tous les accidents ; c'est légende dorée sur légende. Si quelquefois vous avez parcouru ces vieux manuscrits, vous avez dû remarquer ces miniatures de batailles, où les chevaliers, la lance haute, la visière baissée, se mêlent, s'entrelacent, se confon-

(1) Les descriptions de batailles se multiplient à chaque page dans les poésies épiques du XIIe siècle.

Il fait ses gens fervestir et armer,
Et ses batailles rengier et deviser.
Là véissiez maint penoncel venter
Maintes banières souhaucier et lever.
Tuit sunt rengié ; n'i a que d'assembler.
Amauris point, li gentis et li ber,
Et Sarrasin refireut autretel;
Là véissiez les routes assembler.
Et Amauris laist le cheval aler,
Fier tun paien, que je ne sais nomer.
L'escu li fait sor la boucle trouer,
Le blanc haubert et desrompre et fausser;
El cor li fait son roide espie entrer.
Le cuer li trenche, nel puet mie endurer.

(*Li Romans de Garin le Loherain*, XIV.)

dent. Le sang coule rouge comme le vermillon; on aperçoit d'éclatantes prouesses; un paladin en pourfend des centaines : eh bien, là se trouve reproduite l'épopée chevaleresque; c'est le roman dessiné et peint, comme les mille figures de la cathédrale redisent la légende du saint; ces scènes colorées passent dans les mille vers du romancier, avec une petitesse de détails qui fait naître souvent la monotonie.

Ainsi, quel que soit le jugement qu'on porte sur l'épopée carlovingienne, si elle n'appartient pas à l'époque qui vit le grand empereur, au moins elle se rattache toute à lui; elle existe de son éclat, de son image; elle est protégée par son nom; elle constate surtout la grande popularité de Charlemagne. Et qu'on le remarque : voici une dynastie tombée, ses descendants ont été si petits, qu'il a suffi d'une volonté de barons francs pour briser leur sceptre; eh bien, néanmoins, un ou deux siècles après, ce nom de Charlemagne brille partout; on se rappelle dans toutes les veillées de chevalerie l'antique empereur à la longue barbe; les premières épopées s'attachent à lui, et tandis que sa race tombe dans le mépris, le nom du fondateur grandit sans cesse; ceci se voit quelquefois dans l'histoire : un nom brille immense, puis il s'éteint et s'efface par l'incapacité ou l'indignité de sa lignée.

CHAPITRE IV.

RÉTABLISSEMENT DE LA DIGNITÉ IMPÉRIALE EN OCCIDENT.

Extinction de la mairie du palais. — Le titre royal dans la personne de Charlemagne. — Patriciat. — Consulat. — Institution des royaumes d'Italie et d'Aquitaine. — Pépin et Louis. — Marche et progrès des idées romaines. — La pourpre. — Le sceptre. — Le manteau. — Voyage de Charlemagne à Rome. — Changement du patriciat en la dignité impériale. — L'empire d'Occident. — Assemblées militaires. — Diètes pour la guerre, le jugement. — Triple organisation du pouvoir. — Les ducs ou défenseurs des marches. — Les comtes fonctionnaires civils. — Les *Missi Dominici*. — Caractère de l'œuvre conquérante de Charlemagne.

---

780 — 800.

Dans le progrès et le développement d'une œuvre politique, il se dessine et se révèle toujours plusieurs époques; quelque grand et audacieux que soit un homme, il ne marche jamais droit à son but; il ne saisit pas tout à coup la puissance, il s'avance lentement, dans la crainte de soulever l'opposition des esprits, frappés, étonnés, inquiets de la grandeur

nouvelle d'un seul homme. C'est ce qui se produit sous Charlemagne, depuis le titre royal qu'il partage avec Carloman jusqu'à son élévation à la dignité impériale, il y a un long et pénible travail qui s'explique par les embarras de la conquête. Avant qu'un chef se pose fort dans une société, il doit mériter par de grands services l'admiration et la confiance des masses; et c'est en quoi l'histoire du pouvoir est curieuse à étudier dans la période carlovingienne.

Un premier résultat de l'administration des Carlovingiens, c'est la disparition absolue de la mairie du palais, cette immense dignité mérovingienne; on n'en voit plus trace; l'on comprend très-bien qu'avec des hommes d'énergie, tels que Pépin et Charlemagne, la puissance des maires ou des préfets du palais ait perdu ce caractère absorbant qu'elle avait au temps de la première race; mais comment s'expliquer qu'elle ait disparu complétement? On n'en retrouve plus aucun indice dans les chartres et les diplômes, c'est comme une dignité abolie (1); les ducs d'Austrasie, les maires du palais de Neustrie, maîtres du pouvoir royal, ont confondu dans leur titre de roi toute la puissance et l'autorité des ducs et des maires; la mairie du palais, emprunt que les Mérovingiens avaient fait aux for-

(1) Tout porterait à croire que cette dignité était inhérente à la famille carlovingienne; j'ai feuilleté page par page les tables des diplômes de Bréquigny, les volumes de dom Bouquet et de Pertz, il n'est plus question des maires du palais; les noms mêmes des dignités ont absolument changé. Rien n'est moins semblable à la première race que la seconde.

mulaires pourprés de Byzance, s'absorbe dans la révolution germanique qui fait triompher les ducs austrasiens. On se retrempe alors dans les mœurs primitives, le pouvoir royal s'en empreint. Le sacre vient imprimer à la royauté un caractère plus auguste, plus saint; l'onction des rois, formule hébraïque, est rare, exceptionnelle, sous la première race; au contraire, depuis Pépin, toutes les formes de l'Église sont appelées à consacrer et à fortifier l'autorité des chefs austrasiens qui prennent la couronne; Charlemagne est sacré trois fois (1) : comme héritier de Pépin, comme roi des Lombards et comme Empereur. Les princes carlovingiens réunissent la double condition de la force qui protége et du droit qui sanctifie.

A son avénement, Charlemagne, fils de Pépin, exerce la royauté avec Carloman, c'est le point de départ de son pouvoir; le partage des terres qui composent les deux royaumes n'a rien de fixe, la Neustrie ou l'Austrasie ne sont pas le lot exclusif de l'un ou de l'autre; on les confond perpétuellement dans les chartres (2); aussi cette époque n'est marquée d'aucun capitulaire, d'aucune mesure législative; c'est une lutte morale entre les deux frères; Carloman n'est

(1) C'est ce qui explique les diverses époques de ses chartres, comme le font très-bien remarquer les bénédictins dans l'*Art de vérifier les dates;* quelquefois même il met plusieurs dates comme dans cette chartre : *Data VI Kalend., jul. ann. VI° et II° regni nostri.*

(2) Il existe une chartre originale de Carloman (Archives du royaume) sur le privilége de l'abbaye de Saint-Denis, et Charlemagne fait des diplômes sur les abbayes de Neustrie et d'Austrasie.

pas le plus fort, et néanmoins il comprime le caractère absorbant de Charles; ce n'est que lorsque la royauté se concentre dans les seules mains de Charlemagne que le pouvoir devient une institution vigoureuse pour la conquête et l'organisation. Dans la première période de ce règne, Charlemagne a besoin de faire prévaloir sa suprématie par un grand éclat de victoires, et il réprime les peuplades barbares qui entourent ses domaines. A mesure qu'il obtient un succès, il prend un titre de plus, et ces titres sont presque tous romains ou byzantins.

L'influence des mœurs et des coutumes romaines ou des dignités du palais de Byzance fut la même que celle des chefs-d'œuvre des arts de la grande époque: les barbares étaient éblouis de leur éclat; ils pouvaient renverser les royaumes, réduire les populations à l'état de servage; mais de ces sociétés détruites ils gardaient la couronne brillante d'escarboucles, le sceptre si merveilleusement travaillé, le trône tout relevé d'or et d'émeraudes; ce respect, cet engouement pour les arts et la dignité antique va si loin, que souvent ils ne se servent plus pour leur scel que des cachets à la face des empereurs de Rome (1). Dans un grand nombre de chartres, Charlemagne prend le titre de patrice (2); les papes lui écrivent comme à

(1) Au dépôt des Archives du royaume, il existe même une chartre originale de Charlemagne, scellée d'un camée antique qui reproduit la figure d'un Jupiter de la belle époque de l'art.

(2) Les empereurs de Constantinople ne lui reconnaissent qu'avec restriction cette dignité, ils ne l'appellent que φράγκων βασιλεῦς et plus souvent ils lui donnent l'épithète barbare de ῥῆξ

leur protecteur naturel. Charles fut élevé à cette dignité dans un voyage en Italie, à cause des services qu'il avait rendus à la chaire de saint Pierre, par les chefs de ces familles sénatoriales qui vivaient sur le mont Aventin, et conservaient les souvenirs de la vieille constitution des Césars. A Rome se voyait encore le mélange des idées chrétiennes et de la forme primitive des institutions républicaines. Charlemagne prend aussi dans quelques monuments le titre de consul; le consulat vivait encore de nom au VIIIe siècle; il n'avait plus rien sans doute de cette grande dignité romaine qui fit la gloire de la république, mais l'on gardait à Rome, comme de vénérables débris, les souvenirs antiques des vieux temps (1); le peuple transtéverin, les fils des citoyens qui habitaient le Campo-Vaccino se souvenaient des consuls, des tribuns, et toutes les fois qu'un caractère de grandeur se révélait au monde, les Romains lui décernaient quelques-uns de ces titres qui avaient fait la force de la constitution républicaine (2). Il est à remarquer que les chefs barbares eux-mêmes, tant le nom de Rome était grand, reçurent avec respect ces marques de dignités d'un empire en décadence; c'est que le souvenir des formes survit toujours à la destruction de l'œuvre; souvent une institution est en ruines, et

(1) Muratori, *Annal. Ital.*, t. VI, p. 337, et Dissert. : *Italiæ mediæ œvi.*

(2) L'Institut avait mis au concours la question du consulat abâtardi au moyen âge, et jeune homme je remportai le prix. Mon Mémoire est encore inédit.

ceux-là mêmes qui l'ont détruite veulent s'emparer de ses souvenirs, de sa grandeur et briller de son éclat.

Patrice et consul de Rome, Charlemagne vise à une autre dignité : l'empire d'Orient et d'Occident était un de ces souvenirs qui restaient debout au milieu même des ravages des barbares. L'empire d'Occident était tombé sous les mille excursions des peuples conquérants, qui, comme des fleuves, avaient brisé et séparé les terres en cent royautés diverses. Dès que Charlemagne a conquis et mesuré l'espace qu'occupait l'empire d'Occident, lorsqu'il a réuni sous sa domination les peuples qui habitent depuis l'Èbre jusqu'à l'Elbe, depuis la Bretagne jusqu'au Danube, il songe à reconstituer l'œuvre des Auguste et des César (1). Ce n'est pas seulement le pape Léon qui dans son dévouement enthousiaste entonne dans la basilique de Rome le *Vivat imperator!* il y a longtemps que l'homme germanique veut devenir Romain, c'est sa préoccupation, son rêve; les races barbares veulent imiter Constantinople, ses pompes, ses dignités; les rois mérovingiens portent déjà le manteau de pourpre comme les empereurs de Byzance; leur couronne est imitée de celle des empereurs, le saphir, l'émeraude y brillent,

(1) Le pape Adrien avait eu la première pensée de la fondation d'un grand empire. Adrien était mort l'ami, le confident de Charlemagne, qui dicta lui-même en vers l'épitaphe du pape; je donnerai plus tard les vers de Charlemagne qui exalte son tendre ami Adrien. Il est curieux de retrouver ces témoignages à tant de siècles de distance. Des vers du grand empereur!

la croix la domine; ils chaussent le cothurne de pourpre comme eux; comme eux ils ont un trône revêtu de lames d'or. Cette magnificence semble relever l'éclat et la force de leur pouvoir, et le patrice veut devenir empereur des Romains.

Avant de reconstituer cet empire d'Occident, objet de ses vieilles ambitions, Charlemagne veut comme les empereurs instituer des rois et donner à son pouvoir une supériorité politique sur les simples royautés. Il a conquis d'immenses terres; il ne peut voir tout et administrer tout; s'il embrasse constamment dans ses vastes enjambées les Pyrénées, les Alpes, le Tyrol, cependant il préfère résider dans les villes du Rhin; ici l'attirent sa nature, son éducation; il aime Mayence, Cologne, Worms, Spire et les forêts des sept montagnes; il parcourt quelquefois les cités du Midi; Milan et Saragosse ont salué ses bannières flottantes, et cependant il reste toujours l'homme du Rhin, de la Meuse : empereur, il placera sa résidence à Aix et fera bâtir une grande chapelle qui donnera un surmon chrétien à sa cité de prédilection et qu'il ornera de mosaïques de Ravenne (1).

Dans les vastes terres acquises par la conquête, il y a deux peuples qui forment chacun un tout capable de constituer une royauté; les Saxons, les Bavarois, les Allemands, n'ont pas de territoires fixes; ils sont campés dans leurs villes, plutôt qu'ils ne constituent un royaume; d'ailleurs, lui, Charlemagne, se réserve

(1) *Codex Carolin.*, *epist.* 67, p. 223.

le gouvernement particulier de ces peuples germaniques ; il est dans son centre, dans ses habitudes : là il peut se couvrir de sa peau de loutre, de ses fourrures d'hiver, il a ses palais, ses fermes qu'il gouverne lui-même avec cette attention, cette surveillance, caractère permanent de son pouvoir. Les deux peuples les plus stables qui forment des gouvernements à part sont les Lombards et les Aquitains ; il peut créer pour ces peuples deux royautés séparées avec des institutions politiques ; il veut en doter Louis (1) et Pépin, ses deux fils ; il fera des rois, parce qu'il vise à une dignité plus haute, celle d'empereur. Le royaume d'Italie doit donc sa création à Charlemagne ; c'est une transformation qu'il faut bien caractériser dans l'histoire, car il ne s'agit déjà plus de la couronne lombarde. La constitution du royaume d'Italie est une idée romaine, pontificale, instituée dans des proportions plus larges que l'ancienne royauté lombarde de la Monza ; il ne s'étend pas seulement des Alpes à la Toscane ; le royaume d'Italie, tel que le comprend l'institution de Charlemagne, embrasse tout le Milanais, la Toscane, l'Exarchat, les grands fiefs de Bénévent, de Frioul et de Spolette ; la por-

(1) La vie de Louis, le fils chéri de Charlemagne, se lie désormais à l'histoire méridionale ; on peut la suivre dans le chroniqueur qui prend le titre de l'*Astronome*. Avant de dire ce règne, j'aurai plus tard à parler de ce gouvernement d'Aquitaine et des villes du Midi : Louis, depuis le Débonnaire, passa là sa jeunesse, et le travail si complet de dom Vaissète peut nous renseigner sur les premières années de son gouvernement. (V. *Hist. du Languedoc*, t. Ier.)

tion de la Calabre qui n'est plus sous la domination des Grecs; la Vénétie, la Dalmatie, l'Istrie, de manière que toute l'Adriatique est enlacée par ce royaume d'Italie (1) que Charlemagne confère à son fils Pépin; on doit même ajouter que de la correspondance des papes il semble résulter que le patrimoine de saint Pierre, quoique indépendant et séparé du royaume d'Italie, n'en est pas moins sous la protection du roi: ce n'est pas un fief, mais une terre nouvellement organisée, et qui a besoin de cet appui constant d'un pouvoir militaire et protecteur; avec les troubles de Rome, avec les révoltes des légations ou de l'Exarchat, les papes appellent incessamment le glaive du chef des Francs; ils invoquent la protection de la royauté d'Italie que Charlemagne a substituée à la couronne lombarde.

La constitution du royaume d'Aquitaine est aussi une création politique, contemporaine de la royauté d'Italie; le nom de Charlemagne a laissé de grands souvenirs dans le Midi; les tours et les monuments publics gardent mémoire de ce prince, et ce surnom de *Magne* est donné à plus d'un débris de l'époque carlovingienne. Cependant Charlemagne a peu de goût pour ces villes et ces populations méridionales; il a passé rapidement pour aller en Espagne; il n'y

(1) Sur l'organisation et l'étendue du nouveau royaume d'Italie conféré à Pépin, il faut consulter Muratori dans ses Dissertations : *Italiæ mediæ ævi*, et dans ses *Annales*. On ne peut rien dire de plus complet. Baronius a soutenu la suprématie pontificale, vo *Annales*, 800-813.

séjourne pas, il est l'homme du Nord; il crée donc pour son fils bien-aimé Louis le royaume d'Aquitaine; Louis est le véritable roi du Midi, il a semé les cartulaires de ses chartres et diplômes; on en trouve datés de Narbonne, de Montpellier, de Nîmes, de Toulouse (1); Louis gouverne toutes les populations qui s'étendent depuis la Loire jusqu'à l'Èbre, non-seulement les Aquitains à proprement parler, mais encore les Navarrais, les Basques, les Gascons, les Provençaux, qui forment pour le royaume d'Aquitaine les mêmes grands fiefs, les mêmes marches militaires que Bénévent, Spolette, Frioul pour la royauté d'Italie. Louis n'a pas de résidence fixe, quoique beaucoup de ses chartres soient datées de Toulouse; il n'est pas une abbaye qui n'en conserve des traces dans ses archives. Charlemagne vieilli veut se reposer sur son œuvre; Pépin et Louis, rois d'Italie et d'Aquitaine, font dès lors des guerres contre les populations qui bordent leurs domaines. Pépin guide ses leudes contre les Grecs et les Esclavons; Louis, le roi d'Aquitaine, repousse sur les Pyrénées les excursions des Sarrasins souvent audacieuses, puisqu'elles menacent encore Narbonne et la Septimanie. Au fier Austrasien qui va recevoir la couronne impériale, il faut des rois pour lieutenants (2).

(1) Dom Vaissète : *Hist. de Languedoc*, t. Ier. Dans la suite de cet ouvrage, je me propose de retracer l'histoire de cette royauté primitive et méridionale de Louis le Débonnaire en Aquitaine. (Vo Bréquigny, *Table des diplômes et chartres*, ad ann. 790-814.)

(2) On doit consulter l'*Astronome*, l'histoire la plus exacte de

Charlemagne, roi lui-même, a donc fait deux rois, lorsqu'il s'achemine vers Rome, où la couronne impériale doit toucher son front (1). Le rétablissement de l'empire d'Occident est un des faits les plus considérables dans les annales du moyen âge; plus de trois siècles s'étaient écoulés depuis que le dernier des empereurs d'Occident, Augustule, avait vu s'éteindre dans ses mains l'empire; les barbares avaient déchiré ses terres comme son manteau de pourpre; ils se l'étaient partagé comme la peau du bœuf en courroies. A la centralisation que les Romains avaient portée partout avait succédé une conquête en fragments, et mille peuplades diverses avaient dévoré l'empire : l'époque des Francs sous les Mérovingiens est surtout un temps de dispersion et de débris. La terre est au partage. Modification immense dans l'esprit des populations germaniques, que cette création par un seul homme d'un empire sous une même main! Cette pensée vint-elle à Charlemagne, ou bien lui fut-elle inspirée par ses rapports intimes, ses relations continues avec les pontifes? La papauté, grand principe d'unité, voulait-elle imprimer son caractère à la royauté franque? L'institution de l'empire d'Oc-

Louis le Débonnaire, et Muratori, pour le règne de Pépin en Italie, ad ann. 781-814.)

(1) Pour ce grand événement de l'institution d'un empire d'Occident, lisez Natalis Alexander, *Sæcul. IX*, *Dissert. I*, p. 390-397; Pagi, l'écrivain si dévoué à Rome, t. III, p. 418; Muratori *Annal. Ital.*, t. VI, p. 339-352, et Spanheim qui l'a intitulé dans sa colère : *De fictâ translatione imperii.*

cident paraît être une inspiration romaine des papes Adrien et Léon III (1); le besoin d'une domination matérielle, d'un esprit de conquête et de supériorité pouvait naître et se développer dans la tête de Charlemagne; c'était naturel. Mais le réveil de l'empire d'Occident vient du pape Léon III; l'unité en politique comme dans les doctrines fut l'œuvre de Rome.

Dans la ville éternelle, de vives agitations populaires s'étaient manifestées : des factions existaient comme dans les vieux comices; on avait des bannières, des couleurs différentes; l'anarchie la plus profonde divisait les quartiers de Rome, et les transtéverins à la physionomie antique renouvelaient les désordres du Forum (2). Les empereurs grecs n'étaient point étrangers à ces guerres civiles; dépouillés de l'Italie par la force, ils voulaient la reconquérir par la ruse; ils soudoyaient le peuple de la campagne et du vieux Latium pour les soulever contre les papes; et à la

(1) On sait que Charlemagne était déjà venu deux fois à Rome pour se concerter avec les papes ; il y parut dans un costume presque impérial : *longâ tunicâ et chlamydâ amictus, et calceamentis quoque Romano more formatis*. Éginhard, C. 23. C'était le costume des patriciens.

(2) Cet esprit turbulent des Romains existait même encore du temps de saint Bernard, qui dit en parlant de la multitude de Rome : *Gens paci tumultui assuita, gens immitis et intractabilis usque adhuc subdi nesista nisi cum valet resistere*. (Bernard, *S. Considération,* lib. IV, C. 2, p. 441.) On peut trouver encore des traces de cet esprit dans la population transtéveraine. Ses traits fiers, son caractère turbulent m'ont toujours vivement frappé à chaque fois que j'ai visité Rome.

mort d'Adrien, sa famille, de grande race romaine, ne voulut point reconnaître et saluer le pape Léon, qui n'était pas issu des patriciens. Il y eut des agitations de places publiques, des révoltes; le nouveau pape fut traîné par les cheveux, soumis à d'indignes traitements, et les annales racontent qu'échappé miraculeusement à ces comices exaspérés, il vint demander secours et appui à Charlemagne.

On doit présumer que ce fut alors que le pontife, pour fortifier sa propre autorité, conçut la vaste pensée de reconstituer l'empire d'Occident sous l'épée de Charlemagne. Cette élévation à la puissante dignité romaine devait grandir la physionomie du roi des Francs, flatter son orgueil, orner sa pourpre et son diadème. Tout ce qui tenait à Rome, je le repète, avait même chez les barbares un caractère solennel. Léon quitta l'Italie pour aller rejoindre Charlemagne. Le chroniqueur désigné sous le nom de *poëte saxon* a raconté cette entrevue de Charlemagne et de Léon III à la diète de Paderborn; qui sait si ce ne fut pas dans cette intimité que le pape et le roi conçurent l'idée de la reconstitution politique de l'empire d'Occident?

Le poëte saxon aime alors à rapporter les tristesses du pape, les désordres de Rome : « Comme Léon allait à pied de son palais à l'église Saint-Laurent, le peuple romain, se jetant sur lui, l'accabla de coups, puis lui arracha les yeux et lui coupa la langue. Mais Dieu, par un miracle, lui rendit la vue et la parole (1).

(1) Ce miracle a été solennellement discuté à Rome, qui s'est prononcée pour l'authenticité. Le témoignage d'Alcuin est précis. Charle-

Alors il se sauva de la prison où on l'avait enfermé et se mit en chemin pour rejoindre Charles à Paderborn, où il était alors. Il lui envoya d'abord un légat, qui raconta au roi les malheurs du pape; Charles, ne pouvant contenir son indignation, fait une allocution à son peuple pour l'exhorter à porter des secours au pontife. A peine a-t-il parlé, qu'un long frémissement se répand dans l'assemblée, chacun court aux armes, et bientôt une armée formidable est levée en faveur du pontife. Charles se promène joyeux au milieu du camp; son front est protégé par un casque d'or, des armes brillantes défendent sa poitrine, et il est porté sur un cheval d'une taille extraordinaire. Devant le camp s'étendent en foule les prêtres, divisés en trois parties; ils portent devant eux les étendards sacrés de la croix, et tout le monde, clercs et laïques, attendent avec impatience le pontife. L'on apprend bientôt qu'il s'avance, accompagné de Pépin; alors Charles fait former un grand cercle et divise son armée comme une ville; lui-même, placé au milieu du rond, attend avec joie la venue du pontife; sa haute taille surpasse celle de tous ceux

magne écrit à peu près dans ces termes à Alcuin, mais Théophane, l'historien grec se borne à dire : Ἐστάσιασαν κατὰ Λέοντος τοῦ πάπά, καὶ κρατησαντες ἐτύφλωσαν αὐτον· οὐ μεντοί, ἠδυνηθῆσαν τέλεως σζεσαι τὸ φῶς αὐτοῦ, τυφλωσάντων αὐτον φυλανθρώπων αὐτοῦ καὶ φεισαμενων αυτω; d'après lui, les bourreaux l'épargnèrent. Mais Théophane écrivait à Constantinople avec l'esprit très-prévenu contre la grandeur et la sainteté des papes.

qui l'entourent, et domine tout le peuple. Mais déjà le pape a atteint la troupe extérieure. dont les costumes, la langue, les habillements et les armes diverses excitent son étonnement (1) : ces troupes étaient formées de soldats venus de toutes les parties du monde. Aussitôt Charles se hâta d'aller le saluer avec un profond respect ; il l'embrasse et le baise à la bouche; leurs mains se joignent, et c'est d'un pas égal qu'ils marchent, mêlant leurs discours de mots flatteurs. L'armée entière se prosterne trois fois devant le souverain pontife; trois fois aussi le menu peuple se courbe à ses pieds dans la poussière, et par trois fois le pape adresse mentalement au ciel des prières pour ce peuple. Arrivés au milieu du cercle, le roi et le pape s'entretiennent de diverses choses; Charles s'informe des malheurs qu'a subis le vénérable prélat, et c'est avec le plus grand étonnement qu'il apprend comment il a recouvré le yeux et la langue qu'un peuple impie lui avait arrachés. Ils marchent ensuite vers le temple; sur le seuil, les prêtres entonnent à la louange du Créateur un cantique d'actions de grâces; le peuple salue de cris joyeux le passage du pontife, et sa grande voix s'élève jusqu'aux cieux. Conduit par Charles, l'apôtre entre enfin dans le temple et y célèbre avec la pompe d'usage le saint sacrifice de la messe. L'office divin terminé,

(1) Cette description, véritablement poétique, forme le chant II du poëte saxon. — La *Chronique de Saint-Denis* se borne à dire : « A grant honneur le receut et le retint avec luy, ne scay quans jours. La besongne pour quoy il estoit venu à luy conta. » (*Ad ann.* 799.)

le roi engage Léon à se rendre dans son palais, et dans ce lieu somptueux, où les murs sont revêtus de tapisseries peintes, où les siéges étincellent d'or et de pourpre, ils jouissent des délices les plus nombreux et les plus variés (1); puis commence le festin, car déjà le falerne languissait sur les tables dans les vases d'argent. Charles et Léon mangent et boivent ensemble; puis, après le repas, le pieux roi comble son hôte de présents magnifiques et se retire dans son appartement, tandis que le souverain pontife regagne son camp. Telle fut la réception que fit Charles à Léon, lorsque ce dernier fuyait les Romains et son propre pays. »

Après cette entrevue solennelle, Charles passe les Alpes, suivi de ses leudes et de quelques milliers de lances; il visite Milan, Ravenne, Rimini, Pavie; ses bannières se déploient bientôt dans la campagne de Rome; de loin, il salue les murailles de la cité. Comme Charlemagne est revêtu de la dignité de patrice, les sénateurs, les tribuns, les comices accourent au-devant de lui et l'accueillent avec toutes les pompes de la vieille Rome et de l'Église. Il est là comme un souverain: pape, évêques, patriciens et peuple, recourent à lui pour obtenir justice et jugement; il doit prononcer sur les sanglantes querelles qui divisaient le pape Léon et les patriciens de Rome. Charlemagne

(1) Anastase le Bibliothécaire : (*Vita Leonis III*) a raconté cette entrevue presque avec les mêmes détails, p. 199. *Voy.* aussi *Epist. Alcuin, de Leonis papæ adventu.*

monte au tribunal des anciens préteurs (1) : Léon, accusé de crimes secrets, jure par serment solennel qu'il est innocent de tout crime, et la sentence fut prononcée contre les accusateurs; le pape fut exalté, conduit processionnellement dans les basiliques ; il s'agenouilla devant ce protecteur de la tiare, le roi des Francs, fils de Pépin (2).

Alors, on approchait des fêtes de Noël, solennité de l'Église chrétienne que Charlemagne aimait à célébrer, comme la Pâque, dans les monastères ou les basiliques. La fête de Noël était d'autant plus brillante encore, que dans ces temps elle commençait l'année; des flots de peuple accouraient aux vieilles églises, la naissance du Christ, rénovation du monde, ouvrait les portes du nouvel an. Lorsque la cloche sonna l'heure des bergers sur la montagne, Charlemagne vint dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran. On y célébrait la messe de la Crèche après matines avec toutes les pompes du pontificat; l'encens s'élevait sur l'autel, et les croix grecques et latines resplendissaient au milieu des chapes et des vêtements dorés des évêques et des diacres. Charlemagne agenouillé priait Dieu devant les reliquaires, lorsque

(1) Il paraît constant que le peuple se prosterna devant Charlemagne : *More antiquorum principum.* Ce prince arrive à Rome le 24 novembre 800, d'après Muratori, *Annal. Ital.*

(2) *Voy.* les *Annales de Baronius et de Pagi*, ad ann. 800. C'est le monument le plus exact à consulter pour écrire l'histoire des papes ; le cardinal Baronius était un des hommes les plus érudits de l'Italie.

ce peuple, agité comme les flots de la mer, fit entendre des cris d'enthousiasme, et mille voix se mêlèrent pour exalter le grand roi des Francs en le proclamant empereur. « Le saint jour de la naissance du Seigneur, dit Éginhard, tandis que le roi Charles assistant à la messe se levait de sa prière devant l'autel du bienheureux apôtre Pierre, le pape Léon lui posa une couronne sur la tête, et tout le peuple romain s'écria : « Charles, auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire! » Après laudes, il fut adoré par le pontife, selon la coutume des anciens princes, et quittant le nom de patrice il fut appelé empereur et auguste (1).

Ainsi dans cette cérémonie de Noël, jour où le Sauveur du monde était né, l'empire d'Occident fut reconstitué. La pensée venait de loin; le patriciat n'était qu'une préparation à l'empire, et les papes, qui avaient besoin d'un protecteur, d'un aide pour les garantir contre les empereurs d'Orient, élevèrent Charlemagne : ils opposèrent l'épée à l'épée; désormais Léon n'avait plus à craindre ni les Romains séditieux, ni les empereurs de Byzance qui convoitaient incessamment l'Italie. Une sorte de pacte s'établit entre les empereurs d'Occident et les pontifes de Rome, ainsi que le représente la grande mosaïque du palais de Latran, quand Léon et Charlemagne agenouillés se placent tous deux sous la commune protection de saint Pierre (2). Y avait-il supériorité

(1) Éginhard : *Annal.*, ad. ann. 800.

(2) Tout le monde a pu voir dans le palais de Latran (*Refector.*

d'une dignité sur l'autre? Là fut l'objet d'une querelle interminable, duel incessant entre la force matérielle et la force morale : Charlemagne eut la supériorité sur Léon, comme l'homme d'armes vigoureux et fort sur le clerc faible et désarmé, éternel symbolisme de la lutte entre la puissance civile et la puissance ecclésiastique.

Charlemagne, élevé à l'empire, accabla de ses dons l'Église de Rome; les châsses bénites furent ornées de pierres précieuses, de joyaux éclatants, et les annalistes du pontificat ne manquent pas d'énumérer les croix d'or ornées d'améthystes que donna le nouvel auguste aux basiliques chrétiennes : il y avait des tables d'argent, des bassins ou patènes d'or; un calice, vaste coupe destinée à distribuer le sang du Christ au peuple; puis une immense croix ornée d'hyacinthes belles comme la violette printannière (1). Une médaille existe aussi pour transmettre à la postérité la plus reculée la mémoire de l'institution de l'empire d'Occident; la coutume numismatique de Rome s'était

pontific.) la mosaïque qui représente saint Pierre donnant à Charlemagne l'étendard à six roses, et au pape Léon, l'*orarium* ou étole. On déchiffre l'inscription suivante sur cette mosaïque; au-dessus du pape : *Scissimus D. N. Leo P. P.;* au-dessus de Charlemagne : *D. N. Carolo regi.* Au pied des trois figures, cette autre inscription : *Beatre Petre, donâ vitam Leoni P. P. E. Bictoriam* (*victoriam*) *Carulo Regi donâ.* Les savants ne sont pas d'accord sur la question de savoir s'il s'agit du patriciat ou du pallium impérial. J'ai entendu le docte bibliothécaire du Vatican soutenir qu'il s'agit de l'empire.

(1) *Voy.* Anastase bibliothécaire : *Vita Leonis III.*

même maintenue : sur une face on voit le symbole de cette élévation subite de Charlemagne à la grande dignité impériale ; la figure du vieil empereur y est incrustée avec ses traits mâles, belliqueux, et on le qualifie de notre seigneur, *dominus noster ;* sur l'autre face, on voit la ville de Rome, ses murailles antiques (1), avec cette inscription en caractères majuscules : *Renovatio imperii;* et pour constater plus magnifiquement l'existence du nouvel empire, la supériorité de son pouvoir (2), Charlemagne, le grand constructeur des monuments publics, fit bâtir à Rome, à l'imitation des Césars, un palais pour tenir ses plaids et cours de justice. Désormais tout fut inscrit sous la date de l'empire, on ne parle plus de l'empereur Charles qu'avec les titres de seigneur et d'auguste, et les patriciens et les comices le saluèrent comme leur maître et leur César. Ce ne fut qu'après avoir réglé les destinées de son pouvoir, qu'il repassa les Alpes pour saluer de nouveau les vieilles forêts de la Germanie.

(1) Pour les monnaies ou médailles carlovingiennes, il faut toujours recourir aux savants traités de Leblanc et à sa dissertation sur les monnaies carlovingiennes ; il est généralement sec, absolu ; mais dans ses voyages avec M. de Crussol il avait beaucoup vu et bien vu ; c'est une justice qu'il faut lui rendre ; seulement, il a la manie du XVIII[e] siècle, il est toujours pour le pouvoir civil et matériel contre Rome.

(2) Leblanc a trouvé ces signes de la grande puissance des Carlovingiens dans un sceau de plomb tout à fait contemporain. Depuis ce moment, les Italiens appellent Charlemagne du titre de notre seigneur et maître, *rex noster.* Consultez la chartre de Viterbe, datée de la sixième année de Charlemagne : sur le scel on trouve : *Renovatio imperii.*

Ce rétablissement de l'empire romain dans les proportions antiques imprime désormais un vaste caractère d'unité à l'administration des terres conquises par Charlemagne. Sous l'ascendant de son sceptre et de la pourpre, deux royaumes sont fondés, l'Aquitaine et l'Italie; ils forment comme le premier degré de cette hiérarchie qui désormais formulera l'empire d'Occident : deux rois sous le sceptre de l'Empereur, puis les peuples tributaires qui vivent dans les marches et frontières, et les grands fiefs, sorte de vassaux lointains sous la domination impériale, tels que les ducs de Bavière, de Frioul, de Bénévent. Ce système s'organise alors et prend des proportions régulières; il indique dans le nouvel empereur une intelligence profonde, car sa hiérarchie repose sur trois fonctionnaires principaux qui reçoivent les ordres immédiats du chef suprême (1). Les premiers résident dans une ville fixe; magistrats civils et militaires à la fois, ils tiennent leur origine des formules romaines; presque partout ils ont le titre de comtes (*comites*); ils rendent la justice, prennent les armes s'il le faut pour repousser l'ennemi ou s'avancer pour la conquête; leur caractère est néanmoins plus civil que belliqueux. Les seconds, gouverneurs des marches, sous les titres de chefs, marquis, ont au contraire une mission armée plus encore qu'une magistrature (2); c'est le type de

(1) Ces idées sont développées dans la suite de cet ouvrage.

(2) Charlemagne n'est point favorable au système administratif et militaire des ducs (*duces*). Cette dignité lui paraissait trop puissante, trop indépendante; c'est de la féodalité, et non point de

Roland, d'Ogier le Danois; ces gouverneurs des marches sont placés aux frontières, à la face des peuplades barbares qui pourraient désoler l'Empire; ils campent comme les centurions et les tribuns qui commandaient les légions sur les extrêmes limites de l'empire. Enfin, une troisième dignité est instituée spécialement par les Carlovingiens; sans avoir rien de permanent, rien de fixe, elle est tout ambulatoire; les *missi dominici*, interprètes des instructions de l'Empereur, se portent dans un district, dans une ville; ils réunissent tous les pouvoirs, ils rassemblent les comices ou les armées; ils président les institutions municipales ou les assises que tiennent à chaque saison les magistrats des villes, les hommes libres, les possesseurs de terres, tous ceux enfin qui doivent service à la couronne. Les fonctions des *missi dominici*, comme on le verra, dominent toutes les autres (1).

Cette organisation de l'empire de Charlemagne est tout administrative; roi ou empereur, il conserve et maintient les institutions inhérentes aux mœurs et aux habitudes germaniques; il y aurait excès de classification à rechercher des principes réguliers dans la réunion des assemblées du champ de mars ou de mai : groupées autour des rois carlovingiens, ces assemblées, dont on a trop grandi l'importance, n'étaient que des plaids militaires, des réunions tumultueuses qui venaient à

l'administration soumise, obéissante, telle qu'il l'entendait avec sa théorie des *Missi Dominici*.

(1) J'ai consacré, dans la suite de cet ouvrage, un chapitre spécial à l'organisation des *Missi Dominici*.

l'appel de l'Empereur se concerter sur l'objet qu'il proposait en délibération (1). S'il s'agissait d'une expédition militaire où des milliers de lances devaient s'agiter, alors c'étaient les leudes, les possesseurs de terres domaniales qui accouraient au champ de bataille pour marcher sous le gonfanon de leur suzerain (2); là où il y avait des terres à conquérir et une domination à fonder, chaque leude était à cheval, suivi de ses hommes, et c'est pourquoi ces assemblées, qui se tenaient dans le principe en mars, furent retardées jusqu'en mai : les fourrages étaient rares, les chevaux en manquaient quand le soleil de mars était faible; au mois de mai, au contraire, les prairies étaient fleuries; on campait au milieu des champs sous la tente; dans ces délibérations, on ne discutait pas, on votait par acclamations; l'Empereur disait : « Mes fidèles, j'ai résolu telle expédition en Espagne

(1) Il faut rechercher dans les chansons de gestes l'esprit et le véritable caractère de ces cours plénières ou réunions du champ de mai ; la plupart des dissertations écrites au XVIIIe siècle, sous l'influence de l'esprit parlementaire, ont exagéré l'importance politique de ces assemblées. L'excellent esprit de M. Guizot s'est gardé de ces exagérations.

(2) Hincmar, qui écrivait sous le règne de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve, a recueilli le souvenir de ces grandes cours de Charlemagne : «Consuetudo tunc temporis talis erat, ut non sæpiùs sed bis in anno, placita duo tenerentur. Unum quando ordinabatur status totius regni ad anni vertentes spatium quod ordinatum nullus eventus rerum, nisi summa necessitas quæ similiter toti regno incumbebat, mutabat. » Hincmar ajoute que les grands *majores tam clericorum quam laïcorum* assistaient à ces assemblées. Voy. *Epist. V : de Ordine Palatii.*

ou au delà des Alpes, contre les Huns ou les Avares, » et les leudes s'écriaient : « Nous te suivrons, *rex* ou *imperator!* » L'expédition était prête, et le service militaire promis par acclamations dans les diètes (1); quelques semaines après, l'expédition militaire marchait à la conquête.

Lorsqu'il s'agissait d'un jugement civil, car l'assemblée du mois de mars ou de mai prononçait aussi des condamnations, la même diète était convoquée, mais on y voyait de vieux leudes qui ne marchaient plus aux expéditions militaires, des évêques et des clercs : cette assemblée, sans époque fixe, se tenait çà et là dans un château, dans une ferme du domaine royal, au milieu d'une forêt. L'accusé paraissait, comme on en voit l'exemple dans Tassillon, duc de Bavière; il portait la tête baissée, le front assombri devant ses pairs; on l'interrogeait, on le pressait, et cette diète avait le droit de déchoir un leude ou un comte, un duc, et même un souverain, et de le confiner dans un monastère. Au milieu de ces grandes diètes, composées d'évêques, de clercs, Charlemagne dictait ses

(1) Voici l'espèce de délibération qui existait alors dans les cours plénières. La chanson de gestes de *Garin le Loherain* en donne l'exemple :

Martiaus appele moult dolcement sa gent :
Seignor baron, fait-il, venez avant;
. . . .
Franceis se cochent, mais poi ont reposé :
Les haubers out vestus et eudossés.
Martel chevauche. . . . .

(*Garin le Loherain*, *IX.*)

capitulaires (1), grandes formules législatives de l'époque; mélange un peu confus de dispositions civiles, ecclésiastiques, et pour lesquelles il fallait le concours de la force morale et de la force matérielle. Les capitulaires sont comme le résumé de l'esprit et de la tendance de ces diètes, restées debout dans le droit public de la Germanie. En Allemagne surtout, il faut chercher les traces de l'empereur Charles; là, tout se rattache à cette physionomie. En France, nous n'en avons que des vestiges faibles, à ce point que les ordonnances de la troisième race ne font presque pas d'emprunt aux capitulaires (2); l'époque importante de Charlemagne est ce passage de la royauté partagée à la royauté unie, de cette royauté au patriciat, et du patriciat à l'empire. Mais jusqu'ici tout reste militaire et conquérant; l'organisation civile et politique n'arrive jamais que lorsque le pouvoir est affermi. Il faut vivre avant d'étudier et de fixer les conditions de l'existence!

(1) C'est la forme habituelle des capitulaires; on a beaucoup trop disserté sur les institutions des parlements de la deuxième race. Montesquieu, à part tous ses préjugés parlementaires, est encore le plus fort et le plus haut joûteur. Dans le XLIe volume de l'*Académie des inscriptions*, on trouve une *Dissertation sur les cours plénières*, par M. Gautier de Sibert.

(2) Le nouveau droit de la troisième race commence avec les ordonnances de Philippe-Auguste, les assises de Jérusalem, les établissements de saint Louis.

CHAPITRE V.

DERNIÈRE PÉRIODE ET AFFERMISSEMENT DE LA CONQUÊTE CARLOVINGIENNE.

Changement dans l'esprit des guerres.—Fin de la conquête. — Répression. — Activité inouïe de Charlemagne. — Ses voyages du Nord au Midi. — Surveillance des camps. — Les Saxons. — Leur agitation et leurs révoltes. — Intervention des Danois. — Changement dans les moyens militaires. — La puissance maritime. — Point vulnérable de Charlemagne. — Les Sarrasins. — Les frontières de l'Èbre. — Louis d'Aquitaine en Espagne. — Apparition des Mores d'Afrique. — Flottes sarrasines au Midi comme flottes danoises au Nord. — Répression en Italie. — Les peuples des montagnes et de la Pouille.—Résumé général et chronologie des guerres et des conquêtes. — Comment elles ne pouvaient se maintenir. — Action et réaction. — Tristesse de Charlemagne sur l'avenir de son œuvre.

790—814.

Le point de départ de Charlemagne avait été un héritage presque confondu avec son frère Carloman; depuis, quel pas immense n'a-t-il pas fait ? Car le voici empereur d'Occident avec la pourpre et les honneurs des Césars et la couronne d'Italie. Naguère

suzerain presque barbare de quelques tribus de Francs, il a relevé l'ancien empire, et les Romains l'ont proclamé auguste; c'est sa gloire, son triomphe; il a suivi le penchant naturel, la tendance de ses prédécesseurs : les dignités de l'ancienne Rome flattent toujours ces populations conquérantes; Pépin et Charlemagne furent d'abord patrices; le patrice est devenu empereur (1), comme Auguste avait été consul, dictateur, avant de prendre le titre d'*imperator*. Ainsi brillait encore le souvenir de cet empire éteint; les rois abaissaient leur tête, comme Clovis, devant les souvenirs de la civilisation; l'époux de Clotilde s'était fait Romain en recevant le christianisme, et Charlemagne se faisait également Romain en acceptant la pourpre des empereurs.

L'œuvre n'était point finie; une dignité, quelque grande qu'elle soit, ne donne pas la force matérielle lorsqu'il s'agit de conduire et de diriger les tribus nomades; il faut des peines, des sueurs incessantes, il faut rester chef de guerre avec toute la puissance de commandement : un manteau, serait-il de pourpre ou d'or, ne donne pas d'autorité sur les compagnons de bataille (2). Ce qui est né des armes doit se main-

(1) Ce travail de puissance prit à Charlemagne 23 ans; il avait coûté 14 ans à Auguste, et ne demanda que 4 ans à Napoléon du consulat à l'empire; mais aussi son œuvre croula dans moins de 10 années.

(2) En suivant attentivement les chroniques, j'ai remarqué que Charlemagne n'est pas resté une seule année sans guerre; c'était comme un devoir de chaque printemps. On pourrait suivre ses

tenir par les armes; il n'est pas permis à un conquérant de s'arrêter; on reproche souvent l'ambition à ceux qui se jettent dans ces carrières de périls et de gloire; pour eux, la guerre devient une nécessité; les chefs qui ont partagé le péril ne souffrent pas le repos, l'oisiveté stérile; quand on a élevé des autels à la Victoire, il faut incessamment la servir; une génération ne change pas à chaque période; née avec le fer, il lui faut du fer; le bruit des combats devient pour elle une nécessité : Charlemagne, comme tous les conquérants, ne pouvait comprimer les flots soulevés; il avait à satisfaire les justes ambitions des hommes de guerre qui l'avaient suivi dans les conquêtes; il avait fait bouillonner le sang dans les têtes humaines, il ne pouvait pas le calmer à volonté. Sa condition de force, c'était la victoire comme l'avaient accomplie Charles Martel et Pépin (1); c'était son dur héritage.

A cette époque pourtant, un nouveau caractère semble s'empreindre aux expéditions militaires de Charlemagne; les terres ne lui manquent pas, il en a suffisamment sur une étendue de plusieurs mille lieues carrées. Quand on lit la géographie de l'œuvre

campagnes en parcourant la table chronologique du règne de Charlemagne, à la suite de cet ouvrage.

(1) Aussi quel monument contemporain loue Charlemagne de ses capitulaires ou de ses actes de législation? On ne s'en inquiétait pas. Éginhard est peut-être le seul qui ait célébré ses qualités scientifiques, et encore n'est-il que le biographe de Charlemagne; les *chroniques de Metz, de Fulde et de Saint-Denis* ne parlent que de conquêtes.

carlovingienne, on voit que ses frontières sont presque plus étendues que l'empire d'Occident d'Honorius; elles se perdent et se confondent au milieu des peuplades germaniques, jamais complétement vaincues par Rome. Charlemagne n'a plus besoin d'élargir cette vaste étendue de territoire; seulement, il faut la contenir dans les conditions d'obéissance et réprimer ses révoltes. La guerre change donc d'aspect; on ne marche pas pour conquérir, pour ajouter de nouveaux domaines, l'Empire est assez vaste pour satisfaire toutes les ambitions : la France telle qu'elle est aujourd'hui, une large fraction de l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne jusqu'à l'Elbe ; que peut-il obtenir de plus (1)? Mais ces territoires sont habités par des populations turbulentes et indomptées, il faut veiller incessamment sur elles, on doit leur imposer l'ordre, la hiérarchie, et c'est là la tâche immense de l'œuvre carlovingienne (2).

Presque partout roi, empereur, il a établi des comtes, des gouverneurs des marches et frontières; ce sont comme les chefs de camps militaires; ils se

(1) On voit qu'à la fin Charlemagne comprend l'inutilité d'étendre plus loin ses frontières; avec un peu de volonté, il aurait conquis l'Espagne depuis l'Èbre jusqu'à Cadix; l'Andalousie était pleine de divisions, les Mores étaient aux prises de cité à cité. (*Voy.* Conde, *Hist. de la domination des Arabes d'Espagne*, t. I.)

(2) Ces races d'hommes formaient comme des couches les unes sur les autres, ainsi que la géologie découvre aujourd'hui des terrains superposés : ainsi, par exemple, en Espagne jusqu'à l'Èbre, il y avait : 1° les Cantabres; 2° les Romains; 3° les Wisigoths; 4° les Sarrasins; 5° les Francs; et tout cela sur le même terrain.

placent à l'extrémité des limites avec de nombreuses troupes de soldats francs, germaniques, lombards, car l'Empereur emploie tous ces éléments à la conquête; ils bâtissent des bourgs, des villages, quelques-uns ont des terres et les cultivent par les colons militaires, à l'imitation de Rome, quand les légions élevaient des villes et des autels en l'honneur d'Auguste ou de Tibère (1). Ces comtes, ces gouverneurs de marches appellent une surveillance attentive, et c'est pourquoi Charlemagne n'est jamais en repos; il ne le peut pas, le sommeil n'est pas fait pour les fondateurs de grandes choses. Ce qui surprend et qui émerveille en lisant les chroniques contemporaines, c'est l'incompréhensible activité de l'Empereur, même déjà vieilli; on le voit partout (2) : il signe des capitulaires depuis les Pyrénées jusque sur les frontières de la Frise ou du Jutland; pèlerin de la gloire, il ne prend pas haleine, il va tenir ses parlements militaires d'une contrée à une autre; et si l'on remarque combien les voies de communication étaient difficiles, cette activité paraîtra comme un des grands phénomènes de la vie de Charlemagne.

L'Empereur ne marchait pas seul; ses voyages, il les accomplissait à cheval; derrière lui étaient de nombreuses troupes de lances qui suivaient leur suze-

(1) J'ai dit que beaucoup de cités devaient leur origine à des monastères; d'autres aussi doivent leurs fondations à de simples campements militaires.

(2) On peut parcourir la *Chronique de Saint-Denis* de 800 à 810 pour se convaincre de cette activité de Charlemagne.

rain au parlement ou à la guerre (1); c'était presque toujours sur les frontières que ces assemblées se tenaient, pour de là se jeter plus facilement sur les peuples qu'il fallait maintenir. Bientôt sa tâche devient tellement laborieuse, qu'il s'adjoint ses deux fils Louis et Pépin : à l'un il confie les guerres d'Aquitaine, les expéditions en Espagne, la répression des Sarrasins, le midi de l'Empire, avec l'aide des comtes francs qu'il lui adjoint pour le diriger (2); à l'autre, les guerres de Pannonie et de Bavière, mais toujours avec l'aide de comtes francs et d'Adalard, abbé de Corbie, fils du comte Bernard, qu'il lui donne pour guide (3). Lui, roi, empereur, se réserve constamment les expéditions de Saxe; elles semblent lui plaire davantage, peut-être aussi parce qu'elles lui paraissent plus difficiles, plus menaçantes pour les frontières d'Austrasie ; il fait ces guerres en personne avec son fils chéri, son bâtard Charles ou Charlot. Les fatigues ne l'arrêtent point, quand il chasse dans les Ardennes ou dans la Forêt-Noire,

(1) Quelques miniatures du XIVe siècle reproduisant les traits de Charlemagne le représentent à cheval, la barbe fort longue, avec le vêtement des empereurs : il est suivi d'une multitude de barons et de chevaliers. Les vieux jeux d'échecs du cabinet des médailles présentent les cavaliers du IXe siècle.

(2) L'*Anonyme*, connu sous le nom de l'*Astronome*, a donné la liste des comtes francs qui devaient constamment surveiller Pépin. (*Voy.* livre XX, dom Bouquet, *Gallia Scriptor.* VI.)

(3) On remarquera cette similitude nouvelle entre Charlemagne et Napoléon. Celui-ci plaçait auprès de ses frères, rois, des généraux et des administrateurs qui ne dépendaient que de lui-même.

lorsque dans l'hiver il vient réchauffer ses membres refroidis dans les eaux thermales d'Aix-la-Chapelle, il prépare constamment ces fortes expéditions sur les bords de l'Elbe ou du Weser, que les incessantes révoltes des Saxons rendent indispensables.

Les guerres de conquêtes, dans la période carlovingienne, sont faciles à suivre et à saisir, parce qu'elles paraissent saillantes. Il y a trois expéditions qui se développent comme des fleuves majestueux : les guerres de Lombardie, de Saxe et d'Espagne; on peut en voir le commencement, le milieu, et en suivre la fin à l'aide des chroniques; elles sont chacune si vivement empreintes de la spécialité, qu'elles pourraient être le sujet de vastes épopées (1). Il n'en est pas de même de ce qu'on peut appeler les guerres de répressions militaires, accomplies par Charlemagne sur toute la surface du vaste Empire; ses armées ne débordent plus à l'extérieur, elles marchent dans les terres acquises pour en contenir les peuplades. A chaque parlement, on se réunit, non plus pour s'élancer sur des contrées lointaines au delà même de la civilisation, mais pour maintenir l'obéissance de celles qu'on a déjà sous sa loi. L'histoire de ces guerres obscures, brièvement racontée, est insaisissable pour la chronologie et le classement, et cependant les chroniques en sont remplies; elles

(1) C'est au reste ce que n'ont pas manqué de saisir les trouvères : les romans de *Guiteclin de Sassoigne* racontent la guerre de Saxe, et la chanson de Roncevaux narre poétiquement les expéditions d'Espagne. *Voy.* t. Ier, chapitres x et xi.

forment des épisodes plus ou moins curieux dans la vie du suzerain : voyez ces comtes qui campent sur les marches ou frontières, ils ont pour mission de réprimer les Saxons, les Bretons, les Sarrasins ou les Visigoths d'Espagne, les Lombards ou les Grecs d'Italie; si ces peuples refusent l'obéissance, s'ils ne payent pas les tributs ou le service militaire, les comtes se précipitent sur leur territoire et éteignent la révolte dans le sang (1).

La partie épique de la guerre contre les Saxons a fini avec Witikind (2); la conversion de ce chef de guerre, la foi et l'hommage qu'il a prêtés ont opéré un changement notable dans l'état politique ou militaire des Saxons; ils n'ont plus cette grande personnalité autour de laquelle ils peuvent se réunir; des comtes ont été établis et à côté des comtes les évêques; la force militaire est aux uns, la puissance repressive et morale aux autres (3); les comtes surveillent les tribus, les évêques enseignent et civilisent (4). Ces deux moyens peuvent être puissants, mais ils n'arrêtent rien encore; l'esprit remuant, actif, des Saxons se manifeste incessamment, les chroniques

(1) Comparez *Annal. Fuldens*, *Annal. Metens*. Ad ann. 798 810, et les *annales* d'Éginhard, ibid.

(2) Quelques chroniques font de Witikind le duc de Saxe; les autres le font abriter dans un monastère. Les Bénédictins disent qu'il reçut le duché d'Angrie. Le premier duc de Saxe, Ludolphe, descendant de Witikind, mourut en 864.

(3) *Voy.* le capitulaire d'organisation pour la Saxe, 787.

(4) Les évêchés prirent un si grand développement, qu'ils devinrent ensuite partie intégrante du corps germanique.

en sont remplies. Sept ans après la conversion de Witikind, voici ce qu'on lit dans les annales contemporaines (793) : « Tandis que le roi songeait à terminer la guerre commencée, et était résolu à envahir une seconde fois la Pannonie (1), on lui apporta la nouvelle que les troupes que conduisait le comte Théodoric avait été arrêtées et taillées en pièces par les Saxons, près de Rastringen sur le Weser. Instruit de ces faits, mais dissimulant la grandeur du mal, le roi renonça à l'entreprise de Pannonie (794). Le roi résolut d'attaquer la Saxe avec une armée divisée de telle façon qu'avec la moitié il entrerait en personne par la côte méridionale, et que son fils Charles passerait le Rhin à Cologne (2) avec l'autre portion, et viendrait en Saxe par l'Occident. Ce dessein fut accompli, quoique les Saxons se fussent arrêtés à Sintfeld (3), et attendissent là l'arrivée du roi, se disposant à le combattre; ils perdirent l'espérance de la victoire qu'ils se promettaient faussement peu de temps avant, se rendirent à discrétion, et vaincus sans combat, se soumirent à la puissance du roi. Ils donnèrent des otages et s'engagèrent par serment à grande fidélité (795). Quoique les Saxons eussent

(1) Éginhard, *Annal.*, ad. ann. 793.

(2) La *Chronique de Saint-Denis* rend toujours le nom du fils de Charlemagne, *Karolus*, par celui de Charlot, qui se trouve consacré dans toutes les anciennes chansons de gestes. Elles s'accordent à représenter Charlot comme un jeune présomptueux, plusieurs fois tiré d'embarras par les pairs de France, et enfin tué à la suite d'une partie d'échecs par Ogier le Danois ou par Renaud de Montauban.

(3) *In campo qui Sinotfeldus vocatur.*

donné des otages l'été passé, et prêté les serments qui leur avaient été imposées, le roi, ne perdant pas le souvenir de leur perfidie, tint, selon la coutume solennelle, l'assemblée générale dans le palais de Kuffenstein, sur le Mein, au delà du Rhin, vis-à-vis de Mayence (1). Il entra en Saxe avec son armée, et la parcourut presque entière en la ravageant; lorsqu'il fut parvenu à Bardinwig, il y dressa son camp, et attendit l'arrivée des Esclavons, auxquels il avait donné ordre de s'y rendre; mais il reçut la nouvelle que Wiltzan, roi des Obotrites (2), en passant l'Elbe, était tombé dans les embûches que lui avaient tendues les Saxons près du même fleuve, et qu'il avait été tué par eux. Cette action mauvaise ajouta dans l'esprit du roi comme de nouveaux aiguillons pour attaquer plus tôt les Saxons, et redoubla sa haine contre cette nation perfide. Il dévasta une grande partie du pays, reçut les otages qu'il exigea, et retourna en France. (796) Le roi attaqua en personne la Saxe avec l'armée des Francs, et après avoir dévasté une partie de ce pays, il revint au palais d'Aix pour y passer l'hiver (3). (797) Le roi entra en Saxe pour dompter l'orgueil de ce peuple perfide, ne s'arrêtant qu'après en avoir parcouru tout le pays, car il s'avança jusqu'à ses dernières frontières, à l'endroit

(1) *In villâ Cuffenstein, quæ super Mœnum contrà Moguncia-cum urbem sita est.* — C'est aujourd'hui le village de Kuffenstein.

(2) *Wiltzan regem Abotritorum.*

(3) « Quand il eut tout mis à destruction, dit la *Chronique de Saint-Denis*, il retourna à Aix-la-Chapelle. » (Ad ann. 795.)

où la Saxe est baignée par l'Océan, entre l'Elbe et le Weser. (798) Le roi, fortement irrité contre les Saxons, qui avaient tué Gottschalk, un de ses officiers, et plusieurs autres comtes qu'il avait envoyés à Siegfried, roi des Danois, réunit son armée dans le lieu nommé Minden (1), et plaçant son camp sur le Weser, il attaqua les traîtres qui avaient violé leur foi, et vengeant la mort de ses envoyés, il dévasta par le fer et le feu toute la partie de la Saxe qui se trouve entre l'Elbe et le Weser. (799) Le roi tint son assemblée générale près du Rhin à Lippenheim, passa le même fleuve avec toute son armée, s'avança jusqu'à Paderborn, y plaça son camp, et y attendit l'arrivée du pontife Léon qui s'avançait vers lui. Il envoya cependant son fils Charles vers l'Elbe avec une partie de l'armée, pour régler certaines affaires entre les Wiltzes et les Obotrites, et recevoir quelques Saxons du Nord. (802) Le roi, pendant l'été, se livra à la chasse dans les Ardennes, envoya une armée en Saxe, et fit dévaster le pays des Saxons au delà de l'Elbe. (804) L'Empereur passa l'hiver à Aix-la-Chapelle; au retour de l'été, il conduisit en Saxe une armée, transporta en France avec leurs femmes et leurs enfants tous les Saxons qui habitaient au delà de l'Elbe, et donna leur pays aux Obotrites (2). »

(1) Je persiste à croire que c'est Minden et non pas Munden, comme le dit M. Pâris. On doit remarquer que ce point extrême de l'Elbe, où Charlemagne porta ses armes, formait aussi un chef-lieu de département français sous Napoléon.

(2) Voici ce que dit sur cette dispersion des Saxons en France la

Ainsi était la coutume des nations conquérantes; la terre n'était à elles que passagèrement; comme les tribus tartares, elles ne restaient pas sur un territoire fixe : elles le possédaient tant qu'elles avaient la force en main; lorsqu'un vainqueur s'emparait de la terre, ou il les réduisait en servitude, ou il les dispersait en d'autres pays, et donnait, à la manière des Égyptiens ou des Syriens, la terre conquise à d'autres tribus. Les nouvelles guerres des Saxons, telles que les reproduisent les chroniques, n'ont rien de semblable aux primitives et fortes expéditions dirigées par Charlemagne, lorsque Witikind commandait la grande fédération militaire. A la conversion de ce valeureux chef, cette république de soldats parut se dissoudre; ce n'est plus la masse entière des Saxons accourus des bords de l'Elbe et du Weser pour combattre Charlemagne et les Francs, ce sont les tribus éparses qui viennent lutter successivement par la révolte contre l'Empereur : on dirait qu'elles espèrent l'user, le fatiguer dans sa vieillesse.

Cette guerre se termine par une mesure de haute sévérité conquérante, la dispersion des tribus mili-

Chronique de Saint-Denis : « Quand la nouvelle saison fu revenue et il fu temps convenable pour ostoier, l'Empereur rassembla ses osts pour ostoier en Sassoigne; en la terre entra à grant force. Les Saisnes qui habitoient de là le fleuve d'Albe fist passer par deçà en France et femmes et enfants. Leur païs donna à une manière de gens qui sont appelés Abrodiciens De celle gent sont ores estrais les Brebançons et les Flamens, et ont encore celle meisme langue. » (Ad ann. 804.)

taires de la Saxe; les unes vont rejoindre les Danois pour de là revenir quelques années plus tard contre l'empire carlovingien (1), les autres sont transplantées comme de vaines dépouilles sur le territoire même des Francs (2). On peut dire que les trente-trois ans de guerres de Charlemagne contre ces peuplades ont abouti à l'extermination par le glaive, la captivité ou la fuite des fiers ou vigoureux Saxons.

Dans ces guerres contre les Saxons, Charlemagne commence ses rapports avec les Scandinaves et particulièrement aves les Danois, qui habitent la presqu'île du Jutland (3); ils sont gouvernés par un roi que les chroniques appellent Siegfried, le vieil ami de Witikind, et qui lui a prêté la main dans les batailles (4). La presqu'île du Jutland était, comme la Lombardie, le refuge de tous les mécontents de l'Empire; on fuit la main de Charlemagne parce qu'elle blesse et comprime : les Saxons ne furent si intrépides, ne s'élancèrent si souvent sur les terres de Charlemagne, que parce qu'ils avaient pour appui les Danois et derrière eux toute la nation scandinave.

(1) Il est incontestable que les Saxons étaient mêlés aux Scandinaves dans leurs longues excursions et pirateries du IXe siècle.

(2) Les chroniques des monastères indiquent plusieurs religieux d'origine saxonne.

(3) Les annales danoises nous disent que le Jutland lui-même était en rapport avec toute la Scandinavie, la Norwége et la Suède. (Langeb., *Coll hist. danor.*, t. Ier.)

(4) La chronologie réelle des rois de Danemark ne commence qu'à Harold II (935). Antérieurement, le mot *rex* ne signifie, comme je l'ai dit, que *conducteur d'hommes*.

Lorsque les fiers Saxons reculent devant le pouvoir de l'empereur des Francs, les Danois apparaissent comme auxiliaires, car leurs terres sont menacées : les comtes francs établis par Charlemagne aux marches et frontières posent leurs camps jusque sur la terre scandinave ; les chroniques font aussi souvent mention de ce Godefried qui régnait sur les Danois. Il faut encore ici rappeler le récit de ces vieux âges. (804) « Godefroi, roi des Danois, vient avec une flotte et toute la cavalerie de son royaume au lieu nommé Schleswig, sur les confins de son royaume et de la Saxe. Il promit qu'il se rendrait à une conférence avec l'Empereur ; mais, effrayé par le conseil des siens, il ne s'approcha pas davantage, et consentit par ses ambassadeurs à tout ce qu'on voulut. L'Empereur s'était arrêté près de l'Elbe, au lieu nommé Holdenstein, et lui avait envoyé une légation pour qu'il rendit les déserteurs. (808) Au commencement du printemps, comme on annonça à l'Empereur que Godefroi, roi des Danois, était entré avec une armée dans le pays des Obotrites, il envoya, avec de nombreuses troupes franques et saxonnes, son fils Charles sur l'Elbe, et lui ordonna de résister à ce roi insensé, s'il essayait de passer les confins de la Saxe. Mais Godefroi, après quelques jours de station sur le rivage, ayant assiégé et pris quelques forts des Esclavons, s'en retourna avec une grande perte des siens. (809) Godefroi, roi des Danois, envoya de certains négociants (1) pour dire qu'il avait appris que l'Em-

(1) Dans la foire Saint-Denis, on voyait en effet un grand nombre

pereur était irrité contre lui, parce que l'année précédente il avait conduit une armée dans la région des Obotrites et vengé ses injures; il ajoutait qu'il voulait se justifier de l'imputation portée contre lui, et qui le taxait d'avoir le premier rompu l'alliance; il demandait qu'on tînt en deçà de l'Elbe, et sur les confins de son royaume, une assemblée des comtes de l'Empereur et des siens, afin que les choses qui s'étaient faites pussent être mutuellement expliquées et réparées de concert. L'Empereur ne rejeta pas cette demande, et le congrès se tint avec les grands Danois en deçà de l'Elbe, dans le lieu nommé Badenstein. On énuméra et l'on mit en avant de côté et d'autre beaucoup d'affaires (1), et l'on se sépara en laissant la chose très-imparfaite. « L'Empereur apprenant plusieurs traits de l'orgueil et de la jactance du roi des Danois, ordonna de bâtir une ville en deçà de l'Elbe et d'y placer une garnison franque. Il assembla pour cet effet des hommes en Gaule et en Germanie, les munit d'armes et de toutes les choses à leur usage, et commanda de les mener par la Frise au lieu dé-

de négociants de Danemark et de Suède; ils apportaient des pelleteries, de l'étain et de l'acier. (Doublet, *Pièces sur l'abbaye de Saint-Denis*.)

(1) A ce moment, les Saxons remuent encore. On lit dans les annales: Trasco verò dux Abroditorum, postquàm filium suum postulanti Godofrido obsiderat, collectâ popularium manu, et auxilio Saxonibus accepto, vicinos suos Wilzos adgressus, agros eorum igne et ferro vastat. Regressusque domum cum ingenti prædâ, accepto iterùm à Saxonibus validiori auxilio, Smeldingorum maximam civitatem expugnat. » Éginh. *Annal.*

signé. Thrasicon, duc des Obotrites, fut tué en trahison dans le port de Rerich par des hommes de Godefroi (1). Quand le lieu où on devait bâtir la ville eût été déterminé, l'Empereur mit à la tête de cette affaire le comte Egbert, et lui ordonna de passer l'Elbe et d'occuper ce terrain : il est situé sur la rive de la Sture, et porte le nom d'Esselfeld. Egbert et les comtes saxons en prirent possession vers le milieu de mars, et commencèrent à le fortifier. (810) L'Empereur, alors à Aix-la-Chapelle, méditait une expédition contre le roi Godefroi. Il reçoit tout à coup la nouvelle qu'une flotte de deux cents navires, venue du pays des Nortmans, avait abordé en Frise et dévasté toutes les îles adjacentes à ce rivage (2); que cette armée était entrée sur le continent, et que trois combats entre elle et les Frisons avaient eu lieu; que les Danois vainqueurs avaient imposé, un tribut aux vaincus; que sous le nom d'impôt, cent livres d'argent avaient été payées par les Frisons, et que le roi Godefroi était de retour chez lui. Cette nouvelle irrita tellement l'Empereur, qu'il expédia de tous côtés des envoyés pour toutes les régions, afin qu'on assemblât une armée, et partit de son palais et se rendit sur-le-champ à la flotte. Bientôt il passa le Rhin au lieu

(1) Ce *rex* Godefroi était un homme de haute fierté, capable de lutter contre l'Empereur. Comparez les *Chroniques de Saint-Denis* et Éginhard. (Ad ann. 804-810.)

(2) Ce fut là une des premières expéditions des redoutables Nortmans, qui se développèrent avec tant d'énergie dans le IXe siècle.

nommé Lippenheim, et résolut d'y attendre les troupes qui n'étaient pas encore arrivées. L'armée assemblée, il se rendit sur la rivière de l'Aller avec autant de vitesse qu'il fut possible d'y aller, et dressa ses tentes auprès du confluent de ce fleuve avec le Weser. Il attendit là l'issue des menaces de Godefroi; car ce roi, enflé de la vaine espérance d'une victoire, se vantait d'en venir aux mains avec les troupes de l'Empereur (1). Mais quand il eut demeuré quelque temps dans ce lieu, il fut instruit que la flotte qui avait dévasté la Frise était rentrée en Danemark, et que le roi Godefroi avait été tué par un de ses serviteurs (2). »

Ce mouvement des Danois préoccupe vivement l'Empereur; déjà il cherche à le comprimer sur l'Elbe; il établit là des postes avancés de quelques mille lances; il fait camper sur les frontières les comtes saxons dévoués à son système; il est sûr d'arrêter l'invasion. Mais avec cette rapidité de coup d'œil qui saisit et voit tout, Charlemagne s'est aperçu que les moyens militaires vont changer pour l'attaque comme

(1) Voici le récit de la *Chronique de Saint-Denis :* « Ilec demoura pour oïr nouvelles de ses ennemis et pour oïr les menaces de Godefroy, le roy des Danois. Car ce roy estoit si enflé d'orgueil et si plain de vaine gloire pour les victoires qu'il avoit eues contre les Frisons, qu'il se vantoit et disoit qu'il se combatroit contre l'Empereur à un jour nommé en champ de bataille. » (Ad ann. 810.)

(2) La mort de ce roi Godefroi a été célébrée par la chronique comme un des événements graves du règne de Charlemagne; autrement la réaction aurait plus tôt commencé. (*Annal.* d'Éginhard, ad ann. 818.)

pour la défense; il a donné le plus puissant essor à la guerre territoriale; il a traversé les montagnes, les fleuves et les contrées les plus lointaines; il imite les Romains dans la formation de ses troupes, dans ses marches et contre-marches; mais l'intervention des Danois modifie les éléments de la guerre; ce ne sont pas ici seulement des soldats valeureux sur le champ de bataille comme les Saxons; mais toutes ces nations scandinaves se sont livrées avec ardeur aux expéditions maritimes, elles ont des flottes, des milliers de barques qui transportent intrépidement des troupes nombreuses sur les côtes les plus éloignées, comme on l'a vu dans la conquête de la Grande-Bretagne.

Charlemagne sent bien que sur ce point son empire est vulnérable; il a toujours combattu en rangs pressés sur la terre solide; ses comtes savent conduire des nuées de lances, des chevaux bardés de fer; mais cela ne sert à rien pour arrêter les expéditions maritimes : qu'opposera-t-il à ces hommes, lorsqu'ils se présenteront sur les côtes de la Frise et de la Neustrie (1)? Il n'y a nul moyen de lutter contre ces flottes qui pénétreront par tous les côtés; son empire est comme un homme cuirassé de fer atteint à la jointure du cuissard : c'est le lion qui se roule en vain lorsque le dard de la guêpe le pique. Il est déjà trop

(1) Les côtes de la Frise furent déjà attaquées par les Scandinaves en 810; la Neustrie ne le fut que sous le règne de Louis le Débonnaire, particulièrement sous Charles le Chauve. Duchesne, dans sa collection *Chronic. Normanorum*, a donné tous les fragments qui se rattachent à ces expéditions.

avancé dans la vie pour créer un système maritime; il le tente, mais c'est en vain (1) : et voilà pourquoi il se préoccupe si tristement de l'avenir de l'Empire (2), lorsqu'il aperçoit en mer les flottes danoises (3). Chacun de nous porte en lui-même le sentiment des causes qui feront la mort de son œuvre; ne demandez jamais à un être humain le motif des pleurs qu'il verse ou des gémissements qu'il pousse; lui seul en a le secret dans son âme.

Sur toute la frontière de l'Empire, au midi comme au nord, c'est le même système répressif; Charlemagne s'est réservé à lui seul la tâche de réduire les Saxons et les Danois; il marche à cette guerre de Saxe avec ses plus fiers hommes et Charlot, son fils de prédilection, le Charlot en mépris au baronnage, et que les chansons de gestes ont si vivement attaqué (4). Il confie en même temps à Louis, roi d'Aquitaine, tout ce qui touche aux provinces méridionales; dans l'expédition qui fut tristement couronnée par Roncevaux, Charlemagne avait eu à combattre deux grandes populations séparées : les Sarrasins ou mécréants, qui avaient passé les Pyrénées; puis cette indompta-

(1) Le moine de Saint-Gall et Éginhard nous disent quels furent les incessants efforts de Charlemagne pour constituer une marine. (Ad ann. 808-811-812.)

(2) Charlemagne semblait deviner ces maux terribles qui faisaient dire au peuple dans les litanies : *Libera nos, Domine, à furore Normanorum.*

(3) *Monach. St-Gall.*, lib. II.

(4) C'est ce Charlot que Renaud de Montauban tue d'un coup d'échiquier dans la chanson des *Quatre fils d'Aymon.*

ble race de Gascons qui avaient célébré dans leur enthousiasme la défaite de Roncevaux. Il paraît aussi incontestable que la majorité des Visigoths qui formaient la population de l'Espagne avaient cessé d'être favorables à la domination des Francs et de la race austrasienne surtout (1). Il y avait des jalousies instinctives, des haines de race; les Goths se rapprochaient des musulmans par le mariage (2). C'étaient donc ces trois peuples que Louis avait en présence, lorsque son père lui confia le gouvernement et la royauté d'Aquitaine, sous la tutelle des comtes et des gouverneurs des marches, presque tous d'origine franque.

La seule expédition qu'avait accomplie Charlemagne au délà des Pyrénées, avant de ceindre la couronne impériale, n'avait poussé sa domination militaire que jusqu'à l'Èbre; les romans de chevalerie seuls supposent la conquête féodale de toute l'Espagne par Charlemagne jusqu'à Cadix et le Portugal (*portus Galliæ*), elle ne dépassa par Saragosse et Pampelune ; il s'établit sur la frontière méridionale une espèce de système féodal, toujours fondé sur l'idée romaine des camps militaires ; on créa des comtes des marches d'Espagne, comme il y avait des

(1) Cependant les comtes des montagnes de Castille avaient sollicité l'appui des Austrasiens contre les Sarrasins, et des messages étaient venus jusqu'à la cour plénière d'Aix-la-Chapelle. (*Annal. d'Éginhard*, 805-813.)

(2) Les mariages mixtes se multipliaient entre les Sarrasins et les Visigoths; les enfants nés des deux races chrétienne et sarrasine s'appelaient *moallad*, dont on a fait *mulato* en espagnol, et *mulâtre* en français.

comtes saxons; ils durent contenir les populations sarrasines, les Visigoths et les Saxons eux-mêmes; les conquêtes carlovingiennes en Espagne furent alors divisées en deux marches : 1° la marche de Gothe ou de Septimanie, qui répondait à la Catalogne actuelle, et qui eut Barcelonne pour capitale ; 2° la marche de Gascogne, qui comprenait les villes françaises de Navarre et d'Aragon (1). Ensuite des rapports de vassalité s'étaient presque partout établis entre les alcayds gouverneurs des villes rapprochées des frontières et Louis, roi d'Aquitaine. Le gouvernement des Sarrasins en Espagne s'était morcelé, la guerre civile était partout, les enfants du prophète se battaient de cité à cité (2) ; les comtes francs profitèrent de ces divisions pour recevoir des hommages et conquérir des villes. Louis accomplit cette mission donnée par Charlemagne, et contint fermement les populations jusqu'à l'Èbre.

L'Aquitaine avait alors un système régulier de tenure féodale et de gouvernement; saint Benoît d'Aniane y avait favorisé la civilisation. On n'a pas assez apprécié l'influence de saint Benoît, qui fut pour l'Aquitaine ce que saint Boniface avait été pour la Germanie (3) : comte militaire dans les troupes qui

(1) Il est à remarquer que c'est à peu près cette organisation que donna Napoléon à la Catalogne, quand il réunit cette province à l'empire.

(2) Voy. *Ibn-Alcouthya*, fol. 28-36, verso.

(3) *Voy.* sur saint Benoît d'Aniane deux excellents Mémoires de M. Thomassy, dans la collection de la *Société des antiquaires de France*. J'en reparlerai.

firent l'expédition de Lombardie, Benoît d'Aniane s'était voué depuis à la pénitence, élevant partout de magnifiques monuments et des églises où l'art lombard et byzantin se reflétait sur ses dalles et ses colonnes (1). Le gouvernement de l'Aquitaine était à cette époque un modèle, et Louis, le fils de Charlemagne, y déployait une grande activité; il marcha donc plus d'une fois contre l'Espagne pour affermir son pouvoir ou ajouter de nouvelles conquêtes. Louis venait de quitter ses belles fermes de l'Agénois, de la Saintonge et du Poitou; les hommes d'armes le suivaient pressés par milliers de lances, car il s'agissait de conquérir Barcelonne. Ici, écoutons les vieilles annales du Midi. (800) « Le roi Louis vint pour la seconde fois à Toulouse, et de là se dirigea vers l'Espagne. Comme il approchait de Barcelonne, Zaddon, duc de cette ville, se reconnaissant déjà son sujet, vint au-devant de lui, mais toutefois sans lui rendre la ville. Le roi passa outre, et se jetant sur Lérida, la prit et la ruina. Après avoir détruit cette ville, dévasté et incendié plusieurs autres places fortes, il s'avança jusqu'à Huesca, dont les champs couverts de blé furent moissonnés par la main du soldat, qui les incendia et les dévasta; tout ce qu'on put trouver hors de la ville fut consumé et dévoré par les flammes (2).

(1) Saint Benoit avait sans doute rapporté ces impressions de son voyage en Lombardie.

(2) Les Sarrasins prirent ensuite leur revanche contre les Francs; on lit dans les chroniques arabes: « Hakam, roi de Cordoue, rassemblant sa cavalerie, vola vers les Pyrénées; fit rentrer dans le

Cette expédition terminée, il revint à l'approche de l'hiver en Aquitaine.

Quelques années plus tard, c'est Barcelonne même que le roi veut rattacher de vive force à l'Aquitaine. Cette cité lui est indispensable pour accomplir la ligne de l'Èbre ; les Pyrénées viennent d'être ravagées par les Arabes que conduit Hakam, il faut arrêter ce mouvement d'invasion. « Le roi Louis et ses conseillers jugèrent à propos d'aller assiéger Barcelonne ; l'armée fut divisée en trois corps : Louis demeura avec le premier dans le Roussillon ; il chargea l'autre du siége de la ville, sous le commandement de Rostagne, comte de Gironne ; enfin, dans la crainte que les assiégeants ne fussent attaqués à l'improviste, il ordonna au troisième d'aller s'établir de l'autre côté de la ville. Les assiégés cependant envoyèrent à Cordoue solliciter des secours, et aussitôt le roi des Sarrasins se mit en marche avec une armée. Or la troisième

devoir Barcelonne et la plupart des autres villes qui s'étaient soulevées ; puis s'avançant contre les chrétiens des Pyrénées, il fit les plus horribles dégâts sur leurs terres, massacrant les hommes en état de porter les armes, et emmenant les femmes et les enfants esclaves. Parmi ces enfants, plusieurs furent faits eunuques ; car Hakam, naturellement jaloux, recherchait, au grand scandale de beaucoup de musulmans, les hommes mutilés pour certains emplois de son palais. Les autres furent admis dans la garde qui veillait autour de sa personne. En effet, Hakan s'était, le premier en Espagne, formé une garde particulière ; et cette garde, pour qu'elle fût plus dévouée, se composait de captifs pris à la guerre et des esclaves achetés à prix d'argent. Les succès remportés par Hakam sur les chrétiens lui avaient fait donner par ses soldats le titre d'*Almodaffer* (victorieux). » *Maccary*, nº 705, fol. 87.

colonne militaire de Louis, parvenue à Saragosse, fut informée que les ennemis s'avançaient (1). Il y avait dans cette colonne Wilhelm, premier enseigne, Adhémar et d'excellentes troupes. A cette nouvelle, ils se jetèrent dans les Asturies, et firent, en deux attaques imprévues, et surtout dans la seconde, un très-grand carnage; puis, ayant mis les ennemis en fuite, ils revinrent se joindre à ceux qui assiégeaient Barcelonne, et la cernant de concert ne permirent à personne d'entrer ou de sortir de cette ville (2), qui

(1) Ces détails sont recueillis de la *Chronique de l'Astronome*, ami et conseiller de Louis le Débonnaire, dans dom Bouquet, t. VI.

(2) Comparez avec le récit de l'*Astronome* le poëme d'Ermoldus Nigellus, consacré à Louis le Débonnaire : « Barcelonne, dit le poëte, était devenue pour les Mores un boulevard assuré. C'est de là que partaient sur des chevaux légers les guerriers qui en voulaient aux terres chrétiennes; c'est là qu'ils revenaient avec leur butin. En vain, pendant deux ans, les Français firent d'horribles ravages autour de ses murailles; rien ne put décider le commandant à se soumettre. Les guerriers de l'Aquitaine étant arrivés devant la ville, chacun s'occupe de remplir la tâche qui lui avait été imposée. Celui-ci prépare des échelles, celui-là enfonce des pieux en terre. L'un apporte des armes, un autre entasse des pierres; les traits pleuvent de toutes parts, les murs retentissent sous les coups du bélier, la fronde cause les plus terribles ravages. Le gouverneur, voulant raffermir le courage des siens, annonce que des secours sont partis de Cordoue; ensuite, montrant de la main les Français : « Vous voyez, leur dit-il, ces hommes de haute stature, qui ne laissent pas de repos à la ville; ils sont courageux, habiles à manier les armes, endurcis au danger et pleins d'agilité; toujours ils ont les armes à la main; elles plaisent à leur jeunesse, et leur vieillesse ne s'en rebute pas. Défendons bravement nos remparts. » (*Rec. des hist. des Gaul.*, t. VI, p. 13 et suiv.)

fut réduite en un tel état, que les habitants se virent contraints par la famine d'arracher de leurs portes les cuirs même les plus desséchés pour les convertir en une affreuse nourriture. Quelques-uns de ces malheureux, préférant la mort à une si misérable vie, se précipitaient du haut des murailles; d'autres se berçaient d'une vaine espérance et croyaient que les Francs seraient forcés par la rigueur de l'hiver à lever le siége. Mais cette espérance fut trompée par la sagesse et la prudence des nôtres. En effet, ayant rassemblé des matériaux de toutes parts, ils se mirent à construire des cabanes, comme étant résolus à passer l'hiver en ce lieu. A cette vue, les habitants déchus de leur espoir, et réduits à la dernière extrémité, livrèrent leur prince, parent de Zaddon, qu'ils avaient établi à sa place, et qu'on nommait Hamur; ils ne se réservèrent, en rendant leur personne et leur ville, que la faculté de se retirer. Pendant que les nôtres cernaient encore cette ville fatiguée d'un long siége, ils prévirent qu'elle serait bientôt prise ou livrée. Arrêtant donc une résolution sage et convenable, ils demandèrent que le roi vînt, afin que cette ville d'une si grande renommée pût valoir à ce prince un nom glorieux, en succombant en sa présence. Le roi se rendit à cette sage demande. Il vint donc au milieu de l'armée qui cernait la place, et y demeura pendant six semaines d'un siége continuel, au bout desquelles la ville soumise se donna au vainqueur (1). Après

(1) La prise de Barcelonne eut lieu en 801. Cette ville était restée quatre-vingt-dix ans au pouvoir des Sarrasins. Les mosquées

qu'elle eut ouvert ses portes, le roi la fit occuper le premier jour par ses gardes; quant à lui, il ne voulut point entrer avant d'avoir réglé par quelles actions de grâces dignes du Seigneur il consacrerait à son saint nom cette victoire qui comblait ses vœux. Le lendemain donc, précédé ainsi que son armée des prêtres et de tout le clergé, environné d'une pompe solennelle, il entra dans la ville au milieu des hymnes de louanges, et se rendit à l'église de la sainte et victorieuse croix, pour rendre à Dieu des actions de grâces à l'occasion de la victoire qu'il lui avait accordée; puis, laissant dans Barcelonne le comte Bera avec une garnison composée de Goths (1), il revint passer l'hiver dans ses États. Son père Charlemagne, qui avait appris le péril dont il semblait menacé du côté des Sarrasins, avait envoyé à son secours son frère Charles; mais ce prince rencontra à Lyon un courrier du roi Louis, qui lui annonça que Barcelonne était prise, et l'empêcha de continuer sa marche. Charles revint auprès de son père en sa cour d'Aix-la-Chapelle. »

Ainsi se succédaient les expéditions contre l'Es-

furent purifiées et converties en églises. Louis envoya à son père une partie du butin fait dans la ville. Ces présents se composaient de cuirasses, de casques ornés de cimiers, de chevaux superbement enharnachés, etc.

(1) Dans cette expédition contre Barcelonne, le duc Guillaume joue un très-grand rôle. C'est sans doute le Guillaume au Court Nez des romans de chevalerie. La chronique dit : *Erat autem ibi Willelm, primus signifer, Hademarus et cum eis validum auxilium.*

pagne, la prise de Barcelonne avait jeté une vive ardeur parmi les populations franques. C'est maintenant Tortose qu'ils viennent assiéger; Louis d'Aquitaine ne les conduit plus, les comtes francs seuls s'avancent sur l'Èbre; c'est un de ces pèlerinages armés qui préparèrent les croisades. Charlemagne avait ordonné de surprendre et de chasser les Mores de la ville, on ne le put pas; et le chroniqueur contemporain raconte avec naïveté la cause de cet éveil subit que prirent tout à coup les populations musulmanes. « Tandis qu'Abaïd, duc de Tortose, gardait sur un point les rives de l'Èbre, pour empêcher les nôtres de le traverser, et que ceux-ci le franchissaient au-dessus, un More, qui était entré dans l'eau pour se baigner, vit passer près de lui un excrément de cheval; aussitôt (les Mores sont doués d'une grande finesse) il se mit à la nage, saisit ce qui surnageait, le flaire, et s'écrie : « Voyez, compagnons, et tenez-vous sur vos gardes; ceci ne vient ni d'un âne, ni d'aucun animal qui se nourrisse d'herbe; c'est un excrément de cheval, car il est composé d'orge, qui est la nourriture des chevaux ou des mulets. C'est pourquoi il faut redoubler de précautions ; du côté supérieur de ce fleuve, on nous prépare, je le vois, des embûches. » Aussitôt deux Mores montent à cheval et vont à la découverte, et dès qu'ils aperçoivent les nôtres, ils reviennent l'annoncer à Abaïd. Celui-ci et tous les siens, frappés de terreur, abandonnent tout ce que renferme leur camp et prennent la fuite; les nôtres s'emparent de ce qu'ils trou-

vent, et passent la nuit sous les tentes des Mores (1).

Tortose ne se rendit que l'année suivante; ainsi, cette période fut marquée par des conquêtes successives en Espagne : Tortose, Huesca reconnurent la souveraineté de l'Empereur, comme pour compléter le système de la garde de l'Èbre; au domaine déjà acquis par Charlemagne en Espagne, les comtes francs campés sur l'Èbre unissaient Barcelonne, Tortose et Huesca.

Dans ces expéditions, les Francs furent faiblement secondés par la race visigothe, population active de l'Espagne. A l'origine et lors de l'expédition primitive de Charlemagne, il n'est pas douteux que les Goths l'aidèrent fortement pour s'affranchir du joug des Mores; mais lorsqu'ils virent les comtes francs solidement établis jusque sur l'Èbre, ils en conçurent des jalousies : n'avaient-ils pas eux aussi leurs chefs nationaux? Ces rudes chevaliers qui vivaient dans l'Asturie, dans les montagnes de la Navarre et de la Castille étaient issus de la race visigothe; tous sortaient de cette famille primitive de conquérants, que le comte Jullien avait trahie en appelant les Sarrasins d'Afrique; jaloux des Francs maîtres des Pyrénées, les Visigoths ne prêtèrent plus leur aide; ils eurent peur de passer sous un nouveau joug. On voit que la conquête de Charlemagne qui s'étend jusqu'à l'Èbre ne s'étend pas beaucoup au delà, malgré les

(1) *Astronom. de Vitâ Ludov. Pii.* Cet épisode marque le degré de naïveté de ces temps. Il y a de la race arabe du désert dans cet instinct qui sait si bien la vie et les habitudes du cheval.

efforts de son fils Louis, roi d'Aquitaine; trois villes nouvelles seulement se soumettent avec quelques émirs sarrasins qui trahissent la religion du prophète; mais Hakam, roi de Cordoue, reste encore le dominateur de l'Espagne (1).

La race montagnarde de Gascogne a conservé ses plus profondes répugnances, ses inimitiés les plus vives contre les Austrasiens et les Neustriens; Roncevaux a montré ce que pouvaient faire les durs Wascons dans leurs retraites inaccessibles; les rochers de la Navarre sont ensanglantés; les noms des paladins s'y murmurent comme un cri de mort; les Wascons, constamment réprimés, ne restent pas un moment tranquilles sous la suzeraineté de Louis. Le duc Loup (*Lupus*) était mort laissant deux fils, Adalric et Lupus-Sanche, qui partagèrent le duché de Gascogne en fiefs de Charlemagne (2); quel devoir de féauté retenait alors les indomptables montagnards? Ce qu'ils avaient fait à Roncevaux relevait leur courage: les vieilles chroniques mentionnent encore leur esprit irascible et leur tendance à la révolte.

Louis n'était dans l'Aquitaine que le délégué de Charlemagne, la main méridionale du puissant empe-

(1) Comparez sur ces temps primitifs Conde avec Roderic de Tolède; celui-ci écrivait au XIIIe siècle, mais il est exact. L'histoire de Louis, roi d'Aquitaine, se mêle essentiellement à la chronique primitive d'Espagne.

(2) La généalogie des Lupus de Gascogne a été parfaitement retracée par les bénédictins dans l'*Art de vérifier les dates*, t. III. Dom Vaissète a été leur guide.

reur chargée de maintenir les vassaux dans l'obéissance. (787) « Dans ce temps un Gascon du nom d'Adalric s'empara, à l'aide d'une ruse, de Corson, duc de Toulouse, se l'attacha par les liens du serment, et puis après lui rendit la liberté. Pour punir cette insolence, le roi et les grands, par le conseil desquels la chose publique du royaume d'Aquitaine était administrée, convoquèrent une assemblée générale dans un lieu de la Septimanie appelé la *Mort des Goths*. Adalric y fut cité; mais, connaissant sa faute, il refusa d'y venir, jusqu'à ce que rassuré par des otages mutuels, il s'y rendit enfin. A cause du péril que couraient ces otages, on n'osa rien lui faire; il reçut même des présents, rendit nos otages, reprit les siens et se retira (1). (801) Le roi Louis ayant convoqué une assemblée générale de la nation, y délibéra sur l'état présent des choses. Bourguignon étant mort, le comté de Fezenzac (2) fut donné à Luitard; mais les Gascons, mécontents de cette nomination, se livrèrent à un tel désordre, qu'ils firent périr par le fer une partie des hommes d'armes du nouveau comte, et condamnèrent le reste à mourir dans les flammes. Appelés en jugement, ils refusèrent d'abord d'obéir; mais contraints enfin à venir se dé-

(1) Astronom. *Vita Ludovici*.

(2) Les Montesquiou du XVIII[e] siècle prétendaient descendre de ces comtes de Fezenzac et se donnaient, ainsi que les Boson (Périgord-Talleyrand), une origine carlovingienne, tandis que les Montmorency se contentaient d'une noblesse capétienne des Burchard à la Longue Barbe.

fendre, ils subirent la peine que méritait une telle audace, et quelques-uns mêmes, condamnés d'après la loi du talion, périrent par le feu. (813) Ayant convoqué une assemblée générale, le roi Louis y annonça qu'il avait reçu la nouvelle de la révolte d'une partie de la Gascogne, réunie depuis longtemps à ses États, et qui voulait s'en séparer. L'intérêt public demandait qu'on châtiât cet esprit de rébellion. Chacun applaudit au dessein du roi et affirma que loin de mépriser une telle audace chez des sujets, il fallait couper le mal à sa racine. L'armée étant donc rassemblée et disposée comme il convenait, le roi s'avança jusqu'à Dax, et demanda que les auteurs de la révolte lui fussent livrés. Comme ils n'obéirent point, il entra sur leurs terres et permit au soldat de tout dévaster. Enfin, quand tout ce que les coupables possédaient eut été ravagé, ils vinrent implorer leur pardon et l'obtinrent au prix de la ruine de leurs domaines. Après cela, le roi ayant franchi le difficile passage des Pyrénées descendit à Pampelune. Mais quand il fallut repasser les défilés de ces mêmes Pyrénées, les Gascons tentèrent d'exercer leur perfidie accoutumée; heureusement ils furent eux-mêmes surpris et déjoués par la prudence et l'adresse des Francs. Un des leurs s'étant trop avancé fut pris et pendu; presque tous les autres furent séparés de leurs femmes et de leurs enfants qu'on leur enleva. Enfin, on fit si bien que la perfidie de ces Gascons ne fut d'aucun préjudice ni au roi ni à l'armée (1). »

(1) *Astronom., de Vitâ Ludovici.*

Charlemagne imposait donc aussi aux Wascons rebelles la loi de dispersion qui en avait fini avec la nationalité saxonne; c'était le système d'unité politique que le conquérant imposait aux peuples. Chaque année était ainsi marquée d'une révolte de ces montagnards; placé dans ses châteaux et ses fermes du Nord, Charlemagne s'en occupait très-peu militairement; il en laissait le poids à Louis, son fils, roi d'Aquitaine; il n'avait parcouru que deux fois (1) les provinces méridionales, et encore très-rapidement; soit que le souvenir de Roncevaux pesât sur son cœur, soit qu'issu de race germanique il n'aimât pas l'aspect de ces campagnes du midi de la Gaule; il laissait à d'autres bras le soin de la répression des peuples méridionaux, et se contentait des rapports de *missi dominici* et de la puissante surveillance des comtes francs qu'il avait établis dans l'Aquitaine.

D'ailleurs, à cette époque, les Sarrasins ou Mores d'Espagne et d'Afrique semblent renoncer aux invasions tumultueuses à travers les Pyrénées, ils ne paraissent plus par troupes innombrables comme sous Charles Martel et Pépin; on ne trouve même pas de symptôme d'une expédition un peu vaste contre les Francs, d'une de ces guerres saintes commandées par Mahomet à ses ardents sectateurs. Depuis la prédication de Hakam dans les mosquées et sa rapide excursion dans la Septimanie, les Sarrasins d'Espagne se tiennent constamment sur la défensive, ils n'attaquent pas; ils sont heureux d'un peu de repos

(1) En 769 et 778.

que la vie avancée de Charlemagne leur donne pendant quelques années; ils concluent des trêves au mépris même de cette sentence implacable de Mahomet : « Combattez les infidèles jusqu'à ce que la religion de Dieu domine seule sur la terre (1). »

Si les Sarrasins d'Espagne se rapprochaient de Charlemagne par des traités, il n'en était pas ainsi des Mores d'Afrique; la nature de la guerre changeait : dès le VIIIe siècle, les Mores, hardis navigateurs, se livrent comme les Normands aux expéditions maritimes, ils arment des flottes; les vieilles annales racontent comment alors ils dévastèrent les îles Baléares, la Sicile, la Sardaigne, la Corse; redoutables sur toutes les côtes, la Méditerranée était remplie de leurs barques armées qui pénétraient par les rivières et les fleuves jusqu'aux plus importantes cités; la Provence, la Septimanie, furent remplies par eux de désolation (2). Les monastères virent leurs reliques dispersées, le trésor de l'autel fut livré aux barbares dans les villes même les plus florissantes. Le monastère de Saint-Victor, à Marseille, fut obligé pour se défendre d'élever de hautes murailles comme un cidatelle.

(1) Conde, *Historia*, t. I, p. 294; dom Bouquet, t. V, p. 82-258.

(2) Dès l'année 773, Abd-Arlaham Ier avait fait construire des arsenaux dans les ports de Tarragone, Tortose, Carthagène, Séville, Alméria, etc.; et déjà, avant cette époque, les îles Baléares, la Sardaigne et la Corse se trouvaient exposées aux déprédations des pirates. Comparez dom Bouquet, t. V, p. 25, 51, 56. Il suffit de parcourir son excellente table au mot *Sarraceni* pour se faire une juste idée de la désolation qui accompagnait la piraterie.

Ainsi changent les conditions de la guerre ! Charlemagne est incontestablement le prince le plus formidable pour les grandes expéditions militaires, nul ne peut lui être comparé quand il marche à la tête de ses leudes ; les peuples sont refoulés avec une rapidité qui tient du prodige ; mais il s'opère bientôt contre lui une réaction ; dès que les ennemis de la race austrasienne voient cette œuvre gigantesque s'élever, il semble que par instinct ils devinent et pressentent son côté faible ; les Danois et les Sarrasins se lancent sur les mers, ils se font pirates dévastateurs des côtes. Cet empire, ils peuvent le disputer à Charlemagne et rendre ses moyens inutiles ; sa cavalerie germanique bardée de fer est impuissante, sa tactique ne peut lui servir de rien ; les flottes hardies le bravent dans la Méditerranée et l'Océan : au nord, les Danois vont apparaître sur leurs barques construites dans la Baltique ; au midi, les Sarrasins d'Espagne et d'Afrique vont pénétrer jusqu'au Rhône (1).

Dans l'Italie, la répression des races vaincues est plus facile, les conquêtes plus durables, parce que là il s'agit d'expéditions militaires : passer les Alpes n'est rien pour cette armée austrasienne si intrépide. Pépin, roi d'Italie (2), est là le lieutenant de l'Empereur, comme Louis conserve ce titre aux Pyrénées : Charlemagne se préoccupe de cette guerre parce que l'Italie se lie au Tyrol et aux Alpes, qui sont les clefs

(1) Consultez la table de dom Bouquet au mot *Sarraceni*.

(2) Pépin mourut avant la fin du règne de Charlemagne

de la Germanie; maître de la Pannonie et de la Dalmatie, il lui faut garder la Lombardie, les fiefs qui lui donnent la domination de l'Adriatique; ses campagnes d'Italie deviennent un théâtre actif où il se trouve en présence non-seulement des Grecs, mais encore des Huns, des Avares, des Bulgares, qui campent au centre de l'Europe. C'est pourquoi ses dernières guerres d'Italie s'accomplissent simultanément avec ses campagnes d'Allemagne. Si Pépin part du royaume de Lombardie pour remonter par le Tyrol et les Alpes vénitiennes jusque dans l'Allemagne, l'Empereur part du Rhin et du Danube pour faire sa jonction avec son fils et marcher de concert contre les tribus nomades qui campent sous la tente, depuis le Danube jusque dans la Bulgarie (1).

Les Huns ou Hongres sont les premiers repoussés par Charlemagne; ils ont secondé la révolte des Bavarois, et cela suffit pour soulever contre eux le courroux de l'Austrasien impitoyable. Cette guerre contre les tribus nomades, ces rapports des Francs et des barbares datent de loin, car voici ce qu'on lit aux chroniques : « (792) Le roi demeura en Bavière à cause de la guerre avec les Huns; il bâtit sur le Danube un pont de bateaux dont il devait se servir pour la guerre, et célébra la fête de Noël et celle de Pâques (2). (795) Tandis que le camp du roi était sur

(1) Voyez *Annal.* d'Éginhard, 790-810.

(2) Les chroniques ne manquent pas d'indiquer les lieux dans lesquels Charlemagne célébra les grandes solennités de l'année. « Natalem Domini apud Sanctum-Kilianum in Witziburgo, juxta

l'Elbe, il reçut des envoyés venus de Pannonie, et dont l'un était un des chefs des Huns, nommé par les siens Thudun ; celui-ci promit de revenir, et assura qu'il voulait être chrétien (1). Le roi se rendit à Aix, et passant là son temps comme l'année précédente, il fêta les solennités de Noël et de Pâques. (796) Pépin chassa les Huns au delà du fleuve de la Theiss, dévasta de fond en comble le palais de leur roi, palais que les Huns appellent *ring* et les Lombards *camp*, pilla presque toutes les richesses des Huns, se rendit à Aix-la-Chapelle près de son père pour y passer l'hiver, et lui offrit les dépouilles du royaume qu'il avait apportées avec lui. Thudun, de qui il a été fait mention plus haut, tenant sa parole, se rendit près du roi, et fut baptisé avec tous ceux qui étaient venus avec lui. Il reçut des présents et retourna chez lui après avoir juré de garder fidélité (2) ; mais il ne demeura

Mœnum fluvium ; Paschalis verò festi solemnitatem super eundem fluvium in villâ Franco-furti, quâ et hiemaverat. » Saint-Kilian était une abbaye de Vurtzbourg, sur le Mein. (Ad ann. 792.)

(1) « Thudon, l'un des plus nobles de celle gent, promist au roy que volentiers devendroit crestein. » (*Chronique de Saint-Denis*, ad ann. 795.)

(2) « A Pépin son fils commanda qu'il assemblast son ost de Lombardie et de Bavière, et alast en Pannonie contre les Huns. Quand il fu en Sassoigne entré, il dégasta toute la terre ; après retourna pour yverner à Aix-la-Chapelle. Entre ces choses, Pépin, son fils, qui en Pannonie fu entré, se combatit aux Huns, les chaça tous et desconfit outre une eaue qui a nom Tizan (la Teisse), tous leurs païs et leurs champs dégasta. Leurs trésors et leurs richesces ravit et puis retourna à son père à Aix-la-Chapelle et lui présenta les richesces qu'il avoit conquises sur les Huns en Pannonie. Et le

pas constant à la foi promise, et ne fut pas longtemps non plus sans recevoir la peine de sa perfidie. (805) Le chagan (1), ou prince des Huns, se rendit près de l'Empereur pour les besoins de ses peuples, et lui demanda de lui donner un lieu pour habiter entre Sarwar et Hambourg, parce qu'à cause des invasions des Esclavons, qu'on nomme Bohémiens, ses peuples ne pouvaient plus habiter leurs premières demeures. En effet, les Esclavons, dont le chef se nommait Léchon, ravageaient la terre des Huns. Le chagan était chrétien et se nommait Théodore. L'Empereur le reçut avec bonté, lui accorda ses demandes, le combla de dons, et lui permit de s'en aller. Il revint à son peuple, et peu de temps après il mourut. Le nouveau chagan envoya un de ses grands demander la confirmation de l'antique dignité que lui-même avait sur les Huns. L'Empereur donna son consentement à ses demandes

roy en envoia une partie à l'Église de Rome, et l'autre departi par grant libéralité à ses princes et à ses chevaliers. Cil Thudon, dont l'histoire a dessus parlé, qui estoit un des princes des Huns, vint au roy si comme il avoit promis. Baptizié fut luy et tous ceulx qui furent avec luy ; serement fist de loiauté, et le roy l'onnoura moult et luy donna aucuns joiaus de ses trésors. » (*Chronique de Saint-Denis*, ad ann. 796.)

(1) On voit que les chroniques ont écrit *chagan* pour *kan* des Tartares : « Et le cagan, sire des Huns, requist à l'Empereur par un sien prince qu'il luy souffrit avoir autelle amour, honneur et autelle seigneurie sur les Huns comme Capanus son devancier souloit avoir. Et l'Empereur luy octroia volontiers ce qu'il requist et voult qu'il eust la cure et la seigneurie de son royaume, selon les anciennes coustumes du païs. » (*Chronique de Saint-Denis*, ad ann. 805.)

et ordonna que le chagan eût la souveraineté de tout le royaume, selon la coutume de leurs ancêtres. »

Ces guerres nomades, ces traités de paix avec des nations barbares se prolongent pendant une longue période jusqu'à la fin du règne de l'Empereur. Il fallait que la renommée de Charlemagne fût bien grande, pour que de tous côtés on vînt ainsi à son hommage; il n'était pas de nation barbare qui ne fût à ses pieds; le nom des conquérants a pour ces nations primitives un prestige bien plus puissant que la renommée d'un législateur ou d'une intelligence supérieure; ce qui frappe les barbares, c'est cette grandeur de la force qui éclate dans les batailles et se fait obéir du monde : Alexandre, César, Charlemagne et Tamerlan, tels sont les noms qu'elles conservent dans les mémoires et qu'elles récitent sous la tente; ces noms vivent à l'abri des ravages du temps, bien que les siècles les défigurent, comme l'airain se rouille par les âges; or rien n'est comparable à la renommée de Charlemagne : dans quelle contrée ce nom n'a-t-il pas retenti? Quel est le pays où son souvenir est resté inconnu? Quelle est l'œuvre du IXe siècle qui ne soit empreinte de son passage?

CHAPITRE VI.

DÉVELOPPEMENT DES CONQUÊTES FABULEUSES DE L'EMPEREUR CHARLEMAGNE.

Les deux grandes branches des conquêtes fabuleuses. — Jérusalem. — Saint-Jacques de Compostelle. — Esprit des pèlerinages. — Récit de Turpin. — Persécution des chrétiens d'Orient. — Le patriarche à Constantinople. — Sa chartre écrite à Charlemagne. — Délibération avec les barons pour le saint voyage. — Départ pour Constantinople. — Délivrance de la terre sainte. — Translation des beaux reliquaires. — La sainte couronne et le saint clou. — Miracle. — Le trésor de Saint-Denis. — La vision de Charlemagne sur Saint-Jacques de Compostelle. — Dénombrement des villes que prit Charlemagne en Espagne. — Les prodiges. — Les batailles contre les Sarrasins et Agoulant, leur chef. — Dénombrement des barons qui le suivent au pèlerinage. — Agoulant et les Sarrasins déconfits. — Les Mores d'Afrique et Fernagu. — Sens et but de toutes les fabuleuses légendes de conquêtes.

---

800 — 814.

A mesure que les conquêtes de l'empereur Charlemagne prennent un développement rapide, universel, les légendes elles-mêmes grandissent la poésie de leur récit; elles ont déjà indiqué les points divers

du monde sur lesquels Charlemagne a fait retentir ses armes; mais c'est surtout depuis qu'il a revêtu la couronne impériale que les dires des chroniqueurs s'emparent de cette grande renommée pour la rehausser et l'exalter encore. Il n'y a plus de limites à ces récits d'imagination, et telle est la puissance de l'idée carlovingienne, que les chroniques les plus authentiques recueillent les récits fabuleux comme la vérité même; et six siècles après, on ne doute pas encore que Charlemagne ait réalisé les grands faits que la légende lui prête (1).

Les deux épisodes que développe surtout la *Chronique de Saint-Denis,* d'après le récit de Turpin, sont: 1° la conquête du saint sépulcre; 2° la délivrance de Saint-Jacques de Compostelle. Ces exploits s'accomplissent à la suite de deux pèlerinages, l'un au tombeau de Jésus-Christ, l'autre à la sépulture du pieux patron des chrétiens d'Espagne. L'idée de pèlerinage se liait alors essentiellement à la pensée de conquête; d'abord venait le pèlerin isolé pour adorer le saint tombeau; puis une troupe, enfin une armée qui envahissait le pays : telle était la marche de l'idée de pérégrination; à cette génération remuante, il fallait des moyens d'activité, elle ne pouvait rester paisible derrière ses murailles, elle avait besoin de respirer le grand air du pays lointain sur les montagnes ou dans les vallées, à la chasse, dans les noires forêts ou

(1) La *Chronique de Turpin* forme une partie du IIIe livre de la *Chronique de Saint-Denis,* et porte ce titre : « Cy commence le tiers livre des fais et gestes le fort roy Charlemaines. »

dans des voyages aux contrées étrangères. Dans la vie de Charlemagne, ces expéditions fabuleuses aux tombeaux de Jérusalem et de saint Jacques préparèrent deux grands faits de l'histoire : les croisades du XIe siècle et la délivrance de l'Espagne affranchie du joug des Mores.

C'est le faux Turpin, le poëte chroniqueur (1), c'est l'archevêque de Reims qui a conté les merveilles de cette double conquête; et il ne faut pas croire que cette épopée soit une création des derniers temps du moyen âge, elle se rattache à une époque presque contemporaine; on la trouve dans les manuscrits du XIIIe siècle comme une tradition sacrée, on peut en suivre les traces même au XIe siècle. Ainsi, à la quatrième génération de l'époque carlovingienne, il passait pour constant que Charlemagne avait délivré le saint tombeau du Christ (2) et remporté des victoires

(1) C'est la troisième version des chroniques (celle qui parut au commencement du règne de Philippe de Valois), qui d'abord accorda sa confiance à la relation de Turpin. Cependant elle ne traduisit pas encore la chronique fabuleuse intitulée dans le MSS. de Saint-Germain, aujourd'hui coté 1085 : « *Descriptio qualiter Carolus Magnus clavum et coronam Domini à Constantinopoli Aquisgrani attulerit, qualiterque Carolus Calvus hæc ad Sanctum Dyonisium retulerit.* » C'est le moine de Saint-Denis qui, peu de temps après, garantit l'authenticité de cette chanson de gestes, en lui donnant place dans les *grandes chroniques*.

(2) Il en a été publié une leçon en anglais sous le titre de : « *The travels of Charlemagne to Jerusalem and Constantinople.* » Le manuscrit de Londres qui en a fourni le texte, sans doute fort corrompu, comme tous les textes anglais des anciens poëmes de France, peut remonter au commencement du XIIIe siècle. L'abbé de La Rue

merveilleuses sur les Sarrasins et les Mores. Pourquoi cette double tradition qui s'est maintenue dans les âges les plus reculés? l'histoire ne la ferait-elle pas connaître? ne faisait-elle pas les délices de nos pères, l'orgueil des vieilles générations? Pourquoi ne pas narrer les hauts faits et gestes que les nobles chevaliers attribuaient à la puissante figure du grand empereur? Si la chronique sévère peut les élaguer dans sa critique austère des âges morts, nous qui cherchons les traces des croyances éteintes et des grandeurs passées, rappelons avec orgueil ces récits des hauts barons, quand surtout ils révèlent l'esprit d'une époque. En tous les âges notre noble patrie n'a-t-elle pas eu ses glorieuses croyances, ses cultes de gloire, ses mythes de grandeur et de patriotisme?

Voici donc qu'il avient une grande persécution à la chrétienté dans la terre d'outre-mer; les Sarrasins pénètrent dans les contrées de Syrie, s'emparent de Jérusalem et violent le saint sépulcre (1); le vieux

soutient dans ses *Bardes, jongleurs et trouvères*, t. II, que le même poëme était du commencement du XII[e] siècle. M. de La Rue donne comme une marque d'ancienneté les formes du dialecte anglo-normand. Ce qu'il y a de certain, c'est que le *MSS. de Saint-Germain* remonte aux premières années du XIII[e] siècle; le texte en est surchargé de corrections marginales et interlinéaires, lesquelles semblent plutôt modifier le fond du récit que les inattentions du copiste.

(1) Voici le titre de la *Chronique de Saint-Denis* : « De la persécution qui advint outre mer aux crestiens et des messages de l'empereur de Constantinoble; de la sentence de leurs lettres; de l'avision l'empereur des Grieux par quoi il admonestoit l'Empereur

patriarche, obligé de prendre la fuite, vient trouver Constantin et son fils Léon, empereur de Byzance. « A pleurs et à larmes leur compta la grant douleur et la grant persécution qui en la terre d'oultre mer estoit avenue; comme les félons Sarrasins avoient la cité prise, le sépulcre ordoié et les autres sains lieux de la cité désolé, les chastiaux et les cités du royaume prises, les champs gastés et le peuple occis en partie et partie mené en captivité. Et tant avoient fait de honte à Nostre-Seigneur et de persécucions à son peuple, qu'il n'estoit pas cuer d'homme crestien qui n'en deust estre triste et courroucié. »

Comment l'empereur Constantin lui-même n'aurait-il pas été dolent à cette nouvelle du saint sépulcre ordoié! Mais pouvait-il lui seul guerroyer en Palestine? avait-il les forces suffisantes pour résister aux mécréants? Nul n'ignorait alors qu'en Occident s'élevait un vaste empire, et que la race austrasienne dominait avec sa force et ses leudes; Constantin envoie ses messages à Charlemagne, l'empereur des Romains : « Car la haute renommée de ses mœurs et de ses faits estoit espandue par toutes les parties d'Orient. » Les messages de Constantin étaient porteurs d'une chartre scellée par le patriarche Jehan, sergent des sergents de Dieu en Jérusalem (1). Avec

et monstroit par raisons que il devoit en prendre la besogne. » (Chap. IV du liv. III.)

(1) C'est une imitation de la formule papale, *servorum Dei servus*. Voici le texte de la chartre : « Jehan, sergent des sergens, patriarche de Dieu en Jhérusalem. Et Constantin, empereur des parties à

cette chartre en était une autre toute brodée d'or sur soie où pendait un beau scel, elle venait de Constantin et de Léon; or voulez-vous connaître ce qu'elle contenait : « Constantin et Léon, son fils, empereurs et roys des parties d'Orient, membres de tous et à paine dignes d'estre empereurs, à très-renommé roy des parties d'Occident, Charles le très-grant, soit puissance et seigneurie béneureusement. Très-chier ami Charles le Grant, quant tu auras ces lettres veues et leues, saches que je ne te mande pas pour défaut de cuer, né pour défaut de gens né de chevalerie; car j'ay aucunes fois en victoires sur païens avec moins de chevaliers et de gens que je n'ay; je les ay boutés hors de Jherusalem qu'ils avoient prise deux fois ou trois; et par les six fois les ay vaincus et chaciés de champ, à l'aide Nostre-Seigneur, et mains pris et mains occis. Que te diraie-je plus? Il convient que tu sois ammonesté certainement par moy de Dieu, non pas par mes merites; mais par les tiennes, à parfaire si grande besoigne. Car une avision m'advint, par nuit nouvellement, quand je pensoie comment je pourroye envaïr ces Sarrasins. Tandis comme j'estoie

très noble roy d'Occident, Charles le grant et puissant vainqueur et toujours auguste, soit empire et règne en Nostre-Seigneur : *amen.* La grace de la doctrine des apostres est venue jusques à nous resplendissant de la grant clarté de paix, et tant a espandu de grâce et de liesce ès cuers des hommes crestiens qu'ils devroient toujours oer Nostre-Seigneur. Nous meismes recongnoissons bien que nous devrions espéciaument regehir et reconnoistre plus abondamment sa grâce et sa miséricorde. »

en telle pensée et je prioie à Nostre-Seigneur qu'il m'envoiast secours, je vi soubdainement ester un damoisel devant mon lit, qui m'appela par mon nom moult bellement, un petit me bouta, et me dit (1) : « Constantin, tu as acquis aide à Nostre-Seigneur de la besoigne que tu as emprise; il te mande par moy que tu appelles en ton aide le grand Charlemaines de France, deffendeur de la foy, de la paix de sainte Église. » Lors me monstra un chevalier tout armé de hautbert et de chauces, un écu à son col, l'espée ceinte, l'enhoudeur en estoit vermeille (2), une lance blanche en son poing. Si sembloit, a chief de pièce que la pointe rendist flambe tout ardant; et il tenoit en sa main un heaume d'or et par semblant estoit vieil et avoit longue barbe. De moult bel voult (3)

(1) Chaque phrase de cette lettre est rapportée dans le MSS. de Saint-Germain, d'abord dans un langage imaginaire, puis en latin. Voici le langage qui semble imaginaire et son préambule : « *Sed sacræ Constantini imperatoris et epistolæ patriarchæ una et eadem est propè sententia. Imperatoris autem exemplar hoc est : Ayas Anna bonae saa Caïbri milac Pholi Ansitan Bemmni segen Lamichel bercelin fad abraxion fatitatium. Hoc est : Constantini*, etc. » Il faut encore remarquer que la lettre du patriarche et celle des empereurs finissent également par deux ou quatre phrases rimées avec intention, et que le chroniqueur de Saint-Denis n'a pas traduites. Ainsi voici la fin de celle de l'empereur : « *Nil opus est ficto. — Domini quo visio dicto. — Ergo dicto tene fondum. — Domini præcepta secundum.* » On dirait que ces conclusions rimées étaient alors destinées à remplacer nos formules finales épistolaires.

(2) L'enhoudeur (poignée), *manubrium*.

(3) Visage.

estoit de grant estature; le chief avoit blanc et chanu, et les yeulx resplendissans comme estoile. Dont l'en ne doit pas cuider que ces choses ne soient faittes et ordonnées par la volenté Nostre-Seigneur. Et pour ce que nous avons certainement enquis quel homme tu es et de quex meurs et de quex faits, nous nous esjouissons en Nostre-Seigneur, et luy rendons grâces en tes merveilleux faits, en ton humilité et en ta pacience. Si suis en certaine espérance que la besoigne sera finée en prospérité par tes mérites et par ton travail; car tu es deffendeur de paix, et la quiers par grant désir; et quant tu l'as trouvée, tu la gardes et nourris en grant amour et en grant charité. »

Or lesdits messages trouvèrent l'empereur Charles en son palais, et lui aussi fut bien dolent en telle nouvelle des désastres de Palestine! Charlemagne versa des pleurs, il en versa en oyant les funèbres récits; sachez que les messages furent accueillis en l'abbaye de Saint-Denis en France (1). L'Empereur brisa les sceaux et lut à plusieurs reprises les chartres, et les barons qui l'entouraient lui dirent: « Sire, que peuvent chanter ces chartres (2)? » Lors, lui, fit appeler le prudent archevêque Turpin, et comme

(1) La *Chronique de Saint-Denis* intitule son chapitre: « Coment les messages trouvèrent l'Emperenr à Paris, et coment l'Empereur fut dolent des nouvelles qu'il vit ès lettres; de la response des barons; coment l'Empereur et les barons murent; et coment il revint à droite voie au bois, pour le chant de l'oisel. » (Chapitre v du liv. III.)

(2) *Quid canerent cartæ?*

il était fort savant, il lui demanda de traduire lesdits escrits, et l'assemblée des barons était autour de lui très-nombreuse, car c'était presqu'un parlement. « Allons, mes hommes, quel conseil me donnez-vous ? » dit Charlemagne; et ceux-ci répondirent unanimement : « Roy, sé tu cuides que nous soions si las et si travailliés que nous ne puissions souffrir le travail de si grant voie, nous venons et promettons que sé tu, qui es nostre sire terrien, refuses à venir avecques nous, et que tu ne nous y veuilles conduire, nous mouverons demain matin au point du jour avec les messages; car il nous semble que riens ne nous peut grever puisque Dieu veult estre nostre conducteur (1). » Jugez si l'Empereur fut joyeux à une telle réponse; il fit donc crier par toutes les terres : « Que tous ceux, vieux et jeunes, qui voulaient marcher contre les Sarrasins prissent les armes, » et la troupe fut si grande qu'on ne savait plus où l'héberger.

Les voilà donc Charlemagne et ses barons en route, avec toutes leurs osts : nul ne pourrait conter toutes les aventures qui avinrent en route; ils traversèrent bois et montagnes, et ils virent sur leur chemin une forêt pendant deux jours où étoient moult grifons, tigres, ours, lions et autres manières de bestes sauvages. Et plus d'une fois ils perdirent leur droit chemin; ils ne savaient où ils allaient, où ils devaient

(1) Cette réponse se ressent grandement de l'époque féodale; les barons disent à Charlemagne : « Conduis-nous, roi, ou bien nous irons seuls. » Tous ceux qui ne voulurent pas partir : *quatuor nummos de capite, quasi servis solverent.*

tourner; et alors le grand Charles se mit à lire dans son psautier : « Beau sire Dieu, mène-moi à la voix de tes commendements. » Et par grand miracle, la voix d'un oisel se fit entendre, et s'écria très-joyeusement : « Franc, Franc, que dis-tu? que dis-tu? » Et les Grecs eux-mêmes s'émerveillèrent, car il y avait bien oiseau chez eux qui chantait : *Chère Basilon Anichos* (1) (salut roi invincible); mais nul n'avait parlé comme ledit oiseau qui indiquait à l'Empereur la route qu'il fallait suivre (2).

Qui pouvait résister à cette grande troupe de chevalerie? Jérusalem fut délivrée, les Sarrasins occis, et Charlemagne revint à Constantinople; il y resta trois jours, comblé de dons et de toute manière de richesses : « Destriers, pallefrois, divers oiseaux de proie, pailes (*pallium*) et draps de soie de diverses couleurs, et toute la gloire de pierres précieuses. »

(1) C'est encore le salut grec : Καῖρε Βασιλεῦ ἀνικῆτος.

(2) Voici au reste le récit de la chronique : « Lors commença l'oysel à crier de rechief plus hault et plus ententivement que devant, et dit ainsi : « *Franc, que dis-tu? que dis-tu?* » Les gens du païs distrent qu'ils n'avoient oncques jamais oï oysel parler si ententivement. L'on a bien oï parler que les grieux duisoient aucuns oyseaux en leur langage, pour saluer les empereurs, et sont les paroles telles : « *Cheré Basilon anichos.* » Si vault autant à dire en latin : « *Salve Cesar invictissime*, » et en françois : « *Très-victorieux empereur, Dieu te saut!* » Et pour ce que cel oysel respondit si apertement à la raison l'Empereur, en latin, on ne doit pas doubter qu'il ne feust envoyé de par Dieu, pour ramener l'Empereur à droite voie et tout son ost. Lors se levèrent tous, au point du jour, et s'appareillèrent; et l'oysel suivirent par une voie qui les ramena au droit chemin qu'ils avoient perdu. »

Charlemagne refusa tout et ses barons aussi, car ils étaient venus en pèlerins pour délivrer le saint sépulcre. Lors Constantin, l'empereur d'Orient, appela Charles, l'empereur de France, et lui dist en telle manière : « Sire, chier amy, roy de France et empereur auguste, je te requiers humblement, par amour et par charité, que toy et l'ost prengniez et eslisiez à vostre plaisir de ces richesses, qui pour vous et pour vos gens sont assemblés; et bien me plaisir encore que vous les prengniez toutes. » Lors lui respondit l'empereur Charles que ce ne seroit-il en nulle manière; car lui et ses gens estoient là venus pour les célestiales choses acquerre, non mie pour terriennes richesces, et qu'ils avoient souffert de bon cuer les travaulx et voie pour la grace Nostre-Seigneur, non mie pour la gloire de ce monde. »

Ce noble refus de l'Empereur et de ses barons de prendre tout salaire ne s'étendit pas jusqu'aux saintes reliques : les reliques, c'étaient la gloire et la richesse de toute cette génération; les églises les requéraient comme les plus admirables trophées; Constantinople en était remplie : là, les reliquaires étaient travaillés avec un art infini, une perfection indicible; la pourpre s'y mêlait à la soie, les topazes, les émeraudes s'enchâssaient dans de l'or; l'art romain s'était conservé dans la perfection; mais d'après le vieux chroniqueur, ce n'était pas ces richesses que désiraient les barons ; à leurs yeux, les reliques étaient plus précieuses que tous ces vains ornements. Ce que sollicitait Charlemagne, c'était la couronne d'épines qui

avait touché le front du Christ; sainte couronne qui répandit une douce odeur comme dans un paradis terrestre; Charles s'agenouilla devant le reliquaire; et celui qui avait fondé (1) l'immense empire d'Occident se mit à prier Dieu comme le dernier des pèlerins : « Je te requiers donc, beau sire Dieu, de cuer dévot et humble, en la présence de ta majesté, que tu veuilles souffrir que je puisse porter une partie de tes saintes peines et que tu veuilles monstrer visiblement à ce peuple qui est cy présent les miracles de ta glorieuse passion, si que je puisse monstrer au peuple d'Occident le signe de tes peines vraiement, en telle manière que aucuns mécreans ne puissent plus doubter que tu ne aies ce souffert, et paine eue en la sainte croix corporellement, soubs la couverture de nostre fresle humanité! » Et quand il eut dit cette prière, une douce rosée descendit du ciel, et les espines de la couronne fleurirent (2).

Comme tous s'émerveillaient du miracle, comme tous se précipitaient sur les fleurs, Charlemagne se

(1) Le sommaire de la *Chronique de Saint-Denis* dit : « Coment l'empereur et se gent furent reçus en Constantinoble, et coment les deux empereurs délivrèrent le sépulcre et toute la sainte terre des Sarrasins, et restablirent le patriarche. Des grans richesces que l'empereur grec apparcilla pour donner à l'empereur Charles; coment l'empereur refusa, puis coment il requist les saintes reliques. » (Chap. VI du liv. III.)

(2) « Coment le fust de la sainte couronne raverdit et fleurit par miracle; d'un autre miracle qui advint en celle heure que trois cent et un malades furent guéris. Puiz du grant miracle du gant qui se tint en l'air, et puiz des louanges que le peuple rendit à Dieu. » (*Chronique de Saint-Denis*, chap. VIII du liv. III.)

hâta de les envelopper d'un fragment de son pallium vermeil ; puis il mit tout cela dans son gant de la main droite (quel gant, quelle main ! l'idée du géant est toujours là !). Combien sont magnifiques tes œuvres, ô Dieu ! et toute l'armée des barons agenouillée rendit grâces à Jésus-Christ. Ils allaient tous en chantant, lorsque l'évêque Daniel apporta le vrai clou qui avait servi à la passion de Notre-Seigneur (1). Charlemagne, le grand empereur, portait les reliques dans un petit sac de buffle pendu à son cou; ces reliques consistaient en ceci : « La sainte croix, le suaire de Nostre-Seigneur, la chemise Nostre-Dame, qu'elle avoit vestue en celle heure qu'elle enfanta Nostre-Seigneur sans peine, et la ceinture dont elle ceint Nostre-Seigneur au bercel; et le bras destre saint Siméon, dont il reçut Nostre-Seigneur au jour qu'il fu offert au temple en Jhérusalem. » Et l'organisateur d'un grand empire était fier de porter en son cou ces débris de la mort, ces poussières, ces ossements du sépulcre.

L'empereur d'Occident prit donc congé de l'empereur d'Orient, et, comme il portait toujours à son cou le pieux dépôt dont il ne voulait pas se séparer, dès ce moment l'Empereur opéra des miracles sur son passage (2); il toucha les enfants et les guérit;

(1) Coment l'evesque Daniel aporta le saint clou à Charlemaines ; des loanges et des grâces que l'Empereur rendoit à Nostre-Seigneur, et puis coment les saintes reliques furent appareillées pour apporter en France. » (*Chronique de Saint-Denis*, Chap. IX.)

(2) De la liesce de la gent du païs pour les miracles qu'ils véoient ;

ô prodiges des saintes œuvres ! dans les villes, les maladies pestilentielles cessèrent à l'approche de l'Empereur ! La route de cette grande chevalerie fut longue, et c'est à travers mille périls que Charlemagne arriva dans sa cité d'Aix-la-Chapelle ; de tous côtés on accourait pour le saluer et adorer le reliquaire : là, non-seulement vinrent les évêques (1), mais encore le pape Léon avec ses cardinaux, tous dans la stupéfaction de voir si merveilleuses choses ! Quand ils furent ainsi tous réunis, l'Empereur leur fit une requête, et leur dit en telle manière : « Seigneurs tous qui cy estes assemblés, vous premièrement, sire pape de Romme, qui estes chief de toute crestienté, et trestous seigneurs prélas, arcevesques, evesques, abbés, je vous requiers que vous m'octroiez un don. » A ce respondit Turpin, l'arcevesque de Reims, pour tous : — « Très doulx empereur et sire, tant qu'il te plaira à requerre, nous te octroions doulcement et de bonne volonté. » — « Je vueil donc, dist-il, que vous excomuniez de la compaignie de Dieu et de sainte Église tous ceulx qui empescheront et destourberont en quelque lieu que je trespasse,

puis coment les malades furent guéris. Coment l'empereur fit crier par tout le monde que tous venissent à un jour pour véoir les reliques. » (*Chronique de Saint-Denis*, chap. XI.)

(1) « Coment l'Empereur fit sermoner les prélas en trente lieus, et coment il establit le lendit par la confirmacion de tous les prélas qui là furent ; et puis du nombre des prélas et de leurs noms, d'une église que l'Empereur fist faire, et de la requeste que l'Empereur fist à tous les prélas. » (*Idem*, chap. XII.)

que le corps de moy soit apporté à Aix-la-Chapelle et mis en sépulture. Car je désire à estre là mis honnourablement et en la manière que l'on doit roy et empereur mettre en sépulture, sur tous autres lieux. » Et tous répondirent à ce grand empereur, qui au milieu de ses victoires songeait déjà à sa sépulture : « Sire, soit fait ainsi. »

Le tombeau est une préoccupation qui vient à tous ceux qui ont à remplir une grande destinée ! on prépare sa demeure, la couche froide pour la dépouille de son corps; on aime à la désigner du haut d'une grandeur périssable, et Charlemagne choisit Aix-la-Chapelle comme la métropole de son empire et la capitale de ses funérailles. Ce fut à Aix qu'il établit le premier landy ou foire aux jeûnes des Quatre-Temps, avec pardon et indulgence pour ceux qui y viendraient; aux époques d'agitations et de troubles il fallait placer le commerce sous la protection d'une idée pieuse; les marchandises étaient abritées par les reliques (1).

Comment se fait-il, ajoute le vieux chroniqueur qui écrivait sous l'impression des solitudes de Saint-Denis et des traditions de l'abbaye, comment se fait-il que les reliques et le landy aient été depuis transportés

(1) « Les prélas qui là furent présens establirent ce pardon que quiconque viendroit au lendit au temps que nous avons nommé pour adorer les saintuaires, pour quoy il fust confés et repentant de ses péchiés, les deux parties de la pénitence de ses péchiés lui seroient relaschiés, de quelque péchié que ce feust; et plus encore, que il povoit faire parconniers du fruit de sa voie, sa femme, et ses enfants et ses amis, pour quoy ils fussent en tel point qu'ils le péussent avoir. »

ns notre monastère? C'est que, voyez-vous, dit la gende : « Il arriva qu'un empereur ou roi avait esoin d'argent; nous avions un reliquaire et des utels tout couverts d'or; il nous le demanda, et en hange il nous octroya les reliques et le landy d'Aix--Chapelle. » Ainsi la lutte commence déjà entre ix, la ville de Charlemagne, et Paris, la cité des apétiens; Saint-Denis de Neustrie et la grande basique d'Austrasie se disputent la supériorité; tant que harlemagne habite Aix, sa basilique de pierre a la éeminence; c'est son trésor, il aime à y séjourner, se baigner dans ses eaux tièdes. Après lui ses sucesseurs habitent le plus souvent les forêts qui avoinent Paris; alors Saint-Denis conquiert la supériorité; es reliquaires, ses foires reçoivent des confirmaions (1); Aix reste carlovingien, alors même que les erniers débris de cette race disparaissent du monde; Paris est la ville capétienne; elle doit son lustre à une ouvelle lignée de rois. Maintenant voici une nouvelle histoire que nous conte le bon archevêque Turpin; elle forme le quatrième livre des faits et gestes du fort roy Charlemaines, inséré aux *Chroniques de Saint-Denis*. L'Empereur, après avoir accompli toutes ses conquêtes, avait juré à la face de Dieu que désormais il consacrerait sa vie à l'Église de Jésus-Christ; or, une nuit qu'il était dans la forêt de Compiègne (2), il

(1) Le premier objet de l'institution du *lendit* ou *landit*, ou foire de Saint-Denis, fut d'exposer et de laisser voir les reliques précieuses que l'église se glorifiait de posséder.

(2) *Voy.* « le quart livre des faists et des gestes le fort roy Charlemaines »

regarda le ciel et vit un chemin d'étoiles qui commençoit, si comme il luy sembla, à la mer de Frise, et s'adreçoit entre Alemaigne et Lombardie, entre France et Acquitaine, entre Basque et Gascongne et entre Espaigne et Navarre, tout droit en Galice, où le corps monseigneur saint Jacques reposoit sans nom et sans mémoire. En telle manière vit ce signe par plusieurs nuis; lors commença fortement à penser en son cuer ce que ce pouvoit signifier. » Ainsi pensait-il en lui-même, lorsqu'il vit devant lui un homme de grande beauté; cet homme lui dit : « Beau fils, que fais-tu? » Et l'Empereur répondit : « Sire, qui es-tu? » Alors le bel homme lui dit qu'il était saint Jacques, dont le corps était resté en Galice sans nulle mémoire dans les mains des Sarrasins.

Si Dieu avait fait si puissant le roi Charles, c'est pour accomplir la délivrance de l'Espagne; cette traînée d'étoiles indiquait la nouvelle voie que les pèlerins devaient suivre (1). Charlemagne s'agenouille et prie; puis, il convoque ses barons comme pour l'expédition de Palestine; il part, et s'empare de Pampelune : « Devant luy s'inclinoient et se humilioient humblement les princes sarrasinois; les cités rendoient, et les autres qui pas jusques à luy venoient luy envoioient trêves. Si fist en telle manière toute la terre d'Espaigne tributaire. Moult s'émerveilloient Sarrasins de ce qu'il véoient la gent de France si belle

(1) Dans quelques provinces, la voie lactée s'appelle encore : *le chemin de Saint-Jacques*, tant les traditions carlovingiennes sont puissantes!

et si forte, si fière et si bien appareilliée d'armes et de chevaux et d'autres harnois. Leurs armes mettoient sus, et les recevoient paisiblement et honorablement. En telle manière passa Charles à tous ses osts toute Gascongne, Navarre et Espaigne jusques en Galice, en prenant villes et chastiaux. La sépulture de monseigneur saint Jacques visita dévotement, puis passa oultre jusques au perron (1) sans contredit. Sa lance ficha en la mer, et quand il vit qu'il ne povoit oultre passer, et il rendit grâces à Dieu et à mon seigneur saint Jacques, par qui aide et par qui assentement il estoit venu (2). »

Ici le chroniqueur énumère toutes les villes dont s'empara Charlemagne depuis Pampelune jusqu'à Lamego, Coimbre, Alcala, Madrid, Cordoue et Grenade. Rien ne résista à la fougue des conquêtes, pas même Gibraltar, « et si conquist Charlemagne toute la terre de Portugal, de Navarre et de Catalogne » et ce fut à Cadix qu'il trouva cette fameuse idole en forme d'homme sur une colonne large et carrée; elle tenait à sa main une clef, tournée vers le midi, et cette clef devait tomber le jour ou l'Espagne serait délivrée des mécréants (3). Ce jour n'était pas proche encore, car

(1) Monceau de pierres ou de cailloux d'où l'on a fait *perron* pour *escalier*.

(2) Dans le trésor de nos rois, on conserva longtemps cette prétendue lance avec laquelle Charlemagne avait sondé la mer. Du moins le serment ordinaire de Philippe-Auguste était-il : *Par la lance de saint Jacques! Voy.* la *Chronique de Reims*.

(3) Quelle était cette idole? Peut-être ici le faux Turpin a-t-il confondu la guerre d'Espagne et celle de Saxe; cette idole se rapproche d'Irmensul.

à peine Charlemagne avait-il touché la terre de France, qu'un roi païen qui avait nom Agoulant, à la tête d'une puissante armée, sortit des terres d'Afrique pour se précipiter sur l'Espagne. A cette nouvelle, Charlemagne franchit encore les Pyrénées et vole en Andalousie; le Sarrasin ne s'effraye pas; il veut combattre corps à corps. « Lors demande Agoulant bataille à Charlemaines, en telle manière comme il vouldroit; vingt contre vingt, quarante contre quarante, cent contre cent, mille contre mille, deux mille contre deux mille, ou un contre un. Charles envoya cent crestiens contre cent Sarrasins; si furent tantost occis les Sarrasins; et puis en envoya Agoulant autre cent qui furent tantost occis, et puis deux cens contre deux cens qui furent tantost occis. A la parfin envoya Agoulant deux mille contre deux mille, dont les uns furent tantost occis, et les autres s'enfuirent. » C'étaient ici les mœurs de la chevalerie, homme contre homme, corps contre corps, et Agoulant demanda bataille générale à Charlemagne; elle fut meurtrière; 40,000 chrétiens périrent, et chose merveilleuse! leurs lances fleurirent comme la palme des martyrs. Charlemagne lui-même fut en danger personnel; son fort cheval fut sous lui occis; mais le visage rouge de colère, il tira Joyeuse et se précipita par grand courage sur les Sarrasins, il trancha païens en deux et fit autour de lui merveilleuse occision (1).

(1) Voici le sommaire de la chronique : « Coment le roi Agolant reprist la terre d'Espaigne puis que Charlemaines fu retourné en France, et coment Charlot mut contre luy. D'un exemple qui

Tout n'est point fini; Charlemagne repasse en France pour convoquer ses barons, ses chevaliers. Agoulant à son tour réunit tous ses sujets. « Mores, Moabithiens, Éthiopiens, Sarrasins, Turcs, Africains et Persans, et tant de roys et de princes sarrasins comme il put avoir de toutes les parties du monde; Théosime, le roy d'Arabe (1); Buriabel, le roy d'Alexandre; Avithe, le roy de Bougie; Hospine, le roy d'Agaibes; Fauthime, le roy de Barbarie; Alis, le roy de Maroch; Maimon, le roy de Meque; Ebrechim, le roy de Sebile, et l'Aumaçor de Cordes (2). » Ces mécréants se précipitent sur les villes chrétiennes, rien ne résiste, et ils viennent jusqu'à la cité d'Agen. Que de pays il a fallu traverser, Charlemagne est-il donc vaincu? Le vieil empereur emploie la même ruse; il vient en espion examiner le camp d'Agoulant, on ne le reconnaît pas, il porte son écu sur le dos, il n'a ni lance ni hache d'armes; il cherche ainsi à tromper Agoulant.

A son tour le roi sarrasinois vient parler à Charlemagne sur les trêves, et le vieil empereur s'emporte contre lui. « Es-tu cet Agoulant qui ma terre m'a tollue par tricherie et par desloyauté? Je avois con-

monstre quel péril il a de retenir exécution de mort; et puis coment Charlemaines quist tant Agolant que il le retrouva. Des batailles que François firent contre Sarrazins, autant contre autant. Des lances qui reprisrent en terre de ceulx qui devoient mourir en bataille; du meschief ou Charlemaines fu et coment il retourna en France. » (Chap. III du IVe liv.)

(1) Comparez avec l'énumération que fait l'Arioste dans son *Orlando Furioso* du camp d'Agrammant.

(2) Sans doute les Almanzor de Cordone.

quis Gascongne et Espaigne, à l'aide Nostre-Seigneur, et les avois convertis à la foy crestienne; les roys et les princes avois soubmis à ma seigneurie et à mon empire, et tu as mes crestiens occis, et mes cités et mes chastiaux pris, et la terre dégastée par feu et par occision, tandis que j'estoie retourné en France. Pour laquelle chose je me plaing moult durement. » Quant Agoulant entendit que Charlemaines parloit à li en arabic (en arabe), il se merveilla moult; Charlemaines avoit appris sarrazinois en la cité de Tholette (1), où il demeura une partie du temps de son enfance. Lors respondit Agoulant : « Je te prie, dist-il, que tu me dies tant pour quoy tu as tollue la terre à nostre gent qui pas ne te vient par héritage; car ton père ni ton aïeul ni ton bisaïeul ni nul de ton lignage ne la tindrent onques. » Et Charlemaines respondit : « Pour ce disons nous que la terre est nostre, que Nostre-Seigneur Dieu Jhésu-Christ, créeur du ciel et de la terre, a esleu nostre gent crestienne sur toutes autres, et a estabit que elle soit dame et maistresse de tout le monde. Et pour ce ay-je convertie ta gent sarrazine à nostre loy tant comme je ai peu. » Agoulant respondit : « Ce n'est pas dist-il, digne chose que nostre gent soit subjette à la vostre; car nostre loy vault mieux que la vostre, et nous avons Mahommet qui est messagier de Dieu et fu envoié à la gent sarrazine; lesquels commandemens nous tenons; et si avons nos

(1) Tolède. Ceci se rattache aux traditions sur l'*enfance de Charlemagne;* on le disait élevé à la cour du roi Galafre de Tolède. *V.* tome Ier, ch. VII de cet ouvrage.

dieux tous puissans qui, par le commandement Mahommet, nous démonstrent les choses qui sont à venir. Ces dieux nous créons et cultivons par lesquels nous vivons et régnons. — Agoulant, dit Charlemaines, tu erres, en ce que tu dis que vous tenez les commandemens de Dieu, car vous avez les commandemens et la faulse loy d'un homme mort plain de toutes vanités; vous croyez et adorez le diable et vos faulses idoles, mais nous tenons les vrais commandemens de Dieu, et nous créons et adorons Dieu le Père le Fils et le Saint-Esprit, dont nos âmes vont en la joie de paradis, par la sainte foy que nous tenons; et les vostres si vont au parfont d'enfer, pour la faulse loy que vous tenez. Et pour ce appert que nostre foy vault mieux que vostre loy. Pour laquelle chose je t'ammoneste que toy et ta gent recevez baptesme, ou tu envoies qui tu vouldras contre moy à la bataille. Si recevez douloureuse mort de corps et d'ames. — Jamais n'aviendra, dist Agoulant, que je reçoive baptesme ni que je renie Mahommet mon dieu tout puissant! Ainsi me combattrois-je, moy et ma gent, contre toy et la tienne, par tel convent que se nostre loy plaist mieulx à Dieu que la vostre, vous serez vaincus, et sè la vostre loy vault mieux que la nostre vous serez vainqueurs; si soit honte et reprouche à toujours, mais aux vaincus, et louenge et honneur aux vainqueurs! Et s'il avient que nostre gent soit vaincue, je recevray baptesme, si je puis tant vivre (1). »

(1) On voit toujours que l'Arioste avait lu profondément la

Ainsi voilà Charlemagne qui se fait convertisseur; non-seulement il combat, mais il prêche; c'est ce double caractère que lui font sans cesse les *Chroniques de Saint-Denis*, il dispute avec les mahométans, il leur explique la loi, la vérité du Christ. Les chroniqueurs se complaisent à ces récits; pauvres moines, ils ont joie de dire la puissance des cérémonies chrétiennes et la victoire qu'elles donnent à ceux qui invoquent Dieu; ils nous narrent: « Comment tous les Sarrazins furent desconfis et Agoulant occis, fors aucuns qui eschapèrent; coment François furent occis par leur convoitise, quand ils retournèrent par nuit au champ de bataille; comment le roy mécréant se combattit à Charlemaines, et coment ly et sa gent furent occis. Et puis de ceulx qui moururent sans bataille. »

Crois-tu avoir pourfendu tous tes ennemis, vaillant empereur? Il te faut incessamment la victoire; Agoulant a succombé, mais voici Fernagu qui arrive avec les mécréants de la Syrie; Fernagu n'est point un homme ordinaire, c'est un géant qui de la main droite prend un chevalier et le jette comme un épi de blé à quelques lieues de champs de bataille (1). « Si grant estoit, qu'il avoit douze coudées de long, sa face une coudée, son nez une paume,

Chronique de Turpin, et ce n'est pas étonnant qu'il dise sans cesse : *Il buono Turpino.*

(1) C'est toute une légende et un roman de chevalerie sur Fernagu : « Coment Fernagu le jaiant vint contre Charlemaines d'oultre la mer. De sa face et de sa grandeur. Et puis coment il emporta les

ses bras et ses cuisses de quatre coudées, et les doigts de sa main trois poigniés de lon. » Qui enverra-t-on pour combattre un homme si puissant? Ici reparaît le fier comte Roland, que nous avons vu mourir à Roncevaux; quel combat, quels coups d'épée! Fernagu s'avance, élève le paladin d'une seule main sur le cou de son cheval et il l'emporte; alors Roland le prend par le menton et lui tourne la tête devant derrière, si bien qu'ils tombent tous deux à terre; du revers de sa Durandal, Roland fend le cheval de Fernagu; ils se prennent de bataille corps à corps, et Fernagu épuisé demande trêve jusqu'au lendemain. C'est à coups de massue que le paladin attaque le géant. Le combat dure plusieurs journées : comment se fait-il que l'épée de Roland rebondit sur tout le corps de Fernagu? C'est que le païen ne peut-être occis que par le nombril, tout son corps est invulnérable (1).

Dans les intervalles de ce combat à outrance, il y a toujours des discussions théologiques; Charlemagne a voulu convertir Agoulant; Roland, fort théologien, veut convaincre Fernagu; comme les héros d'Homère, les combattants suspendent les coups d'épée pour discourir et se rappeler leur passé de famille et de che-

barons de Charlemaines en la cité de Nadres l'un après l'autre. Coment Rollant se combati à luy toute jour; et puis coment il demanda trêves à Rollant pour dormir, et coment Rollant li mist une pierre sous le chief pour ce qu'il ronflat. » (Chap. VII du livre IV.)

(1) On voit que l'Arioste a toujours pris son Fernagu dans *Turpin* (*il buono Turpino*). — La chronique latine écrit : *Ferracutus*.

valerie : bientôt le combat se reprend, la massue de Roland est coupée en deux par l'épée de Fernagu; le géant se jette sur lui, le paladin se place entre ses deux jambes, prend son épée et la plonge dans le nombril de Fernagu. Voilà donc comment s'acheva le combat et la conquête de l'Espagne. « Ces choses ainsi faites, Charlemaines départist les terres et donna les contrées à ses chevaliers et à ceulx de ses gens qui demeurer y vouldrent; aux Bretons donna la terre de Navarre et des Basques; aux François la terre de Castille; aux Pouillois, la terre de Nadre et de Sarragoce; la terre d'Arragon aux Poitevins; aux Thiois, la terre de Landaluf (l'Andalousie) qui siet sur la marine; la terre de Portugal aux Danois et aux Flamans; Galice ne vouldrent François habiter pour ce qu'elle leur sembloit trop aspre. Puis cette heure ne fu nuls hommes, né hault né bas, né duc né prince en toute la terre d'Espaigne, qui contre Charlemaines osast combattre né contrester. »

Ainsi narrent les traditions fabuleuses qui font à l'empereur Charlemagne une si grande renommée; l'histoire ne doit pas les dédaigner, parce qu'elles font connaître les mœurs d'un temps héroïque. Quel est le conquérant, l'homme d'une forte destinée qui n'a pas laissé après lui une chronique fabuleuse, des légendes que récitent les contemporains et que souvent adopte la postérité? Nous, qui ne sommes pas éloignés d'un temps qui vit d'autres merveilles, que de glorieuses croyances n'avons-nous pas adoptées, qui passent comme des vérités historiques? Ici les

récits des batailles, des mots d'empereur aux soldats, des combats épiques, des paroles de grandeur et de majesté jetées par les mourants. A côté des faits historiques de chaque règne, il y a des épopées; il ne faut point en faire des reproches aux nations; c'est un acte de leur reconnaissance pour ceux qui les élèvent et les grandissent. Toutes ces poésies, toutes ces chroniques sur Charlemagne, qui semblent puériles par les détails, se rattachent néanmoins à deux grands épisodes du moyen âge, la délivrance de Jérusalem et l'Espagne affranchie des Mores. Il y a dans les peuples de nobles pensées, de généreux instincts; quand un nom a brillé comme un puissant météore, la multitude lui attribue tout le passé, le présent et bien souvent l'avenir.

RÉSUMÉ.

PÉRIODE DE LA CONQUÊTE.

(768 — 814.)

L'œuvre militaire de Charlemagne, si on la suit depuis son origine, embrasse la plus large période de guerre qu'offre l'histoire dans les annales les plus reculées; sa durée est de quarante-six ans, à partir de l'expédition d'Aquitaine jusqu'aux répressions des populations slaves et à la guerre contre les Huns et les Bohèmes. Les expéditions d'Alexandre le Macédonien, rapides comme un fleuve impétueux, finirent avec cette jeune et orgueilleuse vie qui s'abreuve à la coupe d'Hercule; l'existence militaire de César, en y comprenant même l'organisation des Gaules, ne se prolongea point au delà de dix-huit années. Annibal et Scipion avant lui, toutes ces vastes renommées, firent des campagnes plus ou moins longues et diffi-

ciles, mais aucune ne s'étendit à une période de guerres incessantes, du nord au midi. Les Romains seuls, pris comme corps de peuple, apportèrent dans la succession de leurs conquêtes une persévérance aussi constante, une tenacité aussi grande que celle de Charlemagne.

Cette vie si laborieuse de gloire tenait-elle au caractère personnel de Charlemagne, à la vigueur de sa nature, ou bien était-elle une nécessité de sa politique, une inflexible fatalité de l'œuvre qu'il avait conçue? Cette œuvre si vaste, si incessamment active, était moins individuelle qu'un legs de famille, qu'une conséquence forcée de sa position; il ne faut jamais séparer l'existence conquérante de Charlemagne d'avec l'histoire de Charles Martel et de Pépin: quel était le but que se proposait cette nouvelle dynastie des maires austrasiens? La couronne. Or une usurpation ne s'accomplit pas sans grand labeur, on ne détruit pas sans peine un vieux culte, même une superstition, et le résultat de l'avénement des Carlovingiens est précisément une sorte d'invasion de la race austrasienne sur le territoire de la Neustrie; les Mérovingiens énervés sont expulsés du trône par les hommes d'énergie qui viennent des bords du Rhin et de la Meuse; ces rois se sont trop corrompus dans la vie romaine, dans leurs fermes de Compiègne, de Palaiseau, de Quierzi-sur-Oise, dans les abbayes de Saint-Denis, des deux Saint-Germain ou de Saint-Martin de Tours. La race austrasienne, d'une haute stature, et qui a passé sa vie dans les provinces alle-

mandes, arrive violemment conduite par ses maires : elle domine bientôt dans les palais de Neustrie, elle dompte les rois abâtardis et les Francs dégénérés.

Mais cette domination s'accomplit à la condition de mener incessamment les peuples à la conquête et aux batailles ; là commence la glorieuse tâche de Charles Martel ; quelle renommée n'acquiert-il pas par sa merveilleuse victoire de Tours ou de Poitiers ? Il délivre l'Aquitaine, il refoule les infidèles jusqu'au delà des Pyrénées ; c'est le premier des grands services des maires de la race autrasienne. Charles Martel, chef de la famille carlovingienne, conserve le type natif, impérieux, sauvage, des bords du Rhin ou de la Meuse ; il ne songe qu'à ses hommes d'armes, et dédaigne tout mélange avec les Neustriens ; il a de braves compagnons qui l'ont suivi dans sa lutte contre les Sarrasins, ils ont délivré de riches territoires ; que leur faut-il ? des récompenses en terre, des bénéfices qu'ils feront ensuite cultiver par des colons ; Charles Martel s'empare donc sans scrupule des possessions ecclésiastiques, il les distribue entre les siens. C'est ici la force germanique qui triomphe ; rien ne se mêle à ce caractère des forêts, à ce type agreste, barbare, qui avant tout reste guerrier.

Pépin modifie déjà la nature de son pouvoir et la tendance de sa mission ; il reste sans doute Austrasien ; il conserve la supériorité de ses armes sur les populations des bords de la Seine et de la Loire ; mais on le voit se rattacher successivement aux habitudes, aux idées romaines et aux coutumes des Neustriens.

Il n'est pas comme Charles Martel implacable dans les guerres; sa préoccupation n'est pas exclusivement pour les hommes d'armes : comme il veut fonder une dynastie, il voit qu'il ne sera roi reconnu que par l'autorité des papes et de l'Église; il ne pourra empreindre sur son front le caractère sacré qui relevait aux yeux de tous la race des Mérovées, qu'en tendant la main aux évêques et aux pontifes qui dominent dans les saintes basiliques; il le sait, par un instinct remarquable, et il travaille dans ce but. En cela, il n'abandonne pas sa mission guerrière; avant tout, il doit s'appuyer sur la race d'Austrasie que son père a conduite des forêts de la Thuringe. Pour elle, la conquête commence; Pépin doit faire ses preuves; toutes les guerres que Charlemagne doit accomplir sont commencées par son père : au midi, il réprime les Aquitains; deux fois il passe les Alpes pour combattre les Lombards; il obtient le grand résultat d'un changement de dynastie; d'Astolphe la couronne de fer passe à Didier. C'est à Pépin aussi qu'on doit la première soumission de la race saxonne; il traverse le Rhin et le Weser pour imposer des tributs; tout petit de taille qu'il peut être, Pépin prépare les larges voies de la conquête carlovingienne; à sa mort, il laisse donc une immense tâche à Charlemagne, son digne héritier, car il faut qu'il mène à son tour la race austrasienne à la victoire et à la conquête.

Les commencements de ce règne sont incertains, comparativement aux grandes choses qui le précèdent; ce n'est pas que Charlemagne ne soit dans

l'activité de la vie; quand son père touche le tombeau, il a déjà vingt-six ans; sa stature, telle que la reproduisent les *Chroniques de Saint-Denis*, est forte, son bras puissant; il a suivi Pépin dans presque toutes les guerres; enfant, il jouait avec le javelot et la framée; on le portait sur un long bouclier; il est le digne fils de maire et de roi. Mais ce qui l'empêche d'empreindre ses premières actions de toute son énergie de conquête et de la puissance de son génie envahisseur, c'est le partage de la royauté avec Carloman; il n'est pas à l'aise dans l'exercice d'un pouvoir commun et balancé; les esprits un peu hauts n'osent les grandes œuvres que lorsqu'ils sont maîtres absolus d'un terrain, et qu'ils en disposent à leur gré. Quand ils n'ont pas le pouvoir tout entier, ils ne savent pas l'exercer, ils le dedaignent. Ainsi fut Charlemagne lorsqu'il régna de concert avec Carloman; de là sa lutte inquiète, ses jalousies envers son frère. Carloman expire, et on le voit alors accourir avec ses nuées de lances réunies dans les fermes royales : ces fiers Austrasiens ne reconnaissent pas les enfants de Carloman; Charlemagne les jette dans le cloître, et les fait raser, comme son père a fait raser les Mérovingiens; c'est pour aller droit à son but qu'il s'empare des deux couronnes d'Austrasie et de Neustrie; cette réunion de puissance lui est indispensable. Il n'envisage le pouvoir de haut que lorsqu'il le tient tout seul.

Au temps où son frère Carloman régnait encore avec lui, Charlemagne n'avait pas hésité toutefos à

commencer son œuvre militaire; les Aquitains cherchant à se séparer de la domination franque s'étaient groupés autour de leurs ducs; ce n'était pas seulement antipathie de race, une de ces haines de nations, de tribus, qui restaient vivaces dans ces temps de barbarie; il y avait encore dans cette révolte des Méridionaux d'Aquitaine une pensée politique. Les Aquitains étaient restés fidèles aux Mérovingiens; les fils de la race sacrée avaient là des partisans, et les ducs d'Aquitaine eux-mêmes formaient, selon les traditions, une branche collatérale de la dynastie des Mérovées. Dans cette situation, Charlemagne n'hésite pas à marcher sur les villes du Midi; il y est précédé de l'éclat qu'a jeté son aïeul Charles Martel, le vainqueur de Poitiers ou de Tours; cette répression, il l'accomplit dans une expédition de six mois. Il soumet même les Pyrénées; il organise militairement les terres de la Loire et de la Garonne; il sait bien qu'il ne peut acquérir une puissance forte sur ses hommes d'armes qu'en leur donnant la victoire et un partage de terres. Dès ce moment, les peuples d'Aquitaine ne sont plus un obstacle; ils forment des auxiliaires dans la nouvelle lutte qu'il va entreprendre; on les voit constamment rangés sous ses enseignes.

La première guerre de Lombardie est impétueuse et rapide, Pépin est allé deux fois à Milan et à Ravenne, mais il n'a point brisé la nationalité lombarde : les rois sont restés puissants sous la couronne de fer. D'où vient que Charlemagne accomplit si facilement cette démolition de la nationalité lombarde, et presque

dans une seule campagne? Y avait-il dans ce caractère quelque chose de plus ferme, de plus impératif, de plus hautain que dans celui de son père ou de son aïeul? Il faut tout dire : les temps étaient plus préparés, il est pour les peuples des époques de décadence dont ils ne peuvent se préserver ; la monarchie lombarde était en ruine, Charlemagne ne fit qu'accélérer un mouvement qui serait arrivé sans lui comme avec lui. Quand il passa les Alpes, les Lombards n'étaient plus cette nation conquérante dont le diacre Paul nous a laissé une image si terrible : ce n'étaient plus ces hommes robustes, avec leurs cheveux noirs, flottant sur leurs joues et mêlés à leur barbe longue et épaisse; dans les villes d'Italie, il s'étaient tous affaiblis et énervés; leurs robes de soie étaient traînantes à la manière des Grecs; ils portaient avec peine le bouclier, le contact avec la domination byzantine leur avait ôté ce mâle aspect des temps primitifs. Les jalousies, les rivalités les divisaient entre eux; l'obéissance n'était plus complète, les hauts feudataires s'étaient séparés de la couronne de fer; la Pouille, le Bénévent, le Frioul ne reconnaissaient pas à des titres égaux Didier pour roi des Lombards; la nationalité était perdue, éparpillée! Le changement de dynastie que Pépin avait accompli d'Astolphe à Didier servait également les intérêts de Charlemagne; il en était résulté un attiédissement dans le devoir féodal, des guerres civiles de cité à cité. Supposez maintenant qu'au milieu de cette race affaiblie se précipitent du haut des Alpes de fortes colonnes militaires, des

hommes d'énergie conduits par des chefs dont le commandement retentissait partout, Charlemagne et le comte Bernard. Ces hommes à la tête vigoureuse commencent une campagne à la grande manière d'Annibal et des Romains; ils prennent les Lombards sur le flanc et en face.

Une fois en Italie, les Francs ne se servent pas exclusivement des moyens militaires; ils ont encore des éléments de division qu'ils sèment et répandent à propos. Charlemagne se pose d'abord un pied sur Rome, l'autre sur Milan; là il trouve la vieille nationalité italique toujours en opposition avec les Lombards; les papes en sont les représentants, et il s'appuie sur eux dans sa lutte contre Didier. On a pas assez remarqué que les pontifes étaient alors comme le symbole du vieux Latium, du patriotisme romain; à leurs yeux, les Lombards étaient des usurpateurs, des conquérants; ils voulaient en délivrer l'Italie, et l'instrument fut Charlemagne. Cette royauté lombarde disparaît en une seule campagne; il suffit pour cela de deux siéges, Pavie et Vérone; c'est que dans le fait elle était en ruine au moment où les Francs arrivent au delà des Alpes; elle serait tombée par d'autres causes, si Charlemagne n'était point venu. Il est des époques ainsi préparées, où les hommes ne sont que les bras de cette providence mystérieuse, qui n'est au fond que la grande prévoyance des temps. Chaque nation a ses époques de grandeur et de fatalité; une nationalité s'efface, une autre apparaît dans sa vigueur et sa jeunesse; le brillant édifice s'élève sur la ruine :

les mosaïques de Ravenne servirent à orner la basilique d'Aix-la-Chapelle. Voyez avec quelle facilité Charlemagne dispose de Didier; il en fait un moine, il disperse les chefs lombards dans les monastères; nul ne s'oppose à sa volonté. A son tour la vieille capitale de Charlemagne, ville silencieuse et morte, a cédé ses magnificences et son éclat à d'autres cités aujourd'hui jeunes et puissantes.

Les guerres contre les Saxons paraissent également marquées d'un caractère spécial; elles ne durent pas seulement les trente-trois années qui embrassent les expéditions militaires de Charlemagne en Saxe, ainsi que la guerre de Lombardie, commencée encore sous Pépin, elles ne font que s'accomplir sous son fils; on dirait que Charlemagne est chargé de mettre la dernière main à la pensée carlovingienne; et quel fils! Deux fois le roi à la brève taille a passé les Alpes, et c'est Charlemagne qui vient ceindre la couronne de fer à Milan; Pépin a déployé ses enseignes militaires sur le Weser pour imposer des tributs aux Saxons, et c'est Charlemagne encore qui est chargé de disperser ce peuple et de le faire disparaître pour ainsi dire de l'Allemagne. La guerre contre les Saxons n'a rien de régulier; elle se résume d'abord en des irruptions soudaines de ces peuplades, qui viennent inquiéter la domination des Francs sur le Rhin : que de sueurs, que de peines pour les dompter! Un des grands mobiles pour arriver à ces desseins de répression qui dominent Charlemagne, ce fut la prédication chrétienne. A Rome, c'est le pape qui a prêté appui aux

Francs pour conquérir la Lombardie; sur le Rhin et sur le Weser, ce sont les évêques, les saints missionnaires qui préparent les voies à la domination franque. Saint Boniface et Lebwin furent des instruments de civilisation et de conquête. Lorsque Charlemagne veut dompter les peuples, il établit des évêchés, fonde des monastères, envoie des missionnaires actifs pour convertir les nationalités : appuyant son pouvoir sur la crosse épiscopale, il orne sa couronne de la croix; il sait bien que tout ce qui sera chrétien viendra à lui, tandis que tout ce qui ne l'est pas restera en dehors de son empire.

Il faut tenir compte également de la vigueur militaire de Charlemagne; on ne peut rien comparer à cette activité, à ces incessantes guerres qui portaient ses paladins sur tous les points de la Saxe. A la face de cette république divisée, de ces tribus éparses, on aperçoit toute la force de l'unité dans la guerre comme dans l'administration publique. Les Saxons morcelés en tribus se brisent comme l'heptarchie qui divise l'Angleterre, ils sont sans relations les uns avec les autres, leurs chefs sont épars, ils traitent séparément avec Charlemagne. Il y a deux causes qui font mourir les peuples : ou une trop grande surabondance de force qui les fait se déchirer dans la guerre civile (c'était précisément la situation sociale des Saxons), ou bien l'affaiblissement moral de cette énergie primitive qui assure la victoire, et c'est le point où étaient arrivés les Lombards. Ce qui constitue la force de Charlemagne, au contraire, c'est qu'il

réunit dans ses mains l'unité et la jeunesse dans le pouvoir ; sans égaux autour de lui, il n'a que des suivants d'armes. La résistance de Witikind, son adversaire, est marquée d'un autre caractère; il est peut-être aussi grand, mais il ne règne pas sur toute la nation des Saxons; les chefs autour de lui sont ses égaux; il ne groupe que moralement les tribus; on le salue comme un grand homme de guerre, mais il n'est ni roi ni empereur comme Charlemagne; et voilà pourquoi il est enfin dompté!

Pourtant il se rattache un grand intérêt à cette nation saxonne. Lorsqu'on parcourt l'histoire, on ne sait pourquoi on jette un mélancolique regard sur tous ces peuples qui résistent et tombent après une longue lutte; les annales des vaincus exercent une mystérieuse puissance sur nous; ce mélange de grandeur et d'infortune fait réfléchir sur soi-même et sur les dessins de la providence de Dieu; dans l'abaissement de tous devant un homme, on aime souvent à contempler la résistance vigoureuse et longue de ce qui succombe; il y a là un déchirement qui resserre le cœur comme si l'on voyait palpiter les entrailles d'une victime. Ainsi furent les guerres contre les Saxons : qui n'a salué cette grande physionomie de Witikind? on l'aime comme Arminius dans la guerre des Romains, comme ces chefs gaulois qui résistent de ville en ville, le glaive en main, contre César et ses vieux prétoriens. Chaque siècle emporte des peuples et des dynasties : « Que nul ne veuille s'égaler aux immortels, » dit Homère, et ceci a quelque chose



de vrai appliqué aux nations comme aux hommes. Tout est soumis à l'inflexible loi de la mort.

Les expéditions au delà des Pyrénées, qui se développent par les guerres continues de Louis, roi d'Aquitaine, sont ainsi marquées d'un caractère moins carlovingien. Dans la conquête de la Lombardie, j'ai dit qu'il faut tenir compte de l'ancienne nationalité italique; Charlemagne est aidé par la vieille population soumise aux Lombards, et que représentent ou défendent les papes. Dans la guerre contre les Sarrasins d'Espagne, le même secours arrive; les Sarrasins campent sur ces terres, comme les Turcs campent aujourd'hui à Constantinople et en Syrie, comme ils furent longtemps sur le territoire d'Alger. Les nations tartares, toujours à cheval, ne forment jamais qu'un peuple superposé sur un autre peuple; les anciennes races s'y conservent. Il paraît incontestable que ce qui favorisa les expéditions de Charlemagne jusqu'à l'Èbre, ce furent les anciennes populations chrétiennes, les Goths qui occupaient les villes et les campagnes, presque depuis la Loire jusqu'aux colonnes d'Hercule. Quand la partie active et militaire des Sarrasins eût été vaincue dans quelques batailles, comme à Poitiers, partout la vieille nationalité gothe se réveilla; et l'expédition de Charlemagne en Espagne fut le premier mobile de l'émancipation complète qui arriva quelques siècles plus tard. Les Francs purent être expulsés de l'Espagne par des vicissitudes; la guerre a ses chances, les batailles leurs revers; mais il resta toujours chez les vieux chré-

tiens la certitude qu'avec un peu d'efforts ils pourraient se délivrer de la domination des infidèles. De là ces luttes des comtes de Castille, ces irruptions soudaines des Goths qui descendaient des montagnes des Asturies pour combattre corps à corps la domination more.

C'est sous ce point de vue particulièrement qu'on peut dire que les expéditions de Charlemagne ont favorisé le mouvement de la civilisation : car en elles-mêmes elles ne portaient pas ce noble germe. Les chefs qui suivaient l'Empereur à la guerre n'avaient rien de civilisé qui pût les séparer de la barbarie : ces comtes, qu'il jetait dans les marches militaires, tous profondément germaniques, n'avaient rien de plus avancé que les Saxons, les Allemands ou les Sarrasins ; loin d'apporter la civilisation dans certaines contrées, ils y jetaient pour ainsi dire une nouvelle couche de barbarie ; ainsi dans la Lombardie, dans l'Aquitaine, les Austrasiens étaient loin de favoriser les lumières et un mouvement civilisateur. Et cependant ils avaient en eux deux causes qui avancent prodigieusement la marche et la grandeur des peuples : l'unité et l'autorité. L'élément chrétien, ce grand mobile de civilisation, Charlemagne s'en était emparé par ses rapports avec les papes ; il le résumait dans l'unité, qui est la grande loi du commandement, et dans l'autorité, qui brise toutes les résistances et donne une vive impulsion au bien comme au mal.

En résumé, ce n'est pas sous le point de vue civilisateur que les conquêtes de Charlemagne peuvent

être envisagées ; cette intelligence a conservé quelque chose de sauvage comme les forêts de la Germanie; son œuvre est immense, parce qu'elle garde son empreinte barbare : elle ne donne pas la civilisation, elle la reçoit ; car l'empire qu'il fonde n'est autre chose que la réalisation de l'idée romaine : qu'est-ce que l'empire d'Occident, si ce n'est encore un souvenir de la ville éternelle? Tout concourt à cette œuvre; il n'y a pas dans les grandes nationalités qui l'entourent des mobiles de resistance : l'empire de Constantinople est une civilisation usée, éclatante encore, mais qui n'a rien de fort et de primitif. Les Sarrasins ne sont plus à leur période conquérante, le flot recule après avoir débordé. Dès lors une large voie est ouverte à Charlemagne ; il arrive dans un bon temps, on pourrait dire dans une époque choisie ; ces nations qui campent dans l'Austrasie et la Neustrie, il les réunit sous sa main ; il groupe ce qui était morcelé, et cette unité une fois accomplie, il la sanctifie par son union avec Rome. Assez fort pour rester Germanique, il se fait Romain, parce qu'il sait bien qu'avec le glaive on peut être matériellement maître du pouvoir, mais qu'on ne le conserve qu'en développant sa force morale : par ses habitudes, il tient aux vieilles forêts; par ses idées, il veut se rapprocher de cette civilisation qu'il découvre au loin comme un horizon de clarté et de lumière. Ce n'est pas en vain qu'il a visité Rome, parcouru l'Italie ; quand il prend la robe des empereurs, il sait toute la force que va lui donner la croix qu'il porte sur sa couronne.

Cependant la guerre est encore ce qu'il affectionne; sa nature primitive, il ne l'oublie pas; les Carlovingiens n'ont d'existence que par la victoire : les conquêtes, il faut les affermir; les terres, il faut les partager. Bientôt en étudiant sa législation, nous verrons que les capitulaires de Charlemagne se rattachent encore à ses batailles; sa vie en est absorbée. Spectacle curieux que cette triple génération d'hommes forts, depuis Charles Martel jusqu'à Charlemagne, tous avec le même dessein, et l'accomplissant avec une fermeté étonnante! Une fois que le manteau des Césars se déploie sur ses larges épaules, sa tâche laborieuse est de retenir sous son sceptre les peuples qu'il a conquis; mais la répression lui impose plus de travaux et de sueurs que la conquête elle-même. A examiner de près les grandes expéditions de Lombardie, de Saxe et d'Espagne, elles s'achèvent pour ainsi dire dans le terme d'une saison : s'il passe les Alpes, Charlemagne est à Pavie quelques mois après; au delà des Pyrénées, il touche Pampelune; au delà du Rhin, dans la Saxe, il se précipite, et ses ailes se déploient sur le Weser; tandis que la répression devient une tâche de tous les moments, une peine, un souci de tous les jours; il doit incessamment porter les armes sur tous les points de l'Empire, et pour en finir, il est obligé de prendre des mesures vigoureuses, les campements des comtes sur les extrêmes frontières, la dispersion des vaincus, et un système répressif tellement implacable, qu'il fait décapiter des masses entières de population.

Dans ces expéditions immenses, Charlemagne n'éprouve que deux revers : l'un dans l'Allemagne, lorsque ses comtes sont surpris pas les Saxons et brisés dans une attaque générale ; l'autre à Roncevaux, dans les montagnes où périssent Roland et Olivier ; on remarquera que dans ces deux tristes défaites Charlemagne ne commande pas ; elles arrivent à ses lieutenants et non pas à lui-même ; nul ennemi n'ose l'attaquer de face, nulle force n'est assez hardie pour lui résister ; ce sont des revers arrivés sans lui, et qu'il n'a pu prévoir ni empêcher. L'empereur d'Occident est d'une taille trop robuste, d'une intelligence trop vaste pour ne pas tout empêcher, tout prévoir ; il répare les échecs de ses lieutenants. Les éléments dont se compose son armée sont parfaits, le noyau est germanique ; il mène les plus forts chevaux, il a sous la main les armes de la meilleure trempe ; son instinct le pousse à de vastes conceptions stratégiques, ou bien il emploie la méthode romaine qui fait servir les peuples conquis à la domination d'un autre peuple. On voit des Lombards marcher dans la guerre contre les Saxons ; les Bavarois passent les Pyrénées et servent dans les armées aux siéges de Pampelune et de Barcelonne ; au midi, il établit des campements d'hommes de la nation allemande ; au nord, il mène les Italiens, les Goths et les Cantabres : système, au reste, imité par tous les conquérants. A dix siècles de distance, n'a-t-on pas vu de nobles poitrines polonaises respirer l'air de l'Andalousie, et les *sierras* passées au pas de course par les chevaux nourris aux

bords de l'Oder et de la Vistule. Les chroniques disent que Charlemagne se servit d'un autre élément pour assurer ses conquêtes : le IVe siècle avait été une époque d'invasion ; il avait jeté une couche de Tartares, de Vandales, sur les anciens peuples qui habitaient le sol ; ce fut en invoquant ces vieilles populations, en les appelant à l'affranchissement, que Charlemagne put accomplir de si grandes choses dans une période si resserrée.

Maintenant, comment cette œuvre est-elle tombée ? Comment se fait-il que le faisceau se soit disjoint presque aussi rapidement qu'il avait été formé ? Trois règnes avaient été laborieusement occupés à fonder la dynastie carlovingienne depuis Charles Martel jusqu'à Charlemagne, c'est là l'époque ascendante : on peut dire que trois vies, Louis le Débonnaire, Charles le Chauve et Louis le Bègue sont aussi occupées à la démolir. Et ceci tient moins au caractère personnel des princes qu'aux circonstances et surtout à la réaction naturelle qui arrive après une période de conquêtes. Rien ne peut se faire contre la nature des choses ; il s'élève de temps à autre des génies extraordinaires, qui, faisant violence aux habitudes, à l'histoire des populations, les groupent, les réunissent malgré elles : comme ces hommes d'exception ont la main dure, ils se jouent des nationalités ; ils donneront les mêmes lois, les mêmes formes de gouvernement au Nord, au Midi ; à ceux que le soleil brûle, ils imposeront les mêmes codes qu'à ceux que le froid glace et endurcit. Tant que cette main puissante

régit ces éléments épars, elle peut les comprimer; à l'aide d'un gantelet de fer on peut briser toutes les résistances; mais que la victoire l'abandonne, vous verrez alors toutes ces nationalités courir à leur indépendance, à leur nature propre, à leur instinct, à leur histoire; c'est ce qui arriva après la mort de Charlemagne. Le partage opéré par Louis le Débonnaire, qu'on a tant critiqué, était commandé par la force des choses; cette bataille de Fontenai où l'on vit trois frères en armes n'était que l'expression de trois nationalités, qui, la rage au cœur d'avoir trop longtemps été unies, venaient se briser entre elles. Le faisceau de la conquête était disjoint, et chaque peuple retournait à sa primitive nature.

Ce qui resta de cette organisation carlovingienne, ce fut l'Allemagne; la Neustrie et une portion de l'Austrasie prirent depuis le nom de France, conservant à peine les souvenirs de Charlemagne; la France se débarrassa au plus tôt de la race allemande pour choisir comme rois ses comtes de Paris; car le développement du pouvoir de Charles Martel, de Pépin et de Charlemagne n'avait été qu'un nouvel envahissement des Gaules par la nation tudesque. La race allemande fut à son tour éloignée de nos frontières par l'avénement des Capets, les comtes francs de Paris. De là vient que les institutions de Charlemagne vivent encore dans la Germanie, tandis qu'il n'en reste plus trace sous la troisième dynastie dans la France proprement dite : ce qui était Allemand redevint Allemand, ce qui était Franc resta Franc. Puis,

les populations barbares que Charlemagne avait refoulées se précipitèrent à leur tour pour déchirer cet empire qui les avait impitoyablement abaissées sous l'épée. Dans cette confusion, il n'y a pas jusqu'à la Neustrie qui ne devienne un duchésous les Nortmans, fils et auxiliaires de ces Saxons que l'Empereur a combattus pendant trente-trois ans. Haute leçon politique donnée à tous les conquérants qui font violence à ce que Dieu a marqué lui-même; les limites des peuples sont les montagnes, les fleuves, les climats, les habitudes : quand on les méconnaît pour élever un édifice gigantesque, presque toujours il se détraque et se brise sur votre tête. A toutes les époques il y a des tours de Babel, et les enfants des hommes sont toujours punis d'avoir trop osé.

Les préoccupations de Charlemagne, universelles quelquefois, restent presque toujours germaniques; son influence s'exerce particulièrement sur l'Allemagne comme sur l'Italie, parce que ces deux extrémités de l'Empire se tiennent la main. De là vient que ses guerres contre les Huns, les Esclavons et les Bavarois eux-mêmes prennent un caractère moitié allemand, moitié italien; ses armées sont mi-partie de Germains, mi-partie de Lombards; il marche sur deux ailes, comme un aigle qui déploie sa vaste envergure; l'Allemagne sans les Alpes, l'Italie sans le Tyrol sont des points vulnérables, et Charlemagne les réunit inflexiblement. L'Empereur ne porte pas la même attention aux guerres méridionales; l'expédition au delà des Pyrénées est évidemment une réaction contre la marche

des Sarrasins arrêtés à Poitiers; cette pointe rapide en Espagne est un peu en dehors du système militaire de Charlemagne; il y va une seule fois, s'arrête à l'Èbre et revient sur-le-champ à Aix-la-Chapelle; il y apporte tant de négligence, qu'il laisse son arrière-garde brisée à Roncevaux; au delà la Loire, il n'est plus dans sa sphère. L'Empereur veille sur l'Italie, parce qu'il la croit indispensable à la sûreté de la Germanie; c'est une union entre deux peuples disparates, mais qui peut produire une belle race; c'est une jeune fille brune jetée dans la couche du baron des bords du Rhin, à la haute stature et dont la tête est ornée de cheveux blonds et flottants. Tandis qu'il laisse l'Aquitaine et l'Espagne à son fils Louis, il suit pas à pas tout ce que fait Pépin en Italie, il le seconde, il l'appuie de ses armes.

Après tant de sueurs, tant de soucis, Charlemagne a le chagrin de voir que ce qu'il a cru si fort est profondément vulnérable. Ce n'est plus sur le sol raffermi, au sommet des montagnes ou dans les plaines qu'on attaque le nouvel empire, on ne l'ose pas; des flottes paraissent sur les mers, et à cela qu'opposeront les descendants de l'Empereur? Ce grand génie est pris au dépourvu; une nouvelle force ennemie arrive, et il n'est pas préparé; il travaille incessamment à se couvrir, il ordonne de réunir des navires, des barques; mais il n'est pas né pour cela; lui, l'Austrasien, chef de race austrasienne, pourra-t-il lutter avec les Nortmans et les Sarrasins, si hardis navigateurs? Voilà les causes de sa grande tristesse, de la désola-

tion qu'il exprime, et dont Éginhard et le moine de Saint-Gall se sont rendus les interprètes : vieillard, il pleure sur la fragilité de son œuvre, il sait comment elle tombera, et il n'est pas de désespoir égal à celui du mourant qui voit dépérir le travail de sa vie. Les Nortmans et les Saxons vont faire mouvoir sur les côtes leurs flottilles agiles et intrépides, et Paris même sera assiégé par les Nortmans.

Ainsi, à dix siècles de distance, un autre empire tomba presque par les mêmes causes; Napoléon avait conçu une œuvre dans les proportions carlovingiennes; il avait ses avant-postes, ses préfets sur l'Elbe, ses ducs de Dalmatie et d'Istrie, les rois de Bavière et de Saxe pour vassaux; son jeune vice-roi d'Italie, lieutenant fidèle, passait le Tyrol lorsque lui marchait sur le Danube; eh bien! cet esprit puissant dut sa chute aux mêmes mobiles qui firent périr l'œuvre de Charlemagne; les fils des Saxons et des Normands, refoulés dans l'île des Bretons, expulsés du continent, lui opposèrent à lui aussi leurs flottes, leurs escadres; maître du centre de l'Europe, Napoléon ne put garder ses conquêtes, parce que la mer était au pouvoir d'un autre peuple. La chute des Carlovingiens avait été marquée du même caractère; la conquête avait trop débordé sur le monde pour qu'il n'y eût pas un retour des vaincus sur les vainqueurs dégénérés.

PÉRIODE

D'ORGANISATION.

Les Francs sont régis dans une foule de lieux par deux lois très-différentes; Charles s'étant aperçu de ce qui y manquait après donc que le titre d'empereur lui eut été donné, s'occupa d'ajouter à ces lois, de corriger leurs vices et leurs funestes extensions.

(ÉGINHARD. *De Vitâ Carol.*)

CHAPITRE VII.

RELATIONS DIPLOMATIQUES DE CHARLEMAGNE, ROI ET EMPEREUR.

Rapports avec Rome. — Motifs de l'alliance. — Les papes Étienne, — Adrien.— Correspondance.— Série des épîtres d'Adrien. — Surveillance sur l'Italie. — Le pape Léon.— Nouveaux liens avec le saint-siége.—Situation respective de l'Empire et de la papauté. — Relations avec les empereurs de Constantinople. — Constantin Copronyme. — Léon IV. — Constantin et Irène.— Pensée de rapprochement entre les deux empires. — Alliance et projet de mariage.—Nicéphore.—Traité de limitations.—Négociations diplomatiques avec les califes. — Aroun-al-Raschild. — Rapports avec les émirs sarrasins d'Espagne, — avec les tribus nomades, — avec l'heptarchie anglo-saxonne et les rois d'Écosse.

768 — 814.

Les rois mérovingiens avaient concentré leurs relations politiques dans les nationalités franque, salique et ripuaire; absorbés par les dissensions intérieures, par les guerres intestines, ils furent rarement en rapport avec les peuples de la vieille civilisation. Les rois de Neustrie ou d'Austrasie, d'Aquitaine ou de Bour-

gogne se disputent des villes, des provinces, mais on ne trouve que des relations lointaines et irrégulières avec le grand empire d'Orient, Constantinople et le califat. Ils sont comme des chefs barbares qui sollicitent de l'Empereur une dignité de palais; peuples à peine civilisés, ils imitent les costumes et la pompe des princes plus avancés dans le luxe et les splendeurs du pouvoir (1). Il n'en est pas ainsi de la race carlovingienne depuis Charles Martel; cette dynastie accomplit un grand œuvre; Charlemagne fonde un empire qui peut le disputer en étendue au califat, ou à la couronne des Grecs : roi et empereur, sa correspondance est active : non-seulement il reçoit les hommages et les tributs des vaincus, mais encore, il entretient des rapports réguliers avec les papes, les empereurs et les califes.

La première correspondance des Carlovingiens se trouve naturellement engagée avec les papes; le pontificat et la nouvelle dynastie ont conclu presqu'un pacte inviolable, la deuxième race lui doit son empreinte de civilisation et de législation romaine. Étienne Ier (2), qui a sacré Pépin, n'a-t-il pas frappé d'une excommunication canonique tous ceux qui oseraient porter la main sur cette couronne? Et à son

(1) Cependant le règne du roi Dagobert me paraît faire une grande exception. La civilisation orientale avait envahi par le commerce les formules et les dignités des rois francs. (*Voy.* sur ce règne spécialement Audoens, *de Vitâ S. Elegii :* Bollandist., August., 7.)

(2) Étienne Ier gouverna l'Église de 752 à 757.

tour, Pépin n'a-t-il pas donné au saint-siége de vastes et riches possessions temporelles, ses villes, son exarchat, Ravenne, Bologne, Rimini. A Charlemagne, Étienne II (1) doit aussi l'extension de ses domaines et la protection accordée à la chaire de saint Pierre contre les Lombards; les Francs ont dompté la race si souvent hostile au siége pontifical; cette continuité de rapports entre Rome et Charlemagne prend une extension encore plus active à la suite de l'avénement du pape Adrien.

Adrien, issu des grandes familles romaines, est le descendant des sénateurs et des consuls; les images des ancêtres brillent dans son palais (2) : entre lui et les Lombards, il y a des haines invétérées; il a hérité des antiques idées romaines sur la supériorité de la ville éternelle; il veut soumettre l'Italie par les clefs de saint Pierre, comme autrefois les empereurs l'avaient domptée par les étendards des centurions et des tribuns; la tiare du pontificat a remplacé la couronne de laurier des Césars. Adrien et Charle magne vivent dans la plus confiante intimité (3). Consacré roi des Lombards, Charlemagne prend les États du saint-siége sous la protection de son épée, et nul

(1) Étienne II fut élu pape en 768 et mourut en 772.

(2) Adrien occupa le pontificat de 772 à 795.

(3) La correspondance du pape Adrien et de Charlemagne, telle que je vais la traduire, est entièrement dans le *Codex Carolinus* (manuscrit de Vienne). Les bénédictins ne l'ont connue qu'imparfaitement; toutefois, dom Bouquet a publié plusieurs de ces lettres dans *Gallor. histor. collect.*, t. V.

n'ose y toucher, Grec, Italien, ou Sarrasin. En même temps, Adrien exerce pour le roi des Francs une surveillance attentive sur l'Italie; tous les faits qui peuvent troubler la puissance de Charlemagne lui sont dénoncés; quand un comte ou un évêque lombard menace d'une sédition, Adrien se hâte de l'écrire à son ami; c'est l'agent attentif de la puissance des Francs; les intérêts sont communs. Les épitres d'Adrien, adressées à son fils et protecteur le roi des Francs, sont nombreuses; toutes sont relatives à l'organisation de l'Italie et à l'esprit séditieux et mécontent des Lombards : tantôt il les dénonce comme affranchis de toutes les lois de la morale, tantôt comme les ennemis de la religion catholique et les implacables adversaires de saint Pierre, dont l'étendard brille sur le Vatican. Adrien témoigne sa joie à Charlemagne de tout le bien qu'il fait à l'Église, de ses bonnes intentions pour elle : « Mon bon et excellent fils, mon seigneur roi établi par Dieu (1), je te prie et te demande avec instance, comme si j'étais présent à tes yeux, que tu fasses accomplir ce que tu as promis au prince des apôtres pour le salut de ton âme, et pour que Dieu protégeât ton règne; par là, le prince des apôtres te donnera une aide et une protection bien plus grande auprès de sa majesté divine. Et ce n'est que parce que le bon portier du ciel, saint Pierre, t'a aidé, que tous tes vœux se trouvent satisfaits ; c'est qu'il est cause que Dieu t'accorde la victoire et qu'il t'a mis en pos-

(1) *Epist. VII, Codex Carolinus.*

session du royaume des Lombards; aie donc en lui désormais la plus grande confiance, car le Seigneur, se rendant à ses pressantes sollicitations, courbera sous tes pieds toutes les autres nations barbares. Hâte-toi de nous satisfaire et de nous confirmer dans nos idées sur la constance de ton cœur, en ordonnant que l'on fasse tout ce que tu as promis. Nous avons en toi la plus grande confiance, et nous sommes sûr que l'amitié qui a été liée entre nous dans le palais apostolique conservera toujours son intégrité (1). »

Toutes les félicitations sont ainsi pour Charlemagne sur ses beaux triomphes; c'est le bon fils, le roi d'Italie par la volonté de Dieu, celui dont la grande épée couvre le patrimoine de saint Pierre. S'il est un méchant, un homme perfide qui trouble la sécurité pontificale, le pape en écrit à Charlemagne pour obtenir qu'il soit expulsé de l'Italie. C'est toujours au nom du prince des apôtres que le pape réclame les droits de Rome, afin d'imprimer par cette prosopopée un plus haut, un plus saint respect aux hommes de force et d'armes : « Nous nous plaindrons à Ton Excellence, doux et aimable fils, de Raginald, homme perfide qui sème la discorde et pousse les mortels au mal; cet homme cherche tous les moyens de porter tort à la sainte Eglise de Dieu et à nous; il s'efforce

(1) Ann. 776. Le pape Adrien fait ici allusion au premier voyage de Charlemagne à Rome, quand il fut couronné roi à la Monza. Muratori a donné par extraits cette épître, et Baronius l'a publiée comme un témoignage des rapports paternels du pape avec l'Empereur.

d'enlever méchamment ce que tu as donné à saint Pierre pour le salut de ton âme; et il voudrait se l'approprier; il est venu avec ses soldats dans notre ville, et en a enlevé les habitants. Je ne crois pas que tu en aies fait don pour l'exaltation de ce duc Raginald. C'est pourquoi nous te demandons avec instance que, par amour pour le bon apôtre saint Pierre, tu ne permettes pas à ce Raginald de demeurer en Italie (1). »

Non-seulement Adrien aime à correspondre par lettres, mais encore il demande sans cesse que Charlemagne lui envoie ses *missi dominici;* il veut savoir toute la pensée du roi des Francs, son cher fils; il persiste pour qu'il lui députe ses envoyés, et comme ils ne viennent pas, le pape délègue à Charlemagne des évêques pour conférer avec lui : « Pendant que notre sainte mère l'Église apostolique et romaine est dans la joie, en voyant la gloire de ton nom se répandre sur toute la terre, nous, dans le palais apostolique, nous prions et nous offrons à Dieu le sacrifice de la sainte hostie pour la rémission de tes fautes. Or, très-excellent fils, tu dois te rappeler que dans les réponses que tu nous a envoyées par l'évêque Andréas, notre très-révérend et très-saint frère, tu nous promettais de nous déléguer tes *missi* (2) dans le courant de

(1) Ce Raginald était évidemment un comte de race franque, qui conservait son type anticlérical comme Charles Martel; ne serait-ce pas le même que Renaud de Montauban, altier, implacable, de la famille méridionale d'Aymon. (Cette lettre est dans le *Cod. Carol., epist. VII.*)

(2) C'est à ce moment que le système de *missi dominici* s'établit

l'automne; nous les avons donc attendus tous le mois de septembre, celui d'octobre, et le présent mois de novembre, espérant recevoir d'eux des nouvelles de ta santé. Voyant qu'ils ne venaient point, nous avons écrit aux juges, aux comtes que tu as institués à Pavie, pour qu'ils nous instruisent de l'arrivée de tes *missi*. Mais ils nous firent répondre qu'aucun envoyé n'était parti d'auprès de toi pour venir nous trouver. De là vient notre vif désir, et le redoublement de notre amour craintif. C'est pourquoi voulant être tout à fait rassuré, nous t'adressons ces envoyés, savoir : l'évêque Andréas, notre très-saint frère, Pardus agréable à Dieu, et notre fils chéri Égumenus, les chargeant de visiter et de saluer en notre nom Ton Excellence Très-Chrétienne, ainsi que notre très-excellente fille, ta très-aimable épouse, la reine, et tes nobles et doux enfants. Nous leur avons confié tout ce qu'ils doivent te dire, et nous te prions de les bien recevoir et de croire à leur discours; en un mot, de faire tout ce que tu promis dans le temple des bienheureux apôtres. Nous avons une grande confiance dans la ferme constance de ton cœur, et nous sommes assuré de ta bonté (1). »

sur de très-larges bases; c'étaient généralement des comtes et des clercs. On voit que le pape lui-même envoie des légats. Il serait possible que Charlemagne eût emprunté son idée des *missi dominici* aux légats de Rome; l'Empereur dut tant d'idées à l'Église romaine!

(1) *Codex Carolin.*, epist. X. Elle est dans dom Bouquet. *Gall. hist. collect.*, t. V. D'après ce passage, il paraîtrait constant que les *missi dominici* avaient des légations non-seulement dans le

Le pape Adrien invite Charlemagne, son ami, à un prochain voyage en Italie, il veut le voir et conférer avec lui : « Qu'il vienne lui-même, n'est-ce pas là sa terre, son patrimoine? Roi des Lombards, tout ce qui s'étend dans le Milanais lui appartient. » Or combien le pontife n'est-il pas rempli de joie, en apprenant que Charlemagne est résolu de visiter son riche patrimoine de Lombardie. « Les lettres de Ton Excellence nous annonçaient que tu comptes venir en Italie vers le mois d'octobre prochain, pour accomplir tout ce que tu as promis à saint Pierre; le départ des enfants est le bonheur du père, et leur approche le comble de joie. Reconnaissant ta perfection, nous avons été rempli d'allégresse, en apprenant que tu te prépares à venir en Italie, afin d'accomplir ce que nous désirons le plus; que le Seigneur Jésus-Christ fasse donc que nous jouissions le plus tôt possible de ta présence. Nous étions prêt, d'après tes ordres, à faire partir nos envoyés le chorévêque Andréas, et le prieur Pardus, avec l'évêque Possessor, notre frère, et le religieux abbé Dodon, tes envoyés, afin qu'ils aillent ensemble te trouver dans le lieu que tu as désigné; mais Pardus n'a pu partir à cause de la faiblesse de son corps, et à sa place nous avons envoyé l'évêque Valentianus. *Vale* (adieu) (1). »

royaume, mais encore au dehors, comme de véritables ambassadeurs.

(1) *Epis. XI Adrian. ad Carol.*, dom Bouquet, t. V. *Voyez* aussi les détails que donne le continuateur de Baronius, le père Pagi, sur ces tristes épreuves du pape Adrien.

Cette présence de Charlemagne à Rome est d'autant plus désirée, que le pontife est menacé par bien des perfides : il lui dénonce toujours les Grecs, les Lombards, les Napolitains, qui enlacent et entourent le patrimoine de saint Pierre pour l'usurper (1) : « En saluant ta bienveillance, nous t'annonçons par ces lettres que les méchants Napolitains, joints aux Grecs haïs de Dieu, écoutant les mauvais conseils d'Arigise, duc de Bénévent, se sont emparés par surprise de la ville de Terracine, qui était auparavant sous l'empire de saint Pierre et sous ton pouvoir. Nous n'avons rien voulu faire en cette circonstance sans avoir pris tes conseils, et nous prions Ton Excellence de vouloir bien nous envoyer au plus tôt Wulfrin, pour qu'étant ici vers les calendes d'août, il puisse, fort de tes ordres, marcher avec les Toscans, les habitants de Spolette, et même les méchants Bénéventins, et reconquérir cette ville de Terracine, et en même temps Gaëte ou Naples, afin de rendre à saint Pierre tout ce qui appartient à son patrimoine dans le territoire de Naples. Nous avons eu le jour de Pâques une entrevue avec Pierre, l'envoyé des fourbes Napolitains; nous lui avons demandé ce qui appartient à saint Pierre dans le territoire de Naples; nous avons exprimé le désir de voir ces peuples se soumettre à ta puissance, et nous avons exigé quinze otages, les fils des plus nobles d'entre eux et de la ville de Terracine: il y consentait,

(1) Pour toutes ces querelles lombardes et napolitaines avec les papes, on doit consulter Muratori : *Annal ital. mediæ ævi*, ad ann. 774-795.

mais à condition qu'ils seraient déposés entre les mains du patrice de Sicile. Or nous n'avons rien voulu conclure sans avoir reçu ton avis, car nous ne voulions agir que dans ton intérêt, et nous savons que leurs desseins sont perfides, car ils traitent avec Arigise, le duc de Bénévent, et chaque jour ce même Arigise reçoit les envoyés du patrice de la Sicile. Or je suis assuré qu'ils attendent tous le fils du coupable Didier, pour combattre tous ensemble contre nous et contre toi (1). Nous te prions donc de venir à notre secours, car nous n'attendons courage et force que de toi et de l'apôtre saint Pierre. Nous tenons fort peu à la ville de Terracine, mais nous ne voudrions pas que ceci devînt une occasion pour les Bénéventins de se soustraire à ta puissance. Nous te prions ainsi de nous donner au plus tôt des secours, afin que tu mérites par là de régner éternellement avec les saints. »

Adrien est le vieux Romain qui s'occupe de grandir et de fortifier le patrimoine de saint Pierre, parce que, héritier des souvenirs du patriciat, il ne veut au fond qu'assurer la domination de Rome sur l'Italie. C'est cette suprématie qui est le but de ses désirs; Rome, ses monuments, ses cirques, ses basiliques, tout le préoccupe; Rome est la vieille capitale du La-

(1) Les Napolitains étaient alors en pleine intelligence avec les Grecs, et servaient d'auxiliaires aux empereurs de Byzance. La Sicile était soumise à un patrice grec, mais les invasions des Sarrasins ne laissaient aucun repos aux habitants. (*Voy.* Muratori, *Dissert. de Ital. mediæ ævi*, V.)

tium, elle doit l'être encore sous les papes. Des grandes choses, Adrien descend aux petits détails; il demande même à Charlemagne des matériaux pour élever ses basiliques; la construction des monuments publics est dans l'histoire de Rome la tâche des consuls et des empereurs, comme un devoir de l'édilité; le pape s'y intéresse aussi : « Puisque tu nous a fait dire, très-cher et très-excellent fils, que tu consentais à nous accorder ce que nous te demandions touchant les poutres (1) qui sont nécessaires aux réparations de la sainte église; nous te prions de tâcher qu'elles arrivent toutes prêtes à l'église de Saint-Pierre, vers le temps des calendes d'août. Quant à ce qui regarde la voûte ou corniche qu'il faut aussi restaurer dans la basilique de l'apôtre saint Pierre, il serait convenable d'envoyer auparavant un maître qui vît quelle est l'espèce de bois qui convient pour la remettre en l'état où elle était jadis. Ce maître se rendrait ensuite à Spolette, et y ferait la demande de ce bois, car nous n'en avons point dans ce pays-ci qui soit convenable pour cela. Mais que notre très-saint frère l'archevêque Wulchar ne se presse point à venir jusqu'à ce que le bois soit sec, car nous ne saurions l'employer en aucune manière tant qu'il est vert. »

Des terres larges, riches, productives, de vastes et

(1) Charlemagne avait fait demander au pape Adrien les mosaïques de Ravenne pour embellir sa basilique d'Aix. (Epist. LXVII, *Cod. Carol.*) Le pape fait demander à son tour des poutres au roi austrasien, possesseur des vieilles forêts de la Germanie.

populeuses cités, voilà ce qu'Adrien, le patricien de Rome, veut faire accorder à sa ville éternelle; c'est le pape le plus dévoué à la puissance et aux souvenirs des Romains; il demande comme un vieux consul que Charlemagne fasse délivrer la terre des Sabins, car les méchants l'empêchent d'en prendre possession (1) : « Le très-fidèle Maginarius s'est rendu auprès de nous, et les nouvelles qu'il nous a données de ta santé nous ont rempli de joie. Bien que tu lui aies ordonné de nous faire livrer le territoire des Sabins dont tu as fait don à saint Pierre, il n'a pu y parvenir, empêché qu'il en a été par des hommes méchants et pervers. Ce même Maginarius, ton envoyé, a vu la liste qui désigne en détail tous les biens de ce territoire qui appartiennent à saint Pierre, par les donations que lui en ont faites tant les empereurs, que les méchants rois lombards eux-mêmes. Or, si le perfide roi Didier nous a donné, non pas vraiment en entier, mais par parties, ce qui appartenait à l'Église depuis une haute antiquité, et qu'aucun des Lombards n'ait osé résister à cet ordre; que ne doivent pas faire ceux qui obéissent à ta royale puissance, que Dieu protége? Il n'est aucun empereur ni roi à qui nous ayons plus de grâces à rendre qu'à toi, car

(1) *Codex Carol.*, epist. XIX. C'est toujours l'exemple de Constantin que les papes invoquent pour appeler les protections de Charlemagne : « *Piissimo Constantino magno per ejus largitatem S. R. Ecclesia elevata et exaltata est et potestatem in his hisperiæ partibus largiri dignatus est, quia ecce novus Constantinus his temporibus.* » (Epist. LXVII, p. 223.)

tu nous as accordé en entier ce territoire (1). C'est pourquoi nous t'envoyons nos légats avec nos instructions pour que tu recherches à fond cette affaire, et que justice soit rendue à saint Pierre; tu mérites ainsi que ta mémoire soit éternellement rappelée dans l'église du prince des apôtres parmi les noms des saints. »

Adrien envoie des reliques, des bannières de soie et d'or, des ossements des martyrs à Charlemagne, qui lui-même est préoccupé d'élever des basiliques : maître des grandes forêts de la Thuringe, du nord de l'Europe, il possède de fortes solives, et les édifices de Rome ne peuvent s'élever qu'avec son secours; il lui envoie donc du bois, de l'étain, de la pierre pour restaurer l'église de Saint-Pierre (2), qui a tant souffert par les pluies du printemps, et lui, comme on l'a vu, sollicite des mosaïques, débris de la civilisation grecque à Ravenne, pour ses cités barbares de la Gaule. L'Italie entière appelle la présence de Charlemagne; les Bénéventins se révoltent, et ils peuvent troubler encore la paix du pontificat : « Si les Bénéventins refusent de se soumettre à tes ordres, envoie ton armée aux calendes de mai, viens faire contre eux une irruption à cette époque. Si une armée ne les tient pas en respect depuis le mois de mai jusqu'en

(1) Il faut remarquer que c'est toujours dans l'intérêt des Romains que parle le pape Adrien, véritable patricien élu des familles antiques. (Epist. XIX, *Codex Carolin.*)

(2) C'est l'église primitive qui contenait les tombeaux, et qui n'a rein de commun avec la basilique moderne.

septembre, ce très-méchant Arigise, essaiera de faire quelque tentative contre toi, poussé comme il le sera par les fausses insinuations des Grecs (1); car les envoyés des Grecs sont avec lui, tout le monde le sait; et il y en a d'autres qui résident à Naples : c'est à toi qu'il appartient de décider de quelle manière tu devras en agir, et nous avons en cela la plus grande confiance en ton très-puissant jugement; daigne agir avec le plus de célérité possible, pour notre sécurité comme pour la tienne.»

Tout ce qui arrive d'heureux à Charlemagne, ses victoires, ses triomphes, sont célébrés à Rome comme la fête du pontificat même. Charles vient de vaincre les Bavarois, le pape l'en félicite avec effusion : «Mais les perfides Grecs, quand seront-ils domptés à leur tour, eux qui tendent de embûches infinies à Charlemagne, n'auront-ils pas leur châtiment? Les Grecs se trouvent constamment d'intelligence avec les ducs ou les comtes lombards ou bénéventins; ils les favorisent dans leur projet de révolte, ils attaquent la papauté et le pouvoir de Charlemagne en Italie. Nous avons reçu avec la plus grande joie tes lettres victorieuses (2), et nous avons rendu des actions de grâces à

(1) A ce moment, les empereurs de Constantinople suivent activement de grandes intrigues en Italie contre les papes. La querelle des images servait de prétexte; autrefois ennemis de la famille lombarde, ils en deviennent maintenant les protecteurs. (*Voy.* Muratori : *Annal. Italiæ mediæ ævi*, ad ann. 789-795.)

(2) Il faut remarquer que les lettres de Charlemagne sont très-rares, même dans le *Codex Carolinus* ; les bénédictins en ont

Dieu, en y voyant que ta santé, celle de notre dame la reine et de tes enfants était toujours bonne. Nous avons surtout été réjoui en apprenant la soumission des Bavarois, que nous t'avions prédite et souhaitée. Or je crois que tu te souviens de ce que dans nos lettres précédentes nous t'avions dit de certains habitants de Capoue, qui sont venus nous trouver. Nous les avons fait jurer devant le tombeau de saint Pierre d'être fidèles à l'apôtre de Dieu et à Ta Royale Excellence. Après avoir fait le serment, l'un d'eux, le prêtre Grégoire, a demandé à nous parler en particulier, disant qu'après avoir fait un tel serment, il ne pouvait plus nous tenir rien de secret. Nous l'avons interrogé pour qu'il s'expliquât d'une façon plus claire, et alors il nous a rapporté que tandis que le grand roi Charles quittait Capoue, l'an passé, le duc Arigise envoya des *missi* à l'empereur Constantin, lui demandant aide et protection, et en même temps l'honneur du patriciat, et le duché de Naples en entier. Il le priait aussi d'envoyer à son aide son cousin Adalgise, avec une forte troupe, promettant de se soumettre au pouvoir de l'empereur, ainsi qu'aux usages des Grecs, par la tonsure et par les habits. »

Le pape Adrien n'a pas de repos en apprenant cette alliance des Grecs et d'Arigise, le représentant des rois lombards : « O mon cher fils! écrit-il à Charlemagne, Constantin vient d'envoyer deux serviteurs

publié quelques-unes dans le Ve volume de *Galliæ histor. collect.*; Pertz les a complétées par ses laborieuses recherches, tome III.

du palais de Sicile pour conférer le patriciat à Arigise; ils portaient avec eux des habits d'or, une épée, un peigne et une paire de ciseaux, pour exécuter ce qu'avait promis Arigise, en disant qu'il se soumettrait à se faire couper les cheveux et à être vêtu comme les Grecs (1). Ils demandaient de plus Romoald, fils d'Arigise, en otage. Quant à Adalgise, l'empereur disait qu'il n'avait pu l'envoyer vers lui, puisqu'il l'avait dirigé avec une armée contre Trévise ou Ravenne. Mais à leur arrivée, leurs mauvais desseins se trouvèrent renversés par la main de Dieu et par le secours des apôtres, car Arigise et même son fils Waldon étaient morts, et pendant qu'Atto, votre très-fidèle *missi* était à Salerne, les Bénéventins ne voulurent en aucune manière les recevoir. Dès que ce diacre s'en retourna, alors ils allèrent les prendre par terre sur le territoire grec, et les reçurent à Salerne. C'est à cette époque qu'ils passèrent trois jours en délibération avec Adelberge, la veuve d'Arigise (2) et les Bénéventins; ces derniers leur disaient : « Nous avons envoyé des députés au roi Charles pour lui demander qu'il nous donne Grimoald pour duc; nous lui avons adressé la même prière par l'intermédiaire du diacre Atto. Restez donc à Naples jusqu'à ce que

(1) On voit ici le développement de l'intrigue grecque en Italie, qui lutte à la fois contre la domination des Francs et des Romains. Muratori a parfaitement fait ressortir ce point historique d'une si haute importance : *Annal Ital. mediæ ævi*, ad ann. 780-795.

(2) Les Arrighi actuels se vantent de cette vieille origine lombarde; les généalogistes ne leur ont point manqué à cet effet.

Grimoald arrive dans ce pays; et ce que son père Arigise n'a pu faire, lui Grimoald, quand il sera en possession des dignités qui lui reviennent, l'accomplira; il se soumettra à la puissance impériale, comme le promit son père, et accomplira toutes ses autres promesses. » C'est pour cela qu'ils les reconduisirent par terre et en grande pompe jusqu'à Naples. Les Napolitains les ont reçus en portant devant eux des étendards et des tableaux (1); c'est là qu'ils demeurent, se réjouissant par avance du succès qu'ils espèrent obtenir; et ils trament des complots contre les Napolitains, en compagnie de l'évêque Étienne et de Constantin. Ils ont envoyé à l'empereur la nouvelle de la mort d'Arigise et de son fils, et ils attendent ses ordres pour savoir ce qu'ils doivent faire. Dans tout cela, ô fils très-excellent, et que Dieu protége! faites éclater votre prévoyante puissance, tant pour l'exaltation de votre mère spirituelle la sainte Église romaine et notre salut, que pour la sécurité de votre royaume (2). »

Tel est presque toujours le sens de la correspondance d'Adrien avec Charlemagne; ce sont deux pouvoirs qui s'entendent, deux intérêts qui se trouvent en rapport, deux intelligences qui cheminent ensemble pour rétablir l'unité de l'Église et de l'Empire. Aussi, à la mort d'Adrien, Charlemagne le regrette-t-il comme son ami; il dicte les vers de son épitaphe,

(1) A la manière des processions grecques.
(2) *Codex Carolin.*, epist. XXXI.

écrite en lettres d'or sur sa tombe; le chef, le grand roi des Austrasiens, se fait poëte latin : « Charles pleurant son père a écrit ces vers : Tu étais mon doux amour, je te pleure, père; nous avons joint nos deux noms illustres; Adrien, Charles, moi roi, toi père, souviens-toi de ton enfant, père très-bon, jusqu'à ce que cet enfant te rejoigne (1). » C'est le pape Adrien qui prépare l'exaltation de Charlemagne à l'Empire, et c'est Léon qui l'accomplit. Léon a plus besoin encore qu'Adrien de l'appui et de la protection de Charlemagne, car Adrien avait pour lui le peuple romain, les patriciens, les fils des sénateurs; sa famille était puissante, et la liste de ses ancêtres se voyait sur les bannières (2). Le pape Léon est en hostilité avec les populations de Rome, il invoque le patriciat du chef des Francs à son aide, l'antique ville voit flotter les enseignes des hommes du Nord. Léon vient trouver le roi Charles jusque dans ses cours plénières du Rhin, de la Moselle ou de l'Elbe; il s'agenouille devant le monarque, qui passe immédiatement en Italie pour protéger la papauté. Dans ces conférences intimes, la reconstitution de l'empire d'Occident est

(1) *Post Patrem lacrymans Carolus hæc carmina scripsii.*
Tu mihi dulcis amor : te modò plango Pater. . .
Nomina jungo simul titulis clarissima nostra;
Adrianus, Carolus, Rex, ego tuque Pater. . .
Tum memor esto tui nati, Pater optime, posco,
Cùm Patre dic natus pergat et iste tuus.

(2) Il existe bien moins d'épîtres de Léon à Charlemagne que du pape Adrien à ce prince. Dom Bouquet a publié tous les fragments qui existent encore : *Gall. hist. collect.*, t. V.

arrêtée; cette dignité flatte l'orgueil de Charlemagne, elle l'élève au rang des Césars et des Augustes, encore illustre sur toute la surface du monde; et, à son tour, Léon se trouve protégé par l'empire d'Occident, qu'il place et salue aux mains de Charlemagne. Désormais ce prince est souverain de Rome; il peut raffermir avec ses Francs le pontificat contre les émotions et les révoltes populaires qui se multiplient avec l'esprit turbulent des Romains. Quand ils ont crié : *Vivat Imperator! Auguste et toujours glorieux!* cela suffit à l'honneur de leur souveraineté.

Dès ce moment, les rapports des empereurs et des papes s'établissent d'une manière plus régulière : dans l'ordre matériel, l'Empereur est tout (1); dans l'ordre moral, le pape est chef; les conciles gouvernent le monde catholique; l'Empereur règne sur toutes les terres qui composent l'Empire, et les bulles mêmes sont datées de son avénement (2). Charlemagne et Léon se tiennent par la main dans une voie commune de protection et d'appui; leur union est telle, leur intimité si constante, que les chansons de gestes, les romans de chevalerie, supposent que Léon était bâtard

(1) Le poëte saxon dit de Charlemagne, protecteur de Rome:

Ecclesiam Petri summus qui clavige aulæ
Illi celestis dare præmia maxima posset.

(2) C'est l'observation faite par les bénédictins dans l'*Art de vérifier les dates;* Baronius et Pagi atténuent les preuves, ad ann. 790-801. Il y a, je le répète, trois avénements pour Charlemagne : 1o royauté franque ; 2o royauté lombarde; 3o l'Empire.

de Charlemagne (1); idée toute féodale, tradition germanique, pour expliquer les dons infinis de terre que l'Empereur fit au pape. Cette confusion de l'Empire et de la papauté fut plus tard la cause active de grandes querelles entre les empereurs germaniques et les successeurs de Léon au pontificat : comment distinguer ce qui était de l'ordre spirituel ou temporel dans le pacte des Carlovingiens avec les pontifes? Les fils de la maison de Souabe revendiquèrent plus d'une fois les droits de Charlemagne, et les papes eurent à réprimer les prétentions de ces Allemands bardés de fer, qui descendaient par le Tyrol jusque sous les murs de Rome. Les x[e] et xi[e] siècles furent remplis de ces querelles de papes et d'empereurs, qui eurent pour principe les donations de Charlemagne.

La dignité immobile des empereurs de Constantinople, leur vanité pourprée, avaient dédaigné pendant plusieurs siècles la dynastie mérovingienne, qui régnait sur les barbares dans une partie éloignée de leurs frontières. Les empereurs grecs avaient reçu les humbles pétitions de ces chefs francs qui sollicitaient le pallium du consulat ou quelque dignité du palais; ils leur avaient accordé les titres de chefs, rois tributaires, dans la pensée des scribes couverts d'or; aussi lorsque la dynastie carlovingienne s'établit, les annales de l'Empire ne s'en occupent que pour la que-

(1) *Voy.* sur cette singulière filiation de Charlemagne et du pape la chanson de gestes de *Huon de Bordeaux*; on sait que dans cette chanson Maugis le magicien doit succéder au pape Léon.

relle des images (1); Léon l'Isaurien et Constantin Copronyme écrivirent à Charles Martel et à Pépin pour les inviter à briser ces faux symboles et à faire comme eux main basse sur les reliquaires d'or. En tout le reste, les Francs étaient confondus au milieu de ces barbares qui entouraient l'empire, parmi ces multitudes de peuples et de tribus. On aperçoit à peine trace des relations des Carlovingiens avec les Grecs; un ou deux historiens parlent de ce Charles qui avait succédé aux maires du palais des Francs (2). Plus tard, cependant, il fallut bien tenir compte de la puissance de ce barbare qui menaçait les possessions grecques par la conquête.

A Constantin Copronyme avait succédé Léon IV; nulle révolution de palais ne marqua l'avénement de ce nouvel empereur; la querelle des images absorbait alors tous les esprits. Léon IV brisait les bas-reliefs d'or, les reliquaires d'argent pour en séparer les pierreries qui ornaient les sanctuaires; les légendes racontent qu'il s'empara d'une couronne d'or, d'émeraudes et de brillants, suspendue sur l'autel de Sainte-Sophie, et que lorsque cette couronne toucha son front, elle le brûla comme un charbon ardent.

(1) Les belles épîtres de Grégoire II à l'empereur Léon l'Isaurien nous ont été conservées en entier ; c'est la plus noble défense des arts. On peut les voir dans les *Actes du concile de Nicée*. (*Collect.*, t. VIII, p. 651-674.)

(2) J'ai donné le curieux passage de Théophane sur le couronnement de Pépin ; il n'y a rien autre dans les Byzantins, que j'ai parcourus auteur par auteur avec un grand soin. Charlemagne est toujours désigné sous le titre de Καρωλλον Βασιλευς.

Léon IV mourut, laissant pour successeur à l'empire un enfant du nom de Constantin et l'impératrice Irène, qui a laissé une grande mémoire dans les annales du Bas-Empire; femme forte et implacable, qui, après avoir, selon les mœurs grecques, fait mutiler sans pitié les parents de son mari, ses compétiteurs à la couronne, tint son fils dans la sujétion la plus grande, et quand il fut majeur, le fit déposer pour régner seule. Amie des arts, loin de déclarer la guerre aux images, elle en étendit et en développa le culte, et c'est à elle que l'on doit la conservation des beaux monuments byzantins.

A ce règne d'Irène, il faut aussi rattacher les premiers rapports d'intimité entre Charlemagne et l'empire d'Orient; ils commencèrent sans doute aux invasions des provinces lombardes et de l'exarchat de Ravenne, des fiefs de Frioul, de Bénévent, de Spolette par les comtes francs; mais alors ils avaient un caractère de conquête et de guerre. Ces terres n'étaient-elles pas possédées par les Grecs? Elles formaient, il y a moins d'un siècle, les attenances de l'empire d'Orient; l'Adriatique était grecque, et les conquêtes des Lombards les avaient arrachées à la couronne d'or des empereurs. Irène eut des rapports d'amitié avec Charlemagne, roi des Francs, lorsqu'il fut couronné à la Monza; les annales disent qu'elle proposa son fils Constantin pour époux à une des filles de Charlemagne, Gertrude; les fiançailles furent célébrées (1). Les chansons de gestes racontent même

(1) L'historien Théophane a rapporté quelques souvenirs de ces

qu'Irène, l'impératrice couronnée, avait offert sa main à Charlemagne, qui aurait ainsi ajouté une fille de la Grèce à ses femmes franques et germaniques, et uni les deux couronnes impériales. Léon III fut le grand promoteur de ce mariage; les papes, ces véritables symboles du principe d'unité, voulaient faire cesser les querelles religieuses de l'Occident et de l'Orient; l'union mystique ou matérielle d'Irène et de Charlemagne eût été comme la fin du schisme par la reconstitution de l'univers romain.

Tout cela fut rompu par les intrigues secrètes des princes lombards, réfugiés à la cour de Constantinople; il y eut même une guerre déclarée entre les Grecs et les Latins; et Jean, le logothète de la milice, débarqua de la Sicile dans le royaume de Tarente et de Naples pour chasser les Francs de l'Italie. Dans quelques courts engagements, les Grecs dispersés fuirent au loin devant les lances des Francs; Jean le logothète fut pris et mis à mort par les ordres de

bruits d'union et de mariage d'un fils d'Irène et de la fille de Charlemagne : Τούτῳ τῶ ἔτει ἀπεσφαλεν Εἰρήνη Κωνσταντινὸν τὸν Σακελλάριον καὶ μάμαλον τὸν πριμικηριον πρὸς Καρουλλον τὸν ῥῆγα νῶν Φραγκον ὅπως τὴν αὐτοῦ θυγατερα, 'Ερυτρῶ λεγομεν, νυμφεύσηται τῶ Βασιλεῖ Κωνσταντινῳ τῷ ἰῷ αὐτῆς. Théophane, comme le moine de Saint-Gall, ajoute : « Καὶ γενομένης συμφωνίας καὶ ὅρκαν ἀναμεταξὺ ἀλλήλων κατέλιπεν 'Ελιαστων τὸν Εὐνοσχων καὶ. Νοτάριον πρὸς τὸ διδάξαι αὐτὴν τάτε τῶν τραικων γράμματα καὶ τὴν γλῶσαν καὶ δεῦσαι αὐτὴν τὰ ἤθη τῆς Ρωμαίων βασιλειας. » Ce passage suppose que la langue grecque dut être parlée à la cour de Charlemagne.

Charlemagne. Les Grecs, si avancés, si énervés de civilisation, étaient affaiblis comme soldats; pouvaient-ils lutter contre les hommes du Nord, ces Francs d'Austrasie, plus puissants que les Bulgares qui menaçaient leur capitale? Irène, la protectrice des images, la femme artiste, ne renonça point au projet d'unir son fils Constantin Porphyrogénète avec Gertrude; elle envoya une ambassade grecque, qui vint trouver Charlemagne à Aix-la-Chapelle; là, de nouvelles fiançailles furent célébrées, et ces noces étaient si positivement convenues pour un temps prochain, que les envoyés grecs laissèrent à Gertrude un eunuque très-instruit, pour lui apprendre les mœurs, les habitudes de Byzance et la langue qu'elle devait parler aux ministres du palais (1). Ces rapports d'Irène et de Charlemagne se continuèrent jusqu'à ce qu'une nouvelle révolution renversa le pouvoir de l'impératrice, et l'historien Théophane assure qu'il fut encore question de réunir les deux empires : « Des apocrisiaires, dit-il, furent envoyés pour qu'Irène fût unie par mariage à Charles, et que les empires d'Occident et d'Orient fussent réunis en un seul; mais Actius, voulant assurer l'empire à son frère, empêcha ce dessein (2). » C'eût été un immense événement

(1) *Monach. S. Gall.* — La *Chronique de Saint-Denis* se borne à dire : « En celluy temps envoia Helaine, l'empereris de Constantinoble, à l'Empereur un message pour confermer paix et amour entre les François et les Grieux, — *ad ann.* 801.

(2) C'est au moins dans ce sens que j'ai traduit le passage de Théophane : *Εφθασάν δὲ οἲ αποσταλευτες παρὰ Καρούλλον*

que ce mariage de l'empereur d'Occident avec l'impératrice orientale ; cette union aurait reconstitué l'empire romain dans ses vastes limites, et les barbares n'auraient pas brisé les derniers fragments de l'antique civilisation. Mais dans la marche des temps, il est rare que les choses se reconstruisent sous les mêmes formes ; ce qui tombe ne se relève plus, et quand un œuvre est fini, nul ne peut entreprendre d'en ramasser les débris pour le refaire grand et fort en tout ; la vie ne peut être donnée à ce qui est au tombeau.

Cette révolution du palais de Byzance qui brisait le sceptre d'Irène élevait à la pourpre un chef de guerre, Nicéphore ; les soldats le portèrent sur leurs boucliers, ainsi qu'on le voit aux miniatures contemporaines (1) ; le patriarche le couronna dans Sainte-Sophie. Irène, respectueusement traitée d'abord comme l'épouse de Léon et la mère de Constantin Porphyrogénète, fut ensuite jetée dans un monastère, et on conduisit celle qui était naguère la puissante impératrice captive et prisonnière dans l'île de Lesbos. Une lettre des en-

ἀποκρισιάριοι καὶ τοῦ παπὰ Λεοντος πρὸς τὴν Εἰρηνὴν αἰτούμενοι ξευχθῆναι αὐτὴν τῶν Καραλλον πρὸς γάμον καὶ ἑνῶσαι τὰ ἑῶια καὶ τὰ ἑσπέρια ἥτις ὑπίηκουσεν ἂν εἰ μὴ Αέτιος σὺ ὑπολλάκις ῥηθεὶς ἐκωλυσες παραδυναστευων, καὶ τὸ κράτος εἰς τὸν ἴδιον ἀδελφὸν σφετριζομενος.

(1) J'ai déjà dit que la Bibliothèque du roi possède un magnifique MSS. grec de saint Grégoire de Nazianze, avec des miniatures de l'école byzantine. On y trouve précisément un roi, un prince ou un empereur proclamé sur un bouclier.

voyés francs à Constantinople raconte cette révolution de palais; ils avaient soutenu Irène tant qu'ils l'avaient pu, comme l'alliée de Charlemagne. Quand la révolution fut accomplie, ils quittèrent Constantinople pour rapporter eux-mêmes à l'Empereur les événements qui avaient agité l'empire d'Orient et les causes politiques qui avaient amené l'élévation de Nicéphore.

Telle était la puissance de Charlemagne, que Nicéphore comprit qu'il devait avant tout rechercher son alliance; ses frontières touchaient aux siennes, et l'on redoutait ces invasions de guerriers francs que couronnait toujours la victoire. Pour s'attirer l'amitié et la bienveillance de Charlemagne, Nicéphore lui députa une ambassade solennelle : ces Grecs, habiles rhéteurs, devaient justifier l'avénement de Nicéphore et les causes qui avaient brisé le sceptre d'Irène, l'amie de l'empereur des Francs. Le moine de Saint-Gall, le chroniqueur pittoresque, suit attentivement le voyage des ambassadeurs grecs qui viennent saluer Charlemagne au nom de Nicéphore (1). Les Francs avaient un grand mépris pour cette race de Byzance; les évêques que Charles avait envoyés à Constantinople firent mille récits sur les mœurs bizarres des Grecs; quelques-uns de ces récits circulaient sous la tente, et voici comment les raconte le moine de Saint-Gall: «Pendant la guerre contre les Saxons, Charles envoya des députés à l'empereur de Constantinople. Celui-ci

(1) *Monach. Saint-Gall.*, lib. II.

demanda si les États de son fils Charles (1) étaient en paix ou troublés par les nations voisines. Le chef de l'ambassade lui répondit que tout était en paix, à l'exception d'un certain peuple, appelé les Saxons, qui infestait de ses brigandages les frontières de France : « Hélas! répliqua ce prince, qui croupissait dans le repos et n'était nullement propre à la guerre, pourquoi mon cher fils se fatigue-t-il à combattre des ennemis si peu nombreux, sans renom ni courage? Je te donne à toi cette nation et tout ce qui lui appartient (2). » A son retour, l'autre raconta ce propos à Charles : « Cet empereur, répondit le roi guerrier, aurait fait beaucoup plus pour toi s'il t'eût donné un bon manteau pour faire une route si longue. »

Ainsi, les évêques que Charlemagne avait envoyés dans l'empire de Constantinople avaient été mal accueillis, ils s'en souvenaient, et le moine de Saint-Gall ne manque pas d'ajouter à son récit comment les Francs s'en vengèrent : « Peu après, l'empereur grec à son tour adressa des ambassadeurs au glorieux Charles. Le hasard voulut alors que le même évêque et le duc dont on a parlé fussent auprès du roi. Ceux-ci, quand on annonça la venue de ces députés, conseillèrent au sage monarque de les faire conduire à

(1) Les empereurs de Constantinople ne donnaient que le nom de fils aux autres souverains.

(2) *Monach. Saint-Gall*, lib. II. Ce passage est très-curieux sous plus d'un rapport ; il fait connaître d'abord les tristes principes du gouvernement de Constantinople, et ensuite le mépris profond des Occidentaux pour le caractère et le courage des Grecs.



travers les Alpes, par des chemins impraticables, jusqu'à ce que tout ce qu'ils avaient emporté avec eux fût usé et consommé complétement, et de les forcer à paraître devant lui quand ils seraient ainsi réduits à un dénûment absolu. A leur arrivée, ce même évêque et son compagnon firent asseoir le connétable au milieu de tous ses subalternes et sur un trône élevé; de cette manière, on ne pouvait manquer de prendre cet officier pour l'Empereur; aussi les ambassadeurs, dès qu'ils le virent se prosternèrent-ils à terre pour l'adorer; mais les serviteurs de Charles les repoussèrent et les contraignirent de passer dans des appartements plus reculés (1). Là, ils aperçurent le comte du palais qui parlait aux grands réunis autour de lui; ils crurent que c'était le monarque et se précipitèrent à terre de nouveau. Chassés plus loin et souffletés par les assistants (2), qui leur disaient : « Celui-là n'est pas l'Empereur, » ils allèrent encore plus avant et trouvèrent le surintendant de la table royale entouré de tous les gens de son service, couverts de magnifiques habits; ne doutant pas que ce ne fût le roi, les voilà derechef à terre. Repoussés encore de ce lieu, ils virent dans une grande salle les hommes du service de la chambre royale autour de leur chef, et ne mirent pas en doute que, pour le coup, celui-ci ne fût réellement le premier des mor-

(1) Le moine de Saint-Gall nous fait ici connaître l'ordre et la hiérarchie du palais de Charlemagne, liv. II. Hincmar a été plus pompeux et plus précis dans son livre *de Ordine palatii*.

(2) Cum colaphis propelerentur. *Monach. Saint-Gall*, lib. II.

tels. Mais cet officier s'en défendit, et leur promit d'unir ses efforts à ceux des premiers du palais pour leur obtenir, s'il y avait possibilité, la faveur de paraître en présence de l'auguste empereur. Quelques-uns de ceux qui se trouvaient près de ce prince furent alors chargés de les introduire honorablement.

« Charles, le plus illustre des rois, radieux comme le soleil à son lever, et tout brillant d'or et de pierreries, était assis auprès d'une fenêtre (1) qui répandait un grand jour, et appuyé sur Helton, ainsi se nommait l'évêque envoyé autrefois à Constantinople; autour de l'Empereur étaient rangés en cercle à l'instar de la milice céleste, ses trois fils déjà associés au pouvoir, ses filles et leur mère, non moins resplendissantes de sagesse et de beaute que de parure; des prélats d'une tournure et d'une vertu sans égale, des abbés aussi distingués par leur noblesse que par leur sainteté, des ducs tels que ne parut pas autrefois Josué dans le camp de Galgala. Cette troupe, ainsi que le fit celle qui chassa loin des murs de Samarie Cyrus et ses Assyriens, comme si elle eût eu David au milieu d'elle, aurait pu justement chanter : « Que les rois de la terre et tous les peuples, que les princes et tous les juges de la terre, que les jeunes hommes et les jeunes filles, les vieillards et les enfants louent

(1) Charlemagne, dont le costume si simple nous a été décrit par Éginhard, déployait un grand luxe dans ses cours plénières et d'apparat; tout était riche jusqu'à son épée : « *Aliquoties gemmato ense utebatur quod tamen nisi in præcipuis festivitatibus, vel si quando exterarum gentium legati venissent faciebat.* »

le nom du Seigneur. » Les ambassadeurs grecs, frappés de stupeur, se sentirent défaillir, perdirent la tête et tombèrent muets et évanouis sur le carreau (1). L'Empereur, plein de bonté, les fit relever et s'efforça de leur rendre quelque courage par des paroles de consolation. Mais quand enfin ils virent comblé de tant d'honneurs cet Hetton, traité par les Grecs avec tant de haine et de mépris, saisis d'un nouvel effroi, ils retombèrent à terre jusqu'à ce que le monarque leur eût juré par le Roi des cieux qui ne leur serait fait aucun mal. Rassurés par cette promesse, ils commencèrent à montrer plus de confiance; mais une fois de retour dans leur patrie (2), ils ne mirent plus le pied dans notre pays.

« C'est ici le lieu de dire combien l'illustre Charles eut autour de lui d'hommes savants dans tous les genres. Après la célébration des matines devant l'Empereur, ces Grecs, le jour de l'octave de Noël, chantèrent en secret et dans leur langue des psaumes en

(1) Le moine de Saint-Gall, qui porte à un très-haut point l'exaltation du caractère franc, exagère sans doute ce tableau avec ses habitudes ordinaires; il se complaît à abaisser les Grecs. (*Monach. Saint-Gall*, lib. II.)

(2) Les Grecs revinrent encore plus tard en ambassade : « Moult desiroit cil Nicephore, empereur de Constantinoble, qu'il eut la paix et l'amour de l'Empereur, ainsi comme Micheau et Léon et les autres devant luy avoient eu. Souvent luy envoioient leurs messages de leur voleuté pour confermer paix et aliance. Si cuidoit bien qu'ils le feissent plus pour paour que pour amour, et pour ce qu'il avoit nom d'empereur, ils l'avoient suspeconneux et doubtoient qu'il ne leur tollist leur empire. » (*Chronique de Saint-Denis*, ad ann. 810.)

l'honneur de Dieu; le roi, caché dans une chambre voisine, fut ravi de la douceur de leur poésie, et défendit à ses clercs de goûter d'aucune nourriture avant de lui avoir apporté ces antiennes traduites en latin; de là vient que toutes sont du même style, et que dans l'une d'elles on trouve écrit *contervit* au lieu de *contrivit*. Ces mêmes ambassadeurs avaient apporté avec eux des instruments de toute espèce; les ouvriers de l'habile Charles les virent à la dérobée, ainsi que les autres choses rares qu'avaient ces Grecs, et les imitèrent avec un soin intelligent. Ils excellèrent principalement à faire un orgue, cet admirable instrument qui, à l'aide de cuves d'airain et de soufflets de peaux de taureau chassant l'air comme par enchantement dans des tuyaux aussi d'airain, égale par ses rugissements le bruit du tonnerre, et par sa douceur les sons légers de la lyre. Où fut placé cet orgue, combien il dura, et comment il périt, ainsi qu'une foule d'autres choses précieuses que perdit l'État, ce n'est ni le lieu ni le temps de le raconter (1). »

Ainsi, l'on remarquera bien le double sentiment qu'inspirait alors l'aspect de la civilisation byzantine: d'abord un grand mépris pour la lâcheté et la duplicité des Grecs; les hommes de force et d'énergie qui campaient sur la terre de France, dans les cités des bords du Rhin et de la Moselle, n'avaient aucune considération pour ces misérables eunuques, ces ba-

(1) *Monach. Saint-Gall,* lib. II.

ladins couverts de soie qui ne savaient pas défendre leur ville avec la lance et l'épée; d'un autre côté, ils étaient comme frappés, éblouis de cette civilisation avancée, des monuments admirables, des progrès de l'industrie et des merveilles de la sculpture, d'un orgue harmonieux, d'un tableau aux vives couleurs, d'un riche reliquaire, ou de la pourpre des vêtements somptueux (1). Ce double sentiment si opposé se manifeste dans les chroniques : parlent-elles des Grecs comme hommes, c'est le mépris, la haine de race; s'expriment-elles au contraire sur le spectacle qu'offre Byzance, ses monuments, ses jardins, ses statues, ses vastes hippodromes, alors l'enthousiasme éclate, et les moines latins eux-mêmes ne peuvent s'empêcher d'être étonnés d'une civilisation qui ressemble à une belle statue d'ivoire, incrustée d'or et de pierreries. Cette ambassade que Nicéphore a envoyée auprès de Charlemagne n'a pas seulement pour objet de préparer l'alliance entre les deux empires, mais encore de fixer les limites sur les frontières d'une manière précise et permanente. Une telle démarche supposait la reconnaissance pure et simple du titre d'empereur d'Occident en la personne de Charlemagne, et dans les quelques fragments qui nous

(1) Ce qu'on appelle l'école byzantine se révèle dans tous les monuments des arts des VIII[e] et IX[e] siècles; c'est une question que je traite à part. La Bibliothèque du roi possède quelques riches débris (couvertures de MSS., vieux missels). M. de Bastard me paraît trop nier l'influence de l'école byzantine sur les arts de l'Occident.

restent, on aperçoit une modification qui s'opère dans les rapports diplomatiques du grand prince austrasien avec les empereurs byzantins. Charles n'est plus seulement *rex*, mais *basileus*, ou quelquefois même *imperator;* il n'appelle plus les souverains qui règnent à Byzance du titre de père, il leur donne celui de frère (1); il n'est plus leur tributaire, mais leur égal; changement décisif dans le formulaire, car le formulaire était tout à Constantinople.

Les limites des deux empires furent fixées en Italie, sur les frontières de la Pouille, du duché de Tarente et de Naples; sur l'Adriatique, à la Vénitie, à la Dalmatie, à l'Istrie; vers le Danube, les territoires furent séparés par les nations barbares campées dans les steppes depuis le Danube jusqu'au Volga. Cette délimitation se fit avec une sorte de justice et d'impartialité, et le résultat le plus significatif fut la reconnaissance d'un empire d'Occident, salué par les Césars de Constantinople comme un renouvellement de cette époque de partage du monde romain, qui avait pris pour siége deux grandes capitales, Rome et Constantinople. Dans la marche des siècles, les idées survivent aux choses; cet empire romain avait déposé tant de souvenirs de ses Augustes et de ses

(1) C'est du moins ici le témoignage des historiens occidentaux; les chroniques byzantines conservent leur hauteur habituelle à l'égard des barbares; mais le témoignage de Théophane constate que le grand nom de Charlemagne avait laissé de hautes impressions à Constantinople. Comparez Éginhard : *Vita Carol. magn.*, et Muratori, *ad ann.* 803-813.

Césars, qu'il n'est pas étonnant que les hommes, même d'origine germanique, ne prissent à honneur de restaurer l'empire avec les débris de la civilisation qu'il avait légués au monde. Le titre d'empereur d'Occident avait laissé de grandes traces, même parmi les nations barbares, et l'éclat de Charlemagne en brilla plus vif au milieu des générations (1).

La renommée de cet empereur, le bruit de ses conquêtes et de ses merveilles étaient parvenus en Orient. L'an de l'hégire 170, et du Christ 786, il s'éleva un grand calife du nom d'Aroun-al-Raschild, ou le Justicier; Aboulféda a raconté les guerres de ses premières années, qui lui assurèrent le califat. Les civilisations de l'Inde, de la Perse et de la Grèce avaient agi sur la nationalité arabe; on en trouvait partout des traces; les Arabes ne furent point un peuple créateur, mais un peuple imitateur qui reflétait les traditions persannes, indiennes et grecques : traducteurs des études byzantines, copistes habiles de l'architecture et des arts de l'Indoustan ou des monuments sassanides, héritiers de l'école d'Alexandrie, ils ne créaient rien d'eux-mêmes, mais ils étaient habiles à contrefaire, à imiter et à traduire. Depuis son avénement, Aroun était en guerre avec les empereurs by-

(1) Je regrette bien vivement que Gibbon, lui si attentif, si profondément érudit, ait passé avec tant de légèreté sur ces rapports de Nicéphore et de Charlemagne; il dit à peine une phrase sur les limites de l'empire d'Occident. *Voyez* au reste la savante dissertation de Coringins : *De Finibus imperii Germanici. Francfurt*, 1680, in-4°, et les notes de Struvius. (*Corp. hist. German.*)

zantins, et il n'est donc pas étonnant qu'il ait recherché l'alliance de Charlemagne; cette politique devait trouver sympathie parmi les Francs d'Occident (1), si hostiles aux Grecs de Byzance. Les chroniques disent qu'Aroun envoya une ambassade à Charlemagne, chargée d'un présent singulier; c'était une de ces horloges dans le genre byzantin, avec la finesse et la patience de travail que les Arabes possèdent au plus haut degré : douze petites portes composaient le cadran et formaient la division des heures; elles s'ouvraient pour donner passage à des boules qui, en tombant sur des tympans d'airain, frappaient l'heure. Chaque porte restait ouverte, puis, à la douzième heure, douze petits cavaliers, sortis ensemble, faisaient le tour du cadran et fermaient toutes les portes; ce qui recommençait le lendemain. Ce travail d'ivoire, admiration de toute la cour de Charlemagne, fut placé dans la cathédrale de Compiègne (2).

(1) Les rapports des califes et de la race carlovingienne remontent au règne de Pépin. (*Voyez* la continuation de Frédégaire, ad ann. 763.) C'est encore à la *Vie des Saints* qu'il faut recourir pour retracer cette histoire diplomatique des Francs en Orient. Saint Willibad est pour le pèlerinage d'Orient ce que saint Boniface est pour l'Allemagne, et saint Anschaire pour le Danemark et la Suède. (*V.* Bollandist. *Acta Sanctorum.*)

(2) Cette horloge a servi sans doute de modèle à toutes les autres formes d'horloges qu'on trouve dans presque toutes les cathédrales du moyen âge. En visitant celles d'Espagne, d'Italie, j'ai presque partout trouvé des fragments de ces horloges mécaniques qui remplacent les cadrans solaires. La plus finie de ces horloges, celle de Strasbourg, était à moitié démontée la dernière fois que j'ai parcouru la belle cathédrale.

Le moine de Saint-Gall, l'écrivain anecdotique, n'a pas manqué de rapporter en tous ses détails l'arrivée des ambassadeurs d'Aroun, et les rapports qui s'établirent entre le califat et le nouvel empereur d'Occident : « Des ambassadeurs furent envoyés de Perse à l'Empereur; ignorant la position de la France, ils crurent faire beaucoup que d'atteindre les côtes de l'Italie, en raison de la célébrité de Rome, qu'ils savaient soumise à l'empire de Charles. Mais les évêques de la Campanie et de la Toscane, de la Romagne et de la Ligurie, de la Bourgogne et de la Gaule, ainsi que les abbés et les comtes auxquels ils firent connaître le motif de leur voyage, les reçurent avec défiance et même les repoussèrent; enfin, après une année révolue, ces malheureux, fatigués et affaiblis par leur immense voyage, joignirent à Aix-la-Chapelle cet empereur si fameux par ses vertus. Mais, comme ils arrivèrent et furent annoncés à ce prince dans la semaine la plus solennelle du carême, on différa de les admettre en sa présence jusqu'à la veille de Pâques. Comme dans cette fête, la plus grande de l'année, ce monarque incomparable était revêtu d'ornements qui n'avaient rien d'égal, il fit introduire devant lui les députés de cette nation autrefois la terreur de l'univers. Le très-grand Charles leur parut tellement plus imposant que tout autre mortel, qu'ils crurent n'avoir vu avant lui ni roi ni empereur. Il les accueillit avec douceur et leur accorda la faveur insigne de pouvoir, comme un de ses propres fils, aller partout où ils voudraient, examiner

toutes choses, faire des questions et prendre des renseignements sur quoi que ce fût. Transportés de plaisir, ils préférèrent à toutes les richesses de l'Orient le bonheur de ne pas quitter l'Empereur, de le contempler et de l'admirer sans cesse. Montant donc dans la tribune qui règne autour de la basilique (1), regardant de là, soit le clergé, soit les troupes, mais reportant les yeux sur le monarque et ne pouvant, dans l'excès de leur joie, retenir leurs éclats de rire, ils frappaient dans leurs mains et s'écriaient : « Jusqu'à présent nous n'avions vu que des hommes de terre, mais aujourd'hui nous en voyons un d'or. » S'approchant ensuite de chacun des grands, ils admiraient la nouveauté de leurs vêtements ou de leurs armes, et en revenaient encore à l'Empereur, comme plus digne de leur hommage. Après avoir ainsi passé la nuit du samedi saint et le dimanche suivant à tout voir dans l'église, ils furent invités dans ce très-saint jour au somptueux dîner de l'opulent Charles avec les grands de la France et de l'Europe; mais, saisis d'étonnement de tout ce qu'ils voyaient, ils se levèrent de table presque à jeun. Le lendemain, au moment où l'Aurore quittant le lit de Titon répandait la

(1) Les antiquaires prétendent que la tribnne de large et froide pierre qni règne autour du dôme de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle est la même que celle que fit construire Charlemagne. J'assistai là à nne messe solennelle le jour du jubilé septennal, quand les reliques sont montrées au peuple; comme les envoyés du calife, j'apercevais le clergé en pompe; mais de Charlemagne il ne restait plus que la place de son tombeau...

lumière du soleil, voilà que Charles, impatient d'un oisif repos, va dans la forêt chasser le buffle et l'auroch (1), et emmène avec lui ces envoyés; mais, à la vue de ces immenses animaux, les Persans, saisis d'une horrible frayeur, prennent la fuite; cependant le héros Charles, qui ne connait pas la crainte et monte un cheval plein de vitesse, joint une de ces bêtes sauvages, tire son épée, et s'efforce de lui abattre la tête : le coup manque, le feroce animal brise la chaussure du roi avec les bandelettes qui l'attachent, froisse non-seulement de l'extrémité de ses cornes la partie antérieure de la jambe de ce prince de manière à le faire boiter un peu, et, rendu furieux par sa profonde blessure, s'enfuit dans un fourré très-épais de bois et de rochers. Tous les chasseurs, empressés de servir leur seigneur, veulent se dépouiller de leur chaussure; mais lui le leur défend en disant : « Il faut que je me montre en cet état à Hildegarde. »

Dans la vieille chronique, l'impératrice Hildegarde est l'épouse chérie, la compagne attentive de Charlemagne; elle n'avait point suivi l'Empereur dans cette chasse sauvage aux forêts de Germanie, elle résidait dans ses fermes ou palais : « Cependant Isambart, fils de Warin, continue le chroniqueur, avait poursuivi l'animal; n'osant l'approcher de trop près, il lui lança

(1) *Monach. S.-Gall.*, lib. II. Le poétique chroniqueur se laisse ici entraîner par ses goûts de description, et nous lui devons l'admirable tableau d'une chasse carlovingienne dans les forêts des Ardennes et de Souabe.

son javelot, l'atteignit au cœur entre la jointure de l'épaule et la gorge, et le présenta encore palpitant à l'Empereur. Le monarque, sans avoir l'air de s'en apercevoir, et laissant à ses compagnons de chasse le corps de l'animal, retourna dans son palais, fit appeler la reine et lui montra ses bottines déchirées : « Que mérite, dit-il, celui qui m'a délivré de l'ennemi dont j'ai reçu cette blessure?—Toutes sortes de bienfaits, » répondit la princesse. L'Empereur alors lui raconta comment les choses s'étaient passées, fit apporter en preuve les terribles cornes de l'animal, et on vit la reine fondre en larmes, pousser de profonds soupirs et se meurtrir la poitrine de ses poings. Quand elle eut appris qu'Isambart, alors dans la disgrâce et dépouillé de tous ses honneurs, était celui dont le bras avait délivré l'Empereur d'un si redoutable adversaire, elle se précipita aux pieds de son mari, et en obtint de rendre à Isambart tout ce qu'on lui avait ôté; ne s'en tenant pas là, elle-même lui prodigua des présents. Les Persans, au surplus, offrirent à l'Empereur un éléphant, des singes, du baume, du nard, des essences diverses, des épices, des parfums et des drogues médicinales de toute espèce (1); il semblait qu'ils en eussent épuisé l'Orient pour en remplir l'Occident. Cependant, comme ils se trouvaient plus à l'aise avec l'Empereur, un certain jour

(1) *Monach. S.-Gall.*, lib. II. Éginhard parle moins longuement des rapports de Charlemagne et du calife Aroun-al-Raschild. Évidemment ici le moine de Saint-Gall traduit une chanson de gestes sur Charlemagne, les cours plénières et les grandes chasses.



qu'ils étaient plus gais que d'ordinaire et échauffés par un vin généreux, ils adressèrent en plaisantant ces paroles à Charles, toujours fort de sa tempérance et de sa sérénité : « Certes, Empereur, votre puissance est grande, mais elle est bien moindre cependant que ce que la renommée en a publié dans les royaumes d'Orient (1). » A ce propos, Charles, dissimulant sa profonde indignation, leur dit en riant : « Pourquoi, mes enfants, parlez-vous ainsi? D'où vous vient une pareille pensée? » Eux alors, remontant aux premiers temps de leur voyage, lui racontèrent dans le plus grand détail tout ce qui leur était arrivé dans les contrées d'en deçà des mers, disant : « Nous autres Persans, Mèdes, Arméniens, Indiens et Élamites, nous vous craignons plus que notre propre maître Aroun. Que dirons-nous des Macédoniens et des Grecs, qui redoutent votre grandeur comme plus capable de les accabler que les flots de la mer d'Ionie? Quant à tous les insulaires chez lesquels nous avons passé, ils se montrent tellement empressés et dévoués pour votre service, qu'on les croirait nourris dans votre palais et comblés de vos

(1) M. Reinaud affirme que les historiens arabes ne disent rien des rapports de Charlemagne et du calife ; il en est de ces historiens comme des annalistes pourprés de Byzance, ils dédaignent de parler des barbares. M. Pouqueville, t. X, p. 529 des *Nouveaux Mémoires de l'Académie des inscriptions*, nie la vérité des assertions d'Éginhard. Mais l'on sait que M. Pouqueville touchait fort légèrement les sujets d'érudition, et lord Byron même a très-vivement attaqué ses travaux sur la Grèce.

plus magnifiques et plus honorables bienfaits. Mais les grands de votre pays ne nous semblent pas assez soigneux de vous plaire, si ce n'est en votre présence; et en effet, quand, comme voyageurs, nous les avons suppliés de daigner faire quelque chose en notre faveur, par respect pour vous, que nous venions chercher de si loin, ils nous ont renvoyés sans nous écouter et les mains vides. » L'Empereur alors priva de toutes leurs charges et honneurs les comtes et les abbés auxquels les ambassadeurs s'étaient présentés (1); quant aux évêques, il les condamna à de fortes amendes, et ordonna ensuite que les députés fussent reconduits avec les plus grands honneurs et les soins les plus attentifs jusqu'aux frontières de leur propre pays. »

Ces rapports entre l'empereur d'Occident et les califes reposaient particulièrement sur la nécessité mutuelle de surveiller les souverains de Byzance; l'admiration des califes était fort naturelle pour Charlemagne, mais la politique ne restait point étrangère à ces relations suzeraines. Le moine de Saint-Gall continue à raconter les ambassades merveilleuses qui vinrent saluer l'Empereur aux cours plénières d'Aix-

(1) Le moine de Saint-Gall formule ici une plainte contre les comtes et les gouverneurs, et la met dans la bouche des ambassadeurs d'Aronn. M. Reinaud fait très-bien observer que M. Pouqueville a confondu le récit du moine de Saint-Gall, véritable tradition et légende, avec le passage plus précis et presque authentique d'Éginhard. La *Chronique de Saint-Denis* se borne à dire : « Cil message estoit venu de par Aaron de Perse estoit droit Persan né d'Orient. » (*Chronique de Saint-Denis*, ad ann. 801.)

la-Chapelle: « Il vint aussi des envoyés du roi d'Afrique, qui offrirent en présent un lion de Libye, un ours de Numidie, du fer d'Ibérie, de la pourpre de Tyr, et d'autres productions rares de ces contrées (1). Le généreux Charles, non-seulement alors, mais pendant tout le temps de sa vie, fit don, à son tour, aux Libyens, très-pauvres en terres labourables, des richesses que fournit l'Europe, le blé, le vin, l'huile; il les nourrit ainsi d'une main libérale, se les conserva éternellement soumis et fidèles, et n'eut pas besoin de les assujettir à de vils tributs. Lui-même cependant envoya au roi de Perse des ambassadeurs qui lui présentèrent des chevaux et des mulets d'Espagne, des draps de Frise blancs, unis ou travaillés, et bleu saphir, les plus rares et les plus chers qu'on pût trouver dans ce pays; on y joignit des chiens remarquables par leur agilité et leur courage, et tels que le monarque persan les avait demandés précédemment pour chasser et prendre les lions et les tigres. Ce prince, donnant à peine un coup d'œil aux autres présents, demanda aux envoyés quelles bêtes fauves ces chiens étaient dressés à combattre. Les députés ayant répondu qu'ils met-

(1) La *Chronique de Saint-Denis* parle de cet envoyé africain, qui était député par l'*amiraus* (l'émir) Abraham ou Ibrahim. Je crois qu'il s'agit ici d'une députation d'Ibrahim, prince des Aghlabites. La chronique dit : « Que l'envoyé estoit Sarrasin né d'Aufrique. » C'est ce prince qui reçut les envoyés de Charlemagne accourant réclamer le corps de saint Cyprien, enterré près de Carthage. *Voy.*, au reste, l'*Histoire de l'Afrique* d'après d'Ebn-Khaldoun, par M. Noël Desvergers.

traient en pièces sur-le-champ tous les animaux contre lesquels on les lâcherait : « C'est, répliqua le roi, ce que prouvera l'événement. » Voilà que le lendemain des bergers, fuyant devant un lion, poussent de grands cris ; on les entendit du palais du roi, et celui-ci dit aux ambassadeurs : « Amis Francs, montez vos chevaux et suivez-moi. » Ceux-ci, comme s'ils n'eussent éprouvé ni fatigue ni lassitude, marchèrent gaiement à la suite du monarque. Quand on fut arrivé en vue du lion, quoique encore loin, le chef des satrapes dit à nos gens : « Lancez vos chiens contre le lion. » Obéissant à cet ordre, et courant avec la plus grande vitesse, les Francs égorgèrent avec leurs épées d'un acier du Nord, et encore endurcies par le sang des Saxons, le lion saisi par les chiens de Germanie (1). A cette vue, Aroun, le héros le plus brave des princes de son nom, frappé de la supériorité de Charles, même dans les plus petites choses, lui prodigua les plus grands éloges en ces termes : « Je reconnais maintenant combien est vrai tout ce que j'entends raconter de mon frère Charles ; je le vois par son assiduité à la chasse et son soin infatigable d'exercer sans cesse son corps et son esprit ; il s'est accoutumé à vaincre tout ce qui existe

(1) Les chiens de Germanie avaient alors une immense réputation ; ils étaient sauvages, enchaînés ; ils attaquaient le sanglier, le buffle ; ils n'avaient rien de commun avec le lévrier féodal, leste et léger, qui forme les supports des blasons. Aussi, dans plus d'un capitulaire, Charlemagne veut-il qu'on prenne un grand soin de ses chiens dans les fermes. Voyez *Capitul. de villis*.

sous le ciel. Que puis-je donc faire qui soit digne de ce roi qui m'a comblé de si honorables soins? Quand je lui donnerais la terre promise à Abraham et qu'a vue Josué, il ne pourrait, à cause de l'éloignement, la défendre des attaques des barbares; ou si son magnanime courage le portait à la protéger contre eux, je craindrais que les pays qui confinent à celui des Francs ne tâchassent de se soustraire à sa domination. Je chercherai cependant les moyens de lui faire ce présent, je lui céderai la suprême puissance sur ce pays, et je le gouvernerai comme son lieutenant. Que toutes les fois qu'il le voudra ou le jugera convenable, il m'envoie des commissaires, et il me trouvera administrateur fidèle des revenus de cette contrée (1). »

L'histoire ne doit point prendre comme une vérité absolue ce récit du moine de Saint-Gall, si enthousiaste pour Charlemagne, mais il constate l'importance que désormais le califat et les empereurs d'Occident apportent dans leurs bons rapports ; les Grecs leur étaient hostiles. Les califes aussi avaient pour adversaires les Arabes d'Espagne, que les Francs comptaient également pour ennemis. Charlemagne et

(1) *Monach. S.-Gall*, lib. II. Il y a dans ce passage du moine de Saint-Gall une grande exagération ; évidemment les califes ne cédèrent point la souveraineté, mais un droit de passage pour le saint sépulcre. C'est depuis lors que le nom de Franc est devenu si glorieux dans la Palestine. *La vie de saint Willibad* montre que les priviléges des pèlerins remontent haut. Marseille, Venise, commerçaient avec l'Orient.

Aroun-al-Raschild n'avaient aucun intérêt opposé; si la foi religieuse était un obstacle à leur intimité profonde, la politique, le commerce, les rapprochaient incessamment; ils se ménageaient. Les deux empires ne se touchaient par aucun point; Charlemagne trouvait dans l'amitié d'Aroun un moyen de développer sa marine et de favoriser l'esprit de pèlerinage, qui alors s'étendait vers la Syrie. Aroun-al-Raschild ne céda point la souveraineté de la Palestine à Charlemagne; c'était là une de ces traditions de chroniques que l'on peut placer dans les romans de chevalerie (1); mais il accorda aux pèlerins un libre passage pour Jérusalem. Les idées de pérégrination étaient familières à l'Orient; un tombeau faisait mouvoir des générations entières; les mœurs nomades rendaient communs les voyages d'un point à un autre du désert pour des actes de foi et de piété. On s'accorda mutuellement des priviléges, des prérogatives; Charlemagne et Aroun s'entendirent par une politique commune contre les Grecs; l'ascendant moral de l'Empereur en Orient grandit à ce point, qu'on reporte à son règne l'origine de la plupart des chartres commerciales et des priviléges mercantiles des Français en Syrie.

Roi et empereur, Charlemagne se trouve en rapport avec les émirs d'Espagne, les comtes de Castille, les

(1) Il existe plusieurs chansons de gestes sur la *Conquête de Jérusalem* par Charlemagne; on peut en voir une originale, MSS. Bibliothèque royale, nº 7192, in-fol.; Bibliothèque de l'Arsenal, belles-lettres no 165, in-fol.

vassaux ou les peuplades qui entourent ses immenses domaines d'Occident. Quand on parcourt les chartres, on est frappé de cette multiplicité d'hommages qui viennent saluer l'Empereur. Tantôt ce sont les émirs ou alcayds de Catalogne ou du Guadalquivir, qui, chargés de présents, se déclarent vassaux dans ses cours plénières; tantôt les chefs de tribus, les ducs, les comtes, viennent se grouper autour de l'autorité suzeraine (1) de l'Empereur. Le nom de Charlemagne est partout si connu, que dès l'instant qu'il se montre on vient à lui. Ce règne est tellement heureux, tellement fort, qu'on ne trouve qu'une seule défaite lamentable, celle de Roncevaux. On ne peut pas appeler rapports diplomatiques les relations qui s'établissent entre les émirs, alcayds, comtes de Castille et Charlemagne; ce sont des hommages féodaux, des soumissions par tributs et présents; il n'y a de rapports sérieux, d'égal à égal, qu'avec les empereurs de Constantinople et les califes de Perse.

Quelques chartres constatent aussi les relations de Charlemagne avec les chefs, *rex* ou conducteurs de l'heptarchie saxonne, et particulièrement avec Offa, roi d'Écosse, qui paraît l'ami de l'Empereur (2).

(1) A Aix-la-Chapelle en 797, Charlemagne reçut l'hommage de l'alcayd de Barcelonne et d'Abdallah, l'oncle de l'émir de Cordoue; et à Toulouse, Louis, alors roi d'Aquitaine, reçut aussi dans une cour plénière l'hommage d'Alphonse, roi des Asturies et de Galice. *Recueil de dom Bouquet*, t. V, p. 22-30.

(2) Il existe quelques épîtres d'Offa à Charlemagne avec les réponses du roi ou de l'Empereur. *Voir* dans *dom Bouquet*, t. V. Je

L'Angleterre, dans ses divisions et ses morcellements infinis, avait eu le privilége d'envoyer presque tous les puissants convertisseurs de peuples qui parcouraient l'Allemagne pour y prêcher la loi du Christ. Ces prêtres, dont Boniface fut le chef, venaient de la Grande-Bretagne pour annoncer la foi au monde; ils avaient quelque chose de hardi, d'audacieux, comme toutes les populations saxonnes. Ils traversaient la Belgique, la Neustrie, pour se transporter sur les bords de l'Elbe; Charlemagne mit beaucoup de prix à favoriser ces prédicateurs, instruments actifs pour la conversion de la Saxe; l'Empereur les exhorte, les prie incessamment de visiter les provinces de son empire; l'exemple de saint Boniface est puissant; Charles veut qu'il soit suivi, les prédicateurs chrétiens affermissent les conquêtes; ces relations avec les prêtres anglo-saxons préparent les plus vastes rapports qui s'établirent à la fin des Carlovingiens. Mais jusqu'au règne d'Alfred le Grand, rien d'un peu grand ne s'accomplit en Angleterre. La race saxonne demeure dans ses campements militaires morcelée en heptarchie; il n'y a pas plus d'unité que dans l'Austrasie et la Neustrie avant l'avénement de Charlemagne. Chercher là des rapports réguliers, ce serait mentir à l'esprit du temps et à l'histoire.

regrette que M. Pertz n'ait pas dans ses notes exactement marqué quelle fut l'influence saxonne dans les prédications germaniques.

CHAPITRE VIII.

PREMIÈRE PÉRIODE DES CAPITULAIRES DE CHARLEMAGNE.

Classification des capitulaires. — Sont-ils empruntés au droit romain? — Source et origine du droit germanique. — Organisation de l'Église. — Les plaids. — Formules ecclésiastiques. — Les évêques. — Réforme. — Capitulaires de Francfort, des comtes, sur Tassillon, duc de Bavière. — Le grand capitulaire *de Villis*. — Droit domestique. — Esprit général de la première époque des capitulaires.

---

769 — 800.

Les capitulaires de Charlemagne, cette large expression des coutumes et des mœurs des VIIIe et IXe siècles, n'appartiennent pas tous à la même époque ; on y aperçoit les traces du progrès de sa puissance, les périodes successives de sa grandeur : roi des Francs, il ne déploie pas la même prévoyance qu'empereur d'Occident, ses vues administratives grandissent avec son pouvoir ; évidemment l'époque d'organisation administrative ne commence pour lui que depuis qu'il a revêtu la pourpre d'empereur, dernier terme de son

ambition. Dans ces vastes codes qu'on appelle capitulaires, il n'y a pas de classification philosophique; les dispositions législatives sont confondues ; toute division par ordre de matières serait donc essentiellement fausse, arbitraire. Les capitulaires contiennent des principes confus; l'Église, la justice, l'administration, le droit privé sont continuellement mêlés; il n'y a pas d'ordre de matières; on dirait ces lois venues l'une après l'autre sans pensée d'unité, et pourtant l'unité est le but du gouvernement de Charlemagne (1).

A la lecture étudiée, approfondie, de ces capitulaires, on se demande s'ils furent empruntés au droit romain, aux basiliques, aux codes Théodosien et Justinien, qui alors dominaient une partie des peuples, l'Italie et la Gaule méridionale; on voit peu de traces de cette législation dans les capitulaires carlovingiens, pas plus qu'on n'en retrouve des vestiges dans les ordonnances de la troisième race. Sans doute les codes des peuples offrent toujours des dispositions identiques, les mêmes principes appartiennent à tous les âges, une nation n'en a pas le privilége sur une autre, une génération ne le conserve pas comme

(1) C'est ce qui m'a fait renoncer à l'idée de dresser un code carlovingien dans l'ordre des matières adopté par les *Institutes* de Justinien et les *Pandectes* de Pothier ; ce travail serait essentiellement arbitraire, et donnerait même une très-fausse notion des capitulaires et de la civilisation qui les a produits. Depuis que Pertz a publié son *Corpus Juris* carlovingien, en 2 vol. in-fol., Baluze doit paraître incomplet ; mais il faut savoir gré à ce premier travailleur d'avoir séparé les conciles des capitulaires.

un tabernacle; c'est la loi universelle écrite au fond des âmes. Mais on n'aperçoit dans les capitulaires aucune empreinte fortement nuancée du droit romain; pour le gouvernement de l'Église et des clercs, ce sont les prescriptions des conciles jetées pêle-mêle dans les capitulaires. Quant aux dispositions civiles, elles se ressentent de l'origine allemande, c'est un droit public propre à ces nations, il vient de cette longue chaîne de mœurs et d'habitudes qui se rattachent au berceau de la conquête; le droit public romain a laissé ici peu de traces, les capitulaires n'en recueillent aucun fragment, ils n'en révèlent aucune glose, aucun souvenir, ils conservent le droit germanique dans sa pureté.

L'Allemagne avait ses coutumes, ses lois, elle les a gardées jusque-là, elle les garde encore; venus d'une origine germanique, les capitulaires sont restés germaniques; on n'en trouve aucune trace dans la législation française; les ordonnances des rois de la troisième race ne leur empruntent rien, elles ne les citent même pas; pour les Capétiens, c'est comme un droit éteint (1). Au contraire, partout, au delà du Rhin jusqu'à l'Elbe, les capitulaires ont porté leur fruit; ils sont la source encore de plus d'une législa-

(1) On peut faire cette réflexion en parcourant la vaste et belle collection des *Ordonnances du Louvre de la troisième race*. Rien ne se rattache aux capitulaires; c'est un droit tout nouveau; c'est que les traditions n'ont point passé là, elles se sont perpétuées en Germanie; les lois d'Othon en sont toutes empreintes, car Charlemagne est un Allemand. (V. *Corpus Juris Germanic.*)

tion nationale; même aux temps modernes, l'esprit des diètes s'y rattache. Nul ne doute qu'ils ne fussent délibérés en assemblée publique par les comtes, les leudes, pour les dispositions qui tiennent au gouvernement militaire; ou bien par les assemblées d'évêques et de clercs, lorsqu'il fallait régler le droit civil et ecclésiastique. On a cru voir là deux ordres bien distincts, la noblesse et le clergé, votant déjà sur des bancs séparés. Aucune trace pourtant n'existe pour constater ces distinctions : les capitulaires embrassent en eux-mêmes les dispositions ecclésiastiques et civiles dans le même ordre (1); il est probable que les hommes de guerre n'étaient consultés que sur les expéditions lointaines où il y avait de la gloire et du profit à acquérir : fallait-il aller en Lombardie briser le trône de Didier, ou contre les Saxons, dans cette guerre de trente-trois ans? L'avis des ducs, des comtes, des leudes était indispensable, et c'est dans les assemblées du printemps ou de l'automne que ces résolutions étaient prises. La rédaction matérielle des capitulaires étaient essentiellement l'œuvre des clercs; il y a peu de différence entre les dispositions ecclésiastiques des lois de Charlemagne et celles des conciles; les bénédictins même en ont placé plusieurs dans les *Concilia Galliæ* (2), et ils ont eu raison; ils ne portent l'intitulé de Charlemagne que comme les

(1) *Collect.*, Pertz, t. I, in-fol.

(2) Les auteurs de l'*Histoire de l'Église gallicane* ont suivi le même plan, vº t. VI, édit. in-8º. Le triage des conciles et des capitulaires est fort difficile à accomplir.

conciles de Byzance portent le nom de l'empereur d'Orient.

Rien n'est plus essentiel que de faire connaître ces vastes codes de lois et d'administration publique. On a beaucoup parlé des capitulaires, on les a commentés; des systèmes ont succédé les uns aux autres (1); peu les ont lus; personne ne les a traduits dans leur ensemble pour les mettre à la portée de tous, et pourtant ce travail résume l'histoire carlovingienne : peut-on connaître une époque si l'on n'en sait la législation, si l'on ne se pénètre de ses coutumes, de ses mœurs et de ses lois générales?

Le premier capitulaire de Charlemagne, donné dans une assemblée ou concile de l'an 769, embrasse un grand ensemble de dispositions de police sociale et ecclésiastique : « Charles, par la grâce de Dieu, roi des Francs, défenseur dévoué de la sainte Église, soutien du siége apostolique (2). D'après les exhortations de nos fidèles et le conseil des évêques et autres prêtres, nous défendons expressément à tout évêque ou prêtre, serf de Dieu, de porter les armes, de combattre, de suivre les armées ou de marcher à l'ennemi, à l'exception toutefois de ceux qui ont été élus pour y accomplir leur divin ministère, chanter la messe et

(1) Montesquieu a moins analysé la législation de Charlemagne qu'il n'a écrit quelques phrases brillantes sur ce règne.

(2) *Karolus gratiâ Dei rex regnique Francorum rector, et devotus sanctæ Ecclesiæ defensor, atque adjutor in omnibus apostolicæ sedis.*



porter les reliques des saints (1); un ou deux évêques, accompagnés des prêtres attachés aux chapelles suffiront pour cela. Chaque chef aura avec lui un prêtre pour confesser ses hommes et leur indiquer la péni-

(1) Voici le sommaire de ce capitulaire de 769 :

1. Ut servi Dei in hostem non pergant, nisi illi qui necessarii sunt propter divinum ministerium.

2. Ne sacerdotes fundant sanguinem christianorum vel paganorum.

3. Ut servi Dei venationes non exerceant.

4. De episcopis et presbyteris ignotis, quomodò admittantur ad ministerium ecclesiasticum.

5. De sacerdotibus qui plures uxores habuerint.

6. Ut unusquisque episcopus providcat in suâ parochiâ ne populus agat paganias aut superstitiones.

7. Ut parochiam suam singulis annis unusquisque episcopus circumeat.

8. Ut presbyteri episcopis suis subjecti sint, et ut Quadragesimæ tempore rationem ministerii sui eis reddant.

9. Ne aliquis accipiat ecclesiam infrà parochiam sine consensu episcopi sui.

10. Ut sacerdotes magnam curam habeant de incestis et infirmis et pœnitentibus.

11. De jejunio Quatuor Temporum.

12. Ut bis in anno ad malum omnes veniant.

13. Ut nullus negligens sit quandò pro rege vel fidelibus suis orandum fuerit.

14. Ut sacerdos nisi in locis consecratis missam non celebret.

15. De sacerdotibus qui ministerium suum adimplere non valent.

16. Ut sacerdos qui admonitionem episcopi sui contempserit, deponatur.

17. Ut nullus judex neque presbyterum neque diaconum aut clericum sine consensu episcopi sui distringat.

18. Ut nullus episcoporum vel secularium alterius cujusquam res retinere præsumat.

tence due à leurs fautes. Les prêtres ne verseront le sang ni des chrétiens ni des païens; nous leur défendons de chasser dans les forêts ou de sortir avec des chiens, des vautours et des faucons. S'ils ont plusieurs femmes, s'ils versent le sang des chrétiens ou des païens, s'ils transgressent les canons, qu'ils soient privés du sacerdoce, car ils sont alors plus corrompus que les séculiers. Nous ordonnons que suivant les canons l'évêque emploie toute sa sollicitude pour le bien de son diocèse; le comte le soutiendra en cela, il est le défenseur de l'Église, il doit veiller à ce que le peuple de Dieu n'exerce aucune coutume païenne, aucune souillure des gentils, les profanes sacriléges des morts, les amulettes, les augures, les enchantements, les sacrifices de victimes et toutes ces cérémonies païennes que des hommes insensés font dans les églises, sous l'invocation des saints martyrs et confesseurs de Dieu. Chaque année l'évêque fera une tournée dans son diocèse, mettant ses soins à confirmer le peuple, à l'instruire. Qu'obéissant aux canons de l'Église, chaque prêtre soit soumis à l'évêque dans le diocèse duquel il habite, et qu'à l'époque du carême il lui rende compte de la manière dont il s'est acquitté de son ministère, des baptêmes qu'il a faits et de l'état de la foi catholique, des prières et des messes qu'il a dites. Les prêtres veilleront sur les incestueux et les criminels, prenant bien soin qu'ils ne meurent pas dans cet état de crime, de peur que le Christ ne leur reproche un jour la perte de ces âmes. Ils seront de même attentifs à ne pas laisser mourir les infirmes et

les repentants sans leur avoir donné l'huile sainte, la réconciliation et le viatique. Les prêtres observeront le jeûne du carême et le feront observer au peuple. »

Ces dispositions de police, purement cléricales, sont mêlées à des prescriptions de gouvernement et d'ordre politique. « Tout le monde doit assister aux grands plaids qui se tiennent, le premier en été, le second en automne. Quant aux autres, on n'est obligé de s'y rendre que si la nécessité vous y force, ou si l'on en a reçu l'ordre du roi. Quand le roi ou l'un de ses fidèles ont ordonné de faire des prières, quelle qu'en soit la cause, on doit s'empresser d'obéir. Les prêtres ne doivent célébrer la messe que dans les lieux où ils ont été consacrés, à moins qu'ils ne soient en voyage; s'ils en usent autrement, ils courront risque de perdre leur grade. Les prêtres qui ne savent pas accomplir suivant les rits les fonctions de leur ministère; qui, suivant l'ordre de leurs évêques, n'emploient pas toutes leurs facultés à l'apprendre, et méprisent ainsi les canons, doivent être suspendus de leur office jusqu'à ce qu'ils soient pleinement corrigés. Quiconque aura été fréquemment averti par son évêque d'augmenter sa science, et qui ne l'aura point fait, sera privé de son office et perdra son église; car celui qui ignore la loi de Dieu ne peut pas l'apprendre et la prêcher à d'autres. Aucun juge ne devra prendre sur lui d'inquiéter un prêtre, un diacre, un clerc, quelque minime que soit son grade, et encore moins de le condamner contre l'avis de l'évêque. Aucun séculier ne pourra s'emparer ni retenir l'église ou les biens parti-

culiers d'un évêque. Si quelqu'un le fait, qu'il soit séquestré de la charité et de la communion de tous, jusqu'à ce qu'il ait rendu les valeurs enlevées et leurs intérêts. »

Ces dispositions, je le répète, diffèrent peu des lois générales des conciles; c'est l'Église que Charlemagne veut d'abord organiser du haut de sa puissance, car l'Eglise, c'est le principe de toute règle, de toute force morale. « La onzième année du règne heureux de notre très-glorieux roi Charles, au mois de mars, les évêques, les abbés, les hommes illustres et les comtes s'étant réunis en une assemblée synodale avec notre très-pieux seigneur, ils ont fait, avec la volonté de Dieu, un capitulaire sur des choses opportunes, et ont décrété qu'il serait publié (1) : « Les évêques

(1) *Capitulaire; mars* 779 :

1. Ut suffraganei episcopi subjecti siut metropolitanis.
2. Ut episcopi ordinentur ubi non sunt.
3. Ut monasteria regularia regulam custodiant.
4. De potestate episcoporum super presbyteros et clericos.
5. Ut episcopi incestuosos emendent et viduas.
6. De alterius clerico episcopi non recipiendo nec ordinando.
7. De decimis dandis et per jussionem episcopi dispensandis.
8. De reis qui mori debent, ut ab ecclesiâ non defensentur.
9 Qualiter de latronibus faciendum sit.
10. De perjuris.
11. De latronibus justè peremptis, et de hominibus injustè punitis.
12. Ut ea conserventur, quæ in placitis et synodis Pippinus rex constituit.
13. De nonis et decimis vel censu ecclesiarum.
14. De truste non faciendâ.
15. De tributariis ecclesiarum.

suffragants seront, selon les canons, soumis à leurs métropolitains, qui auront la libre faculté de changer et de corriger tout ce qui leur paraîtra devoir être changé et corrigé dans leur ministère. Les monastères réguliers, ceux de femmes surtout, doivent suivre leur règle, et les abbesses habiter dans leurs monastères. Les évêques sont chargés de corriger les hommes licencieux et les veufs de leur diocèse. Un évêque ne pourra ni recevoir ni ordonner en quelque grade que ce soit le clerc d'un autre évêque. Chacun devra payer sa dîme; il n'en sera dispensé que par l'ordre de son évêque. »

Les dispositions de l'ordre pénal se confondaient avec les prescriptions de l'Église; le christianisme était la formule du pouvoir, et le capitulaire qui règle la juridiction des évêques prononce souvent aussi la pénalité pour les délits : « Quant aux homicides et autres coupables condamnés à mort, si l'un d'eux se réfugie dans une église, il ne sera point pardonné pour cela, on lui refusera toute nourriture. Les juges présenteront les voleurs au plaid du comte; si un

16. Ut sacramentum non fiat.

17. Ut itinerantibus nullus impedimentum faciat.

18. De teloneis forbannitis.

19. Ut mancipia non sine testibus vendantur.

20. De loricis extrà regnum non vendendis.

21. Qualiter de comitibus vel vassis dominicis justicias non facientibus agendum sit.

22. De his qui prætium pro faidâ recipere et justitiam facere nolunt.

23. De latronibus his per membra et tertiò per vitam puniendis.

d'eux ne le fait, il perdra son bénéfice et sa charge; s'il n'a point de bénéfice, il payera le ban (1). Nos vassaux eux-mêmes, s'ils manquent à cette loi, perdront leurs bénéfices et leurs charges. Les parjures perdront une main; si celui qui accuse un autre de parjure demande le combat et sort vainqueur, on crucifiera le vaincu; si celui qui a juré remporte la victoire, l'accusateur subira lui-même la peine qu'il voulait lui faire infliger. Les comtes ne pourront être inquiétés pour avoir puni les voleurs, car il faut que bonne justice se fasse. Si l'un d'entre eux pourtant a fait du tort à un homme par haine, par malveillance, ou lui a fait un déni de justice, il lui payera une indemnité proportionnée au tort qu'il lui aura fait éprouver. Nous conservons les capitulaires que notre père et seigneur, le roi Pépin, a établis dans ses plaids et ses synodes. »

Les capitulaires s'occupent de l'impôt, très-abaissé à l'époque carlovingienne; les revenus du fisc provenaient du domaine privé et des compositions ou amendes. Quant à l'impôt en lui-même : « Par cinquante casates (2), on payera un sou; par trente un demi-sou; par vingt un tiers de sou. On renouvellera les chartres qui concèdent des alleux; là où il n'en existe point, on en écrira. On fera une différence entre celles de ces chartres qui ont été faites sur notre parole et celles qu'une libre volonté a concédées et qui ont rap-

(1) *Solvat bannum.*

(2) *Casata*, petite maison dont dépendent quelques terres. *Voir* la *Polyptyque d'Irminon*, publiée par M. Guérard; Paris.

port aux biens de l'Église. Que personne ne manque au service royal. Nul ne fera le serment de se réunir en assemblée pour conjurer. Et que ceux qui font des assemblées, soit pour les aumônes, les incendies ou les naufrages, ne prononcent aucun serment pour cela. On ne devra point assaillir en troupes les voyageurs qui se rendent au palais du roi ou ailleurs. Personne ne devra non plus enlever le foin d'un autre dans le temps où cela est défendu, à moins qu'il ne se trouve en marche contre l'ennemi ou qu'il soit notre envoyé : qui en agira différemment sera puni. On s'abstiendra de lever les tributs qui ont été abolis, si ce n'est dans les lieux où ils étaient anciennement établis. On ne pourra vendre des esclaves (1) qu'en présence de l'évêque, du comte, de l'archidiacre, du centenier, du vice-seigneur ou du juge du comte : on ne pourra pas non plus en vendre hors des frontières ; si quelqu'un le fait, il payera autant de fois le ban (2) qu'il aura vendu d'esclaves ; s'il n'a point d'argent, il se donnera lui-même en gage au comte, et sera son serf (3) jusqu'à ce qu'il ait payé le ban. Personne ne pourra vendre des cuirasses hors de notre royaume. Si un comte, dans son office, a fait quelque injustice, il recevra dans sa maison nos envoyés, jusqu'à ce que justice soit faite (4) ; si c'est l'un de nos vassaux

(1) *Mancipia.*

(2) *Tantas vices bannum solvat.*

(3) *Servus.*

(4) C'est la loi saxonne des garnisaires, maintenue au temps moderne.

qui a commis l'injustice, alors le comte et notre envoyé s'installeront dans sa maison, vivant de ses revenus, jusqu'à ce que justice soit faite. Si quelqu'un ne veut pas recevoir le prix fixé en satisfaction d'un meurtre, envoyez-le-nous, et nous le ferons conduire dans un lieu où il ne pourra nuire à personne : nous prétendons en agir de même avec ceux qui ne voudraient pas payer ce même prix. Quant aux voleurs, ils ne doivent pas être punis de la mort pour une première faute, mais on leur crèvera un œil; à la seconde, on leur coupera le nez, et si on les trouve une troisième fois en faute, sans qu'ils se soient corrigés, qu'ils meurent. Qu'aucun juge public ne reçoive d'argent d'un voleur mis en prison; s'il en est un qui le fasse, qu'il perde sa charge. Enfin, que celui qui aura détruit une église meure. »

Ce grand code pénal de Charlemagne se mêle et se confond toujours avec les lois de l'Église; les conciles et les capitulaires partent d'une seule et même idée; et pour régler ces dispositions communes, le plaid royal se compose de leudes, de comtes, d'évêques, d'abbés, d'hommes de guerre et d'hommes d'église. Quelquefois les évêques agissent seuls et se réunissent sous une même impulsion. Voici des capitulaires encore promulgués dans ces assemblées, et qu'on pourrait considérer comme des canons (1) : « Chaque évêque chantera trois messes et trois psaumes, l'un pour le roi, l'autre pour l'armée, le troisième pour

(1) 779.

l'affliction présente (1). Les évêques, les moines, les religieuses, les chanoines, feront aussi un jeûne de deux jours, de même que les possesseurs de cases (2) et ceux qui sont puissants; chaque évêque, abbé ou abbesse devra nourrir quatre pauvres servants jusqu'au temps des moissons; ceux qui ne pourront pas en nourrir autant n'en nourriront que trois, deux ou un, selon leurs moyens (3). Les plus riches des comtes donneront en aumônes une livre d'argent; les autres, une demi-livre. Les vassaux aussi donneront pour deux cents cases une demi-livre; pour cent, cinq sous; pour cinquante ou trente, une once. Ils observeront le jeûne pendant deux jours, de même que les hommes de leurs castes, et tous ceux qui le pourront faire (4). S'il en est parmi les comtes qui veuillent racheter ces jeûnes, ils payeront, selon leur fortune, trois onces, une once et demie, ou au moins un sou. Tout cela, s'il plaît à Dieu, sera accompli pour le roi, l'armée des Francs, et les maux présents, avant la fête de saint Jean. »

Ce capitulaire est évidemment un acte public de pénitence, un vœu de l'armée pour obtenir la cessation d'un fléau : comtes, évêques, se soumettent aux aumônes pour appeler la miséricorde de Dieu. Mais Charlemagne est surtout le roi organisateur de la police et de la justice, force nécessaire au milieu d'un

(1) La famine qui dévora la génération cette année.

(3) Casates.

(4) Ici est l'origine saxonne de la taxe des pauvres.

(5) Les jeûnes publics sont encore en vigueur en Angleterre.

peuple de soldats : « Les comtes entendront les premiers les causes des pupilles et des orphelins ; et ils ne passeront point à la chasse ou en festins les jours où ils doivent tenir leurs plaids. Le serment de fidélité qu'ils doivent nous prêter, à nous et à nos fils, doit consister en ces formules : « Par ces paroles, moi, je promets de rester sans fraude et sans mauvaise intention au service de mon seigneur le roi Charles et de ses fils ; car je leur suis fidèle, et le serai dans tous les jours de ma vie (1). » Nous défendons aux abbesses de sortir de leurs monastères, et de faire ce qui leur est défendu ; leurs cloîtres doivent être bien fermés, et elles ne doivent ni écrire, ni envoyer de billets d'amour. Personne ne doit chercher à prédire l'avenir dans le Psautier, dans l'Évangile, ou de toute autre manière, ni faire d'autres devinations. Que pour de l'argent on ne porte aucune atteinte aux règles qui ont été instituées pour conserver la loi. Que tous viennent à l'église les jours de fêtes et de dimanches, et n'appellent point de prêtres dans leurs maisons pour y dire la messe. On doit défendre avec rigueur l'ivrognerie, et aux évêques et aux abbés de porter le trouble dans les maisons privées ou publiques. Que les moines et ceux qui sont dans le sacerdoce ne se mêlent point des affaires séculières. Les évêques, les abbés et les abbesses ne doivent point avoir des couples de chiens,

(1) *Sic promitto ego ille partibus domini Karoli regis et filiorum ejus, quia fidelis sum et ero diebus vitæ meæ, sine fraude vel malo ingenio.*

non plus que des faucons ou des vautours (1). Les pauvres qui sont étendus dans les rues et les carrefours pourront venir à l'église, et on leur donnera la confession. Sur les autels, il y aura des toits et des lambris pour les préserver. On ne baptisera point les cloches, on ne suspendra point des papiers à des perches à cause de la grêle (2). Que nos envoyés s'informent de la manière dont sont dirigés les bénéfices, et qu'ils nous le fassent savoir. Enfin, que les lépreux ne se mêlent point au peuple. »

Ces codes, toujours confus dans leurs dispositions, font néanmoins parfaitement connaître les habitudes de ces temps, la liberté de l'homme civil, et les mœurs de l'Église ; la loi pénale est le miroir fatal dans lequel se réflète une génération ; la loi ne réprime que les actions mauvaises qui se commettent fréquemment dans la société, elle ne punit qu'une dépravation accomplie. Or voici ce que dit encore Charlemagne dans un capitulaire : « Nous voulons que si quelqu'un veut prendre quelque chose dans un endroit, il ne puisse le faire qu'en s'appuyant de cinq ou sept témoins ; parce que le serment des Romains ne peut être bon, s'il n'est confirmé par cinq ou sept autres témoignages (3). Si l'on trouve un trésor enfoui sous terre dans

(1) La chasse fut une des habitudes les plus difficiles à extirper dans le monastère. (V. *Collect. concil. gallicor.* du père Sirmond.) Parcourez les tables au mot *Venatio*.

(2) C'est ici une coutume germanique que l'on retrouve dans les habitudes allemandes.

(3) *Capitul.* 789. Il est essentiel de bien remarquer la diversité

une propriété ecclésiastique, le tiers en appartient à l'évêque; si c'est un Lombard ou tout autre homme qui, creusant de sa propre volonté, l'ait trouvé, et que le maître du lieu lui en ait donné le quart, qu'on nous envoie les trois autres quarts, et que personne n'ose s'opposer à notre volonté (1). » Ces deux dispositions expliquent le peu de foi qu'inspirait la race italienne : pour les Francs à la noble face, à la main prompte, à l'esprit vif, les ruses des Italiens étaient insupportables, ils avaient besoin de se prémunir contre l'astuce des Lombards et des Romains (2).

des conditions du Franc, du Romain, du Gaulois. C'est par la différence des compositions et des amendes que la distinction des rangs s'établit dans le droit public de cette époque. Montesquieu a traité ce sujet avec une grande supériorité : *Esprit des Lois*, XXVIII.

(1) Cette disposition sur le trésor se rapproche des dispositions de la loi romaine. (V. *Institut.* de Justinien.)

(2) Pour donner une idée de cette confusion des capitulaires, voici tout ce qu'on trouve de Tassillon (Francfort, 794, Baluze, I, 261) :

1. De indulgentiâ Tassiloni, duci Bajoariorum, à Karolo rege concessâ. Puis le même capitulaire porte :

2. De stabili prætio annonæ, tum privatæ, tum publicæ.

3. De novis denariis, ut ab omnibus in omni loco accipiantur.

4. Ut episcopi justitias faciant in suis parochiis.

5. Ut episcopus non migret de suâ civitate, nec presbyter aut diaconus de suâ ecclesiâ.

6. De altercatione Viennensis et Arelatensis episcopi. Et de Tarentasiâ, Ebreduno et Aquis.

7. De purgatione et reconciliatione Petri episcopi.

8. Gerbodo incertæ ordinationis episcopo dignitas abrogata.

Voici maintenant un grand jugement féodal; dans ses vengeances de suzerain, Charlemagne a frappé le duc Tassillon de Bavière, les Francs ont ravagé la terre des Bavarois; un plaid d'hommes d'armes, de comtes et d'évêques est réuni à Francfort; Tassillon est cité, et voici ce que dit l'assemblée : « On a fait un capitulaire sur Tassillon, cousin du roi Charles, qui a été duc de Bavière. Tassillon se présenta au milieu de la diète, demandant pardon pour les fautes qu'il avait commises, tant contre le roi Pépin et le royaume des Francs, que contre notre très-pieux seigneur, le roi Charles. Il avait manqué à la foi jurée, mais il nous a demandé humblement grâce pour cela, abjurant toute colère et tout ressentiment; il se désista de tous les droits que lui, ses fils ou ses filles pouvaient avoir sur le duché de Bavière, qui aurait dû légitimement lui appartenir, et pour éviter tout procès à venir, il en fit un abandon complet, recommandant à la miséricorde du roi ses fils et ses filles. C'est pour-

9. Ut monachi à secularibus negotiis et placitis abstineant.
10. Ut reclusi, nisi ex episcopi et abbatis approbatione, non fiant.
11. Ut abbas cum suis dormiat monachis.
12. Cellarii in monasteriis quales eligendi sint.
13. De monasteriis ubi corpora sanctorum sunt.
14. Ut pro introeuntibus in monasterium præmia non exigantur.
15. Ut abbas sine consensu episcopi non eligatur
16. Nullâ ex culpâ monachos abbati cæcare, aut mutilare licet.
17. Ne clerici aut monachi tabernas ingrediantur.
18. Episcopus canones et regulam scire debet.
19. Dies dominica quomodò observanda.

quoi notre seigneur le roi fut touché de compassion envers lui; il lui pardonna ses fautes, lui accorda toutes ses bonnes grâces, et le prit en grande amitié, lui faisant ainsi espérer d'avance la miséricorde de Dieu. Il fit ensuite faire trois brefs de ce capitulaire, ayant tous la même teneur : l'un d'eux fut gardé au palais, un autre remis à Tassillon, dans le monastère où il s'est retiré, et le troisième est conservé soigneusement dans la sainte chapelle du palais. Dans cette même diète de Francfort, notre très-pieux seigneur le roi a défendu, avec le consentement du concile, à tout homme ecclésiastique ou laïque de vendre les grains plus chers que ce qu'il a été fixé et établi publiquement, soit que l'on se trouve dans l'abondance, soit dans les moments de disette. Le muids d'avoine se payera un denier, le muids d'orge, deux; celui de seigle, trois; celui de froment, quatre (1). Si c'est en pain que le grain est vendu, on vendra pour un denier douze pains de froment, pesant chacun deux livres, et au même prix, quinze de seigle, vingt d'orge et vingt-cinq d'avoine, chacun du même poids. Les grains du roi se vendront deux muids d'avoine pour un denier; d'orge, un denier; de seigle, deux deniers; de froment, trois deniers. Que tous ceux qui tiennent de nous des bénéfices veillent à ce qu'aucun de leurs esclaves ne meure de faim; ils ne pourront

(1) Pour les monnaies et les mesures carlovingiennes, il faut comparer Leblanc (*Traité des Monnaies*), et le glossaire de M. Guérard dans la *Polyptyque de l'abbé Irminon*.

vendre au taux prescrit que ce qui sera de superflu dans leur maison. »

Après ce capitulaire, qui établit une sorte de *maximum* pour les grains, Charlemagne règle la valeur du denier carolin, car, s'il a fixé le prix des denrées, il est non moins urgent d'établir la valeur de la monnaie elle-même; ces deux idées se tiennent : « Que ces nouvelles pièces de monnaie aient cours en tous lieux, dans toutes les villes, dans tous les marchés, et que personne ne refuse de les recevoir. Si ces monnaies sont à notre nom, si elles sont de bon argent et d'un poids juste, celui qui les refusera dans une vente ou un achat payera quinze sous au trésor royal, si c'est un homme libre; si c'est un serf, et qu'il fasse affaire pour lui-même, il en perdra le prix, et sera publiquement attaché à un pieu et fustigé; si l'affaire qu'il traite regarde son maître, et que ce soit de son aveu qu'il refuse la monnaie, le maître payera quinze sous (1). » Le *maximun* des grains, la valeur des deniers sont ainsi fixés, et Charlemagne consacre par des dispositions spéciales les droits des vendeurs et des acheteurs. A toutes les époques de crise, ce qui marque précisément la dictature suprême, c'est cette fixation absolue du prix des denrées.

L'acte le plus vaste, le plus détaillé de la sollicitude royale, celui qui montre la plus vive attention administrative, c'est le capitulaire *de Villis*, sur la gestion

(1) *Capitul.* ann. 787.

des fermes du domaine : fut-il fait par la seule volonté de Charlemagne ou réglé dans une assemblée? Cet édit, l'œuvre de prédilection du monarque, est écrit par son secrétaire ou son scribe. « Nous voulons, dit ce prince, que les villas que nous avons établies nous servent uniquement à nous et non pas à d'autres hommes (1). Nos serviteurs y seront également logés et les juges se garderont d'en faire leurs serfs; qu'ils ne puissent les obliger à faire pour eux aucune corvée ni aucune espèce de travail, et qu'ils ne reçoivent d'eux aucun présent, tels que chevaux, bœufs, vaches, porcs, moutons, pourceaux, agneaux, ni aucune autre chose, soit jardinages, pommes, poulets ou œufs. Si l'un de nos serviteurs commet quelque fraude par vol ou par négligence, qu'il le paye de sa tête (2); quant au reste, qu'il soit flagellé suivant la loi, si ce n'est dans les cas d'homicide et d'incendie, où l'on peut donner une réparation. Qu'on ait bien soin de faire à chacun justice d'après sa loi. Quant aux réparations qui nous seront dues, qu'on flagelle nos serfs. Les Francs qui demeureront dans nos fiscs et dans nos villas seront soumis à leurs lois propres, et ce qu'ils donneront en réparation de leurs crimes rentrera

(1) *Capitul.* (*Ed. de Pertz*, t. I). J'ai besoin de dire que l'administration des fermes royales offrait une haute importance dans le système adopté par Charlemagne; c'était la branche principale du revenu public.

(2) C'est ici la loi saxonne; la législation anglaise l'avait adoptée : elle punissait de mort le vol fait aux champs. Ce n'est que depuis quelques années que le code pénal a été modifié.

dans notre trésor (1). Que chacun de nos juges se rende dans les lieux qu'ils gouvernent à l'époque où nos travaux doivent être exécutés, c'est-à-dire vers le temps où l'on sème, où l'on laboure, où l'on moissonne, où l'on met des foins à sécher, où l'on vendange, et qu'ils veillent à ce que tout se fasse bien et avec soin. Nous voulons que nos juges donnent la dîme de tous nos revenus aux églises qui sont situées dans nos fiscs (2). Que nos juges soignent nos vignes et les fassent venir à bien, placent le vin dans de bons vases et emploient tous leurs soins à ce qu'il ne se perde pas. Qu'ils fassent acheter du vin pour les valets et le fassent transporter dans nos villas. Et s'il arrive qu'on ait acheté de ce vin plus qu'il n'en faut pour nos villas, qu'on nous le fasse savoir, afin que nous leur fassions connaître quelle est notre volonté en cela. Qu'ils nous envoient aussi nos ceps de vigne et fassent porter dans nos celliers le vin qui nous est dû. Nous voulons que chaque juge, dans l'endroit où il exerce sa justice, possède des muids, des setiers, des mesures pour le liquide et le blé, de même que nous en avons dans notre propre palais. Que nos officiers, les gardes de nos forêts et de nos celliers, nos palefreniers, nos percepteurs d'impôts, veillent à ce

(1) La loi franque admettait le système du rachat des peines corporelles par la composition. *Voy.* Ducange, v° *Freida.*

(2) Le mot *juge* se prend ici peut-être dans le sens de comites : la fixation de la dîme est très-précise dans ce capitulaire : *Agraria et papuria vel decimas poriorum, ecclesiæ concedimus, itâ ut actor aut decimator in rebus ecclesiæ nullum accedat.* (Baluze, p. 336.)

qu'on paye les tributs dans nos fermes. Qu'aucun juge ne puisse lever de tribut, ni pour lui, ni pour ses chiens sur nos hommes ou sur les étrangers. Que l'on prenne un grand soin de nos étalons, sans les laisser séjourner longtemps dans le même lieu, de peur qu'ils n'y perdent leurs bonnes qualités. Et si l'un d'eux vient à mourir, qu'on nous le fasse savoir en temps convenable, avant l'époque où l'on fait accoupler les juments (1). Que l'on garde avec soin nos juments, et qu'on sèvre à temps les poulains. Si les étalons sont en trop grand nombre, qu'on les sépare, et qu'on en forme un troupeau à part. Nos poulains doivent être tous envoyés à notre palais pour la fête de saint Martin d'hiver. Nous voulons que tout ce que nous ou la reine aurons ordonné, et que ce qu'ordonneront en notre nom notre sénéchal et notre bouteiller, soit accompli. Et quiconque, par négligence, ne l'aura pas fait, s'abstiendra de boire, depuis le moment où on le lui aura dit, jusqu'à ce qu'il soit venu en notre présence ou en celle de la reine, et nous ait demandé son pardon. Si le juge qui devait accomplir l'ordre s'est trouvé à l'armée, en tournée, en ambassade, ou partout ailleurs, et que ce soit à ses inférieurs que l'ordre ait été donné, qu'ils viennent

(1) Ces dispositions si attentives sur les chevaux se ressentent de l'esprit de conquête et d'invasion qui caractérise la nation germanique; les chevaux pour la guerre, les chiens pour la chasse, tels sont les objets de grande sollicitude pour la famille allemande. Ce serait une curieuse histoire à suivre que celle de la législation sur la chasse et les haras dans le moyen âge.

à pied au palais, en s'abstenant de boire et de manger, jusqu'à ce qu'ils aient exposé les raisons qui les ont empêchés d'obéir, et qu'ils aient reçu leur punition sur le dos ou de telle autre manière qu'il plaira à nous ou à la reine (1). »

Cette gestion, cette surveillance du cellier et des haras aux ordres du bouteiller et du sénéchal, s'étendent à tout; aux juges, aux jurés, aux leudes, aux hommes libres comme aux serfs, aux produits même de la terre; Charlemagne apporte la sollicitude attentive d'un fermier dans l'administration de ses domaines; il sait que ces terres forment ses revenus les plus certains : « Que nos poulets et nos oies aient la quantité de farine qu'il leur faut et de la meilleure qualité possible. Que l'on tienne dans les écuries de nos principales villas au moins cent poulets et trente oies. Dans les autres, on ne pourra pas avoir moins de cinquante poulets et de douze oies. Chaque juge fera parvenir tous les ans à la cour des fruits en abondance; il conservera nos viviers dans les endroits où ils sont et tâchera de les augmenter autant que possible. Que tous ceux qui ont des vignes n'aient pas moins de trois ou quatre couronnes de grappes. Dans chacune de nos villas, il y aura des vacheries, des bergeries, des étables pour les cochons, les chèvres et les boucs, qu'elles aient aussi des vaches pour leur service, gardées par nos serfs, de telle manière que

(1) L'abstinence imposée jusqu'à l'exécution des ordres du souverain est encore empruntée à la législation saxonne. C'est une espèce d'épreuve que l'abstinence pour ces hommes sensuels.



les vacheries et les bêtes de charroi ne perdent nullement de leur valeur pour le service du maître ; qu'elles conservent dans toute leur vigueur les bœufs, les vaches, les chevaux (1). »

Puis Charlemagne, dans son active sollicitude, s'occupe des banquets du suzerain ; il veut donner à sa table la somptuosité, la splendeur de ses cours plénières. Le banquet était une des conditions féodales ; le suzerain devait hospitalité à ses leudes, les réunir autour de la table ronde dans ses fermes royales ou ses grandes diètes : « Que chaque juge fasse prendre dans l'étendue des domaines tout ce qui doit être servi à notre table, veillant à ce que ce soit de bonne qualité et arrangé avec goût et soin. Que chaque juge fasse pétrir tous les jours du blé pour notre service. Que tout ce qu'on nous donne se trouve également bon, tant la farine que le maïs. On nous fera savoir aux calendes de septembre si l'on fait paître ou non nos troupeaux. Les majordomes n'auront point en leur dépendance plus de terres qu'ils n'en peuvent visiter et surveiller en un jour. Que dans les cases on ait toujours du feu (2), et que l'on y fasse le

(1) *Capitular. de Villis* (art 39). C'est cette disposition surtout qui a excité la plus vive admiration de Montesquieu : *Esprit des Lois*, liv. XXXI, chap. XVIII. C'est sans doute l'acte d'un excellent administrateur, mais certes ce ne sont pas ces petits détails qui font la grandeur de Charlemagne. Au reste, je le répète, la plupart de ces actes étaient l'œuvre des secrétaires et *cancelerii ;* ces capitulaires portaient à peine le scel et le monogramme de la main de Charlemagne. *Voy.* Goldast, *Constitut. imper.*, t. II.

(2) J'ai encore recherché ce que les capitulaires peuvent entendre

guet pour les garder en sûreté. Quand des envoyés viennent à notre palais ou s'en retournent, ils ne doivent en aucune manière lever des droits de passage sur nos fermes, à moins que nous ou la reine nous leur en ayons donné l'ordre exprès. Et les comtes ou les hommes qui depuis longtemps ont l'habitude de recevoir chez eux ces envoyés ou délégués doivent continuer à le faire comme par le passé, ayant soin de leur procurer des chevaux et tout ce qui peut leur être nécessaire, afin qu'ils aillent à notre palais ou en retournent avec honneur. Chaque année (1), pendant le carême, au dimanche des Rameaux que l'on appelle *hosanna*, on s'empressera de nous apporter l'argent de nos revenus. Chaque juge veillera aux procès qui peuvent s'élever parmi nos hommes, afin qu'ils ne soient pas obligés de venir plaider devant nous, et ne perdent pas par négligence un jour de travail. Si l'un de nos serfs a procès avec un étranger, son maître emploiera tous ses efforts à lui faire rendre

par *casata* ; il est évident que d'après la *Polyptyque de l'abbé Irminon*, ce n'était pas une ferme, car la ferme contenait plusieurs *casatas*. Selon moi, la *casata* était une maison, une chaumière, l'habitation d'une famille. D'où est venu ce mot italien *casa*, maison.

(1) Le payement des redevances royales avait toujours lieu à Pâques, la plus grande des solennités ; c'était presque toujours alors l'époque des cours plénières, des hommages et de la réunion des hommes d'armes. *Voy.* les savantes *Dissertations sur les impôts*, que M. de Pastoret a publiées dans les tomes XVII et XVIII de la *Collection des historiens de France*.

justice (1). Dans nos villas, on doit s'occuper avec le plus grand soin à faire et à préparer le lard, le sel, le vin, le vinaigre, le vin cuit, la saumure, la moutarde, le fromage, le beurre, la cervoise, l'hydromel, le miel, la cire et la farine. Nous voulons que l'on fasse des ragoûts avec les moutons et les porcs frais, et que dans chaque villa il y ait toujours deux bœufs gras, tout prêts à être mis en sauce ou à nous être envoyés. »

On dirait, à la lecture de ce capitulaire, qu'on vit à l'époque de l'Iliade, qu'on assiste aux immenses repas d'Ajax et de Diomède, où les bœufs se consumaient dans un feu ardent. La table féodale était un des grands devoirs du suzerain, Charlemagne y porte un soin particulier; il faut que le vin du Rhin arrose les larges plats de venaison, lorsque la chasse lointaine a fatigué cet homme de force et d'énergie; car la forêt est aussi l'objet de sa sollicitude : « Que nos bois soient bien gardés, qu'on y fasse des coupes lorsqu'il en est besoin, et qu'on ne laisse pas les champs s'accroître aux dépens des forêts (2). Que nos bêtes fauves soient gardées avec soin, que nos éperviers et nos vautours servent aussi à notre profit. Et si quelque juge, quelqu'un de nos majordomes ou quelqu'un de leurs hommes laisse aller un porc dans

(1) Pour la condition des serfs dans les villas royales, *voyez* le grand Ducange, v° *Villanus*. — *Servus*.

(2) C'est une loi de prévoyance contre les défrichements; la forêt, c'était le berceau de la liberté et de la vie germanique. *Voy.* Ducange, v° *Forest*.

une de nos forêts pour s'y engraisser, qu'il paye pour cela une dime, afin de donner un bon exemple. Qu'on veille avec soin sur nos champs, nos moissons et nos prés (1). Les juges recevront les œufs et les poulets que leur porteront nos serfs, et si le nombre en dépasse nos besoins, ils feront vendre le surplus. Il y aura en chaque villa un nombre suffisant de laies, de paons, de faisans, d'oiseaux aquatiques (2), de colombes, de perdrix et de tourterelles. Que l'on garde soigneusement les édifices de nos palais et les haies qui les entourent. Que l'on tienne les étables, les cuisines, les moulins et pressoirs en assez bon état pour que nos officiers puissent y remplir leur charge avec propreté. Que dans chaque chambre de nos villas il y ait des lits, des matelas, des oreillers de plume, des couvertures, des draps; il doit y avoir aussi des tapis sur les bancs, des vases d'airain, de plomb, de fer, de bois; des chenets, des chaînes, des supports, des haches ou cognées, des vrilles, et toute sorte d'ustensiles (3), afin qu'on ne soit pas obligé d'aller en emprunter ailleurs. Que les juges aient aussi toutes les armes et armures que l'on porte contre l'ennemi, et qu'ils les tiennent en bon état;

(1) Ces dispositions se retrouvent dans les ordonnances de la troisième race. *Voy.* t. I[er] de la *Collection du Louvre.*

(2) Ce capitulaire ne peut bien s'expliquer qu'en le comparant toujours au livre du cens de l'abbaye de Saint-Germain, qui nous fait parfaitement connaître la situation des fermes.

(3) Ce passage donne l'idée de tout le vaste mobilier d'une *villa* à l'époque carlovingienne.

ils les remettront dans les fermes à leur retour des batailles (1). Qu'ils fassent placer dans notre gynécée tout ce qui doit s'y trouver : le lin, la laine, le pastel, le vermillon, la garance, les peignes, les laminoirs, les chardons, le suif, les vases et toutes les autres minuties qui y sont nécessaires. On fera au carême deux parts de tous les légumes, du fromage, du beurre, du miel, de la moutarde, du vinaigre, du millet, du pain, du foin sec et de celui qui est vert, des racines, des navets, de la chicorée, du poisson pêché aux viviers; l'une pour nous, l'autre pour l'évêque. Chaque juge aura dans l'étendue des domaines commis à sa garde des ouvriers qui travaillent bien le fer, l'or et l'argent; d'excellents cordonniers, tourneurs, charpentiers, menuisiers, tailleurs, oiseleurs; des hommes qui fassent parfaitement la cervoise, le cidre, le poiré et toutes les autres liqueurs; qu'ils aient des boulangers qui pétrissent des gâteaux, des faiseurs de filets et tant d'autres ouvriers qu'il serait trop long d'énumérer ici (2). »

(1) Le système de la propriété se liait alors essentiellement aux services militaires. La culture de la terre n'était pas tout, il fallait aussi la défendre. *Voy.* Ducange, v° *Forest* — *Villa* — *Feudum Militiæ* — *Membrum Loricæ* — *Hostis.*

(2) *Capitul. de Villis*, ann. 800. Ces fermes royales sont modelées sur les fermes ecclésiastiques; on doit comparer sans cesse ces capitulaires avec la *Polyptyque d'Irminon*, qui donne une si minutieuse description de la ferme de Palaiseau, une des plus opulentes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ce qui touche à la ferme de Palaiseau est intitulé : *Breve de Palatiolo.*

Ainsi, ces villas, établissements royaux jetés sur de si vastes bases, étaient de véritables fermes modèles qui comprenaient les ouvriers de toute espèce, les serfs et les colons cultivateurs, sous l'administration d'un comte ou d'un juge qui correspondait directement avec l'Empereur. Ce fut le meilleur revenu de la couronne, et ces fermes devinrent avec les monastères les origines des bourgs et des villages (1). Aussi Charlemagne prend-il le soin le plus attentif à les maintenir dans un bon état d'entretien et de conservation. « Que l'on répare tous nos édifices, en ayant soin de ne pas les laisser dégrader au point que l'on soit obligé de les rebâtir. Que nos chasseurs, nos fauconniers et tous nos autres officiers qui sont employés fréquemment à notre service dans le palais tiennent conseil dans nos villas, sur les ordres que nous ou la reine leur aurons envoyés par lettre ou de toute autre manière; comme sur ceux que notre sénéchal et notre bouteiller leur donneront en notre nom. Que nos pressoirs soient préparés avec soin, car personne ne doit fouler avec les pieds notre vendange; on s'y prendra d'une manière plus décente et plus propre. Nos gynécées seront tenus en bon état, couverts de toits, entourés de bonnes haies et munis de portes solides. Que chaque juge tienne fréquemment des audiences, rende la justice et veille à ce que nos serviteurs vivent honnêtement (2); qu'ils

(1) C'est de la *villa* romaine ou carlovingienne que sont venus les mots village, villainie (vilenie), vilain.

(2) L'administration des fermes royales comprenait trois sortes

n'empêchent pas un serf qui voudra nous porter plainte contre son maître de venir nous trouver. Et si un juge sait que ses subordonnés veulent l'accuser devant nous, qu'il nous fasse savoir les raisons qui l'animent contre eux, afin que nos oreilles ne soient point fatiguées d'une vaine plainte. Nous saurons ainsi si c'est le hasard ou la nécessité qui les amènent au palais. »

La ferme était habituellement située au milieu des vastes forêts; le suzerain y faisait son séjour de chasse lorsque venait le temps d'hiver, la Saint-Hubert des forts chasseurs; l'éducation des chiens, des faucons, des éperviers était l'objet des grandes sollicitudes du suzerain; car les chiens étaient de belle espèce d'Écosse, de Germanie; les danois, les suèves aux poils courts, les dogues (1) à la dent aiguë : « Quand nos jeunes chiens auront été recommandés à l'un de nos juges, dit Charlemagne, il les nourrira de son bien ou les donnera à ses subordonnés, qui sont les *majores*, les *decani* et les *cellarii* (2); ceux-ci alors

de devoirs : la justice, le service militaire, la redevance. Je crois que c'est l'usurpation de ces domaines par les comtes dans les désordres de la fin de la deuxième race qui a constitué particulièrement la féodalité. Les mêmes devoirs se reproduisent en effet dans les chartres des xe et xie siècles. Telle est l'opinion de Ducange. J'aurai plus tard à examiner le véritable caractère de la propriété foncière sous Charles le Chauve.

(1) *Molassus*, les glossaires donnent ce nom à une grosse espèce de dogue.

(2) C'étaient les fonctionnaires subordonnés qui dépendaient du comte ou juge. Ces titres-là sont évidemment romains. Charlemagne



auront soin de les bien nourrir. Si cependant nous ou la reine nous ordonnons qu'on les nourrisse de notre bien dans une de nos villas, le juge indiquera alors un homme qu'il chargera du soin de les élever. Que chaque juge fasse donner à nos serfs, les jours où ils sont de service, trois livres de cire; lorsque nous habiterons dans un lieu le jour de la Saint-André, ils feront donner ce jour-là aux serfs qui habitent le même endroit six livres de cire. On fera de même au milieu du carême. Les juges nous feront connaître chaque année pour la Noël (1) (et afin que nous sachions ce que nous possédons) tout ce qui est relatif à nos bœufs et à nos bouviers, à nos esclaves, aux laboureurs, les revenus qu'ils ont prélevés sur les champs, sur le vin, et de toute autre manière, les pactes faits et rompus, les bêtes prises dans nos bois; enfin ce qu'ils ont retiré des amendes imposées; ils énuméreront ce qui regarde la mer et les navires, les hommes libres et les centeniers qui servent dans nos fiscs, les marchés, les vignobles et le foin, ce qui a rapport au bois, aux planches, aux pierres et autres

adopte pour l'administration de ses fermes royales le système des métairies des Romains; il y a plus d'une disposition dans cette hiérarchie de la propriété qui se rattache à l'époque romaine ou gauloise. Il faut se rappeler que la méthode d'agriculture était très-perfectionnée chez les Gaulois.

(1) Pâques et Noël étaient les deux grandes époques au moyen âge. Je regrette bien vivement que M. Guérard n'ait pas publié encore la préface de la *Polyptyque de l'abbé Irminon*, ce monument remarquable sur l'état de la propriété; il ne manquera pas sans doute d'examiner l'état de la propriété gauloise et franque.

matériaux; ce qu'il importe que nous sachions des légumes, du millet et du pain, de la laine, du lin et du chanvre, des fruits, des noix grosses et petites, des arbustes plantés ou coupés, des jardins, des abeilles, des viviers, des cuirs, des peaux, de la chair, du miel, de la cire et du suif; des boissons telles que vin cuit, hydromel et vinaigre, de la cervoise, du vin vieux et du nouveau, des grains vieux et nouveaux aussi; des poules et de leurs œufs, des oies et des canards; enfin ce qu'ont fait les pêcheurs, les fabricants, les charpentiers, les cordonniers, les tourneurs, les selliers, les ouvriers en fer et en plomb, les exacteurs d'impôts (2).

La sollicitude de Charlemagne est si active, si minutieuse qu'il paraît craindre que les comtes, les centeniers ne s'en étonnent et ne murmurent : « Que les juges ne se plaignent pas si nous leur demandons toutes ces choses; ils agiront de même à l'égard de leurs subordonnés : ce qui se fait dans les villas et les maisons de simples particuliers peut bien se faire dans les nôtres et dans celles de nos juges. Que ceux de nos chars que l'on conduit à l'ennemi soient bien faits, et qu'on les construise assez bien pour que si la nécessité arrivait qu'il fallût les mettre à l'eau, ils

(1) La *villa* comprenait donc tout : agriculture, arts, métiers, d'où il faut conclure que c'est là l'origine, comme je l'ai dit, des villages, des villes. *Voy.* Ducange (*Glossaire*), le plus admirable dissertateur sur le moyen âge. Comme les produits étaient les principaux revenus du domaine, il n'est pas étonnant que Charlemagne y apporte toute sa sollicitude.

pussent passer un fleuve sans que l'eau pénétrât dans l'intérieur. Dans chaque char on mettra pour nos provisions douze muids de farine; ceux qui devront porter le vin en contiendront aussi douze muids. On mettra pareillement dans chaque char une lance et un écu, un carquois et un arc (1). Que l'on vende les poissons de nos viviers et qu'on les remplace par d'autres, afin qu'il y en ait toujours. Quand nous ne venons pas dans nos villas, qu'on vende ces poissons et que nos juges les fassent servir à notre profit. Qu'on nous rende compte de nos chèvres et de nos boucs, ainsi que de leurs cornes et de leurs peaux. Nous voulons que nos juges aient toujours tout prêts à nous être envoyés, soit à l'armée, soit au palais, des bons barils cerclés de fer, et qu'ils ne fassent plus d'outres de cuir. Que l'on nous fasse savoir combien on a pris de loups, et qu'on nous montre leurs peaux. Au mois de mai, on lâchera les chiens sur eux, et on tâchera d'en prendre le plus que l'on pourra, tant en les combattant avec le harpon, que par des fosses ou au moyen de chiens (2). »

(1) Il existe un autre capitulaire plus précis encore sur les préparatifs militaires quand le suzerain voulait marcher aux batailles. Mais pour les habitudes de guerre, il faut surtout consulter les chansons de gestes, où se trouvent merveilleusement dits les devoirs des services. (Voyez *Garin le Loherain*, *Berte aux grans piés*.) On voit surtout combien les murmures des comtes et vassaux étaient multipliés quand le service envers le suzerain se prolongeait trop de temps.

(2) Les devoirs des comtes s'étendaient ainsi à la partie des forêts; les dispositions sur les loups ont passé dans les ordonnances des rois

La vénerie s'étendait particulièrement à la chasse aux bêtes fauves, si essentielle à cette époque. Le glapissement du loup se faisait entendre auprès des villas, au pied de la tour monastique ; ils allaient par grandes troupes, et les pèlerins racontaient les périls qu'ils avaient éprouvés en traversant les déserts de la Bourgogne ou de la Champagne. Le loup joue toujours un très-grand rôle dans la légende féodale, comme dans la vie du saint ; il faut le plus souvent lui disputer la forêt que l'on défriche, le jardin potager qui entoure la cellule des moines. L'art de la culture est poussé très-loin ; c'est un héritage des colons gaulois, et Charlemagne, tout grand qu'il est, descend aux plus minutieux détails du jardinage : « Nous voulons qu'il y ait dans nos jardins toutes sortes d'herbes : des lis, des roses, de la sauge, de la rue, de l'aurone, des concombres, des poivrons, des citrouilles, des faséoles, du romarin, des pois chiches d'Italie, de l'ognon marin, du glaïeul, l'arbuste qui produit la gomme, de l'anis, de la coloquinte, des tournesols, de l'*amens*, du *silus*, des laitues, de la nielle, de la roquette blanche, du cresson, de la bardane, du pouliot, de la chicorée, de la moutarde, de la sarriette, du chervis, de la menthe, du pouliot sauvage, de la matricaire (1), des pavots, de la poirée, de la gui-

de France ; elles sont l'origine de l'organisation des capitaines de la louveterie continuée jusqu'à la révolution française. On trouve dans les chartres du moyen âge un grand nombre de comtes ou de *majores* qui portent le surnom de *Lupus*.

(2) Je donne ces petits détails afin de faire parfaitement connaître l'état de l'agriculture dans les fermes royales ou modèles.

mauve, de la mauve, des panais, des blettes, des choux-raves, des choux, des ognons, des poireaux, des radis, des échalottes, de l'ail, du chardon, de grosses fèves, des pois de Mauritanie, de la coriandre, du cerfeuil, des lacterides, des sclazeias. Dans ces petits jardins, on plantera tout près de la maison de la joubarbe. Quant aux arbres, il y aura diverses sortes de pruniers, de pommiers, de cerisiers, de poiriers, de pêchers, des nèfliers, des châtaigniers, des arbres à coings, des noisetiers, des amandiers, des lauriers, des pins, des figuiers et des noyers (1). »

C'est à la lecture de ce vaste capitulaire *de Villis*, si minutieux, si détaillé, qu'on peut se faire l'idée la plus juste, la plus sérieuse de l'administration domestique de Charlemagne; il s'agit de fixer ses revenus, d'organiser ses colonies fiscales, l'une des créations les plus admirables de ce temps. Les fermes n'étaient point seulement des cultures agricoles plus ou moins étendues, c'était une colonie entière, c'étaient de petites sociétés composées d'ouvriers de tous métiers qui, sous la conduite d'un délégué du fisc, travaillaient pour le bien-être commun et à l'avantage du maître, sorte de tradition de la famille romaine, réu-

(1) Le capitulaire *de Villis* porte la date de 800, l'année même où Charlemagne réalisa la vaste idée impériale; ainsi, à côté de la pourpre des Césars, la culture minutieuse des jardins! Baluze a publié ce capitulaire avec un grand soin. M. Pertz l'a accompagné d'excellentes annotations. On n'étudie pas assez généralement *la collection* de Goldast sur l'époque carlovingienne; elle contient des renseignements précieux.

nion d'esclaves et d'affranchis. Le capitulaire *de Villis* est une des œuvres de Charlemagne la plus complète, car il comprend l'administration de chacune des fermes modèles; il nous fait pénétrer dans la vie intime de la société; l'ouvrier était attaché comme le laboureur au fisc royal, tous travaillaient à l'amélioration du domaine. Ces capitulaires nous révèlent l'état des propriétés foncières, la condition des serfs et des hommes libres, le genre de culture des terres, car les Gaulois étaient grands agriculteurs; leurs méthodes s'étaient confondues avec les traditions de Rome, et le contact des Arabes les avait perfectionnées encore. Les fermes étaient les revenus des rois; il y avait là des travailleurs pour la terre, des cultivateurs pour les champs, des hommes qui fabriquaient les armures de guerre, ou façonnaient les tonneaux de la vendange: chaque serf avait son état, chaque homme du manoir son emploi; la plupart des revenus se recueillaient en nature; le suzerain recevait le vin de ses fermes, les récoltes de ses champs, la viande de ses moutons, de ses porcs qu'il comptait un à un, parce qu'il en avait besoin aux jours de ses banquets, quand le vin du Rhin et de la Moselle coulait à pleins bords dans la coupe féodale. Chacune de ces fermes était donc un tout, un ensemble, qui réunissait comme dans une cité tous les arts, tous les métiers (1).

(1) L'aspect des *villas* romaines, même dans leurs ruines, peut très-bien nous expliquer les fermes gauloises et franques. Tous ceux qui visitent Tivoli ont salué la *villa Adriana* à mi-route avec

L'acte qui organise si admirablement les fermes carlovingiennes n'est point un capitulaire, dans le sens absolu du mot; c'est un règlement que Charlemagne rédige, proclame, pour la gestion de son propre domaine; quand il fait rédiger ce vaste code d'administration, il n'est encore que le chef des Francs, la couronne impériale n'a pas touché son front : il s'occupe moins de son empire que de l'organisation de son domaine. C'est la coutume des rois francs de la première race, que de gérer les revenus de leur domaine, assez considérables pour rendre l'impôt général imperceptible; les revenus du fisc se composaient alors surtout de redevances, de perceptions en nature, de corvées pour les routes, de blé, de vin, d'armes pour les batailles ou les plaids royaux, et de services en personne. Enfin les ressources du suzerain s'agrandissaient de quelques sous ou deniers d'argent levés sur les hommes libres, et destinés à maintenir la splendeur de la couronne.

ses cyprès, ses pins, ses vastes bâtiments en ruine, ses cases de serfs ou de prétoriens. Ainsi devaient être les fermes carlovingiennes.

CHAPITRE IX.

TRAVAUX PUBLICS, COMMERCE, INDUSTRIE.

Idée des grands travaux qui se rattachent à Charlemagne. — Les tours. — Les phares. — Les camps. — Les églises. — Cathédrale d'Aix. — Traditions sur les églises de Cologne et de Mayence. — Le grand pont du Rhin. — Le grand canal. — Jonction du Danube et du Rhin. — Commerce. — Unité des monnaies. — Le maximum. — Le luxe. — Les pelleteries. — Les joyaux. — Foires et marchés. — Marine. — Les ponts. — Construction des navires. — Gardes des ports et rivières. — État des corporations de nautonniers.

---

768 — 814.

Lorsqu'un homme supérieur a dominé une génération par sa renommée, les traditions populaires lui attribuent toutes les grandes choses que son époque a produites. On réunit en lui les œuvres d'un temps, les labeurs des races couchées au tombeau; il est comme le symbolisme des merveilles d'une civilisation morte : existe-t-il un temple brisé, des vestiges, des ruines monumentales? c'est toujours cet homme qui les a laissés en passant dans la vie. Autour de lui

se groupent tous les événements, toutes les pompes d'un siècle. Ainsi se présente le souvenir de Charlemagne! Parcourez les villes du Rhin et du Mein, Mayence, Francfort, Cologne, Aix-la-Chapelle, les cités allemandes ou belges, chaque pan de muraille en ruine, chaque palais démoli, ces églises en décombres, c'est toujours le vieil empereur qui les a construits. Dans le midi même de la France, les tours larges et carrées de l'art romain lui sont attribuées, témoin la tour *Magne* de Nîmes (1). Depuis les rochers des Pyrénées où retentit Roncevaux, jusque chez les Saxons où le nom de Witikind est encore si populaire, il n'y a qu'une seule tradition : Charlemagne a tout fait, il est le fondateur de tout ce qu'il y a de puissant et de fort pendant les VIIIe et IXe siècles.

Il est donc bien difficile de préciser dans les recherches de l'histoire le vrai ou le faux de toutes ces traditions; Charlemagne fut le grand constructeur de monuments publics, nul n'en doute; il avait emprunté aux idées romaines ce besoin de laisser de longues traces de son nom; ses rapports avec les Lombards, ses visites fréquentes à Rome, ses relations avec la

(1) J'ai visité à deux reprises les vestiges de la tour *Magne*, placée près du beau jardin et des eaux qui murmurent à Nîmes; est-ce un monument romain, visigoth ou carlovingien? Il n'y a là aucun caractère distinct; toutefois les recherches de l'érudition ont attribué à Charlemagne la construction de cette tour. Il faut se rappeler que Louis le Débonnaire fut longtemps le roi méridional. *Voyez* dom Vaissète, t. Ier de sa grande *Histoire du Languedoc*.

Grèce lui avaient donné le goût et les moyens d'accomplir de larges œuvres d'art. Dans l'intérêt de son système militaire d'abord, il s'occupa spécialement de la construction de fortes tours et de camps retranchés à la manière des légions, pour protéger ses frontières contre l'invasion des peuples voisins. On en trouve encore des vestiges qui par leur caractère datent du VIII[e] et IX[e] siècle ; elles sont construites comme les tours carrées que les Romains établissaient dans les pays conquis pour maintenir les peuples domptés ; elles se réduisent à quatre fortes murailles dont quelques-unes crénelées, avec des ouvertures et des jours (1). A côté des tours, sur les côtes, des phares pour l'observation des mers ; le poëte saxon et le moine de Saint-Gall (2) rapportent que dans la crainte des invasions des Nortmans Charlemagne avait fait construire quelques-uns de ces phares qui se renvoyaient des signaux entre eux pour indiquer la présence des flottes ennemies. Plus tard, lorsque les terribles invasions des Nortmans menacèrent toutes les côtes de la Gaule et les fleuves qui fécondent les terres, ces tours placées çà et là furent destinées à préserver les pays des pirates scandinaves. Quand elles

(1) Toutes ces ruines carlovingiennes sont dépouillées d'ornements ; on peut en voir quelques débris encore à Poitiers, à Saint-Benoit-sur-Loire. La tour de Saint-Faron de Meaux était du VIII[e] siècle. Mabillon a donné la description de l'abbaye de Saint-Ricquier, qui datait du VIII[e] siècle. Voyez *Sæcul. IV*. Benedict., tome I[er], page 111.

(2) *Monach. S.-Gall.*, lib. II.

furent négligées aux jours de décadence, les Nortmans vinrent jusqu'aux monastères et aux cités de la Seine et de la Loire : fatale désolation qui assombrit tout le IXe siècle !

Charlemagne s'applique surtout à la construction des chapelles et basiliques ; le christianisme étant son principe de civilisation, sa puissance de gouvernement, non-seulement il protége les monastères, les dote de trésors, les enrichit de redevances, mais il en construit de nouveaux. Maîtres des mines et des forêts germaniques, il envoie à Rome l'étain, le plomb, les charpentes nécessaires pour les églises du monde chrétien ; mais la cathédrale de son amour, c'est à Aix qu'il la construit (1) ; il dépouille Ravenne de ses marbres, de son porphyre pour élever la chapelle royale où il prie à chaque solennité, et dans laquelle sera construit son vaste tombeau ; à Aix, il tiendra la cour plénière de la mort pendant les âges, et son oreille n'entendra plus d'autre trompette que celle du jugement dernier.

Si vous visitez la vieille cité, vous voyez partout des traces de Charlemagne ; à Aix, ces eaux qui coulent

(1) Je crois qu'il est difficile de mettre en doute que le cintre ou la rotonde de l'église d'Aix-la-Chapelle ne soit la même que celle que fit construire Charlemagne ; le plan avait été dressé par lui, comme le dit Alcuin, *Epist. IV.* Théodulfe donne le nom de Hiram en souvenir de David à l'architecte qui bâtit le temple. Théodulfe, liv. III. Une chronique dit que la basilique d'Aix-la-Chapelle avait été construite avec les pierres des démolitions de la cité de Verdun. (*Chron. Hugon. Flavin. MSS. Labbe.*, t. Ier, p. 117.)

brûlantes dans ce vaste réservoir où l'ouvrier descend chaque jour pour boire dans la tasse de cuir commune à tous comme les hanaps du moyen âge (1), c'est Charlemagne qui les a découvertes; il a fait bâtir la piscine où les pauvres souffreteux se faisaient guérir, et où lui-même aimait à se baigner. Cette cathédrale, qui est la gloire et le fleuron de la cité plus vieille que Cologne, c'est l'Empereur qui l'a fait construire, les fondements ont été posés par lui; là se voient encore la chaise de pierre froide où il s'assit, le trésor resplendissant de sa mémoire, le tombeau où il voulut être couché, lui l'homme fort (2), au-dessous du grand dôme de pierre. La cathédrale d'Aix est antérieure à l'art gothique; le byzantin domine, il n'y a rien de l'école sarrasine et de ces petites fantaisies du XIIe siècle; il y a des additions que la marche du temps a faites, que l'ignorance est venue ajouter à la simple basilique, mais la pensée de ce monument est

(1) J'ai vu à Aix-la-Chapelle cet immense concours d'ouvriers qui viennent boire à la source d'eau chaude. Il était six heures du matin; ils s'y rendaient avec un ordre et un calme respectueux, buvaient leur verre d'eau chaude et s'en revenaient en donnant un souvenir à Charlemagne. La fontaine est dans un fond où l'on descend par deux rangées d'escaliers. La piscine commune n'existe plus.

(2) Il m'a été dit qu'un remarquable sculpteur, chargé de composer la statue de Charlemagne pour la chambre des pairs, était allé à Aix-la-Chapelle pour mesurer les ossements de l'Empereur; il affirme que ces os sont ceux d'un homme d'une taille ordinaire. Je crois que l'artiste a été trompé; les débris du crâne et de la main, s'ils sont réellement de Charlemagne, paraissent immenses.

du IXe siècle; la piété des générations a disputé ces débris aux âges qui brisent tout.

Mayence, Cologne, Francfort, veulent avoir également des cathédrales et des monuments publics dont l'origine remonte à Charlemagne. Le vieil empereur, pour les populations germaniques, est un conquérant, un législateur, un saint; sa grandeur n'a pas été seulement passagère sur la terre, elle rayonne encore dans le ciel au milieu des anges, des confesseurs et des martyrs (1). Dans ces pays du Rhin, où les confréries de maçons firent de si grandes choses, on a placé Charlemagne parmi les chefs de ces confréries; les traditions le représentent, lui, avec Renaud de Montauban, Roland et les paladins les plus fameux, tous échangeant leurs manteaux de comtes contre le simple vêtement de l'ouvrier (2) pour élever des cathédrales et bâtir des monastères. Renaud, l'équerre en main, a porté des moellons pour la basilique; et ces traditions fantastiques, mêlées aux légendes sur les œuvres des anges et des saints, expliquent la plupart des créations merveilleuses de Cologne, de Mayence, de Francfort et d'Aix-la-Chapelle. Ces monuments gigantesques n'ont pu être conçus que par

(1) J'ai assisté au jubilé septennal d'Aix-la-Chapelle; les reliques du grand Charlemagne sont montrées au peuple. Il y avait à Aix plus de 17,000 pèlerins allemands.

(2) *Voyez* la chanson de gestes de *Renaud de Montauban* et la légende sur la cathédrale de Cologne. Maugis aussi se fait maçon, et Charlemagne porte des pierres d'une grosseur énorme par humilité.

des empereurs ou des paladins aux bras nerveux, qui se réunissaient aux ouvriers par un sentiment de pénitence. Cathédrales, châteaux fortifiés sur les collines du Rhin, tours isolées, tous ces monuments se rattachent à l'histoire de Charlemagne; à Fulde, chaque brin d'herbe sur les ruines vous dit le nom du grand empereur.

Parmi ces œuvres immenses que l'on attribue à un seul homme, il est quelques projets dont les chroniques laissent trace, et qui peuvent montrer à quel point d'activité était parvenue l'intelligence de Charlemagne. Les traditions rapportent que l'Empereur avait fait construire un vaste pont sur le Rhin (1), en face de Mayence; les arches en furent emportées par une crue du fleuve, et cet événement causa une vive tristesse à Charlemagne, qui le fit rebâtir en bois. Si l'on remarque la largeur du fleuve à Mayence, la rapidité des flots du Rhin, on doit reconnaître que si le génie de l'Empereur aimait à vaincre les difficultés de la nature et ne connaissait pas les obstacles, l'art de l'ouvrier devait être déjà porté à une grande perfection. La solidité des cathédrales et des édifices constate à quel point de grandeur l'art était parvenu. Charlemagne avait à sa disposition non-seulement des hommes de race germanique, patients, laborieux, mais encore les ouvriers lombards, qui avaient hérité de toutes les traditions de l'ancienne

(1) *Monach. Saint-Gall*, liv. Ier. Tout le monde sait qu'il n'existe aujourd'hui à Mayence qu'un simple pont de bateaux.

Rome (1), et les Grecs, que nul ne pouvait égaler dans les ouvrages d'adresse. Les machines de guerre étaient poussées à une grande perfection, et les Romains se trouvaient encore là les maîtres de tous pour élever une tour ou rendre solide une muraille. Ce pont du Rhin vis-à-vis de Mayence, rebâti sur pilotis en bois et en pierres, fut incendié par l'imprudence des mariniers, et la fin du règne de Charlemagne ne permit pas de le reconstruire (2).

Un projet plus vaste, plus gigantesque dont l'exécution rivalise peut-être avec les plus beaux travaux modernes, c'est la résolution prise par Charlemagne de joindre le Rhin et le Danube par un large canal; Ratisbonne et Mayence étaient les points extrêmes de la ligne : l'importance de ce canal n'avait point échappé à l'Empereur; il voulait joindre la Baltique à la mer Noire; on pourrait naviguer par le Rhin et le Mein, de l'Océan jusqu'à Constantinople. Dès que l'Empereur est maître des terres qui s'étendent de la Belgique à la Hongrie, ce projet préoccupe son

(1) Je crois que pour tout ce qui touche à l'art, le siècle de Charlemagne emprunta beaucoup à Constantinople et à Rome; les monuments d'architecture le constatent : la plupart des artistes étaient Grecs ou Romains. Je ne partage pas l'opinion de M. de Bastard, qui fait un art purement franc-gaulois; je crois que cet art était la barbarie et n'allait pas au delà des peintures sauvages du Mexique et de l'Inde; l'art grec corrigea tout. Sur ces questions d'art, on ne saurait trop lire ce qu'a publié l'ingénieux M. Dideron, l'un des esprits les plus remarquables et les plus avancés dans ces questions d'art du moyen âge.

(2) *V.* Éginhard, *de Vitâ Carol. Magn.*

esprit (1); la distance de Mayence à Ratisbonne est de cent lieues environ; les canaux de Drusus et de Corbulon, le premier qui joint le Rhin à l'Yssel, et le second qui réunit le Rhin à la Meuse, lui donnent l'idée d'un plus vaste travail qui enlacerait comme deux grands frères le Danube et le Rhin. Charlemagne visite lui-même le pays, sonde les rivières, reconnaît la possibilité de son œuvre, et y met la main avec ardeur (2).

Quand vous visitez Ratisbonne à trois lieues dans les terres, vous trouvez une petite rivière qui se nomme encore l'Altmulh; elle prend sa source près de Rattembourg en Franconie; aujourd'hui elle n'est plus complétement navigable, parce que toutes les belles campagnes ont fait des saignées à la rivière et absorbent ses eaux. En remontant cette rivière l'espace de sept lieues, on se trouve à peu de distance de la Riza, que nous retrouvons encore en Franconie sous le nom de Retnitz; la Retnitz passe à Nuremberg, et se jette par Ramberg dans le Mein (3). Ce système fluvial se rattache à de très-courtes dis-

(1) Il existe une dissertation spéciale sur ce grand canal de jonction du Danube avec le Rhin. Elle est l'œuvre de M. Schœpfling, qui était associé étranger de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres (1765).

(2) L'origine de ce projet peut se reporter de 794 à 800, après la guerre des Saxons et des Huns.

(3) J'ai voulu faire cette route en 1837 pour suivre les traces de Charlemagne et pénétrer son projet de canalisation; mais aujourd'hui tout n'est plus navigable; on y suppléera sans doute par les tracés de vastes chemins de fer qui couvrent déjà l'Allemagne.

tances comme une belle lisière d'argent; il n'y avait qu'à lutter contre des obstacles de terrain et la difficulté de naviguer dans des rivières où les lits ne sont pas toujours profonds. Du Rhin au Mein, les eaux se marient dans de larges nappes; du Mein à la Retnitz, rien de plus simple encore; on arrivait ainsi jusqu'à Nuremberg : le travail pénible était seulement d'ouvrir un chemin de l'Altmulh à la Retnitz, et ce chemin offert aux eaux fut le canal large de vingt pieds que l'Empereur fit creuser avec une activité infatigable.

Les annales de Fulde nous donnent quelques détails sur ces travaux remarquables, et le poëte saxon les a célébrés dans ses vers; il indique ce canal comme un *fossé grand et très-grand* (1); dans quelques parties il avait près de trois cents pieds de large, comme un vaste bassin. On eut à lutter pour l'accomplir contre les courses des Saxons, et ce qui était plus difficile à vaincre encore, contre les continuels éboulements de terre. Charlemagne, pour encourager les travailleurs, fit lui-même le voyage de la canalisation qu'il voulait ouvrir. Du Danube où il s'embarqua à Ratisbonne (2), il entra dans l'Altmulh, la remontant jusqu'au canal dans une petite barque très-frêle; le fossé n'était point achevé; il se rendit par terre jusqu'à la Retnitz, où, se réembarquant, il suivit le cours de la rivière jusque dans le Mein; il séjourna quelque temps à

(1) *Fossatum magnum et maximum.* D'après les *chroniques de Moissac et de Lorch*, il avait 2,000 pas de long et 300 pieds de large. *V.* aussi le moine d'Angoulême.

(2) La présence de Charlemagne à Ratisbonne est de 794.

Wurtzbourg et à Francfort, où il tint une diète solennelle. On peut voir encore aujourd'hui quelques vestiges de ce canal ou de ce vaste creusement de terre; ce n'est plus qu'un fossé, et le village qui est situé à peu de distance a retenu encore le nom de *Graben,* traduction du mot fossé en langue germanique (1). On ne sait quelles grandes et mélancoliques pensées vous saisissent au cœur lorsqu'on parcourt ces fleuves, ces rivières, ces terres que Charlemagne foula de ses pieds pour concevoir l'œuvre immense d'une canalisation germanique. Que les projets de l'homme sont fragiles! Où sont les traces de sa grandeur? A Charlemagne il faut aussi attribuer la construction de ces palais, de ces fermes modèles qu'on trouve encore en Bavière, en Saxe, colonies complètes qui font l'objet de ses capitulaires: les rois mérovingiens avaient déjà construit quelques-unes de ces résidences au milieu des forêts épaisses de la Gaule, véritables bourgs qui depuis se changèrent en cités. Charlemagne leur donna une grande extension; il existe encore quelques vestiges à Francfort des palais carlovingiens (2); en France, plusieurs

(1) Les habitants vous montrent une petite jetée qui règne jusqu'au village de Dettenheim, et qu'ils disent être les vestiges du grand canal carlovingien. M. Schœpfling avait rapporté le fait, et je l'ai vérifié en 1837.

(2) On m'a montré à Francfort-sur-le-Mein des pans de murailles et des vestiges qu'on dit se reporter à Charlemagne. Il existe même, à ce qu'on croit, un palais du grand empereur; mais ce palais ne me paraît pas se reporter aussi haut; il se marie merveilleusement avec cet ensemble de maisons du XIV[e] siècle qui font de

villes doivent leur origine à ces fermes ou colonies royales; là étaient les marchands, les ouvriers, les constructeurs, les colons et les paysans qui cultivaient la terre; les produits de l'agriculture étaient réservés au service des tables souveraines, et ces fermes modèles devinrent le principe d'un grand commerce et d'une industrie active.

Dans ces temps primitifs où les idées ne se présentent jamais nettement, on ne peut pas dire d'une manière absolue que Charlemagne protégea le commerce; ce serait là un de ces systèmes qu'il ne faut jamais proclamer hautement en histoire parce qu'ils sont faux; le commerce naît, se développe de lui-même, on ne le crée pas plus qu'on ne le domine. L'administration régulière de Charlemagne favorisa des rapports plus actifs et plus sûrs; les comtes, les juges, les *missi dominici* firent cesser la plupart de ces pillages et de ces dévastations qui empêchaient les rapports de ville à ville, de province à province. Comme Charlemagne eut des relations politiques avec la Grèce, les Lombards, les califes et les Sarrasins, il dut s'ensuivre une plus active fréquence dans les rapports, une plus grande sûreté dans les relations; on put transporter les épices de la Syrie, les tapis de Bagdad, les soies de Constantinople, les reliquaires d'or, les ouvrages d'ivoire, les vins d'Espagne, les parfums d'Arabie. Ce commerce était la suite des rapports politiques

Nuremberg et du vieux Francfort les villes les plus pittoresques de l'Allemagne.

avec l'Orient, la conséquence des nouvelles voies ouvertes de peuple à peuple. La vie des pieux pèlerins indique que déjà les navires francs au IXe siècle visitaient les villes de Syrie (1). Mais, roi de race germanique, Charlemagne avait trop à faire pour assurer sa conquête, affermir sa domination ; il s'occupait donc peu du commerce ; esprit militaire ennemi du luxe, il proscrivit les habits somptueux et les riches décors des cours plénières, débouché naturel pour les produits de l'industrie, car un empire sans luxe est la mort pour les transactions commerciales.

Cependant, dans quelques-uns de ses capitulaires l'Empereur prescrit les dispositions qui se rattachent plutôt encore à l'administration du commerce qu'à son agrandissement; il veut établir l'unité des monnaies et des mesures au milieu de ces peuples si divers par leurs habitudes, leurs coutumes et leurs lois; il fixe la valeur de la livre d'argent, du denier, il les partage, les subdivise, afin que cette base devienne commune à toutes les transactions; il voudrait qu'il n'y eût qu'une monnaie dans toute l'étendue de son empire. Cette unité partant d'une base simple le préoccupe; il en est question dans trois ou quatre capitulaires (2), et ce qu'il y a de plus curieux encore,

(1) On ne pourra jamais écrire l'histoire du commerce en Orient si on ne suit les annales des pèlerinages à Jérusalem; autour du tombeau de Jésus-Christ se tenait une grande foire : « *Diversarum gentium undiquè propè innumera multitudo* 15 *die septembris anniversario more in Hierosolymis convenire solet ad commercia mutuis conditionibus et emptionibus peragenda.* »

(2) Comparez Leblanc (*Traité des Monnaies*), qui a donné une

c'est que l'on retrouve dans ces actes l'idée première du maximum qui fut appliquée plus tard à l'époque d'énergie de la révolution française. La pensée d'une taxe pour les marchandises, la fixation d'un taux qu'elles ne puissent dépasser, appartiennent nécessairement à un pouvoir fort et violent qui ne tient compte d'aucun intérêt pour arriver au but d'organisation sociale qu'il se propose (1). Le luxe, ce grand mobile des transactions commerciales, est proscrit avec cette brutalité moqueuse qui caractérise souvent son pouvoir. Les chroniques nous ont conservé quelques traits de raillerie de Charlemagne contre ses barons trop luxueux, et le moine de Saint-Gall, ce poétique conteur des anciens temps, nous apprend quel stratagème l'Empereur employa pour dégoûter ses courtisans des vêtements somptueux (2) : « Un certain jour de fête, dit le chroniqueur, après la célébration de la messe, Charles dit aux siens : « Ne nous laissons pas engourdir dans un repos qui nous mènerait à la paresse, allons chasser jusqu'à ce que nous ayons pris quelque animal, et partons tous vêtus comme nous le sommes. » La journée était froide et pluvieuse ; Charles portait un habit de peau de brebis qui n'avait pas plus de valeur que le rochet dont la

très-belle dissertation sur les monnaies carlovingiennes et les capitulaires de 779, 794, 805 et 808.

(1) Il y a ainsi peu de chose de nouveau dans les idées humaines. Charlemagne alla jusqu'à fixer le prix des fourrures, chaperons et rochets. (*Capitul.*, ad ann. 808, art. 5.)

(2) V. *Capitul.*, 789, et Éginhard, *Vita Carol.*, cap. XXIII.

sagesse divine approuva que saint Martin se couvrît la poitrine pour offrir, les bras nus, le saint sacrifice. Les autres grands, arrivant de Pavie où les Vénitiens avaient apporté tout récemment des contrées au delà de la mer toutes les richesses de l'Orient, étaient vêtus comme dans les jours fériés d'habits surchargés de peaux d'oiseaux de Phénicie entourées de soie, de plumes naissantes du cou, du dos et de la queue des paons, enrichies de pourpre de Tyr et de franges d'écorce de cèdre (1); sur quelques-uns brillaient des étoffes piquées, sur quelques autres des fourrures de loir. C'est dans cet équipage qu'ils parcoururent les bois; aussi revinrent-ils déchirés par les branches d'arbres, les épines et les ronces, percés par la pluie et tachés par le sang des bêtes fauves ou les ordures de leurs peaux. « Qu'aucun de nous, dit le malin Charles, ne change d'habits jusqu'à l'heure où on ira se coucher; nos vêtements se sècheront mieux sur nous (2). » A cet ordre, chacun, plus occupé de son

(1) *Monach. Saint-Gall,* lib. II. Ceci peut donner une idée des vêtements de luxe de cette époque et de l'étendue du commerce avec Byzance. Ces vêtements somptueux des leudes et barons venaient de Rome, de Venise, de Constantinople.

(2) C'était là une de ces railleries que se permet la puissance, une de ces leçons données souvent par Charlemagne. Le moine de Saint-Gall fait de Charlemagne le grand éducateur des hommes d'armes et même des clercs. Les capitulaires contiennent des articles très-sévères contre le luxe; toutefois Charlemagne devient plus indulgent après son élévation à l'empire; il sent le besoin de la splendeur dans ses cours plénières. Voy. *Monach. Saint-Gall* et Éginhard, *de Vitâ Carol.*

corps que de sa parure, se mit à chercher partout du feu pour se réchauffer. A peine de retour et après être demeurés à la suite du roi jusqu'à la nuit noire, ils furent renvoyés à leurs demeures. Quand ils se mirent à ôter ces minces fourrures et ces fines étoffes qui s'étaient plissées et retirées au feu, elles se rompirent et firent entendre un bruit pareil à celui de baguettes sèches qui se brisent. Ces pauvres gens gémissaient, soupiraient et se plaignaient d'avoir perdu tant d'argent dans une seule journée. Il leur avait auparavant été enjoint par l'Empereur de se présenter le lendemain avec les mêmes vêtements. Ils obéirent; mais tous alors, loin de briller dans de beaux habits neufs, faisaient horreur avec leurs chiffons infects et sans couleur. Charles, plein de finesse, dit au serviteur de sa chambre : « Frotte un peu notre habit dans tes mains et rapporte-nous-le. » Prenant ensuite dans ses mains et montrant à tous les assistants ce vêtement qu'on lui avait rendu bien entier et bien propre, il s'écria : « O les plus fous des hommes! quel est maintenant le plus précieux et le plus utile de nos habits? Est-ce le mien que je n'ai acheté qu'un sou ou les vôtres qui vous ont coûté non-seulement des livres. pesant d'argent, mais plusieurs talents. » Se précipitant la face contre terre, ils ne purent soutenir sa terrible colère. Cet exemple, Charlemagne le donna si bien, non pas une fois seulement, mais pendant tout le cours de sa vie, qu'aucun de ceux qu'il jugea dignes d'être admis à le connaître et à recevoir ses instructions n'osa jamais porter à

l'armée et contre l'ennemi autre chose que ses armes, des vêtements de laine et du linge. Si quelqu'un d'un rang inférieur et ignorant cette règle se présentait à ses yeux avec des habits de soie ou enrichis d'or et d'argent, il le gourmandait fortement et le renvoyait corrigé et rendu même plus sage (1) par ces paroles : « O toi, homme tout d'or! ô toi, homme tout d'argent! ô toi, tout vêtu d'écarlate! pauvre infortuné, ne te suffit-il pas de périr seul par le sort des batailles? Ces richesses dont il eût mieux valu racheter ton âme, veux-tu les livrer aux mains des ennemis pour qu'ils en parent les idoles des gentils? »

Le goût des pelleteries, des étoffes de soie, des longs manteaux, des agrafes d'or s'était répandu parmi les seigneurs francs; l'époque si luxueuse, si orientale de Dagobert (2) se reproduisait sous le règne de Charlemagne; les comtes, les juges aimaient a déployer un grand luxe; les femmes, toutes chargées de bandelettes d'or, avaient des bracelets comme dans les cérémonies publiques de Byzance; les meubles d'ivoire se multipliaient dans les palais; on incrustait les livres du Vieux et Nouveau Testament, on enluminait les manuscrits (3), les Francs portaient des

(1) *Monach. S.-Gall.*, lib. II.

(2) L'époque de Dagobert est plus byzantine qu'on ne croit pour les arts. *Voy.* la *Dissertation sur le commerce de la première race*, par l'abbé Carlier, 1753.

(3) Il existe encore quelques manuscrits enluminés de l'époque carlovingienne, ce sont des Bibles ou des missels; ils ont été presque tous reproduits dans la somptueuse collection de M. de Bastard;

gants de peau de daim et des couronnes au front; on se parait de beaux joyaux, même dans les diètes et assemblées de comtes et de barons; les évêques portaient des crosses d'or, des mitres d'or, des chapes d'or.

Les échanges et les achats de marchandises se faisaient dans les foires, landits et marchés permis et indiqués par les chartres; comme les routes étaient peu sûres, les marchands venaient par caravanes; quelques-uns de ces marchés et landits autour des cathédrales, où venaient se pourvoir les nobles hommes, les monastères et le peuple, étaient devenus célèbres; là s'étalaient les marchandises, les joyaux précieux; on y voyait groupés sous des tentes des marchands saxons, lombards, bretons, grecs, sarrasins et surtout juifs, sous la protection du saint patron du lieu et de la crosse abbatiale. Toutes les denrées étaient franches d'impôt, sauf la redevance au monastère qui prêtait la place; plusieurs diplômes de Charlemagne autorisent ces marchés; selon les anciennes coutumes (1), on y vendait tout, même le serf acheté en Saxe et en Bretagne, rasé comme les serviteurs de Dieu aux monastères (2). C'était l'objet

ils prouvent le contraire de ce qu'affirme M. de Bastard, car tous révèlent l'origine byzantine.

(1) Il existe même une de ces chartres originales avec scel pour les priviléges commerciaux dans la précieuse *Collection des archives du royaume.* (Carton 2. Carlovingiens.)

(2) *Capitul. Carol. Magn.*, lib. VI, art. 119 et 423. *Capit.*, ann. 803, art. 2 et 3.

de la plainte continuelle des hommes saints et pieux, qui ne pouvaient souffrir ce commerce d'hommes. Il faut lire les exhortations de quelques-uns des évêques qui cherchent à éteindre parmi les chrétiens cette habitude d'acheter des hommes, cette vente de chair humaine.

Les transports des marchandises se faisaient par les rivières, par les chemins ou les voies dont les vestiges restent encore; les Romains avaient coupé la Gaule de mille routes pavées, monuments utiles de leur grandeur; à travers ces voies, les marchandises étaient apportées aux foires et marchés; durant la route, elles étaient exemptes du péage, du droit de tonlieu et d'une multitude d'autres redevances que la coutume avait établies au profit du comte ou de l'évêque. Quand elles venaient de pays lointains, ces marchandises embarquées sur des navires aux mille rames voguaient sur les mers; la plupart de ces navires saxons, danois ou frisons venaient de la Baltique (1); c'étaient des barques longues, découpées en forme de pirogue, de manière à pouvoir lutter contre la tempête (2). Dans la Méditerranée, ces barques

(1) Les relations diplomatiques se traitaient même par les marchands. En voici un exemple saxon : *Intereà Godefridus rex Danorum per quosdam negunciantes mandavit duci qui Fresiam prævidebat, audisse se quod ei Imperator esset iratus.* (*Annal. Metens.* ad ann. 809.)

(2) On trouva dans la Seine, vers le milieu du XVIIIe siècle, une barque en forme de pirogue; on lut un mémoire à l'Académie des inscriptions, et on ne douta pas que ce ne fût là un débris de ces barques scandinaves qui effrayèrent les paisibles monastères du moyen âge.

étaient sarrasines, lombardes ou grecques; ici, elles se rapprochaient des galères romaines; Marseille dans la Méditerranée, Venise dans l'Adriatique, avaient déjà leur importance commerciale, et l'on citait les flottes grecques comme vigoureusement armées, puisqu'elles résistaient par le feu grégeois aux invasions des Sarrasins.

Charlemagne voulut avoir aussi sa marine; il fit creuser des ports, et Boulogne lui doit son agrandissement et la fondation du phare qui annonce aux vaisseaux l'approche de la terre. La marine du IXe siècle était tout à la fois militaire et marchande; l'Empereur avait compris déjà qu'au midi et au nord son empire était également menacé par les navires saxons et sarrasins (1); la préoccupation de ce danger se révèle dans l'esprit de ses lois et de ses mesures; il s'en inquiète, il les voit partout, et le moine de Saint-Gall raconte encore un de ces épisodes qui font connaître le caractère et la triste prévoyance de Charlemagne sur le sombre avenir de son empire: « Charles, qui toujours était en course, arriva par hasard et inopinément dans une certaine ville maritime de la Gaule narbonaise. Pendant qu'il dînait et n'était encore connu de personne, des corsaires normands vinrent pour exercer leurs pirateries jusque dans le port. Quand on aperçut les vaisseaux, on prétendit que c'étaient des marchands juifs, africains ou bre-

(1) Ce fut en 802 que parurent sur les côtes les premières barques des Normands. Voyez *Capitul.* 2. Éginhard, *Vit. Carol.*

tons; mais l'habile monarque, reconnaissant à la construction et à l'agilité des bâtiments qu'ils portaient non des marchands, mais des ennemis, dit aux siens (1) : « Ces vaisseaux ne sont point chargés de marchandises, mais remplis de cruels ennemis. » A ces mots, tous ses Francs, à l'envi des uns des autres, courent à leurs navires, mais inutilement; car les Normands, apprenant que là était celui qu'ils avaient coutume d'appeler Charles le Puissant, craignirent que toute leur flotte ne fût prise dans ce port ou ne fût détruite, et ils évitèrent par une fuite rapide, non-seulement les glaives, mais même l'approche de ceux qui les poursuivaient. Cependant le religieux Charles, saisi d'une juste crainte, se levant de table, se mit à la fenêtre qui regardait l'orient et demeura très-longtemps le visage inondé de pleurs. Personne n'osant l'interroger, ce prince belliqueux, expliquant aux grands qui l'entouraient la cause de ses larmes, leur dit : « Savez-vous, mes fidèles, pourquoi je pleure si amèrement? Certes, je ne crains pas que ces hommes réussissent à me nuire par leurs misérables pirateries; mais je m'afflige profondément que,

(1) *Monach. S.-Gall.*, liv. II. Il règne une étrange confusion sur les courses et les pirateries des Normands ou Sarrasins dans la Méditerranée; il est difficile de les distinguer : les Hongres, les Sarrasins et les Normands sont les trois peuples qui se précipitent sur l'Empire, et les chroniques les confondent souvent. Je crois que les Sarrasins furent les vrais pirates de la Méditerranée, comme les Normands le furent de l'Océan et des rivières de la Gaule. Comparez au reste le travail de M. Reinaud sur les Sarrasins et mon *Mémoire sur les invasions des Normands dans les Gaules.*

moi vivant, ils aient été près de toucher ce rivage, et je suis tourmenté d'une violente douleur quand je prévois de quels maux ils écraseront mes neveux et leurs peuples. »

Ainsi le moine de Saint-Gall fait parler Charlemagne, le puissant monarque! Il a le pressentiment de la ruine qui menace son empire; et cette appréhension des Normands est si grande, qu'elle le trompe sur la nationalité de ces navires qu'il voit de loin; la Gaule narbonaise était plus exposée aux excursions des Sarrasins qu'à celles des Normands; les Scandinaves n'avaient point touché encore la Méditerranée, les Mores étaient aussi hardis pirates qu'eux, leurs flottes pillaient la Provence, la Septimanie (1), et ce que l'Empereur prit pour des Normands n'était peut-être que ces Mores d'Espagne ou d'Afrique; une profonde confusion règne sur ce point dans les chroniques. Au milieu des grandes désolations de ce temps, on ne sait d'où vient le mal; on l'éprouve et on s'en prend toujours à la cause dominante. Quand le moine de Saint-Gall écrivait, les Normands étaient les grands fléaux, et la génération leur attribuait tous les maux qui fondaient sur elle.

Ce fut pour éviter ces ravages que Charlemagne établit un double système de fortifications à l'embouchure des fleuves par où les Sarrasins et les Normands pouvaient pénétrer dans les grandes cités; il fit éta-

(1) Reinaud, *Invasions des Sarrasins dans les Gaules*. Dom Vaissète a parfaitement traité toutes ces questions dans son admirable *Histoire du Languedoc*, t. Ier.

blir des phares, des tours, des ponts militaires à chaque embouchure des fleuves qui se perdaient dans l'Océan, la Méditerranée ou l'Adriatique, sur le Rhin, la Loire, la Seine, la Gironde et le Rhône (1); et pour appuyer ces fortifications, il dut y avoir sous les ordres de chaque comte une flotte de petits navires qui gardaient l'embouchure et la défendaient contre toutes les tentatives de l'ennemi. Des ouvriers formés en corporations, et qu'on a retrouvés désignés dans les chartres sous le nom de *nautes*, furent chargés de construire des ponts surmontés de tours (2), où se tenaient des hommes d'armes vigilants pour empêcher le passage des pirates normands et sarrasins. Ces navires devaient protéger les petites barques marchandes qui naviguaient d'un port à un autre. Quand Charlemagne vit le danger qui le menaçait par mer, il prit ses mesures pour se défendre contre les invasions des nouveaux barbares. Ainsi, en toutes choses sa pensée fut complétée, il ne laissa rien à demi. Mais ces précautions multipliées résultèrent plutôt d'un système militaire que d'une protection raisonnée pour le commerce : les idées d'industrie, de transactions commerciales n'arrivent généralement qu'aux époques d'une civilisation plus avancée; Charlemagne était avant tout un homme de guerre, un barbare aux proportions germaniques. S'il est poussé doucement

(1) Éginhard, *de Vitâ Carol. Magn.*

(2) Dom Félibien a donné à la suite de sa grande *Histoire de Paris* un travail très-bien fait sur la corporation des *nautes* de la Seine. *Voy.* t. Ier.

par les papes Adrien et Léon vers la civilisation romaine, il conserve jusqu'à la fin les goûts et les habitudes de son origine; à lui, il ne faut qu'un manteau de loutre, une peau de mouton pour se couvrir; il se confie à ses yeux flamboyants, à sa main de fer pour administrer et gouverner l'empire que son génie a fondé; il se raille du luxe; il veut que ses leudes restent dans leur simplicité guerrière; il a peur de les voir se ramollir; il garde les splendeurs pour les jours de solennité, lorsqu'il veut montrer à tous qu'il a hérité de l'empire romain, et qu'il peut égaler en éclat les princes qui règnent à Byzance!

CHAPITRE X.

ÉTAT DES SCIENCES ET DE LA LITTÉRATURE SOUS CHARLEMAGNE.

Caractère scientifique de Charlemagne. — Son esprit germanique. — Sa tendance pour la littérature grecque et romaine. — Les trois têtes de la science, Alcuin le Saxon, Théodulfe le Lombard, Leidrade le Germain. — Protection aux lettres. — La philosophie. — L'astronomie. — La géographie. — La grammaire. — La poésie. — La musique. — La liturgie. — Histoire et chroniques. — Chansons de gestes. — Idée générale de l'architecture. — Tendance littéraire. — Les savants. — Les écoles. — Mœurs et usages des savants à la cour de Charlemagne. — Correspondance de ce prince. — Débris de quelques-unes de ses épîtres.

768 — 814.

Charlemagne se présente en histoire comme un caractère évidemment scientifique; souvent du milieu des civilisations primitives il s'élance des hommes qui se précipitent vers l'étude avec une indicible ardeur; il se mêle alors à leurs œuvres quelque chose de rude, de sauvage, d'étrange qui se ressent de l'éducation première. Si Charlemagne se préoccupe avec enthousiasme des études romaines, au fond il

reste Germanique. Éginhard rapporte qu'il sut à peine former ses lettres, il compose avec difficulté les caractères de son monogramme de *Karolus* (1), inscrit au bas des chartres et diplômes. Est-ce par goût, est-ce par le désir de donner une grande empreinte à son œuvre que Charlemagne étudie la science romaine? Homme de guerre et de conquêtes, il a compris néanmoins tout le parti qu'il peut tirer d'une éducation latine pour les mœurs et assouplir les âmes; il a vu l'Italie, ses monuments, ses grandeurs; il a entendu sa langue, sa musique; que ne peut-on tirer de la grande éducation romaine ou byzantine pour les peuples? Il est en rapport avec les papes, entouré d'évêques et d'abbés qui parlent la langue grecque ou latine, qui écrivent en latin (2); il veut rester à la tête du double mouvement de l'Église et de la science, et comme tous les esprits supérieurs il domine et dirige ce qu'il touche.

Trois hommes lui servent à ses desseins d'organisation scientifique : Alcuin, Théodulfe et Leidrade; ils représentent pour lui trois civilisations, trois lan-

(1) J'ai parcouru toutes les chartres émanées de Charlemagne qui restent encore aux *Archives du royaume;* elles portent toutes le monogramme de KAROLVS très-bien formé; mais l'on sait que la plupart du temps c'étaient le *cancelarius* et les scribes qui traçaient même le monogramme du suzerain. *V.* les trois cartons des Archives (époque carlovingienne).

(2) Le grec parait à cette époque une langue fort répandue; Charlemagne, disent quelques chroniques, le parlait lui-même parfaitement. *Voy.* dom Rivet, *Histoire littéraire*, art. Charlemagne, t. IV.

gues, trois peuples; Alcuin est Saxon d'origine, comme saint Boniface; il parle l'idiome de ces peuples que Charlemagne dompte jusque sur l'Elbe (1); il en a l'imagination vive, enthousiaste; Théodulfe est Lombard; au delà des Alpes, il représente les lettres romaines, la littérature latine, la civilisation de Milan, de Ravenne et de Rome. Leibrade est l'homme de la patrie allemande, il conserve et perpétue la science profonde, solide et ferme. Alcuin est un clerc très-fort d'études comme tout le clergé anglo-saxon de cette époque; il a fait d'actives et fécondes recherches sur les livres saints, sur la grammaire et la rhétorique; il a beaucoup écrit.

Théodulfe est le poëte italien, la plupart de ses œuvres sont en vers, il décrit tout dans sa belle langue; on voit qu'il a étudié Horace et Virgile, Ovide même. L'un des *missi dominici* de Charlemagne dans les provinces méridionales, il emprunte au spirituel Voyage à Brindes l'idée de décrire en vers les lieux qu'il a visités dans sa mission, et il le fait avec un art particulier. La peinture qu'il donne de la Septimanie, de la Provence, est vive, colorée; il ne visite pas une ville sans en dire minutieusement toutes les origines, les coutumes et les mœurs (2). Leidrade,

(1) Dom Rivet et les bénédictins, auteurs de l'*Hist. littér. de France*, ont consacré des notices sur les trois grands clercs qui réveillèrent les études dans l'empire de Charlemagne; ces études étaient presque éteintes sous Charles Martel et Pépin.

(2) Cet itinéraire de Théodulfe n'a pas été publié par les bénédictins dans la *Collect. histor. gallicor.* Il était pourtant d'une haute importance; il est dans Martène. *Thesaur. anecdot.*, t. Ier.

travailleur comme tous les hommes d'origine germanique, correspond incessamment avec les abbés; il enseigne la science, l'étude aux clercs, aux femmes, aux enfants. A l'imitation de saint Jérôme, il compare, il ponctue les ouvrages de l'Écriture sainte; modèle de patience, il rectifie les caractères mérovingiens, en leur imprimant un type plus pur, plus étudié. Alcuin est aussi le grand ponctuateur du grec et du latin; critique patient et sérieux, il corrige les fautes des manuscrits de la Bible; puis il apprend l'hébreu, le syriaque; il est tellement identifié avec Rome, qu'il donne le titre de *Pandectes* (1) à la collection de ses œuvres; son travail sur la Bible est sérieux, car la Bible est le grand livre des peuples; toute la génération s'en occupe (2) : dans les abbayes on commente les psaumes, les religieuses elles-mêmes dissertent sur le sens des livres saints; l'abbesse d'un monastère neustrien, en correspondance avec Alcuin, lui dit la peine que lui fait éprouver cette maxime du prophète : « Tous les hommes sont menteurs. » Comme les Pères primitifs de l'Église, Alcuin est en correspondance avec les femmes consacrées à la vie monastique; il reste du docte abbé un traité adressé

(1) Il faut consulter pour l'histoire scientifique du règne de Charlemagne les *Épîtres* d'Alcuin. *V.* celles qu'il adresse *ad Gifl. et Rictrud.;* et Mabillon, *Diplôme*, p. 5, et *Sæcul.* IV. *Benedict.*, part. Ire, p. 767.

(2) Charlemagne veut qu'Alcuin éclaircisse et interprète incessamment les écritures : *Evangelicas questiones academicis vestris a nobis enucleandas inquiritis.* Alcuin, *Epist.* 106.

à la vierge Eulalie; ces jeunes filles vouées à la solitude se croyaient assez fortes pour lire saint Augustin (1), et Alcuin leur en fit un abrégé à leur usage (2).

Théodulfe enseigne avec non moins d'ardeur, il abrége, il commente, il fait des résumés à l'usage des laïques; comme la lecture des livres saints est difficile, Alcuin et Théodulfe les mettent à la portée de tous par des abrégés en latin et même en langue vulgaire. Toutes ces intelligences s'agitent sous l'impulsion généreuse et forte de Charlemagne qui les protége, les encourage; Alcuin reçoit de riches abbayes, Théodulfe s'élève à l'évêché d'Orléans, Leidrade obtient la métropole de Lyon; tous se font les instruments de Charlemagne pour l'éclairer et le grandir : l'un lui enseigne les lettres, l'autre le latin et le grec; il entretient avee eux une correspondance intime, familière.

La théologie est la science du temps, le principe de toute dissertation; les dogmes catholiques ne sont-ils pas la base de cette société (3)? Rien n'est en dehors de la foi religieuse, et ce serait mentir à l'esprit de ce siècle que de croire à l'action de la philosophie, même spéculative, tout à fait en dehors de cette génération croyante. Cependant quelques livres de sophistes

(1) Éginhard dit que l'Empereur lui-même *delectabatur in libris sancti Augustini.*

(2) Alcuin, *Epist. 4.*

(3) Les Épîtres d'Alcuin, ses œuvres de philosophie, ont été publiées par les bénédictins : *Francor. et Gall. histor., Collect.*, tome V.

grecs commencent sous les Carlovingiens à pénétrer dans l'empire franc, et les compilations qui parurent sous le pseudonyme de Denis l'Aréopagite précédèrent de plus d'un siècle les Théories de Scott. Je n'aime point exagérer la portée des découvertes du vieux temps, ceux qui supposeraient une vaste liberté d'examen à cette époque de force et de catholicisme ne savent pas que les hardiesses d'intelligence n'auraient pas été comprises. Les théories religieuses avaient même quelque chose de matériel, on se disputait sur le culte des images. Toutefois les rapports avec Constantinople durent favoriser l'avancement de la philosophie (1); on ne retrouve que de très-rares citations des livres d'Aristote, qui ne furent réellement connus que par les traductions arabes du XI[e] siècle. Il est incontestable que la compilation pseudonyme de Denis l'Aréopagite, qui se répandit en Occident vers le règne de Charles le Chauve, agit puissamment sur les études philosophiques. Scott ne vint les compléter qu'au XII[e] siècle : le monde s'éclaira d'abord aux lumières de la science grecque des écoles de Constantinople; les Arabes lui donnèrent ensuite les traductions de l'école d'Alexandrie avec son syncrétisme; enfin le moyen âge, deux siècles après, reçut les Théories de Scott, le chef de la philosophie écossaise, le maître de la science.

(1) Doit-on prendre textuellement ce qu'écrit Alcuin sur l'étendue philosophique de l'esprit de Charlemagne : *Rex Carolus pontifex in predicatione... philosophus in liberalibus studiis.* Alcuin, liv. I[er], *Cont. Elipand.*, col. 938.

Au reste, en Occident, les progrès n'étaient ni vastes ni actifs : peut-on appeler astronomie les calculs pour fixer les dates et les computs ecclésiastiques des fêtes mobiles? On dissertait en astronomie sur le système d'Aristote, sur l'école d'Alexandrie, sur la méthode de Ptolémée; Théodulfe et Alcuin étaient d'un avis différent : Théodulfe voulait que l'année astronomique commençât au mois de septembre. Alcuin plaçait ce qu'il appelle *le sault de la lune* (1) au mois de novembre. De singulières théories sont exposées par Alcuin sur le système lunaire; à l'époque où la lune s'approche de ce saut astronomique dont s'occupent tant les savants de l'époque, Alcuin trace des figures sur le parchemin qu'il envoie à Charlemagne; l'Empereur discute avec lui, et pour le convaincre de l'exactitude de ses propres observations, il lui fait présent d'instruments imparfaits empruntés à la civilisation égyptienne et romaine (2). Comme chez toutes les nations primitives, les savants et les sages observent beaucoup le mouvement et les phénomènes des astres; au commencement du IXe siècle, il y eut une longue éclipse de soleil qui effraya toutes les générations; le moine d'Angoulême, qui mérita le titre d'astronome, indiqua la conjonction de Mercure avec le soleil en l'année 807 (3); au mois de février, on vit au ciel ce phénomène que l'on

(1) Alcuin, *Epist.* 4.

(2) Alcuin, *Epist.* 4, 5, 8, 10.

(3) *Monach. Engol. in Vitâ Carol. Magn.* Les chroniques appelaient les groupes dans les mouvements des astres *acies*.

signalait comme le choc d'armées sanglantes, et qui n'était peut-être qu'une aurore boréale d'une teinte rougeâtre. La discussion scientifique s'établit alors entre les souvenirs de l'école d'Alexandrie et les livres de l'école purement grecque d'Aristote; chaque année, quand il faut fixer la Pâque d'après le rite du concile de Nicée, il y a des discussions vives prononcées sur le calcul des astres; l'astronomie devient une science indispensable pour les clercs : « Un prêtre de Dieu doit savoir compter, » dit un capitulaire de Charlemagne (1). Le livre du comput ecclésiastique, imposé par les conciles aux prêtres et dans les monastères, devint ainsi la base de toute science; les astronomes furent placés à la tête de tous les maîtres, parce que les fêtes de l'Église se rattachaient aux combinaisons des nombres et du temps (2).

Dans les études du moyen âge, la géographie se trouve inséparable de l'astronomie; cette science fut bien imparfaitement connue sous Charlemagne; Théodulfe, toujours studieux, avait essayé de construire un globe sphérique avec tous les signes du zodiaque (3); mais la description qu'il en donne n'a rien

(1) *Sacerdos Dei computum sciat.* — *Concil. Labb.*, t. VII, p. 1183. — *De computo ut veraciter discant omnès.* Ibid.

(2) On disait de Charlemagne lui-même : *Computus annalis fuerat notissimus illi. Poet. Saxonib.* — Un poëte carlovingien dit des astronomes :

Dextera clara' Dei astrologos omnesque magistros
Salvet et ornet, amet, dextera clara Dei.
(Marten. *Ampliss. Collect.* T. VI, col. 819.)

(3) Théodulfe, lib. IV, carm. 3.

de précis. La théorie de Ptolémée sur la forme de la terre semble dominer cette école; on ne s'entend pas bien sur les bases d'un système sphérique : Alcuin établit que la terre est carrée (1), le monde est, selon lui, fixe sur ses quatre points cardinaux et divisé en trois parties : l'Europe, l'Afrique et les Indes; les Indes sont décrites d'une façon vague, comme un espace immense du côté de l'Orient. Tout ce que l'on savait de géographie était enseigné par les pèlerins, les évêques voyageurs qui allaient prêcher la foi chez les barbares; les villes, les provinces, étaient reproduites grossièrement sur quelques parchemins ou papyrus; tout ce que l'on retenait du vieux monde était emprunté à l'école romaine ou byzantine (2).

La science pourtant est une préoccupation pour ces hommes, qui veulent découvrir les mystères profonds de l'intelligence. Théodulfe, le poëte italien, l'homme d'imagination, symbolise la science par l'image d'un arbre avec ses tiges, ses branches de mille couleurs; la grammaire forme la racine, la rhétorique sort d'un côté, la dialectique s'élance de l'autre avec toute la vigueur d'un jet puissant; puis viennent comme trois sœurs intimement unies, la musique, la géométrie et l'astronomie. Ce symbolisme, Théodulfe le développe avec quelque hardiesse de pensée; lorsque tous les hommes de science ne s'occupent que de l'Écriture

(1) *Te precor omnipotens quadrati conditor orbis.* — Alcuin dit encore de la terre : *triquadrum*, carm. 13.

(2) *Totus orbis in tres dividitur partes : Europam, Africam et Indiam.* — *Opusculum Alcuini*, Marten. *Thesaur. anecd.*, t. II.

sainte, de l'étude des psaumes et des livres bibliques, Théodulfe avoue qu'il trouve un plaisir intime à lire et à méditer les auteurs païens; les beaux vers de Virgile, les Comédies de Térence (1) sont incessamment citées dans ses opuscules; et les vers qu'écrit Alcuin le Saxon se ressentent des études de l'antiquité. Alcuin célèbre l'arrivée du pape Léon en France (2); il emprunte la langue poétique pour écrire des épitaphes de mort et décrire le sablier des heures qui coule à la face de l'éternité, et cependant il blâme ceux qui se consacrent trop exclusivement aux auteurs profanes, à Virgile surtout; il écrit à un de ses disciples : « Vous êtes trop virgilien (3). » Il reproche à un évêque de ses amis de se trop passionner pour l'*Énéide*. Quelques monastères parlaient alors le grec, des écoles l'enseignaient publiquement, le latin était la langue commune de l'Église : rien d'étonnant que les anciens ne fussent lus et consultés comme les maîtres de la littérature et de la poésie; Charlemagne lui-même n'a pas dédaigné ce mécanisme des vers latins : n'a-t-il pas écrit ou dicté en vers l'épitaphe du pape Adrien, dans les expressions de la plus vive, de la plus tendre amitié? Cette langue poétique, Charlemagne l'emploie dans ses épîtres *à Paul Diacre :*

(1) *Legimus et crebro gentilia scripta sophorum*, Theodulf., lib. IV, carm. Ier.

(2) *De adventus pap. Leon.* : Duchesne, *Script. Francor.*, t. II, p. 189.

(3) Alcuin dit dans une de ses épîtres : *Hæc sapientia in Virgiliacis non invenitur mendaciis; undè te habemus Virgiliane?* (Voyez *Vita Alcuini*, par Mabillon.)

« Le roi Charles t'envoie ces vers, ô Paul! frère chéri (1). »

C'était aussi en vers qu'il s'exprimait quelquefois dans la langue de la patrie, il en dictait souvent en tudesque et en idiome germanique; il fit recueillir les traditions des ancêtres; il voulut que les souvenirs du passé, les victoires des aïeux, fussent écrits par les scaldes et les poëtes (2). Là fut peut-être l'origine de ces chansons de gestes dont il reste aujourd'hui de grands débris; le temps a détruit les originaux de ces monuments en langue barbare; quelques mots, quelques phrases, jetés çà et là dans les inscriptions latines, indiquent à peine la langue parlée au VIII[e] siècle; nul ne peut nier qu'il y ait eu à cette époque des traditions et des légendes dans l'idiome de la patrie; quelques-unes de ces traditions se mêlent à la Vie des saints. Les chansons de gestes et les romans de chevalerie écrits aux XI[e] et XII[e] siècles furent pris à ces origines primitives; l'imagination des trouvères broda

(1) Il y avait alors une sorte de frénésie de vers latins; comme on craignait que la poésie de Virgile n'égarât les âmes monastiques, Alcuin veut suppléer par ses vers à ceux de Virgile :

Nec egitis luxuriosa sermonis Virgilii vos pollui facundiâ.

(2) Charlemagne se faisait lire pendant ses longs repas, comme c'était l'usage des religieux dans les monastères :

Cœnanti lector recitans non defuit unquam,
Perque vices aliquod audiit acroama.
Res antiquorum gestas regumque priorum
Ipse legi sibimet fecerat assidue.

(*Annal.*, lib. V. Poët. saxon.)

sur elles de larges épopées; mais le fond de cette poésie vient de ces légendes dont les chroniques parlent, de ces chants en langue tudesque que l'on recueillait avec soin par les ordres de Charlemagne. Ces chants primitifs ont disparu, parce qu'ils étaient en dehors de la vie solitaire des moines et de leur esprit de conservation; les chroniques, au contraire, se sont transmises d'âge en âge avec le soin et la précaution d'un monument saint; la langue du cloître fut le latin, la langue des camps, le tudesque; les chroniques appartenaient à l'ordre monastique, les chansons de gestes à l'ordre guerrier; les unes se sont préservées à l'abri des solitudes; les autres se sont perdues comme le bruit des grandes batailles jeté aux vents des générations (1).

Les chansons de gestes se récitaient d'une voix sonore dans les combats, aux cours plénières des suzerains; aucun manuscrit antique du VIIIe siècle ne nous est parvenu avec les notes et les gammes marquées comme on trouve plus tard; que les chansons de gestes aient été chantées, nul ne peut en douter; le mot chanson nous l'indique; les poésies d'Homère ne furent-elles pas récitées aussi dans les campagnes de la Grèce? Les *cantilenes joculares,* ainsi que les appelle Alcuin, étaient en opposition avec le chant de l'Église, grave et solennel; les cantilènes étaient récités sur des airs joyeux par des jongleurs, des trouvères. Les

(1) Il est certain que beaucoup de Vies de saints publiées par les Bollandistes sont de véritables poëmes épiques; la légende n'est qu'une grande épopée en prose.

hymnes catholiques venaient de deux sources : le chant gaulois qui avait quelque chose de druidique et de primitif, et le plain-chant romain ou grec (1) ; la lutte fut vive, ardente entre les deux écoles, car l'Église des Gaules voulut maintenir ses chants.

Charlemagne avait des tendances pour la forme romaine, comme plus douce, plus appropriée aux hymnes de réjouissance ; le moine de Saint-Gall nous rapporte combien il se complaisait aux hymnes chantées, il exigeait que tous les clercs répétassent à voix haute et retentissante les leçons de la cathédrale (2). « L'Empereur montrait du doigt ou du bout d'un bâton celui dont c'était le tour, ou qu'il jugeait à propos de choisir, ou bien il envoyait quelqu'un de ses voisins à ceux qui étaient placés loin de lui. Il marquait la fin de la leçon par une espèce de son guttural : tous étaient si attentifs à ce signal, que, soit que la phrase fût finie, soit qu'on fût à la moitié de la pause (3), ou même à l'instant de la pause, le

(1) Dans un MSS. Colbert, où se trouvent beaucoup d'instruments de musique, et que je crois du XI[e] siècle, on lit un passage qui ferait supposer que Charlemagne opéra une sorte de révolution musicale. « *Extitére etenim nonnulli cantores qui quasdam antiphonas esse quæ nonullæ earum regulæ aptari asseruerant : unde pius Augustus Karolus paterque totius orbis quatuor augere jussit. Et quia gloriabantur Græci suo se ingenio octo indeptos esse tonos, maluit ille duodenarium adimplere numerum.* (Cod. Colbert, 2415.) Tout est ainsi attribué à Charlemagne.

(2) *Monach. Saint-Gall*, lib. I[er].

(3) L'introduction du chant grec en France date également de Charlemagne, et Nicéphore envoya plusieurs prêtres grecs à l'em-

clerc qui suivait ne reprenait jamais au-dessous ni au-dessus, quoique ce qu'il commençait ou finissait ne parût avoir aucun sens. Cela, le roi le faisait ainsi pour que tous les lecteurs de son palais fussent les plus exercés, quoique tous ne comprissent pas bien ce qu'ils lisaient (1). Aucun étranger, aucun homme même connu, s'il ne savait bien lire et bien chanter, n'osait se mêler à ces choristes. Dans un de ses voyages, Charles s'étant rendu à une certaine grande basilique, un clerc, de ceux qui vont de pays en pays, ne connaissant pas les règles établies par ce prince, vint se ranger parmi les choristes. N'ayant rien appris de ce que ceux-ci récitaient, pendant que tous chantaient, il restait muet et l'esprit perdu. Le paraphoniste vint à lui, et, levant son bâton, le menaça de lui en donner sur la tête s'il ne chantait. Le malheureux, ne sachant que faire, ni de quel côté se tourner, mais n'osant pas sortir, se mit à remuer la tête circulairement et à ouvrir les mâchoires fort grandes pour imiter autant que possible les manières des chantres. Les autres ne pouvaient s'empêcher de rire; mais l'Empereur, toujours maître de lui-même, ne parut point s'apercevoir des contorsions que faisait cet homme pour se donner l'air de chanter, de peur que le trouble de son esprit ne le poussât à quel-

pereur germanique. L'abbé Lebœuf, si instruit dans la musique du moyen âge, fait remarquer que les huit antiennes du IXe siècle sont modulées sur la forme grecque.

(1) Le grand goût de Charlemagne pour la musique est aussi constaté par des vers de Théodulfe. *Voy.* liv. III, carm. 8.



que sottise encore plus grande, et attendit avec une contenance calme la fin de la messe. Ayant ensuite mandé le pauvre diable, et plein de pitié pour ses chagrins et ses fatigues, il le consola en lui disant avec bonté : « Brave clerc, je vous remercie de votre chant et de votre peine, » et il lui fit donner une livre pesant d'argent pour soulager sa misère (1). »

Le plain-chant écrit consistait à mettre sur la parole des hymnes ou des psaumes, quelques petits carrés de notes dont la queue s'étendait en haut ou en bas; les enfants marquaient les syllabes en chantant, les clercs faisaient la basse, et l'Empereur témoignait par ses sourires combien il était heureux d'entendre la parfaite harmonie des sons (2). Un jour, il trouva si admirable le chant des Grecs, qu'il ordonna que les paroles latines fussent récitées sur le même son. C'est de la Grèce aussi que vint le magnifique instrument qui émerveilla toute cette génération, l'orgue qui fut envoyé à Charlemagne par l'empereur de Constantinople, comme l'horloge mécanique était venue du calife de Bagdad. Jusque-là on n'avait

(1) *Monach. Saint-Gall*, lib. Ier.

(2) Le plus ancien MSS. que j'ai lu où se trouvent quelques indices des règles de la musique au IXe siècle est un traité d'Odon, abbé de Cluny, qui vivait au Xe siècle. Le chapitre de *Diaphonia* est très-curieux. (*Voy.* MSS. Colbert, n° 2415.) Au reste, le moine d'Angoulême, biographe de Charlemagne, avoue sincèrement que la voix barbare des Francs ne pouvait pas être flexible : « *Tremulas vel vinnullas tinnulas sive collisibiles vel seccabiles voces in cantu non poterant perfeetè exprimere Franci naturali voce barbaricâ.* » L'esprit malveillant du Méridional se montre tout entier.

connu que des instruments à cordes et à vent, et quand on entendit ces mille sons qui se répandaient, bruissants dans les cathédrales, comme les mille voix du jugement dernier, quand ces tuyaux artistement rangés exprimèrent toutes les passions du cœur et de l'âme, les clercs renoncèrent presque spontanément à la harpe, aux flûtes romaines. L'orgue fut l'instrument de l'église le mieux en harmonie avec la pensée religieuse (1); l'orgue et les hymnes sont la véritable expression du moyen âge (2), et ce qui peut le mieux nous en traduire les émotions vives, profondes, les douleurs mystérieuses, le symbolisme pieux.

A côté de la musique, la peinture n'existait encore que par la tradition de Rome et de Byzance; il n'y a aucun art spécial qui se rattache au règne de Charlemagne, pas plus qu'aux temps mérovingiens; tout était emprunté aux écoles de Constantinople ou de Rome, et les peintures informes que l'on rencontre encore dans quelques rares manuscrits, tels que la

(1) Aussi tout le chant d'église s'appelle-t-il dès lors : *Ars organandi.* — *Organum* est comme le résumé de toutes les formes musicales.

(2) L'orgue fit une si grande impression au IXe siècle, qu'une chronique presque contemporaine rapporte qu'il jeta une femme dans une extase dont elle ne put revenir :

Dulce melos tantum vanas deludere mentes
Cœpit ut una suis decedens sensibus, ipsam
Fœmina perdiderit vocum dulcedine vitam.

(Walafride Strabon, *Hist. de l'Acad. des inscriptions*, T. Ier. p. 360.)

Bible de Charles le Chauve, les couvertures d'ivoire, les ferrements de cuivre, d'argent ou d'or incrustés, les lettres qui sont elles-mêmes un art, tout cela n'a rien de primitif; la peinture, la ciselure, l'enluminure étaient transmises par les Byzantins (1). La forme roide, germanique, s'empreint plus profondément dans les œuvres de l'architecture; l'école lombarde domine avec ses bases lourdes et solides; quelques rares débris nous donnent l'idée de l'architecture carlovingienne : A Poitiers, des murs encore debout; à Aix-la-Chapelle, quelques fragments du chœur de la cathédrale; on y a employé des blocs de pierre solide, et les colonnes de porphyre enlevées à Ravenne. Jamais ces monuments n'appartiennent à une seule époque; on y a incrusté des colonnes, des mosaïques des temps antérieurs; à Aix-la-Chapelle, il y a des débris du palais impérial de Ravenne et des mosaïques plus curieuses encore; l'abbaye de Saint-Riquier, telle que l'a décrite le père Mabillon, datait du VIIIe siècle. Chaque jour dévore quelques débris des monuments des âges, et bientôt il n'y aura plus que poussière de l'époque carlovingienne.

Voilà pour les arts. Dans les sciences sérieuses, les écoles monastiques prennent le premier rang : Char-

(1) Je persiste à croire, contre l'opinion de M. de Bastard, qu'il n'y eut pas d'art franc et germanique, à proprement parler. Un esprit aussi distingué que le sien, en comparant le *Saint-Grégoire de Nazianze* de l'école byzantine (IXe siècle), et la *Bible de Charles le Chauve* (IXe siècle également — MSS. Biblioth. roy.), aurait dû se convaincre des grandes analogies entre les deux écoles.

lemagne les favorise de tout son pouvoir : dans la France neustrienne, qui ne savait la célébrité des écoles de Corbie, de Fontenelle, de Ferrières, de Saint-Denis, de Saint-Germain? En Austrasie, nul ne pouvait lutter contre les écoles de Fulde et de Saint-Gall, créations de Charlemagne (1); en Italie, le monastère du Mont-Cassin avait la plus antique et la plus forte science. Là, tout s'enseignait et spécialement la science de l'écriture; l'étude du droit canon se résumait dans les anciens conciles; le droit civil résultait des capitulaires, des lois salique et ripuaire; le droit romain régissait quelques villes et quelques populations des Gaules (2). Les capitulaires, considérés comme corps d'ouvrage, sont un beau monument de droit civil qu'on peut mettre en parallèle avec les codes Théodosien et Justinien : en résumé, le droit n'était pas une doctrine, les capitulaires formaient des ordonnances de police sociale qui demandaient moins l'étude que l'obéissance.

Les sciences médicales en étaient au même point d'imperfection (3); les seuls écrits d'Hippocrate avaient

(1) Dom Rivet, dans l'*Histoire littéraire*, par les bénédictins, s'est spécialement occupé des écoles monastiques, t. IV. — Comparez avec Mabillon : *Annal. Ordin. Sanct. Benedict.*

(2) Éginhard a parlé des efforts de Charlemagne pour corriger ou rapprocher les législations éparses. Voyez *de Vitâ Carol. Magn.*

(3) Mabillon a traité avec sa science ordinaire de tout ce qui tient à l'état intellectuel du IXe siècle dans sa préface : *In sæcul. IV, Ordin. Sanct. Benedict.*

un peu éclairé la pratique; on avait l'intelligence des plantes médicinales par Pline; quelques écoles existaient pour l'enseigner comme art; les capitulaires en font mention lorsqu'ils ordonnent d'envoyer les enfants à ces écoles médicales (1). Il y avait à cette époque tant de sortiléges et d'enchantements, qu'il est facile de comprendre comment la science réelle fut négligée; on n'étudiait pas, on croyait. Les règlements faits par les ordres religieux de Saint-Benoît exigeaient qu'il y eût toujours parmi eux un frère médecin et une apothicairerie (2). Au temps de la chevalerie, on eut des légendes sur des guérisons merveilleuses; l'étude des plantes n'était qu'un délassement des nobles dames aux castels : on apportait de la Syrie du baume, des onguents, des drogues et des médicaments tout préparés; on suivait les aphorismes d'Hippocrate en les mêlant à quelques traditions de l'école d'Alexandrie. Tout se faisait sans critique, sans observation, on prenait les faits tels qu'ils étaient; lorsqu'une chronique rapportait un événement, la génération y avait foi; légendes, chartres, documents, tout était admis comme des vérités fondamentales (3). L'esprit de critique n'est nulle part; cette génération de foi et

(1) *Voy.* le capit. *de Medicinali arte, ut infantes hanc discere mittantur;* on l'a inséré dans le *Concil. Labb.*, t. VII, col. 1183.

(2) Alcuin, dans son goût poétique, appelle l'apothicairerie : *Hippocratica tecta. Voyez* carmen 221.

(3) On aimait la vérité, et Alcuin n'écrit-il pas : *Licet veritas rugosam habeat frontem, solidum habere solet concilium.* — Epistol. 101.

de croyance ne disserte pas, elle obéit; si elle discute, c'est sur des mots; elle s'abîme dans les interprétations du sens de l'Écriture; quant à l'examen de la science rationnelle, elle n'est pas comprise; l'existence pour elle n'est qu'une grande légende.

Dans la ferveur d'une certaine rénovation des études romaines, il y a une joie naïve parmi les savants du VIIIe siècle; pour l'étude des temps écoulés, ils contemplent avec l'ardeur de néophytes les beaux débris de l'antiquité; ils se précipitent avec enthousiasme dans les études, et tant est ardente cette admiration des vieux temps, que les évêques, les abbés et les clercs, scientifiquement occupés, se donnent mutuellement le nom des poëtes et des orateurs anciens qu'ils jugent dignes de leur culte : ainsi David le psalmite, Homère, le chantre des sublimes rapsodies, prêtent leurs noms aux clercs des VIIIe et IXe siècles (1); Charlemagne forme une sorte d'aréopage et d'académie, dans laquelle chacun choisit un nom d'emprunt : David, Samuel, Oniaste, Homère, Virgile, et c'est sous ces épithètes que désormais ils se désignent; l'Empereur présidait à ces réunions de savants, où domine l'affectation si grande d'imiter les anciens. C'est le caractère de toutes les renais-

(1) Les Bénédictins, dans l'*Histoire littéraire de France*, ont donné l'exacte nomenclature de tous les savants de l'époque de Charlemagne, dont les noms étaient changés par des pseudonymes scientifiques; sans ce travail, on ne pourrait les reconnaître : quelquefois c'était par des surnoms de qualité : *Maurus*, *Candidus*, *Niger*, *Corvianus*, *Albinus*, qu'ils se faisaient remarquer.

sances, le type de toutes les époques où l'on commence à étudier; on se jette avec ardeur et enthousiasme vers les choses du passé, toujours neuves pour les esprits qui jusqu'alors les ont négligées. La rareté des livres en papyrus ou en parchemin les faisait rechercher avec impatience (1); on les payait comme des reliques, on traversait l'Italie et la Grèce pour recueillir quelques-uns de ces monuments. Ce ne furent pas, comme on l'a écrit, les Arabes qui transmirent la plupart des auteurs de la Grèce sur des traductions imparfaites, ils vinrent directement de Constantinople; quelques manuscrits portent encore l'empreinte des études grecques (2). Les rapports avec Constantinople furent très-fréquents sous Charlemagne, ils le devinrent davantage lors des pèlerinages; le grec était en usage dans les écoles monastiques, pourquoi aurait-on eu besoin des Arabes pour obtenir une traduction de seconde main? Quelques livres de géométrie ou de cabalistique purent venir par la voie des Arabes, maîtres d'Alexandrie; mais les auteurs remarquables de la Grèce, comme les poëtes latins de l'antiquité, étaient connus de la génération savante des VIIIe et IXe siècles.

Il y eut alors une grande influence des écoles byzan-

(1) Alcuin se plaint très-vivement de cette disette de livres, *Epistol.* 1 et 70. — Charlemagne avait néanmoins une librairie très-nombreuse, qu'il avait spécialement tirée de Rome et de Constantinople; Alcuin se plaint de ne point l'avoir à sa disposition, *Epist.* 10.

(2) Mabillon, *Diplomatic.*, t. Ier.

tines sur toutes les formes et l'esprit de la science; il n'y a pas même jusqu'aux caractères mérovingiens, si informes, où se mêlent évidemment les traces d'origine saxonne, qui ne disparaissent presque entièrement pour faire place aux lettres si parfaitement formées dans les bulles de Rome et dans les papyrus de Constantinople (1). Quelques chartres et diplômes qui restent du IXe siècle sont parfaitement tracés (2); ces caractères se rapprochent presque de ces admirables manuscrits des IXe et Xe siècles, tel que l'exemplaire de Grégoire de Nazianze, beau monument d'art que possède la bibliothèque du roi, œuvre de patience et d'habileté qu'on ne trouverait plus à nos époques distraites.

Charlemagne fut le centre de tout ce mouvement de science; il rattacha tout à sa grande personnalité; tandis que quelques chroniques disent qu'il savait à peine former ses lettres, d'autres monuments le présentent comme le protecteur éclairé des savants. Il ne reste pas de traces écrites de sa main; dans ses diplômes, à côté de son sygellum et de son scel, se trouve son monogramme toujours formé par son scribe ou chancelier, selon l'us de la deuxième race (3). Rien

(1) Mabillon, *Diplomatic.*, p. 50. — *Sæcul. IV*, *Benedict.*, p. 1. — *Diplom.*, p. 164.

(2) Cette netteté de caractères carlovingiens peut se remarquer dans les cartons de chartres et diplômes qui se trouvent aux Archives. Le parchemin est beau, le caractère fort net, et quelques seels même conservés avec un grand soin. (*Voy.* cartons, n° Carlovingiens.)

(3) Le monogramme de la deuxième race est presque toujours le

n'est ici contradictoire dans cette simultanéité d'un chef ignorant par lui-même et qui protége néanmoins le mouvement des sciences et des études; ce chef, ce barbare comme tous les conquérants, aime la poésie; il se fait chanter par les scaldes les récits de la patrie (1); comme tous les rois qui veulent établir un vaste système, Charlemagne savait l'influence que la littérature antique avait exercée sur la société. S'il reste Germanique par son caractère, par sa force, par son origine, il cherche à devenir Romain pour la pensée. Dans les expéditions militaires, il se fait suivre de ses leudes et de ses comtes; mais quand il organise son empire ou qu'il fait des lois de police, ce sont les clercs romains qui lui prêtent aide et appui; actif et surveillant pour toutes choses, il correspond avec tous. Peu de monuments émanent directement de lui; quelques épîtres ont seules été conservées (2); elles sont l'œuvre d'un homme qui remplit le moyen

même, aussi bien ponr Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, que pour Charlemagne. C'est toujours le usKro (a au-dessus, L au-dessous du K) ou bien la croix grecque

ka | r
— | —
lus | o

(1) C'est Charlemagne qui fait recueillir en vers barbares ces souvenirs des ancêtres.

Nec non quæ veterum depromunt prælia regum,
Barbara mandavit carmina litterulis.

(2) Les Épîtres de Charlemagne ont été publiées par les bénédictins. *Voy.* dom Bouquet, *Gall. hist. collect.*, t. V; elles sont généralement brèves et d'un latin fort clair.

âge de se renommée; l'histoire doit recueillir comme des reliques tout ce qui vient d'une si haute source; il y a toujours de l'or dans cette poussière, de la grandeur dans ces ruines!

L'abbaye de Fulde, grande fondation du VIIIe siècle, est le séjour de prédilection du prince d'Austrasie, comme l'abbaye du Mont-Cassin est la fondation nationale des rois lombards; Charlemagne aime à correspondre avec ses abbés, qui, la mitre en tête, la crosse en main, sont venus tant de fois pour le recevoir. « Sachez donc, écrit-il à Baugulfe, abbé de Fulde, que nous avons pensé avec nos fidèles qu'il était utile que dans les églises et les monastères dont le Christ nous a confié la direction, chacun des clercs s'appliquât non-seulement à tenir une vie régulière et à pratiquer notre sainte religion, mais encore, si le Seigneur leur en a donné la faculté, à s'instruire en étudiant les belles-lettres, comme une règle honnête et une garantie de leurs bonnes mœurs; de même, nous voulons que l'étude et l'instruction purifient leur langage, afin que par leur vie exemplaire et leur manière agréable de s'exprimer ils accomplissent les ordres de Dieu, car il est écrit : « Ce sera d'après vos paroles que vous serez justifiés ou condamnés. » Cette année, plusieurs monastères nous ayant écrit pour nous faire savoir qu'ils adressaient pour nous de pieuses prières au ciel, nous avons connu par leurs lettres que si leur esprit était bon leurs discours étaient incorrects (1), et qu'ils ne pouvaient rendre

(1) Ces jeux de mots se reproduisent souvent dans la latinité



par écrit, sans encourir le blâme, les bonnes pensées que leur inspirait leur dévouement pour nous. En voyant combien ils écrivaient peu correctement, nous avons craint que leur peu de science ne leur empêchât de bien comprendre le texte des saintes Écritures, et nous savons fort bien que si les erreurs de mots sont dangereuses, ceux qui altèrent le sens le sont bien davantage. C'est pourquoi nous vous exhortons non-seulement à ne pas négliger les belles-lettres, mais encore à vous appliquer avec soin à bien vous pénétrer des mystères des Écritures, pour pouvoir les comprendre facilement. »

L'esprit scientifique se révèle dans cette épître de Charlemagne, qui est sans doute l'œuvre d'Éginhard; il veut que les clercs étudient, qu'ils s'expriment avec élégance, et qu'ils écrivent correctement. Campé au milieu de la Saxe, Charlemagne écrit au pape Adrien: « Notre maître, votre fils Charles, roi, votre fille, notre dame Fastrade, fils et fille de notre seigneur et toute notre maison vous saluent; tous les prêtres, les évêques, les abbés et toute la congrégation dévouée en Dieu, et la généralité du peuple des Francs vous saluent. Votre fils vous rend grâce de ce que vous lui avez envoyé vos légats et vos douces épîtres sur votre bonne santé heureusement conservée (1). » Charlemagne

du moyen âge. Le latin, au reste, de ces sortes d'épîtres est assez correct.

(1) Cette épître inédite a été publiée en fragments par M. Champollion-Figeac, l'érudit si spirituel et si obligeant qui préside aux travaux diplomatiques des manuscrits de la bibliothèque royale.

séjourne au monastère de Fulde. De là il correspond avec la reine Fastrade, une de ses femmes, sur l'abstinence et le jeûne (1) : « Avec l'aide de Dieu, nous avons fait pendant trois jours des prières commençant aux nones de septembre, pour demander au Seigneur miséricordieux qu'il daignât nous accorder la paix, la victoire, la santé, ainsi qu'un heureux voyage, et pour que, dans sa bonté, il fût toujours à notre égard un aide, un soutien et un défenseur. Nos prêtres ont ordonné à tous ceux à qui leur âge et leur santé le permettraient de s'abstenir de viande et de vin ; et pour obtenir la permission de boire du vin pendant ces trois jours, les plus riches et les plus puissants de nous ont donné selon leurs moyens, mais le moins qu'on a exigé a été un denier ; chacun a fait aussi des aumônes plus ou moins fortes, selon son gré et sa fortune. Chaque prêtre a dit une messe, à moins qu'il n'en fût empêché par maladie ; ceux des clercs qui savaient les psaumes en ont récité cinquante ; et pendant qu'ils faisaient leurs prières, ils restaient les pieds nus ; ainsi l'ont ordonné nos prêtres, ainsi l'avons-nous tous jugé convenable, ainsi notre volonté est-elle que tu fasses avec nos fidèles. Quant à toi et à ce que peut te permettre ta faiblesse, nous nous en rapportons à ta prudence (2). »

(1) Dom Bouquet, *Collect. Francor. hist.*, t. V.

(2) Ces grands jeûnes étaient ordonnés à certaines époques de calamités. *V.* Ducange et dom Mabillon dans sa préface, *IV Sæcul. ordin. Sanct. Benedict.*

Il semble entendre un vieil empereur de Rome, César, qui parle à sa femme, digne matrone romaine, de ses pontifes et de la célébration des fêtes publiques. Charlemagne est le gardien de la police de son empire, il surveille les hommes d'armes, les clercs; comme il sait toute la puissance de l'Église, il s'en pose le dominateur et le gardien; il écrit même au loin pour surveiller les affaires ecclésiastiques. Or voici ce qu'il mande au roi Offa (1) : « Un prêtre écossais a demeuré quelque temps près de nous dans la paroisse d'Hildebolde, évêque de Cologne; d'après le rapport de son accusateur, il s'est rendu coupable en mangeant de la viande pendant le carême. Nos prêtres se sont refusés à le juger, parce qu'ils n'ont pas trouvé que l'accusation fût assez prouvée; cependant, à cause de sa faute, ils ne lui ont plus permis d'habiter sa demeure, ne voulant pas que le vulgaire ignorant pût vilipender l'honneur du sacerdoce, ni que le scandale ne poussât d'autres personnes à violer la sainteté du jeûne; et ils ont jugé de le renvoyer devant le tribunal de l'évêque, entre les mains duquel il fit ses vœux à Dieu. C'est pourquoi nous vous prions d'ordonner qu'on le ramène dans sa patrie pour qu'il y soit jugé; car là aussi la pureté des mœurs, la fermeté dans la foi doivent être observées

(1) *Rex Scotiæ* Ces rapports de Charlemagne avec le roi Offa sont très-fréquents; il existe plusieurs épîtres originales. Une des chartres des cartons (Archives du royaume) est relative à ce roi Offa.

dans le sein de l'Église de Dieu, pour que cette colombe unique, parfaite et immaculée, aux ailes d'argent et à la queue dorée, y brille de tout son éclat. »

Cette surveillance universelle de l'Église devait être maintenue constamment par les actes de fermeté du suzerain ; de vives querelles agitaient les évêques, les abbés et les moines. Il y avait des oublis de la haute discipline ; ici l'ignorance, là la passion des clercs, la vie dissipée, bruyante des monastères. L'abbé et les moines de Saint-Martin avaient désobéi à l'évêque, ils se croyaient affranchis de la juridiction régulière, et Charlemagne leur écrit en termes sévères : « Une épître de l'évêque Théodulfe contient des plaintes sur la manière peu honorable dont vous avez traité ses hommes, et non pas autant encore sur cela que sur le peu d'égards que vous avez eus pour l'évêque de votre ville, et sur le mépris que vous avez montré pour nos ordres impériaux (1). Ces ordres que nous avions fait écrire sous l'autorité de notre nom vous commandaient de rendre à cet évêque un clerc qui s'était échappé de prison, et était venu se cacher dans la basilique de Saint-Martin (2) ; là nous n'ordonnions rien

(1) L'évêque Théodulfe était un des *missi dominici* que l'Empereur avait envoyé dans les provinces avec le plein pouvoir de la couronne. Il existe de lui plusieurs épîtres relatives à sa mission. Les bénédictins ont publié sa Vie. (*V.* dom Rivet, *Hist. littéraire de France*, t. V.)

(2) Les canons des conciles nous signalent plusieurs exemples de cette vie vagabonde des clercs.

d'injuste. Nous nous sommes fait relire les deux lettres, la vôtre et celle de Théodulfe, et nous avons trouvé dans vos expressions plus de rudesse et de colère, sans aucun sentiment charitable envers lui; vous sembliez plutôt défendre le coupable en accusant l'évêque, et sous-entendre que l'on pouvait ou même que l'on devait le mettre en accusation, lorsque les lois humaines et divines sont toutes d'accord pour défendre qu'un coupable puisse accuser quelqu'un. C'est en vain que vous l'excusez sous le motif qu'il en a appelé à notre nom, vous fondant sur ce que tout accusé qui est jugé en présence du peuple de sa ville a le droit d'accuser à son tour et d'en appeler à César (1); vous citez comme exemple le bienheureux apôtre Paul, qui, accusé devant les princes juifs par le peuple, en appela à César, et fut renvoyé devant lui par ces mêmes princes pour être jugé. Mais ceci n'a nul rapport avec le cas présent. En effet, l'apôtre Paul était accusé, mais non jugé, quand il en appela à César et fut renvoyé devant lui; tandis que cet infâme clerc, accusé et jugé, a été mis en prison et s'est évadé de son cachot pour se réfugier dans une basilique, malgré la loi qui lui en interdisait l'entrée jusqu'au moment où il aurait achevé sa pénitence; et ce n'est que maintenant, bien qu'on dise qu'il continue encore à vivre méchamment, qu'à l'exemple de l'apôtre Paul

(1) Cette épître de Charlemagne m'a paru infiniment curieuse sous le rapport des procédures et de la jurisprudence aux VIIIe et IXe siècles. On y voit un mélange du droit civil et des droits germaniques.

il en appelle à César; mais, comme Paul, ce sera en vain qu'il sera venu trouver César, car nous ordonnons qu'il soit mis entre les mains de celui de la geôle duquel il s'est échappé; celui-là seul, que le coupable dise vrai ou faux, doit l'amener devant nous, parce qu'il ne convient pas que pour un tel homme il y ait rien de changé à nos premiers ordres. Nous ne pouvons trop nous étonner de ce que seuls vous avez osé agir contre les actes émanés de notre autorité. Vous devez savoir combien de fois déjà votre manière de vivre a été diffamée, et non pas sans raison. Tantôt, en effet, vous vous dites moines, tantôt chanoines, et quelquefois ni l'un ni l'autre (1); veillant sur vos intérêts et voulant détruire votre mauvaise renommée, nous vous avons choisi un maître et un recteur propre à vous montrer le droit chemin par ses paroles et ses discours; nous l'avons fait venir de provinces éloignées parce qu'il était religieux et menait une sainte vie, nous pensions que ses exemples pourraient vous réformer. Mais, hélas! tout a tourné contre notre espérance, et le diable a trouvé en vous comme des ministres pour semer la discorde parmi les sages et les docteurs de l'Église, et forcer ceux qui devraient châtier et corriger les pécheurs à tomber eux-mêmes dans le péché de colère et d'envie. Espérons que Dieu

(1) Cette différence était fort grande dans l'ordre de l'Église; les moines dépendaient des grandes règles religieuses de saint Benoît; les chanoines étaient simplement prêtres et attachés à chaque cathédrale. Saint-Martin de Tours était une des plus antiques fondations religieuses.

les empêchera de succomber à vos malignes suggestions. Pour vous, qui avez méprisé nos ordres, que vous vous appeliez chanoines ou moines, vous viendrez à celui de nos plaids que vous indiquera notre présent envoyé; et quoique votre lettre ait pour but d'excuser votre révolte, venez toujours pour expier votre crime inouï (1). »

Dans cette lettre de Charlemagne se révèle le sentiment de colère, d'irritation soudaine et profonde; l'Austrasien veut tout dominer, il s'étonne qu'on résiste à ses ordres impériaux; une fois sa volonté déclarée, il n'y a qu'à obéir; ce qu'il écrit aux abbés il le répète aux rois; il commande à tous. « Il est venu à mes oreilles, écrit-il à son fils Pépin, roi d'Italie, que quelques ducs et leurs subordonnés châtelains (2), vicaires, centeniers ou leurs officiers, tels que fauconniers, chasseurs, etc., parcourant çà et là le territoire qu'ils habitent, perçoivent des droits (3) non-seulement sur les hommes libres, mais encore sur les églises de Dieu, les monastères d'hommes et de filles, sur les hospices, sur le peuple et sur les servants qui travaillent dans les vignobles, les champs et les prés des églises; qu'ils se servent de ces derniers pour faire

(1) *Epist. Caroli Magni.*—Dom Bouquet, *Gall. histor. collect.*, t. V. Je ne crois pas qu'il existe un monument plus curieux de fermeté et de colère de l'homme d'armes contre l'Église. Charlemagne reparaît ici avec son empreinte germanique.

(2) *Castaldii.*

(3) Il y a dans le texte *mausionaticos*, droit de logement, et *paraveda*, droit de poste.

construire leurs édifices, qu'ils ne cessent de leur prendre leur viande et leur vin contre toute justice, qu'il n'est enfin sorte d'oppression dont ils ne les accablent. C'est pour cela, mon cher fils, que nous vous envoyons ces lettres, afin que vous portiez tous vos soins et votre prudence à réparer le mal. On nous a dit aussi que dans quelques endroits certains de nos sujets et des vôtres prétendent que c'est inutilement que nous leur avons fait connaitre plusieurs capitulaires qui ont été écrits dans la loi, et partant de là, ils refusent de leur obéir et de les regarder comme des lois. Vous savez cependant comment nous vous avons parlé nous-même au sujet de ces capitulaires, et nous vous prions de les faire connaître et exécuter dans tout le royaume que Dieu a confié à votre garde; nous vous recommandons de veiller à ce que l'on fasse ce que nous avons ordonné sur le meurtre des évêques et des prêtres, ainsi que sur les autres choses. Cependant, quant à ce qui regarde les prêtres, il nous paraît convenable que si le prêtre est né libre on triple la somme exigée par la loi, et s'il n'a été que blessé on paye triple aussi (1); mais si le prêtre est né serf, on examinera sa naissance pour savoir si l'on doit faire payer triple aussi. Qu'il en soit de même pour les diacres. »

Voilà pour la police; voici maintenant pour la pré-

(1) Le système des compositions est ici admis et proclamé par Charlemagne; comme sous la première race, il distingue et sépare l'état des personnes.

dication de la parole, car Charlemagne veut aussi dominer la doctrine, la partie morale de l'homme, l'intelligence. Il écrit à l'évêque de Liége : « Que Votre Sainteté se rappelle bien ce dont nous l'avons souvent avertie dans notre conseil touchant les prédications dans la sainte Église de Dieu, et comment vous deviez prêcher et instruire le peuple selon l'autorité des saints canons. Avant toute chose, quant à ce qui regarde la loi catholique, nous vous disions que celui qui ne pourrait en apprendre davantage pût au moins réciter de mémoire l'oraison dominicale et le symbole de la foi, tel que nous l'ont appris les apôtres, et que personne ne pût tenir un enfant sur les fonts du baptême avant qu'il n'eût récité en votre présence ou devant l'un de vos prêtres l'oraison dominicale et le symbole. Cependant, le jour de l'apparition du Seigneur, ayant trouvé plusieurs personnes qui voulaient faire baptiser des enfants, nous avons ordonné qu'elles fussent examinées chacune en particulier et avec soin pour voir si, comme nous venons de le dire, elles savaient l'oraison dominicale et le symbole, et l'on en trouva plusieurs qui ne le savaient pas; nous ordonnâmes alors qu'on les empêchât de tenir personne sur les fonts baptismaux avant qu'elles n'eussent appris et pussent réciter ces deux prières, ce qui les fit beaucoup rougir. Ensuite, très-excellent évêque, il nous a paru convenable que l'on fît des jeûnes, et que pendant trois jours tout le monde s'abstînt de vin ainsi que de chaïr, et jeûnât jusqu'à la neuvième heure, excepté ceux auxquels

l'âge et leurs infirmités ne le permettent pas (1). »

Tout se mêle et se confond dans ces époques; si Charlemagne prescrit les jeûnes, ordonne les pénitences comme un évêque, il ordonne aussi aux abbés de le suivre à la guerre avec ses hommes d'armes; à l'abbé Fulrade, esprit de science, il prescrit un armement : « Tu viendras avec tes hommes à l'endroit indiqué pour que de là, partout où nous t'enverrons l'ordre de te rendre, tu puisses y marcher à main armée, c'est-à-dire avec des armes, des outils, des vivres et des habillements, enfin tout ce qui est utile pour la guerre. Chacun de tes cavaliers doit avoir son écu, sa lance, son épée et sa demi-épée, son arc, son carquois et ses flèches; chacun de tes chariots doit contenir des cognées, des haches, des noyaux, des pelles de fer et tous les autres outils qui sont nécessaires contre l'ennemi. Que ces outils et ces vivres puissent durer trois mois, que les armes et les habits soient en quantité suffisante pour une demi-année. Si nous vous ordonnons tout cela, c'est pour que vous le fassiez observer et que vous rendiez en paix vers le lieu que nous vous désignons, c'est-à-dire que sur votre passage vous ne touchiez à rien autre qu'à l'herbe, au bois et à l'eau dont vous aurez besoin (2). »

(1) *Epist. Carol. Magn.* — Dom Bouquet, *Gall. histor. collect.*, tome V.

(2) Ces épîtres de Charlemagne, si exactes et si rares, révèlent néanmoins le système ecclésiastique judiciaire, et je dirai presque féodal de l'époque carlovingienne. Il existe deux fragments de let-

Ces débris des épîtres de Charlemagne écrites par lui ou par ses scribes ou secrétaires font mieux connaître le caractère du conquérant, du roi, de l'Empereur, que tous les systèmes et les classifications des temps modernes. J'aime voir l'homme se refléter dans ses propres écrits, sa pensée est là tout entière. En vain on chercherait des divisions philosophiques, tout se confond et se mêle : les lois civiles et les prescriptions ecclésiastiques, les capitulaires et les conciles. Le pouvoir de Charlemagne domine tout, depuis le gouvernement général de la société jusqu'à la police de l'Église et à l'administration domestique des palais. Après avoir lu ces lettres de Charlemagne, on peut se faire une idée de son caractère et de son pouvoir; ce pouvoir est un mélange d'idées politiques et religieuses, c'est une création primitive qui se mêle à la terre, à la science et à la barbarie ; c'est le chaos que débrouille la tête d'un génie supérieur, mais il est seul à ce travail au-dessus de son siècle. Autour de lui est une société qui résiste à son énergique impulsion.

tres adressées à Paul Diacre, publiés par Fabricius; l'une d'elles commence par ces vers :

Parvula rex Carolus seniori carmina Paulo,
Dilecto fratri, mittit honore pio.

(Fabricius, *Bibliot. Med. et infim. latinit.*, *lib.* III.)

CHAPITRE XI.

L'ÉGLISE ET SES CONSTITUTIONS SOUS CHARLEMAGNE.

Lutte pour l'unité. — Hérésies. — Les deux grandes branches. — Les iconoclastes. — La doctrine de Félix d'Urgel. — Les Livres Carolins. — Les évêques. — Les abbés. — Aspect des grands monastères. — La règle. — Les chroniques. — Les cartulaires. — Les menses ecclésiastiques. — Idée de la famille monacale. — Les terres et les serfs.

---

768 — 814.

Le puissant œuvre de Charlemagne se rattache essentiellement à la force et à l'unité de l'Église; la couronne impériale s'élève à côté de la tiare, le glaive en face du bâton pastoral; les capitulaires sont une perpétuelle confusion du droit civil et de la loi ecclésiastique. Aux premiers siècles de l'époque franque, l'universalité de l'Église de Rome n'est pas généralement admise; c'est à Charlemagne surtout, à ses rapports, à ses intimités avec les papes Adrien et Léon, qu'elle doit son éclat temporel et son caractère de souveraineté laïque; il se fait alors une sorte de re-

construction de ce double pouvoir du pontificat et de l'Empire; l'un tend toujours à son unité pour s'établir sur cette pierre d'où l'Église doit s'élancer comme un vaste jet de grandeur et de force; l'autre organise le pouvoir, la société matérielle. Léon salue l'empire dans Charlemagne, et l'Empereur protége ce pontife doublement menacé et par le peuple de Rome et par la révolte morale de l'hérésie; accord mystérieux et profond qui ne dura qu'un temps, car le pontificat et l'Empire se séparèrent au moyen âge, et la lutte naturelle s'établit entre l'homme d'armes et le clerc; elle existait même à l'origine de la double puissance des papes. Comment réprimer les passions qui bouillonnaient au cœur de l'homme de force et de brutalité? Comment arracher la coupe du festin de ses lèvres avides? Comment lui imposer la chasteté, la sobriété, la tempérance?

L'unité de l'Église résultait de sa doctrine, les papes possédaient en eux-mêmes la force d'interprétation (1), et les conciles l'appliquaient comme loi de police. L'hérésie était une séparation des doctrines fondamentales, une sorte de brisement du pouvoir; l'esprit ne s'arrête point, il a toujours une action violente qui brûle et dévore, et que l'autorité blesse parce qu'elle s'impose; l'examen se manifeste, agit incessamment dans une imagination ardente et rai-

(1) *Voy.* les admirables recherches de Baronius et de Pagi, un peu passionnées, sur la puissance des papes. L'école parlementaire et janséniste en France a soutenu des doctrines contraires et la suprématie des conciles sur le pape.

sonneuse; ce travail produit l'hérésie. Deux grands troubles furent apportés dans l'Église : l'un par les iconoclastes, les briseurs d'images et de statues; l'autre par Félix, évêque d'Urgel, qui interprétait dans un sens restreint le symbole de Nicée, et niait la nature spirituelle et divine du Fils de Dieu.

L'hérésie des iconoclastes, réaction de la barbarie, repoussait le culte des images (1); ces sectateurs sauvages portaient leurs mains brutales sur les chefs-d'œuvre des arts; ils invoquaient la haine primitive des chrétiens contre l'idolâtrie et cet Olympe peuplé de dieux aux belles formes d'ivoire et d'or, sorties des ciseaux d'Apelle et de Phidias; le culte des images n'en était selon eux que la reproduction. L'avidité de quelques empereurs grecs trouvait aussi dans les images des matières d'or et d'argent, des rubis et des pierreries qu'ils jetaient comme dépouilles aux soldats; Charles Martel avait donné les fiefs et menses ecclésiastiques à ses hommes; les empereurs leur distribuaient l'or des reliquaires et des autels. Les partisans enthousiastes des images étaient le peuple croyant et toujours artiste, qui veut personnifier ses idées sur ce qu'il aime et vénère, sur Dieu et les esprits célestes (2); quand il lisait une légende pieu-

(1) Il a été publié de nombreux travaux sur la querelle des images. (*Voy.* Baronius et Pagi, 780-840; Dupin, *Biblioth. ecclésiast.*, t. VI, p. 136-154.) Le système protestant a été développé par Spanheim, *Hist. imag.*, p. 305-639. — Le P. Mainbourg a écrit une histoire des iconoclastes.

(2) Les moines grecs, essentiellement artistes, poussaient loin

sement écrite, ce peuple aimait à la voir reproduite brillante à ses yeux ; il voulait la sculpter, la dessiner pour se prosterner devant elle, car il avait l'amour et le culte du beau. Le troisième concile de Nicée adopta une théorie mitoyenne qui reposait sur de sages éléments ; il ne fallait point adorer les images, leur offrir les mêmes prières qu'à Dieu ; mais on pouvait, on devait même les honorer comme la représentation d'une pensée pieuse, une sorte de légende en pierre. Les Livres Carolins attribués à Charlemagne, et dont Alcuin est peut-être l'auteur, sont dirigés contre l'adoration matérielle des images ; l'Empereur paraît adopter quelques-uns des principes des iconoclastes dans un sens limité ; fils des forêts, il s'était élevé dans l'idée d'un culte sans images, et celui qui avait abattu en Saxe l'immense idole d'Irminsul avait quelque répugnance pour ces saints de pierre et les peintures coloriées qui reproduisaient l'histoire sainte (1).

Dans sa correspondance avec les papes Adrien et

l'ardente théorie des images, et voici la solution donnée à une question sensuelle posée par un saint prêtre : *Συμφερει δε σοι μη καταλιπειν εν τη πολει ταυτη πορνεῖον εις ὁ μη εισελθης, η ινα αρνηση το προσκυνειν τον κηριον ἡμων και θεον* Ιησουν *Χριστον μετα της ιδιας αυτου μητρος εν εικονι* ; or c'était le démon de la chair (*Δαιμων πορνειας*) qui dominait le cœur du prêtre.

(1) Les ***Lib. Carolin.*** furent composés à Worms vers 780 ; ils contiennent cent vingt objections contre le concile de Nicée. Spanheim l'a parfaitement analysé, 443-529. Charlemagne se sert d'expressions très-dures envers les pères grecs du concile. La haine nationale se montre ; il accuse ***dementiam priscæ gentilitates obsolitam errorum,*** ou bien encore il traite leur objection ***derisione dignas nœnias.***

Léon, Charlemagne revient peu à peu de sa prévention hérésiarque, proclamée par le concile de Francfort : « S'il a écrit contre le concile de Nicée, c'est qu'il n'en a pas parfaitement entendu le sens ; » le concile n'avait pas prescrit d'adorer les images (1) à la manière des Grecs primitifs ou du culte des païens pour les dieux de l'Olympe ; on ne leur offrait pas des sacrifices comme à l'Apollon des anciens, à l'Hercule aux membres nerveux, à la Vénus de Paphos ; le culte saint n'était que l'adoration de Dieu et le respect envers ceux qui avaient plus profondément suivi les lois du christianisme ; les saints étaient les serviteurs du Christ, on les honorait comme ses disciples, on ne les adorait pas. Ces doctrines, exposées par le pape Adrien, dans une belle défense de l'art, de la sculpture et de la peinture, firent revenir Charlemagne sur ses opinions germaniques contre les images (2). Les Livres Carolins devenaient sans objet ; on les délaissa comme une théorie ancienne, qui fut abandonnée après l'interprétation des paroles du concile de Nicée. Le culte des images prévalut au moyen âge, parce qu'il allait bien au cœur du peuple ; les temples vides pouvaient prêter aux méditations des philosophes, mais le peuple avait besoin de sa Vierge au manteau bleu céleste, de son Christ à l'œil fixe et doux, du Père éternel au regard sévère, de saint

(1) Les épîtres d'Adrien à Charlemagne se trouvent dans les *Collect. de Concil.*, t. VIII.

(2) Le second concile de Francfort, sous l'influence des idées germaniques et barbares, rejeta le culte des images, *ad ann.* 794.

Pierre marchant sur les eaux, de Paul, l'apôtre de la Grèce; il voulait contempler l'enfer qui menace les méchants, le ciel toujours ouvert aux souffreteux et aux pauvres de ce monde. Ces images frappaient les fidèles aux églises, elles excitaient en eux un sentiment de piété, elles réjouissaient le peuple sur un avenir de pardon pour le juste et de peines effrayantes pour le méchant. Ce culte des images produisit les belles peintures; il créa les chefs-d'œuvre de l'Italie, depuis les fresques du Campo-Santo jusqu'au *Jugement dernier* de Michel-Ange dans la chapelle Sixtine.

Avec l'hérésie des iconoclastes, qui s'efface et se perd, se montre presque à la même époque les doctrines de Félix d'Urgel (1). L'auteur originel de cette doctrine n'est point Félix, comme on l'a écrit, mais Élipand, évêque de Tolède, né sous ce soleil d'Espagne qui échauffa plus d'une fois l'imagination des Visigoths; ses doctrines sont une dégénération, une décadence des ariens. Au milieu des Sarrasins d'Espagne, quand il fallait délivrer le sol par la force et l'unité catholique, l'apparition de cette doctrine fit un trouble, une guerre civile fatale; l'hérésie fut soutenue par Félix d'Urgel, et voici comment elle se formula. Le symbole des apôtres disait : « Le fils Christ procède du Père comme sa chair et son sang; » Félix ne nia pas, comme les ariens, la divinité de Jésus, seulement il déclara que le Christ n'était fils

(1) Lisez sur l'hérésie de Félix le père Sirmond, *Concil. Gall.*, t. II. — Baluze, sur le *Concile de Narbonne*, et *Codex Carolinus*, epistola 97.

de Dieu que par adoption, manière philosophique d'expliquer le mystère de la Trinité, qui abîme l'esprit. Élipand, vieillard déjà austère dans ses mœurs, chrétien et évêque, écrivait beaucoup, sa plume acérée ne pardonnait point à ceux qui luttaient contre lui par la doctrine. Félix était jeune, au contraire, d'un caractère doux, facile, sans nul grief; il assistait aux prières avec une piété scrupuleuse, il jeûnait avec une grande rigueur.

La prédication des deux hérésiarques fit des progrès immenses dans les provinces méridionales, où l'arianisme avait autrefois dominé l'imagination et les cœurs. L'adversaire le plus éloquent que la prédication trouva dans cette lutte fut le pape Adrien, qui voulait conserver l'unité de l'Église, dans cette lutte de doctrines et de sentiments. Adrien avait combattu les iconoclastes, il se prononça contre l'hérésie de Félix; elle fut également proscrite par le concile de Narbonne, où parurent les évêques de la Gaule méridionale (1). Ne fallait-il pas prévenir la contagion qui s'étendait sur toutes les villes et parmi le peuple des campagnes? L'adversaire le plus redoutable qui frappa vigoureusement l'hérésie d'Urgel fut Charlemagne lui-même; il y vit une réaction du Midi sur le Nord. Au milieu des victoires sur les Saxons, il convoqua un concile à Ratisbonne; il y parut avec son regard

(1) Il n'y a rien de moins précis que la date réelle du concile de Narbonne contre Félix d'Urgel; Baluze la met à 788; le père Longueval, à 789; l'abbé Fleury plus tard, en 791, l'a daté de la vingt-troisième année, *Carol. Regn.*

sévère, cet œil de feu qui faisait trembler les hommes d'armes les plus fiers. Félix s'avança timidement, s'agenouilla devant l'Empereur et les évêques, puis il attendit la sentence. Charlemagne lui dit : « Félix, rétractes-tu ce que tu as écrit? Explique tes doctrines (1). » Et Félix, en tremblant, développa ses théories sur l'incarnation, qui firent horreur, ainsi que le dit l'histoire du concile; l'Empereur reprit : « Cela est bien mal, mais va à Rome pour te réconcilier avec le pape: » Félix obéit, il partit pour Rome, et s'agenouillant devant Adrien, il fit sa rétractation à l'église de Saint-Pierre.

Élipand n'eut pas même le mérite du repentir; vieillard entêté, il écrivit plusieurs livres pour soutenir sa doctrine, et comme de tristes progrès attestaient la puissance de l'hérésie, Charlemagne convoqua un nouveau concile à Francfort, il y vint de sa personne dans un appareil tout belliqueux, et sa parole s'y fit encore entendre (2) : « Saints évêques, dit-il, depuis un an que ce mauvais levain de l'hérésie s'est répandu avec plus de violence, l'erreur a pénétré jusque dans ces cantons, quoique situés à l'extrémité de notre royaume. Quant à moi, il me paraît nécessaire de couper la racine de cette mauvaise herbe par une

(1) Les partisans de Félix d'Urgel soutenaient ses doctrines : « *Qui per adoptivi hominis passionem, dùm suo non indulsit corpori.* » Ils disaient à la messe de l'Ascension : « *Hodie Salvator noster post adoptionem carnis sedem repetivit deitatis.* »

(2) Voyez *Libello sacro syllabo Paulin.* — *Concil. Gallic.*, t. II, p. 167.

censure dogmatique. » Et le concile de Francfort déclara que la doctrine de Félix était une inspiration fatale et diabolique. Ce fut un grand trouble dans l'Église, que la prédication de cette hérésie; elle occupa tout le pontificat du pape Adrien (1), le Romain habile qui avait à se défendre à la fois contre les Grecs, les Lombards et l'ambition active du chef des Francs. Toutes ces hérésies, au moyen âge comme dans l'Église primitive, se rattachent toujours à des écoles philosophiques du vieux monde ou au syncrétisme des écoles d'Alexandrie; lutte éternelle entre les idées et les principes qui divisent constamment les intelligences : l'autorité, l'examen, l'unité et le morcellement. Les formes seules changent, les idées restent les mêmes; les principes passent immobiles à travers les siècles en prenant de nouveaux costumes. Félix d'Urgel renouvelait avec timidité les doctrines de Nestorius, la théorie des ariens. Dans ces provinces méridionales, les imaginations courent à toutes les nouveautés, et l'affiliation des Albigeois pourrait se rattacher à ces primitives prédications de Félix d'Urgel; le sol était préparé pour toutes les nouveautés : les imaginations ardentes et fécondes travaillent incessamment, elles ne s'arrêtent jamais dans les voies ouvertes devant elles; il leur faut l'inconnu, l'inouï, les légendes neuves, les systèmes bizarres ou rationnels, petits ou grandioses; il leur en faut à tout prix.

(1) On peut voir toutes les correspondances d'Adrien dans les *Annales de Baronius*, ad ann. 780, 793.

L'organisation locale des églises se rattachait à deux systèmes : 1° aux métropoles et aux suffragances, dirigées par les archevêques et les évêques, chefs catholiques de toute la province; 2° aux grands ordres religieux, qui la plupart voulaient s'exempter de la juridiction épiscopale. La lutte de ces priviléges se développe incessamment dans le moyen âge, et les capitulaires de Charlemagne essayent en vain de les régulariser; les évêques cherchent à placer sous leur autorité les abbayes, qui veulent s'en affranchir d'après les priviléges des papes (1). Ces priviléges étaient fixés par des diplômes et des bulles qui célébraient la grandeur de l'institution; lorsqu'une pieuse fondation prenait un caractère de haute sainteté, lorsque les reliquaires attiraient des populations entières, agenouillées devant un martyr, les papes et les rois accordaient des immunités à ces monastères, et la première de toutes, c'était de les exempter de la juridiction des évêques. Dès ce moment, tout le pouvoir était dans l'abbé, la mitre et la croix abbatiales se posaient les égales de la mitre et de la croix épiscopales; les abbayes étaient sous leur propre administration, indépendantes et régulières; ainsi les monastères de Saint-Denis, les pieuses solitudes de

(1) Presque toutes les grandes abbayes de France ressortissaient directement à Rome, les bulles en sont conservées dans les cartulaires, qui, selon moi, sont les plus curieux monuments de l'histoire nationale. M. Guérard a été chargé de la publication des cartulaires, deux ont été déjà donnés dans la grande collection du gouvernement.

Saint-Omer et de Fontenelle étaient affranchies par des bulles de la juridiction des évêques; d'autres, telles que Saint-Martin de Tours, Saint-Bertin, prétendaient aux mêmes priviléges. Quelle renommée, quelle puissance n'avaient pas les abbés, pieux pasteurs de ces colonies de Saint-Benoît, presque toujours confiées à des hommes de grande science et d'une célébrité littéraire (1). Alcuin, si remarquable sous l'époque carlovingienne, obtint presque en même temps les abbayes de Ferrières en Gâtinais, de Saint-Loup à Troyes, et le petit monastère de Saint-Josse à Saint-Ponthieu; plus tard, lorsque Alcuin se montra si avancé dans les études, lorsqu'il enseigna dans le palais de Charlemagne les sciences humaines, il reçut comme récompense l'abbaye de Saint-Martin de Tours (2).

Si l'on en excepte quelques abbés aux mœurs belliqueuses, et qui suivaient à la guerre le suzerain, il régnait dans les monastères une plus haute sainteté de mœurs, une grande pureté d'habitudes : lisez

(1) Mabillon a écrit les grandes *Annales* de l'ordre de saint Benoît. C'est peut-être l'institution qui a produit au moyen âge le plus d'hommes éminents.

(2) A la tête de chaque siècle de l'*Histoire littéraire de France*, le bénédictin dom Rivet et ses continuateurs ont fait un remarquable tableau de l'état des études ecclésiastiques dans les abbayes. *Voy.* le t. IV. M. Daunou avait imité ces exemples dans les continuations de ce livre, mais sa triste tendance vers le XVIIIe siècle les a rendus fautifs et très-étroitement conçus; une révolution avait passé sur le cœur du religieux. Le bénédictin n'avait plus de cloître!

la légende de saint Benoît d'Aniane, qui fonda son pieux ordre dans le désert; la Vie de saint Adalart, abbé de Corbie, avide d'études littéraires, le créateur de la plus belle bibliothèque des monastères du moyen âge; ces renommées étaient immenses dans le monde catholique, et l'épiscopat dut souvent emprunter des exemples à ces pieux fondateurs d'ordres religieux. Les deux plus grandes figures d'évêques sont celles de Théodulfe, promu à l'évêché d'Orléans, un des *missi dominici* les plus zélés du commencement du IXe siècle; Théodulfe avait connu la vie du monde, car, noble parmi les Lombards, il avait épousé une fille du nom de Gisèle; devenu veuf, il se voua à la vie des clercs et obtint l'évêché d'Orléans (1); c'est le clerc politique du règne de Charlemagne, époque plutôt pontificale qu'épiscopale; la puissance des évêques ne grandit démesurément que sous Louis le Débonnaire; les traditions veulent même que Théodulfe fut un des rédacteurs des capitulaires. La seconde renommée épiscopale fut Agobard, dont l'éclat brilla surtout sous Louis le Débonnaire (2); il appartient par sa jeunesse au règne de Charlemagne; c'était un des hommes les plus forts, les plus savants, et les *Annales*

(1) C'est pour l'église d'Orléans que Théodulfe composa l'hymne qui se chante encore :

Gloria, laus et honor tibi sit, rex Christe Redemptor,
Cui puerile decus prompsit hosanna pium.

(2) Comparez les œuvres de Théodulfe publiées par dom Martène, *Thesaurus anecdotor.*, et les œuvres d'Agobard presque entièrement insérées dans le t VI, *Gallic histor. collect.*

de Lyon le placent parmi les évêques qui favorisèrent ardemment la connaissance des sciences humaines. Il paraîtra bientôt sur un plus vaste théâtre.

C'est que les études se concentraient dans les monastères, et que tout se préparait sous la protection des abbayes, dans la silencieuse retraite du cloître. Si dans quelques riches monastères on entendait l'aboiement des chiens, le cri des faucons, le bruit des armes, le plus grand nombre de ces colonies étaient agricoles et pieusement attachées à la science; beaucoup furent réformées sous Charlemagne; les clercs réguliers astreints à la vie monastique durent se soumettre aux prescriptions de la règle de saint Benoît. Les monastères étaient alors comme des sociétés particulières avec leurs lois et leurs coutumes, leurs propriétés, leurs serviteurs; les *Annales de Saint-Benoît* nous font voir l'organisation admirable de ces grandes familles de Saint-Denis, de Saint-Martin, de Saint-Germain, de Fontenelle. Les débris qui existent encore de ces solitudes peuvent nous donner l'idée de la forme des monuments du désert (1) : presque toujours l'abbaye était bâtie au milieu d'une forêt inculte, triste, où le loup glapissait; car les cités n'inspiraient pas de pieuses et mélancoliques pensées; on s'abritait près d'une colline, sur les

(1) L'institution de saint Benoît, la plus grande, la plus vaste, a trouvé son historien dans Mabillon. Quand on visite la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, on peut se faire une idée de la solitude et de la paix du cloître. Le livre de Mabillon porte ce titre : *Annal. de ordin. Sanct. Benedict.*

bords d'une rivière. Là toute la colonie se mettait à l'œuvre (1); des cellules s'élevaient à côté les unes des autres, sans distinction, comme témoignage de la fraternité; bientôt une portion de la forêt tombait sous la cognée, les moines travailleurs dressaient le plan d'un petit jardin où devaient se cultiver des légumes; les plus fiers, les plus nobles d'entre eux, les fils de roi, ne dédaignaient pas cette culture du jardin potager; on y passait les plus douces heures à voir se déployer les merveilles de Dieu; chaque moine vivant en commun avait néanmoins son petit jardin tracé pour sa distraction; les cellules s'élevaient bâties une à une, comme les ruches d'abeilles, car on y préparait le miel de la prière et de l'étude, ainsi que le dit Agobard, archevêque de Lyon; de hautes murailles séparaient le monastère du monde et en faisaient comme une cité de Dieu, et à l'abri des passions. Nobles et antiques abbayes de Corbie, de Jumiéges, de Fontenelle, combien vos débris constatent encore la piété de votre royale fondatrice, Bathilde (2), l'esclave

(1) *Voy.* l'histoire particulière des abbayes de Corbie, de Fontenelle, de Jumiéges, de Saint-Benoît-sur-Loire. On peut se faire une juste idée de la vie monastique par la lecture des cartulaires, et M. Guérard rend un immense service à la France en les publiant. J'ai parcouru avec un profond intérêt son cartulaire de Sithieu ou de Saint-Bertin. J'en donnerai l'analyse.

(2) C'est ici une simple légende; dans les Bollandistes, on trouve que Fontenelle fut bâti par saint Vandrille. Saint Ouen en fit la dédicace en 643, *Vita S. Vandreg. Bibl. Labb.* t. I, p. 784, et *apud Mabill.* Jumiéges fut bâti par saint Filibert la même année. Voyez *Vita Filibert.*, Duchesne, t. I.

saxonne qui s'éleva au trône des Francs! C'est dans ces débris qu'il faut rechercher la constitution de la vie monastique; là est le modeste réfectoire où durant le repas, grave et silencieux, un moine lisait les maximes de l'Écriture ou bien les légendes des saints, comme les rois se faisaient lire les exploits des ancêtres, quand la coupe du Saint-Greal passait à la ronde!

Au milieu des cellules se déployait la chapelle sainte, que les moines ornaient comme la pierre précieuse de leur solitude; les uns ciselaient l'or de la châsse bénite, les autres travaillaient le bois dans les ateliers, plus loin on tissait le lin, on découpait les vêtements de bure; le monastère était la ferme modèle de toute la contrée, le centre de l'industrie et des arts; on y enseignait les méthodes, les cultures, les moyens d'arrosement, l'art de défricher les terres, de féconder les forêts et les déserts. La magnifique institution de saint Benoît avait deux buts : l'étude et le défrichement des terres; l'étude se renfermait dans de vastes bibliothèques et dans des écoles attachées à chaque monastère. Voyez-vous ce jeune moine, au front couronné de quelques cheveux noirs et rares, il est entouré de manuscrits (1) de l'antiquité il les copie avec patience, il les enlumine d'or, de carmin, de bleu céleste; il passe les années de sa vie à produire une œuvre de labeur, à bien ponctuer ce qui ne l'était pas, à corriger des textes, à lire et à comparer Homère,

(1) C'est à l'époque de Charlemagne et à ses rapports avec Rome et la Grèce que l'on doit la conservation des MSS. de l'antiquité Cependant les livres étaient fort rares encore. (Alcuin, *Epistol.* 10.)

Virgile, et les psaumes de l'Écriture, œuvre plus belle encore. Je n'ai jamais tenu un de ces manuscrits enluminés du moyen âge sans éprouver une vive et profonde émotion; toute une vie a été consacrée à accomplir ce travail; ces miniatures presque effacées, un pauvre moine les a tracées de sa main patiente, lorsque le sablier des heures coulait et qu'une tête de mort au pied de la croix le regardait de ses orbites caves, et semblait lui dire de sa bouche aux dents blanches : « Frère, hâte-toi, aujourd'hui pour moi, demain pour toi (1), ce que tu fus je l'étais, et ce que je suis tu le seras; je goûtais les délices du monde avec amour; maintenant cendre et poussière, je suis la pâture des vers. »

Que de choses mortes ont été créées dans ces solitudes! que de passions amorties, que de lamentables histoires du cœur humain! Mille émotions viennent à nous à travers les voûtes épaisses et humides des basiliques chrétiennes; ces antiennes, ces plains-chants, ces cris déchirants de l'orgue, cette tempête d'harmonie qui vous fait passer de la harpe des anges aux grincements des damnés; tout cela, cet âge de solitude et de silence l'a produit, et ce n'est pas sans grandeur, sans magnificence : ces générations ont disparu, elles ont

(1) Comme on lisait dans l'épitaphe d'Alcuin, dans l'église de Saint-Martin de Tours :

Quod nunc es fueram. . . . .
Et quod nunc ego sum, tuque futurus eris.
Delicias mundi casso sectabar amore :
Nunc cinis et pulvis, vermibus atque cibus.

accompli leur tâche, à nous la nôtre! Quand un siècle est mort, d'autres viennent pour recommencer un travail qui n'est jamais fini, c'est le rocher qui roule et revient sur lui-même. Dans le passage d'une génération à une autre, on ne voit que ruines et destructions; triste spectacle qui parle vivement à l'âme émue, comme dans les campagnes de Rome, lorsqu'on foule aux pieds un tronçon de colonnes sous le lierre, et les ruines d'un temple à côté des cyprès de la ville Adriana.

Les écoles monastiques se rattachaient toujours au système des ordres religieux de Saint-Benoît; là se donnait l'instruction aux jeunes clercs, au fils du peuple, à ces moines qui s'élevaient de la terre pour lutter moralement contre les hommes de fer et de bataille. Dans ces écoles monastiques, on enseignait la grammaire, la lecture des livres saints, les traditions de l'Écriture, les œuvres antiques, saint Augustin, saint Jérôme, ces puissants Pères de l'Église qui avaient remué le monde par leurs écrits (1). Les écoles monastiques étaient si renommées sous Charlemagne, que l'on venait de Saxe, d'Angleterre, d'Allemagne à Saint-Martin de Tours, à Jumiéges, à Saint-Benoît-sur-Loire, pour étudier sous les grands maîtres qui faisaient entendre la parole aux jeunes clercs; on y trouvait une école de chant, grave et sévère pour le rite gaulois et saxon, plus doux et

(1) Dom Rivet, *Hist. lit. de France*, t. IV. Presque la moitié de la préface des Bénédictins est consacrée à l'histoire des études ecclésiastiques.

sonore selon la méthode grecque et romaine. L'éducation monastique pour le chant, vieille dans les cathédrales, datait des temps primitifs de l'Église ; on recherchait les fortes poitrines des chantres pour dire les tourments de l'enfer ou les lamentables psaumes de pénitence ; on réunissait les innocentes voix de l'enfance (1), à l'imitation des chœurs de lévites à Jérusalem, pour dire les chants des vierges de Sion et les louanges de Jehovah ; les fonctions des chantres dans les cathédrales rappellent assez l'importance qu'on attachait au plain-chant ecclésiastique. Joignez aux saintes études pour les clercs quelques faibles notions de géométrie, d'astronomie et de prosodie latine ; telle était l'éducation des écoles monastiques, où la science se conserva dans une perpétuité sainte.

La seconde prescription de saint Benoît était celle-ci : « Frères, cultivez le sol, travaillez, labourez, » et à cette règle se rattachaient les grands défrichements des forêts, la culture des déserts. Les bollandistes, ces grands collecteurs des vieilles légendes, nous ont initiés dans la vie intime des pieux fondateurs de monastères qui se retiraient dans les déserts les plus pierreux, parmi les ronces et les épines : s'ils étendaient leurs colonies au Midi, sous le soleil ardent, ils avaient à lutter contre le serpent venimeux, la couleuvre tapie sous les pierres, la salamandre incom-

(1) *Instituit pueros Idithum modulamine sacro;*
Utque sonos dulces decantent voce sonora,
Quod pedibus, numeris, rithmo stat musica discat.
(Alcuin, carm. 221.)

mode, l'aspic mortel qui se cache sous l'herbe la plus fleurie; au Nord, les pauvres frères devaient se défendre contre les troupes de loups qui parcouraient la plaine, le sanglier terrible, le renard si fin, maître Isangrin du moyen âge qui faisait la guerre aux basses-cours, aux troupeaux. Les religieux luttaient avec persévérance contre une nature ingrate, ils défrichaient la pioche en main la roche stérile, ils aplanissaient un terrain inculte; ils ne prenaient point la meilleure terre, ils la faisaient, et bientôt de beaux coteaux de vignes, des prairies artificielles, des jardins potagers remplaçaient ces sites sauvages. Chaque moine était jardinier (1); dès que matines avaient sonné, ils étaient à l'œuvre; après la prière, rien ne les décourageait; ils suaient nuit et jour comme le dit le moine Adalbert; quand la terre était bien cultivée autour du monastère venaient se grouper quelques colons vivant sous leurs lois; quand un serf fuyait le majordome du seigneur, il se retirait dans le monastère, sous la protection de ses immunités, à l'abri de la crosse de l'abbé : nul ne pouvait pénétrer dans cet asile pieux, l'homme d'armes s'arrêtait au seuil, s'il ne voulait pas avoir aussitôt les pieds roidis sur le sol; car mille légendes étaient récitées sur le vol du bien d'autrui; si vous arrachiez une poutre d'une église, vos mains s'y attachaient immobiles; car pourquoi, homme

(1) La plupart des belles terres appartenaient aux monastères, et on leur en a fait un reproche! C'est que ces terres, les monastères les avaient faites bonnes : c'étaient les grands agriculteurs du moyen âge. (*V.* la *Règle de saint Benoît* publiée par Mabillon.)

violent, ne respectiez-vous pas la propriété d'autrui ? Si vous aviez assez d'audace pour briser de votre main le scel d'un tombeau dans une châsse, un tremblement soudain agitait vos membres, vous écumiez de rage, jusqu'à ce que le saint vînt lui-même vous pardonner; admirables légendes qui, dans ces temps de violence, arrêtaient la main du fort et du brutal (1)!

Combien, dans ces solitudes du désert, existaient d'âmes brisées par la douleur! combien venaient chercher abri dans les monastères à la suite des orages de la vie! Les serfs y étaient presque tous volontaires, le régime de Dieu était si doux... Nul n'aurait osé frapper leur dos fatigué d'un travail pénible! La crosse épiscopale était une verge de protection et non de punition.

Bientôt à côté des abbayes s'élevaient des villages sous leur juridiction spéciale; ils concédaient aux colons, aux serfs, des cultures de terre plus ou moins grandes sans redevance. Chaque monastère possédait de vastes fermes; quelques-unes venaient des dons royaux ou seigneuriaux, d'autres des propres défrichements des moines. Je dirai bientôt, par l'analyse de la *Polyptyque d'Irminon*, ce qu'était cette famille immense des monastères (2), la culture des terres,

(1) Presque toutes les légendes rapportent ces merveilleuses histoires contre les voleurs et les profanateurs des tombeaux. J'en ai donné plusieurs exemples dans la *Vita sanct. German.*, publiée par dom Bouquet, *Gall. script. collect.*

(2) *Polyptychum Irminonis abbatis, sive liber censualis antiquus monaster. S.-German. pratensis*, publiée par M. Guérard Paris, 1836.

la quantité de serfs qui les habitaient, la distinction entre les colons et les serfs sous l'esclavage, chaque nature de terrains, leur variété si mobile, combien ils produisaient, les redevances de chacun. La grande famille des moines de Saint-Germain, de Saint-Martin de Tours, de Fulde, de Jumiéges, de Saint-Benoît, jetaient des colonies jusqu'aux confins de l'Italie et des Pyrénées; les abbés étaient de véritables suzerains, bons, paternels: ils restaient en dehors des évêques, et s'ils s'écartaient de la règle, les papes leur écrivaient aussitôt de rentrer dans l'ordre, car la vie monacale n'était sainte aux yeux de Dieu que par l'humilité de tous, l'égalité de tous. Qu'était le monastère sous les Carlovingiens? Une grande réunion de frères égaux sous un abbé, dictateur le plus souvent élu, et réalisant ainsi les grands principes de gouvernement : l'égalité, la fraternité, la hiérarchie, l'élection, le pouvoir fort et grand sous une règle, une grande chartre commune.

Quand l'historien veut se faire une juste idée de cette période du moyen âge, il doit feuilleter un à un les cartulaires des abbayes, ces chartriers que le temps a usés (1); là, on trouve toutes les émotions, toutes les habitudes de la vie dans cette vieille société : le souvenir du baptême, qui jette l'homme dans la vie; du mariage, qui l'unit à la femme, et de la mort impitoyable. Dans les cartulaires se trouvent les transac-

(1) Un grand nombre de ces cartulaires existent encore : on les publie successivement. La Bibliothèque du roi est si riche de tels ouvrages : celui de Sithieu ou de Saint-Bertin forme 1 vol. in-4°.

tions pour la vente d'un serf, l'affranchissement d'un esclave, la donation d'un champ, la location, l'arpentage, la redevance; si la chronique nous révèle les faits généraux de l'histoire, si elle nous dit les phénomènes de la nature, la tempête qui a brisé les clochers, le vent qui a sifflé dans le beffroi, l'apparition de grandes troupes de loups dans la plaine; si elle recueille les batailles, les expéditions guerrières, les mœurs, les habitudes des chevaliers, si la pieuse légende nous récite la vie de quelques pauvres bergères que Dieu a grandies pour apprendre aux hommes qu'ils doivent respecter le sein virginal de la jeune fille, la chasteté de la femme; la chartre, le cartulaire sont comme le détail de cette vie publique (1). Lisez! lisez! ici une pieuse dame du nom d'Hildegarde, de Berthe, ou de Bathilde, donne à un monastère un morceau de terre, des redevances d'argent pour obtenir en échange quelques prières après sa mort; là, le leude, le comte, le roi, terribles puissanees, se rappellent l'égalité du tombeau et la mort qui vient; au milieu des cours plénières, ils semblent entendre le glas des cloches funèbres, et voici ce que disent les chartres : « Nous voulons que l'on récite des messes pour le repos de notre âme (2); il faut faire des au-

(1) Les cartulaires ont pris les noms des *charta* (chartre), et en effet ils contiennent la plupart des chartres de monastères.

(2) Les recueils des chartres ou cartulaires des rois sont fort considérables. Celui de Philippe-Auguste est conservé en entier. Pour la troisième race, l'abbé de Camps, sous le titre de *Cartulaires*, a publié le plus admirable recueil de pièces.

mônes aux pauvres. » Ce mot *elemosina* (1) se rencontre dans presque toutes les chartres.

Pour le temps de force et de vie, la fougue et les passions violentes; pour la vieillesse et la décrépitude, la faiblesse et le repentir; alors les chevaliers, tenant leur épée en forme de croix, se couchaient sur la cendre pour penser à Dieu et à la vie éternelle. Nous les retrouvons encore ces nobles paladins dans leurs statues de pierre, mutilées par les âges et la main des hommes, car nous n'avons rien respecté. Trop oublieuse de ses ancêtres, la génération présente a porté des mains sacriléges sur les tombeaux; Dieu fasse qu'elle ne subisse pas la peine du talion! Tu te railles du vieux sépulcre, et qui sait ce que le temps réserve à tes ossements dépouillés! Tu n'auras même plus les grandes basiliques pour les abriter, et le signe du Christ ne protégera plus les débris de ta civilisation agitée!

(1) Ducange, vº *Elemosina*, a longuement disserté sur le caractère de l'aumône au moyen âge.

CHAPITRE XII.

LA VASTE ORGANISATION DES MISSI DOMINICI.

Origine des *missi dominici*. — Mobilité des pouvoirs. — Le serment des vassaux. — Les tributs. — Désignation des *missi*. — Capitulaires dont l'exécution leur est confiée. — Sur la justice, — les personnes. — Crimes publics et privés. — Juridiction absolue sur les plaids, les comtes et les juges. — Inspection des monastères, — des menses royales. — Rapports des *missi dominici* à l'Empereur. — Mission de Théodulfe dans le Midi. — Poëme de ses souvenirs.

---

802 — 811.

La pensée administrative de Charlemagne, la formule personnelle, j'oserai dire, de son pouvoir, se résument dans l'institution des *missi dominici;* les comtes, les défenseurs des marches ou frontières, les ducs ne sont que des hommes d'armes placés dans la hiérarchie pour administrer les revenus, la justice, ou pour défendre le territoire; les *missi dominici* forment la base de tout l'édifice politique des Carlovin-

giens; aucun acte important de gouvernement ne se fait sans eux; images de l'Empereur, ils reproduisent son pouvoir dans les localités qu'ils parcourent revêtus de sa confiance. Cette autorité immense des *missi* s'explique par la constitution même de l'empire que Charlemagne gouverne; cet empire n'a pas de limites bien fixes; les démarcations provinciales ne sont pas déterminées avec précision; comme tout est vague, il faut donc une sorte de pouvoir ambulatoire, une autorité voyageuse qui examine au nom du prince la situation du pays, les droits, les intérêts de tous, et c'est ce qui constitue le caractère des *missi dominici*, les envoyés du maître, les hommes de son palais, qui lui rapportent tout ce qu'ils ont vu dans leur itinéraire politique; ils ont le pouvoir d'examiner, de juger, de suspendre, de prononcer sur toutes les questions qui s'élèvent dans les plaids royaux (1).

Cette institution des *missi dominici* ne grandit et ne prend un caractère fixe que lorsque Charlemagne est élevé à l'empire. Tant qu'il a fallu conquérir à la tête d'innombrables armées en Saxe, en Lombardie, sur les Pyrénées, sur l'Èbre, le suzerain n'e s'est occupé qu'indirectement de l'administration intérieure; une

(1) Je répète que c'est pour la première fois que les capitulaires ont été traduits. C'est un travail qui m'a donné une grande application d'intelligence et d'exactitude, car ces capitulaires ne sont pas toujours clairs; jusqu'à présent, on avait raisonné et systématisé; j'ai préféré les faire connaître par une traduction exacte. Pertz s'est borné à donner le texte latin des capitulaires avec des notes fort savantes.

fois couronné à Rome, la boule de l'Empire aux mains, il doit tout naturellement organiser les provinces, les lier à un centre commun, et tel est l'objet de la création des *missi dominici*, presque toujours choisis parmi les évêques et les comtes. Le premier capitulaire sur ces commissaires du prince est daté de la deuxième année de l'Empire; il s'agit d'une inspection générale des provinces (1). « Le sérénissime et très-chrétien empereur Charles, ayant fait un choix parmi les plus prudents et les plus sages seigneurs de sa cour, tant archevêques, évêques et abbés que laïques, les a envoyés parcourir son royaume pour veiller à ce que ses sujets vivent selon la droite règle, leur ordonnant de s'informer et de lui faire connaître ce qu'il peut y avoir dans les lois de contraire au bien et à la justice, afin qu'avec l'aide de Dieu il y porte remède, et que personne ne puisse aller, comme cela arrive souvent, contre la loi écrite et porter tort aux églises de Dieu, aux pauvres, aux veuves, aux orphelins, ni à aucun autre chrétien; que chacun vive avec prudence et justice, et s'occupe de ses affaires et de sa profession, laissant de côté l'amour d'un gain honteux; que les religieuses restent sous bonne garde; que les laïques et les séculiers vivent honnêtement, suivant leurs lois, sans commettre de crimes; que tous enfin se placent sous l'influence de la paix et de la charité. Il a aussi ordonné à ces envoyés de rechercher avec zèle s'il

(1) Une inspection des *missi dominici* dut être un des premiers actes de l'avénement. *Capitular. Carol. Magn.*, ad ann. 802.

est quelqu'un qui réclame contre une injustice, afin qu'ils conservent la fidélité qu'ils ont jurée, et rendent à tous pleine et entière justice (1). S'il vient à y avoir une chose sur laquelle, même avec l'aide du comte de la province, ils n'aient pu rendre justice, qu'ils l'écrivent avec clarté dans les brefs qu'ils adresseront à l'Empereur. Que rien ne les empêche surtout de rendre la justice, ni les flatteries des hommes, ni leurs présents, ni la parenté, ni la crainte des puissants. L'Empereur ordonne aussi que tout homme de son royaume, soit ecclésiastique, soit laïque, renouvelle au souverain le serment qu'il lui a fait quand il n'était encore que roi, et ce, jusqu'à l'âge de douze ans. On expliquera publiquement à chacun la valeur de ce serment, qui les contraint à garder fidélité à l'Empereur tout le temps de sa vie, à ne point introduire d'ennemis dans son royaume, et à ne permettre contre lui aucune infidélité (2). »

Ces prescriptions données aux *missi dominici* sur le serment de fidélité paraissent se rattacher à la primitive fondation de l'Empire, au passage de la simple autorité royale à la dignité d'empereur ; Charlemagne recommande à ses envoyés d'exiger le serment solennel qui lie les peuples à l'Empire par une formule

(1) Le capitulaire de 802 est évidemment donné en forme d'instruction ; chaque fois qu'un *missi* quittait le plaid de Charlemagne, les secrétaires ou scribes rédigeaient, au nom de l'Empereur, une série de questions à résoudre et à réaliser. (*V.* Hincmar, *de Ordine Palatii*.)

(2) *Capitular.*, ad ann. 802.

sacramentelle que voici : « Je promets, devait dire le vassal, qu'à partir de ce jour et en avant (1) je serai fidèle à mon seigneur Charles, très-pieux empereur, fils du roi Pépin et de la reine Bertrade (ou Berthe), écartant de mon esprit toute fraude et mauvaise machination de ma part contre lui, ainsi que cela doit être de droit d'un homme envers son seigneur; si Dieu et nos saints patrons qui sont ici m'aident, j'espère tenir ma promesse pendant toute ma vie, avec l'intelligence que Dieu m'a donnée. » Depuis l'âge de douze ans jusqu'à la plus extrême vieillesse, tous indistinctement doivent ce serment au nouvel empereur, comtes, leudes, évêques; l'ordre des *missi dominici* est de l'exiger impérativement.

L'avénement à l'Empire est suivi d'un ordre donné à tous les *missi* de parcourir les terres de la dépendance avec des instructions générales sur la police du peuple (2). « Que personne ne dispute les serfs, les limites, la terre, ni rien de ce qui appartient à l'Empereur. Que nul non plus ne cherche à lui enlever ou a cacher ses serfs fugitifs, qui se disent injustement et faussement libres (3). Que personne ne fasse tort et

(1) Le serment à l'Empereur est conçu dans les mêmes termes que celui qui a été prêté à Charlemagne, roi des Francs ou des Lombards; mais à chaque proclamation d'un nouveau titre dans la dynastie carlovingienne, on devait un serment spécial.

(2) *Capitular.* ad ann. 802.

(3) Les capitulaires ne contiennent aucune disposition d'indulgence pour les esclaves; c'est qu'ils sont tous empreints de l'esprit germanique, très-dur pour l'esclavage. On verra bientôt que l'esclavage n'était pas dans une même catégorie : on distinguait les

ne vole les églises de Dieu, les veuves, les orphelins et les voyageurs, car l'Empereur est, après Dieu et les saints, leur protecteur et leur défenseur. Que nul n'abandonne un bénéfice de l'Empereur pour aller s'en procurer un autre ailleurs, ni ne refuse son concours contre les ennemis (1) ; qu'aucun comte ne soit assez faible pour se laisser gagner par l'amour de sa parenté, ou par des promesses de présents, jusqu'à laisser partir de l'armée un homme qui doit son service contre l'ennemi. Que personne ne tente d'enfreindre les ordres ou décrets de l'Empereur, n'empêche leur effet, ou se montre contraire à leur accomplissement; que chacun paye exactement son cens et ne prenne dans un plaid, par cupidité, la défense d'une mauvaise cause, ni ne cherche à faire rompre un jugement équitable, mais que chacun parle pour soi-même, à moins qu'il ne soit infirme ou trop ignorant; dans ce cas, que les *missi* et les seigneurs qui assistent au plaid, ou bien encore le juge qui connaît sa cause, parlent pour lui (2); s'il y a nécessité, on pourra laisser parler toute autre personne, mais il faut qu'elle connaisse bien l'affaire, et que tout cela ne se fasse qu'autant que les seigneurs et les

servi tributarii, les *lidi*, les *colonii*. Les *lidi* étaient appelés en italien *aldiones*. « *Aldiones*, dit Muratori, *eâ lege vivunt in Italiâ sub servitute dominorum suorum, quâ fiscalini vel lidi vivunt Franciâ.* » (Muratori, *Dissert. XIV.*)

(1) *V.* sur la nature et les obligations des fiefs, Ducange, v° *Feudum beneficium.*

(2) Les capitulaires ont emprunté cette disposition au droit romain et aux canons de l'Église.

missi le jugeront convenable, car tout doit être conduit d'après la justice et la loi. »

Cette instruction vaste sur tous les points de police est une sorte d'organisation administrative pour l'avénement de l'Empereur. Après le serment, il fallait bien faire connaître la volonté du nouveau suzerain et en consolider l'action surveillante sur tous les points de l'Empire. Une fois cette organisation politique établie, viennent presque aussitôt les prescriptions sur le clergé et la juridiction, car ces deux ordres se mêlent et se confondent : « Que les évêques, abbés et abbesses aient des avocats, des vice-seigneurs, des centeniers versés dans les lois, aimant la justice, pacifiques et doux, et qu'ils cherchent en toute charité et concorde à terminer les procès suivant la loi (1). Que les comtes et les centeniers appellent tout le monde auprès d'eux pour leur rendre la justice, n'ayant pour inférieurs que des gens qui observent fidèlement la loi, n'oppriment point les pauvres, ne cachent ni pour des promesses et des présents, ni pour toute autre raison, les voleurs et les homicides, les adultères, les magiciens, les enchanteurs et les devineresses, mais qu'ils les fassent connaître, afin qu'ils soient punis selon la loi, et que le peuple chrétien soit délivré de tous ces maux. Que les juges rendent leurs jugements d'après la loi écrite, et non

(1) Ces articles des capitulaires nous donnent une idée parfaitement exacte de la cour féodale, des abbayes et de leur justice *V.* Ducange, vº *Centenarii comites*.

d'après leur propre volonté (1). Nous ordonnons que dans notre royaume le riche et le pauvre s'empressent de donner l'hospitalité. Que les comtes et les centeniers veillent à ce que les envoyés de l'Empereur puissent aller sans obstacles dans l'étendue des domaines qui sont soumis à leur juridiction, qu'ils fassent prévenir chacun de se préparer, afin que les envoyés n'éprouvent aucun retard dans leur route, et qu'ils trouvent partout les provisions qui leur sont nécessaires. Les juges, les comtes et les *missi* ne feront aucun tort aux pauvres, qui sont sous notre protection impériale. L'Empereur veut, avec l'aide du Christ, que ceux-là aient paix et protection dans son royaume, qui vont auprès de lui implorer sa clémence ou demander du secours contre la disette et la faim (2). Qu'ils soient chrétiens ou païens, personne ne pourra les réduire en esclavage, les aliéner ou les vendre; l'Empereur veut, au contraire, qu'ils soient bien traités dans l'endroit où ils s'établiront de leur propre volonté. Si quelqu'un transgresse ces ordres, qu'il sache qu'il lui en arrivera malheur. Qu'on ne porte aucun tort, qu'on ne soulève aucune inimitié contre ceux qui annoncent la justice de l'Empereur; si quelqu'un agit autrement, il sera puni, et si son crime est trop grave, on l'enverra en notre présence (3). »

(1) La loi écrite s'entend ici nécessairement du code personnel à chaque nationalité lombarde, franque, romaine. Charlemagne avait ordonné que chacune de ces lois serait écrite.

(2) C'est la coutume saxonne de la *paix du roi*.

(3) *Capitular.* ad ann. 802.

Il y a dans toutes ces dispositions quelque chose qui se ressent de l'hospitalité germanique ; le chef est le père commun, le protecteur de ce qui est faible ; l'Empereur y parle un langage de paternité qui rappelle les forêts allemandes, les vieux chênes hospitaliers. Au reste, son autorité puissante doit tout dominer. « Que chacun se tienne prêt à recevoir nos ordres, continue l'Empereur ; si quelqu'un vient à prétendre qu'il ne s'est pas trouvé prêt au moment où est arrivé notre ordre, qu'on le fasse conduire à notre palais (1). Que chacun aide nos envoyés à faire rendre la justice ; que le parjure soit complétement défendu, car il est nécessaire d'enlever du sein du peuple chrétien ce crime abominable. S'il est prouvé que quelqu'un s'est parjuré, il perdra la main droite, et sera privé de son patrimoine, jusqu'à ce que nous ayons décidé sur cela. »

Le parjure, c'est le grand crime dans une législation qui fait reposer tant de choses sur le serment. Maintenant voici la surveillance des vieilles forêts, lieu de délassement pour le souverain. Les codes forestiers sont toujours impitoyables dans les civilisations primitives. « Que personne ne vole notre gibier dans nos forêts, nous l'avons défendu déjà bien des fois ; en nous obéissant, on se montrera fidèle observateur des serments qui nous ont été faits. Si c'est un comte, un centenier, un de nos vassaux qui

(1) C'est ce que le système féodal appelle plus tard venir au plaid du roi. *V.* Ducange, v° *Hominium*. Mais Ducange, comme on le sait, a spécialement étudié le système féodal de la troisième race.

s'est rendu coupable de ce vol, qu'on l'envoie à notre palais (1); si le criminel est un homme vulgaire, qu'on le retienne jusqu'à ce qu'il ait payé pour cela un prix convenable. Nous désirons que nos envoyés fassent connaître ces décrets dans tout notre royaume, parmi les gens d'Église, les évêques, les abbés (2), les prêtres, les diacres, les chanoines, les moines et les religieuses, de telle sorte que chacun s'applique à leur obéir selon son ministère ou sa profession; qu'ils nous fassent connaître ce qu'on doit ajouter ou corriger. Que les laïques nous fassent savoir si les églises, les veuves, les orphelins et les faibles sont défendus ou maltraités; s'ils ont établi des plaids militaires; comment on obéit à nos volontés, comment on se conforme à nos décrets et comment chacun fait pour se maintenir dans la sainteté. Et si tout se trouve être fait pour la gloire de Dieu, nous lui en rendrons grâce comme de juste. S'il y a quelque chose de mal quelque part, nous emploierons tout notre pouvoir à le corriger, pour notre salut éternel et celui de nos fidèles. Nous désirons que les comtes et les centeniers et tous nos officiers prennent aussi une connaissance exacte de tous ces décrets (3). »

Les *missi dominici*, comme on le voit, sont les organes et les ministres d'une grande centralisation

(1) La législation des forêts carlovingiennes s'est maintenue sous la dynastie capétienne avec plus de rigueur encore.

(2) Les clercs, les abbés se livraient alors comme les laïques aux courses aventureuses de la chasse dans les forêts.

(3) *Capitul. Carol. Magn.*, ad ann. 805.

qui a pour tête l'Empereur. Charlemagne veut tout savoir et tout connaître par lui-même; il est vis-à-vis d'une civilisation barbare, imparfaite, qu'il ramène incessamment à l'unité par une surveillance attentive. Trois ans plus tard, une autre commission est encore confiée aux *missi dominici;* ils doivent transmettre les capitulaires de l'Empereur dans toutes les provinces et en prescrire l'obéissance : « Que personne ne porte dans une assemblée ses armes, ou soit l'écu ou la lance, contre sa patrie. Quiconque, après la fête de saint Jean, donnera refuge à un voleur, jurera, s'il est Franc, avec douze autres Francs, qu'il ne savait pas que ce fût un malfaiteur, quand ce serait son père, son frère ou son parent (1). S'il ne peut le jurer, et qu'on le convainque qu'il savait que c'était à un voleur qu'il donnait l'hospitalité, on le jugera comme infidèle et voleur, car un voleur nous est infidèle, et à nous et à tous les Francs, et celui qui lui donne un refuge lui est semblable. Que personne n'achète un cheval, un bœuf, une jument, ou quoi que ce soit, sans connaître l'homme qui le lui vend, de quel pays il est, où il demeure, et quel est son seigneur. Que les voleurs, les homicides, les adultères et les incestueux soient sévèrement punis selon la loi des Bavarois (2). Que les

(1) C'est la preuve par le serment usitée sous la première race; elle suppose une grande loyauté, une grande franchise de caractère des peuples primitifs, elle fut successivement abolie.

(2) On remarquera souvent dans les capitulaires que Charlemagne applique les dispositions de certaines lois particulières à la législa-

affaires d'envahissement de biens soient appelées devant nos *missi*, nos comtes ou nos juges, et qu'elles y reçoivent leur sentence définitive. Que personne n'envahisse donc le bien d'autrui, avant d'avoir porté plainte devant nos juges, et d'avoir reçu d'eux ce qui est juste. Et si quelqu'un soutient que le jugement porté contre lui est injuste, qu'il vienne en notre présence : enfin on ne doit point plaider devant nous une cause pour la première fois, mais par appel. » La loi romaine portait une semblable disposition sur la hiérarchie juridictionnelle; nul ne pouvait venir au tribunal supérieur sans être jugé au premier degré. Un article paraît spécial aux Bavarois que l'Empereur vient de ranger sous son sceptre; il veut qu'on respecte leurs coutumes, leurs priviléges. « Que nos *missi* ne fassent pas plus touchant ces ordres que ce que l'on faisait du temps de Tassillon ou de Luitberge. » Le conquérant maintient ainsi la législation des ducs bavarois, bien que privés de leurs grands fiefs, comme il a respecté la loi des Lombards, des Visigoths et même des Saxons (1).

Ces capitulaires, qu'on peut intituler de l'avénement à l'empire, sont confiés pour leur exécution à des *missi dominici* pris parmi les comtes et les évêques. C'est l'Empereur lui-même qui désigne dans un ordre spécial et fixe à chacun son itinéraire (2) : « L'ar-

tion générale de l'Empire. La loi des Bavarois était très-sévère et très-étendue sur le vol. (*V.* Lindenbrock, *de Lege Barbarorum.*)

(1) *Capitul.*, 803-805.

(2) Dans la répartition territoriale des *missi dominici*, Charle-

chevêque Magnus et le comte Godefrid iront d'abord d'Orléans à la Saône par le chemin le plus direct, ensuite ils se rendront à Troyes et dans le territoire de cette ville, puis à Langres; de Langres à Besançon, qui est dans la Bourgogne; de là à Autun, puis à la Loire jusqu'à Orléans. Fardulfe et Étienne iront dans le territoire de Paris, les terres de Melun, de Provins, d'Étampes, de Chartres et dans le Poissy. L'évêque Mayenard et Madelgand parcourront le Maine, le Bessin, le Cotentin, l'Avranchin, le pays d'Évreux, et de ce côté de la Seine le territoire de Reims. » Les noms seuls de ces *missi* se trouvent dans la collection des capitulaires; mais il n'est pas douteux que le territoire de l'Empire tout entier ne fût visité par les députés de l'Empereur et leur surveillance régulièrement partagée : « Nous avons également envoyé des *missi* en Aquitaine et en Lombardie, dit Charlemagne, pour en ramener à notre plaid tous les étrangers et tous les fugitifs. Que quiconque possède ces capitulaires les transmette à d'autres *missi* qui ne les ont pas, et qu'ainsi personne ne puisse arguer d'ignorance (1). »

La même année, une autre commission générale est donnée aux *missi dominici* qui doivent parcourir l'Empire. Charlemagne est au palais de Nimègue;

magne n'adopta pas un système administratif uniforme; les démarcations varient avec les capitulaires, ce sont de véritables commissaires révocables et ambulants. *V.* au reste le récit de Théodulfe, un des *missi dominici.* (Martène, *Thesaurus anecdotor.*)

(1) *Capitular.*, ad ann. 803-807.

c'est de cette solitude, au milieu des vastes bois du Wahall, qu'il écrit le capitulaire adressé à ses envoyés (1) : « Que tout ce que nous avons décidé avec nos fils pour le maintien de la paix soit observé par tous. Que dans chaque ville nos *missi* pourvoient à tout ce qui a besoin d'être changé ou restauré dans les monastères d'hommes et de femmes, dans les maisons ecclésiastiques ou dans les ornements des églises. Qu'ils s'informent aussi avec soin de leur manière de vivre et des changements qu'ils doivent avoir apportés d'après nos ordres, dans leurs leçons, leurs chants (2), et tout ce qui regarde la discipline et les règles ecclésiastiques. Que les évêques, abbés, abbesses visitent avec sollicitude les trésors ecclésiastiques, de peur que par la perfidie ou la négligence des gardiens les diamants, les vases, ou quelque autre chose du trésor ne viennent à se perdre (3) ; car l'on nous a dit que des marchands juifs et d'autres se sont vantés de pouvoir en acheter à qui leur plaît. Nous voulons que nos *missi* se conduisent avec équité dans tous les

(1) Souvent les capitulaires étaient rédigés à la suite des solennelles délibérations d'assemblées ou de plaids. *Voy.* Ducange, v° *Placitum.* — *Capitul.* — *Lex.*

(2) Le chant est toujours une des actives préoccupations de Charlemagne, il est le sujet de sa sollicitude *Monach. Sanct.-Gall.*, lib. Ier.

(3) Les trésors des cathédrales étaient les précieux reliquaires ; il n'en existe plus de l'époque carlovingienne, ils furent presque tous pillés par les Normands à la fin du IXe siècle. Les chroniques ont gardé mémoire de ce grand ravage. *V.* le curieux récit de Aimoin, *de Mir. S.-Germani*, lib. I, cap. I.

procès, tant dans ceux qui regardent le droit de guerre, que dans ceux qui ont rapport aux étrangers ou à toute autre chose; quant aux étrangers nous ordonnons qu'ils ne puissent être renvoyés sans motif d'un lieu où ils demeurent et où ils sont mariés depuis longtemps, et sans y avoir commis quelque crime (1). Que les serfs fugitifs et les voleurs soient au contraire renvoyés dans leur pays. On nous a rapporté que des comtes et d'autres hommes qui tiennent de nous des bénéfices s'en servent pour s'acheter à eux-mêmes des propriétés, et qu'ils font travailler dans leurs biens propres les serviteurs de nos bénéfices; nos palais restent ainsi déserts, et même ceux qui les avoisinent en souffrent souvent. On nous a dit aussi qu'ailleurs il en est qui donnent en propriété nos bénéfices à d'autres hommes, et qu'en recevant le prix dans la même assemblée ils achètent des alleux; on doit bien prendre garde à cela : car ceux qui se conduisent ainsi ne gardent pas fidèlement le serment qu'ils nous ont fait (2). Il en est d'autres qui, d'après la loi, devraient obtenir justice et que l'on tourmente tant, qu'ils finissent par avoir recours à des avocats, si bien qu'il ne leur revient que très-peu de chose de ce qui leur est dû, et que de plus puissants s'emparent de la plus grande partie. Quant aux mendiants

(1) C'est le droit d'asile des Romains. De la loi anglo-saxonne, il est passé dans notre Code civil.

(2) Cet article des capitulaires qui distingue déjà les alleux des *bénéfices* me paraît s'opposer au système de ceux qui soutiennent que la féodalité ne remonte pas au delà du xe siècle.

qui courent le pays, nous voulons que chacun nourrisse ses pauvres dans son propre territoire, sans les laisser aller mendier ailleurs (1). On doit entendre par usure l'action de recevoir plus qu'on n'a donné. Par exemple, si l'on a donné dix sous et que l'on en exige davantage, ou bien si l'on a prêté un boisseau de froment et que l'on en exige deux. Ceux-là tendent à un lucre honteux qui, dans l'espoir de gagner, emploient des moyens détournés pour chercher à s'approprier malhonnêtement certaines choses. Celui qui prête quelque chose fait un gain, et ce gain est juste, s'il ne réclame pas plus qu'il n'a prêté (2). En effet, nous disons que celui-là fait un lucre honteux qui, au temps de la moisson ou des vendanges, et sans nécessité et poussé seulement par la cupidité, achète des grains ou du vin à deux deniers le muid, et les conserve jusqu'à ce qu'il puisse les vendre quatre ou six deniers, ou plus encore (3). Si c'est par nécessité qu'il achète, nous appellerons son action un commerce. Nous avons pensé que puisque cette année la disette est grande en plusieurs localités, les évêques, abbés, abbesses, seigneurs, comtes, domestiques et tous nos fidèles qui possèdent des bénéfices

(1) C'est l'origine de la loi saxonne sur la taxe des pauvres par paroisse qui existe encore en Angleterre.

(2) Ces dispositions des capitulaires sur l'*usure* se ressentent de la double action de l'Église et des lois romaines. On dirait presque une définition empruntée aux *Institutes* et au *Codex Theodosiani*.

(3) C'est une véritable proscription de la liberté commerciale.

royaux, ecclésiastiques ou autres, doivent nourrir, des revenus de leurs bénéfices, ceux qui sont sous leurs ordres; et si, grâce à Dieu, quelqu'un a recueilli dans son alleu ou dans son bénéfice plus de grain qu'il ne lui en faut pour lui et ses gens, et qu'il veuille vendre le surplus, qu'il ne le fasse point payer plus de deux deniers le muid d'avoine, trois deniers le muid d'orge, trois deniers le muid d'épeautre, quatre deniers le muid de seigle, six deniers le muid de froment préparé, et que ce muid soit conforme à ceux dont on se sert d'habitude; tout le monde doit se servir des mêmes mesures et avoir des muids d'égale grandeur (1). »

Ce capitulaire exceptionnel, car il se rattache à un temps de famine, contient le principe de deux grandes dispositions dont j'ai parlé : l'uniformité des poids et des mesures, et le *maximum*, ou du moins la taxe régulière des grains. Un autre capitulaire adressé aux *missi* embrasse des dispositions plus générales encore sur les plaids, les diètes et les impôts : « Que personne, hormis les échevins et les vassaux du comte, ne soit forcé de venir au plaid s'il n'a pas de procès à y faire juger (2). Que nos *missi* usent de miséricorde envers tous. Que les témoins ne viennent au plaid qu'à jeun, ainsi que nous l'avons ordonné dans des capitulaires précédents; s'ils ont mangé, qu'ils ne puissent plus rendre témoignage ni prêter

(1) *Capitular. Carol. Magn.*, ad ann. 807.
(2) Ducange, v° *Placita*.

serment (1), et qu'on les interroge séparément avant de les faire jurer. Que les marchés ne se tiennent pas le dimanche, mais les jours ouvrables. Que l'on ne lève aucun impôt sur les ponts et les routes, et que personne ne soit contraint à passer un fleuve sur un pont lorsqu'il y a un droit à payer, s'il trouve une manière de le passer ailleurs et à moins de frais (2). Que tous croient au jugement de Dieu, et que personne n'en doute. Le peuple et le comte devront élire de bons et sages juges, vicaires, prévôts, avocats, centeniers, échevins (3). Que l'on restaure souvent les lieux où doivent se tenir les plaids (nous l'avons déjà ordonné de vive voix), afin que l'on puisse rendre la justice en été comme en hiver. Que l'on ne livre pas les marchandises en cachette, à cause des différends que cela pourrait faire naître. Que personne n'emploie la fourberie et l'injustice dans ses marchés avec un homme pauvre. Quiconque aura été une fois condamné à mort ne pourra plus devenir juge ni échevin, et ne sera plus admis en témoignage. Nul ne peut demander un nouveau jugement sur les choses pour lesquelles il a été condamné à mort, car, suivant la

(1) C'était pour éviter les faux serments de l'ivrognerie.

(2) *Voy.* sur les impôts la préface de M. de Pastoret, t. XVI à XVIII, *des Ordonnances du Louvre*. Mais M. de Pastoret me paraît avoir trop rattaché l'impôt tel qu'il existait sous la féodalité à la perception primitive et romaine.

(3) L'élection locale et administrative paraît être le type carlovingien, et M. Raynouard en a recherché toutes les traces (*Histoire du droit municipal*), ouvrage au reste trop passionné pour être vu de haut.

justice des Francs, on a jugé l'affaire du public (1). Si après qu'il a été gracié, il vient à acquérir justement quelque chose, que cela lui appartienne en toute propriété et qu'il le conserve suivant la loi. Qu'il ne soit point reçu au rang des échevins qui rendent la justice. Si on lui demande de jurer, et que quelqu'un prétende qu'il a fait un faux serment, qu'il prouve le contraire les armes à la main (2). Que le comte qui a envoyé un voleur en exil le fasse savoir aux comtes ses voisins, afin que ceux-ci ne le reçoivent point dans l'étendue de leur domination. Que personne, par cupidité ou avarice, ne fasse des marchés et ne donne de l'argent par avance, afin de gagner le double ou le triple, et qu'on ne vende pas la marchandise présente; et nul ne doit vendre par avance le vin et les denrées non encore récoltés (3). »

Si Charlemagne auguste et empereur veut donner la justice à tous, il désire que dans ses palais on ne l'importune pas par des plaintes injustes; les plaideurs ne doivent venir devant lui que pour de graves

(1) Ce capitulaire de 809 me paraît retracer l'administration de la justice sous les Carlovingiens avec une exactitude et une vérité plus grandes que tous les systèmes qu'on a jusqu'ici établis; rien de plus simple, de plus naturel.

(2) C'est le combat judiciaire; l'épreuve par le serment disparaît; la domination de la force s'établit sur celle de la foi humaine. La composition ou prix du sang est plus antique, είνεκα ποινης ανδρος αποδθιμενου. C'est ainsi pour le *weregeld* ou prix du sang que disputent les deux personnages du bouclier d'Achille dans l'*Iliade*.

(3) Par un rapprochement curieux, la révolution française a renouvelé cette défense par une loi, je crois, de vendémiaire an IV.

et sérieux motifs : « Que nos *missi* et les comtes nous fassent connaître ceux d'entre les plaideurs qui mentent, afin qu'ils soient punis. Les procès qui regardent la propriété et la liberté ne doivent pas se terminer devant les vicaires ou les centeniers, mais bien en présence des *missi* impériaux ou du comte (1). Que les prêtres avertissent le peuple de faire des aumônes, et qu'ils adressent au ciel des prières pour les maux dont nous sommes continuellement affligés, à cause de nos péchés; qu'ils instruisent et prêchent le peuple. Que les seigneurs s'abstiennent de l'ivrognerie, et donnent à leurs subordonnés l'exemple d'une sage sobriété. Que la paix et la justice règnent dans notre royaume, comme nous l'avons déjà ordonné dans bien d'autres capitulaires. Que nos *missi* s'enquièrent de ceux qui, pouvant marcher contre l'ennemi, ne l'ont pas fait, et qu'ils les condamnent à une amende, s'ils ont de quoi la payer (2). Sinon, qu'ils les retiennent en gage et en prison, et qu'ils le fassent savoir à l'Empereur. Que l'on envoie au roi ceux qui ont déserté l'armée. Que l'on restaure les bénéfices détruits. Que les seigneurs surveillent leurs infé-

(1) *Capitular. de Missi*, 807. Cette disposition indique l'importance du droit sur les personnes et la propriété pendant la période carlovingienne.

(2) La terre et l'étendue du service militaire sont des questions qui ont été bien souvent traitées, et particulièrement par Ducange, v° *Feudum militiæ.— Membrum loricæ*. Littleton me paraît le plus fort de tous le feudistes. *Voy.* ce qu'il dit sur le *Knight's fee* et le *Wright's Tenures*.

rieurs, et les obligent à obéir et à se soumettre aux ordres et aux décrets de l'Empereur, en qui se concentre toute l'autorité. »

A ces formules de lois générales que les envoyés apportaient avec eux-mêmes, comme les pensées du suzerain, Charlemagne ajoute des instructions spéciales destinées à diriger et à préciser leur conduite. « Que nos *missi* se montrent dans leurs légations tels qu'il convient à des ministres de l'Empereur accomplissant ses ordres, et s'ils ne le peuvent, qu'ils nous fassent savoir quel est l'obstacle qui les empêche de le faire. Qu'ils annoncent et ordonnent tout ce qu'ils ont l'ordre d'annoncer et de commander. Quand ils auront prescrit de rendre justice à un homme pauvre, qu'ils ne répètent leur ordre qu'une ou deux fois au plus; à la troisième, qu'ils marchent eux-mêmes vers l'endroit qu'habite l'homme qui refuse de faire justice, qu'ils lui enlèvent par force ce qu'il retient injustement, et le donnent à qui cela revient de droit (1). Que les *missi* nous fassent connaître tous ceux qui voudront s'opposer à ce qu'ils rendent la justice. Quiconque voudra dans un plaid défendre une cause injuste sera puni, qu'il soit homme de l'Empereur, de ses fils, de ses filles, ou de tout autre puissant seigneur. »

Les *missi dominici* doivent surtout s'informer des causes pour lesquelles les hommes refusent de faire

(1) L'obligation de rendre la justice était le premier devoir des seigneurs supérieurs dans l'ordre féodal. *Voy.*, sur ces plaids de justice, Ducange, v° *Placita*.

le service militaire. Charlemagne en résume les motifs dans des instructions à ses envoyés : « On nous dit que les évêques, les abbés et leurs avocats n'ont aucun pouvoir sur leurs clercs et sur les autres hommes pour le service militaire ; on ajoute qu'il en est de même pour les comtes à l'égard de leurs subordonnés (1). Les pauvres prétendent qu'on les dépouille de leurs propriétés ; ils en accusent les évêques, les abbés et leurs avocats, ainsi que les comtes et leurs centeniers. Ils disent aussi que ceux-ci cherchent toutes les occasions de condamner ceux qui ne veulent point leur livrer leurs biens ; ils les font marcher contre l'ennemi, jusqu'à ce que devenus pauvres ils soient forcés, bon gré mal gré, de se défaire et de vendre leurs biens ; et quant à ceux qui leur cèdent leurs propriétés, ceux-là ne sont jamais inquiétés et restent tranquillement chez eux (2). On dit que les évêques, les abbés et les comtes renvoient chez eux, sans service militaire, les hommes libres, sous prétexte qu'ils sont leurs officiers ; les abbesses en agissent de même. Ceux que l'on renvoie ainsi sont les fauconniers, les chasseurs, les percepteurs d'impôts, les prévôts, les doyens (3). On dit aussi que

(1) Baluze, *Capitular.*, ad ann. 805.

(2) Ces exemptions frauduleuses du service militaire pour des sommes d'argent se retrouvent déjà sous la première race. Grégoire de Tours en parle, liv. II, chap. VII.

(3) C'étaient les dignitaires et les domestiques des comtes et des monastères qu'on exemptait ainsi frauduleusement. *Voy.* Marculfe : *Formul.* part Ire.

d'autres tyrannisent les pauvres gens et les font partir pour l'armée, tandis qu'ils renvoient dans leurs demeures ceux qui ont de quoi leur faire des présents. Les comtes disent que leurs subordonnés ne leur obéissent point et ne veulent pas se soumettre aux ordres de l'Empereur, sous prétexte qu'ils ne doivent rendre compte du droit de guerre qu'aux *missi*. Il y en a qui se donnent comme les hommes du roi Pépin (1), et qui disent ouvertement qu'ils vont trouver leur seigneur au moment où les autres se mettent en marche contre l'ennemi. Quelques-uns encore restent chez eux sous prétexte que leurs seigneurs en agissent de même, et qu'ils ne sont tenus à marcher qu'avec leur seigneur là où l'Empereur en a donné l'ordre. D'autres se recommandent à des seigneurs qu'ils savent ne devoir point marcher contre l'ennemi, ce qui fait qu'ils sont encore plus désobéissants qu'auparavant aux ordres des comtes et des *missi* (2). »

C'est pour que ces grands abus dans le service militaire ne se renouvellent pas que Charlemagne résume dans un capitulaire adressé à ses *missi* les lois des services militaires. Or voici quelles étaient ces prescriptions : « Que tout homme libre qui possède

(1) Pépin, sans doute, fils de Charlemagne et roi d'Italie. Muratori (*Annal. Ital.*) parle avec étendue de ce prince, *ad ann.* 800-811.

(2) Rien de plus précis et de plus développé que ce que dit Ducange sur le service militaire de ceux qui possèdent des bénéfices, v° *Feudum militiæ.*

quatre menses en propre, ou qui lui ont été données en bénéfice par quelqu'un, se prépare à marcher contre l'ennemi avec son seigneur. Qu'on adjoigne à celui qui n'a que trois menses un homme qui en possède une; qu'ils s'aident entre eux, et que l'un des deux seulement parte. Celui qui aura deux menses sera associé à un homme qui possédera également deux menses, afin qu'ils s'aident mutuellement et que l'un des deux parte. Celui qui ne possédera qu'une mense sera associé avec trois autres propriétaires d'une même fortune que la sienne, et ils s'aideront mutuellement dans leurs préparatifs, de sorte qu'il n'y en ait qu'un seul sur les quatre qui parte (1). Quiconque sera convaincu de s'être refusé à en aider un autre, ou qui aura refusé de marcher contre l'ennemi, devra, selon la loi, payer une amende (2). Si l'on trouve un homme qui, n'étant pas parti, prétende que c'est par l'ordre du comte, du vicaire ou du centenier, et qu'il leur a donné l'argent qu'il aurait employé à ses préparatifs de guerre, que nos *missi* s'informent si cela est vrai, et lorsqu'ils en seront convaincus, qu'ils condamnent à l'amende celui qui aura donné l'ordre à cet homme de ne point partir, que ce soit un comte, un vicaire, l'avocat

(1) *Capitular.*, ad ann. 809 dans Baluze. On peut considérer ce capitulaire comme le règlement le plus complet du service militaire.

(2) C'est ce qui fut connu pendant le régime féodal régulier sous le droit d'*escuage*. Le grand feudiste Littleton l'a ainsi établi, liv. II, chap. III, *Wrigth's Tenures*. Le père Daniel en a également parlé dans son *Histoire de la milice française*, p. 72.

d'un évêque ou d'un abbé. On doit excepter de ces ordres, et ne point faire payer le ban à deux des hommes du comte qu'il aura laissés chez lui à la garde de sa femme, et deux autres qui demeureront à la garde de ses propriétés et dans l'intérêt de notre service (1). Pour le même motif, nous voulons qu'en outre des deux hommes que le comte laissera auprès de sa femme, il en laisse deux dans chacune de ses possessions, mais tous les autres doivent le suivre à la guerre. Les évêques et les abbés ne devront aussi garder que deux de leurs laïques avec eux. Que tous nos hommes, ceux des évêques et abbés, qui possèdent des biens en propre ou en bénéfice, marchent à l'ennemi d'après nos ordres, excepté ceux auxquels nous avons permis de rester avec leurs seigneurs : s'il se trouve quelqu'un qui ait donné de l'argent pour s'en exempter, ou qui soit resté chez lui avec la permission de son seigneur, qu'il paye, comme nous venons de le dire, une amende à notre fisc. Nous voulons que les *missi* fassent payer des amendes à tous ceux qui auraient dû marcher à l'ennemi et qui ne l'ont pas fait, comtes, vicaires ou centeniers. Nous voulons

(1) Cette nécessité de marcher à la guerre en laissant sa femme ou sa fille à la garde de deux vassaux avait grandi le système de pénalité pour le cas où le vassal ferait vilenie à la femme de son seigneur « Home ne doit à la feme de son seignenr, ne à sa fille nequerre vilainie de son corps, » disent plus tard les *Assises de Jérusalem*. Il y avait peine de trahison. C. 265. En Angleterre, où la loi féodale s'est conservée, la peine de mort est appliquée à l'adultère avec la reine. (Voy. *Statute of Treasons*, 25, Édouard III.)

que l'on écrive quatre exemplaires du présent capitulaire : l'un restera entre les mains des *missi*, l'autre sera remis au comte dans le gouvernement duquel il doit recevoir son exécution, et cela, afin que ni les *missi* ni les comtes n'agissent contrairement à nos ordres. Les *missi* qui commandent l'armée recevront le troisième exemplaire, et notre chancelier gardera le quatrième (1). »

Lorsqu'on s'est pénétré de cette législation si large à l'égard des *missi dominici*, il peut être curieux de s'enquérir par l'aspect des vieux monuments de la manière dont ceux-ci remplissaient leurs fonctions. Il existe encore quelques-uns des rapports émanés des *missi* eux-mêmes, et c'est dans ces précieux documents qu'il faut chercher l'histoire de l'administration de Charlemagne. Revêtus d'un immense pouvoir, voici quelles étaient les formules que les *missi dominici* employaient avec les comtes, les abbés, possesseurs légitimes de bénifices. « Hadalard, Fulrad, Unroc, Hrocculf, *missi* de l'Empereur, saluent dans le seigneur le comte très-chéri. Il n'est pas inconnu à votre bonté que l'Empereur nous envoya (c'est-à-dire Radon, Fulrad et Unroc) dans cette légation pour agir autant que nous voudrions d'après la volonté de Dieu et la sienne. Mais Radon étant tombé malade, il s'est trouvé par là empêché de faire partie

(1) Baluze, *Capitular.*, ad ann. 809. Le système romain un peu formaliste et écrivassier domine l'époque carlovingienne. L'Empereur fait écrire les lois barbares, les capitulaires, même les traditions de la patrie. Tout se ressent des rapports avec Rome.

de cette légation, où le besoin de sa présence se faisait néanmoins sentir (1); alors, il a plu à l'Empereur de nous adjoindre Hadalard et Hrocculf, afin que nous travaillions tous ensemble, et comme nous venons de le dire, d'après la volonté de Dieu et la sienne. Étant donc établis en cette légation, nous vous envoyons cette lettre afin de vous ordonner, au nom de l'Empereur, et de vous prier, au nôtre, de veiller par tous les moyens possibles à toutes les choses qui dépendent de vous, tant à celles qui regardent le culte de Dieu et le service de notre maître, qu'à celles qui ont pour but le salut et la garde du peuple chrétien: car il nous est ordonné, ainsi qu'à tous les *missi*, de lui rapporter à la mi-avril de quelle manière on a exécuté ses ordres (2), afin qu'il donne des louanges méritées à ceux qui les ont accomplis, et réprimande vivement ceux qui s'y sont montrés rebelles. Que pourrons-nous vous dire de plus? Il veut que nous lui annoncions, non-seulement en quoi l'on a contrevenu à ses ordres, mais quels sont ceux dont la négligence a favorisé ces contraventions. Nous vous avertissons donc maintenant de relire les capitulaires, de vous ressouvenir des ordres qui vous

(1) Baluze, *Capitular.* Il résulte de ce capitulaire que les *missi dominici* n'étaient pas envoyés seuls; ils étaient toujours plusieurs dans leur légation, trois ou quatre, comtes ou évêques.

(2) Ces retours des *missi dominici* avaient lieu aux époques des plaids et cours plénières en avril ou mai; l'Empereur les écoutait et ordonnait de nouvelles enquêtes. Éginhard: *de Vitâ Carol. Magn.*

ont été donnés verbalement, et qu'enfin vous employiez si bien votre zèle que vous n'ayez que des récompenses à recevoir, tant de Dieu que de notre puissant maître. Nous vous ordonnons donc et vous avertissons, non-seulement vous, mais tous vos subordonnés et les habitants de votre province, d'être soumis à votre évêque, qu'il soit présent ou qu'il vous envoie ses ordres : n'apportez à cela aucune négligence ; accomplissez aussi avec soin ce que vous devez à l'Empereur et ce qui vous a été ordonné par écrit ou verbalement. Rendez la justice aux églises, aux veuves, aux orphelins, à tout le monde enfin, sans mauvaise pensée, sans en retirer un bénéfice injuste, sans aucun retard qui ne soit nécessaire, entièrement et d'une manière irréprochable, justement et droitement, soit que l'affaire vous regarde vous-même, ou quelqu'un de vos subordonnés, ou tout autre homme (1). Que tous ceux qui seront rebelles ou désobéissants à vos ordres, que ceux qui refuseront de se soumettre à votre justice soient incarcérés par votre ordre, et quel que soit leur nombre : s'il est nécessaire, envoyez-les-nous, ou dites-nous ce qu'il en est quand nous serons ensemble, de sorte que nous puissions mettre en pratique à leur égard les ordres que nous avons reçus de l'Empereur. S'il est

(1) Rien de plus étendu et de plus attentif que cette enquête administrative des *missi dominici*. Ces capitulaires, ces instructions, ces rapports doivent être comparés avec *les formules* de Marculfe sur la deuxième race. De ce rapprochement peut résulter l'intelligence approfondie de la législation carlovingienne.

quelque chose dans les ordres que vous avez reçus dont vous ne soyez pas bien assuré, envoyez-nous en toute hâte un homme intelligent auquel nous l'expliquerons, afin que vous l'entendiez clairement, et qu'avec l'aide de Dieu vous l'accomplissiez. Observez bien aussi que ni vous, ni personne de votre comté ne soit trouvé disant : « *Taisons-nous, taisons-nous, laissons passer les missi* (1), *nous nous ferons ensuite justice nous-mêmes.* » La justice ne doit pas être ainsi retardée dans son cours, tâchez, au contraire, que toutes les causes soient portées en notre présence. Car, si une telle méchanceté est en vous, ou si vous avez retardé jusqu'à notre arrivée des causes que vous auriez pu juger sans notre secours, sachez que nous rendrons contre vous un compte terrible. Gardez cette épître et lisez-la souvent, afin qu'elle vous serve de témoignage, et que vous puissiez dire que vous n'avez agi que comme nous vous l'avions écrit (2). »

Rien ne révèle mieux que ces documents contemporains la marche et la portée de l'administration de Charlemagne; dans ces débris de lois, monuments vénérables, il faut rechercher les coutumes, les habitudes et les mœurs de l'époque. Les capitulaires, l'instruction d'un *missi* disent le véritable esprit de

(1) D'où est venu sans doute cet adage : « Laissez passer la justice du roi. »

(2) Baluze, *Capitular.*, ad ann. 808. Je n'ai pas besoin de dire combien ces formes administratives étaient intelligentes et avancées.

l'administration politique des VIIIe et IXe siècles. C'étaient des hommes bien puissants que les *missi;* leur pouvoir n'avait point de bornes, leurs instructions pas de limites, ils commandaient aux comtes avec la puissance qu'ils tenaient de l'Empereur; ils paraissaient comme l'image et le symbole de la centralisation carlovingienne. Parmi ces grands fonctionnaires ambulatoires, l'homme éminent fut l'évêque d'Orléans, dont j'ai parlé déjà, du nom de Théodulfe; il fut désigné par Charlemagne dans la mission de 811, pour visiter toutes les villes du Midi (1), examiner si les plaids étaient bien tenus, les assises régulières; si le fisc avait recueilli tous ses revenus avec régularité, si les cités romaines gardaient leurs priviléges ou leurs municipes, si les églises étaient soumises à la discipline. Théodulfe était une tête d'administration du premier ordre; savant remarquable, il appartenait par son origine à l'école italienne et lombarde; ses écrits, même en vers, ont une empreinte politique; il parcourut les deux Narbonaises, où il composa son poëme sous le titre d'*Exhortations aux juges* (2), pour les inviter à

(1) Le rapport de Théodulfe sur sa mission nous a été conservé en entier par Martène. *Thesaurus Anecdotor.*, t. Ier. Dom Bouquet a omis de l'insérer dans *Gall. Histor. Collect.* C'était cependant un des documents les plus curieux de l'époque carlovingienne, car il nous fait connaître la situation municipale de toutes les villes du Midi.

(2) C'est une sorte de travail moitié religieux et moitié politique; les bénédictins l'ont analysé dans le IVe volume de l'*Histoire littéraire de France*, article THÉODULFE.

rendre régulièrement la justice, et à restituer à chacun son dû. Le plus remarquable des travaux de Théodulfe, c'est le compte administratif de sa mission dans les deux Narbonaises; il a tout vu, tout visité, et il donne à l'Empereur le résumé de ses impressions. Dans un poëme sur sa légation méridionale, Théodulfe recueille aussi ses souvenirs; il a vu Nîmes et ses antiquités, Béziers et ses juifs, Marseille et ses institutions municipales; il veut que l'on retienne mémoire de son voyage, et pour cela il emprunte un langage profane et virgilien.

Quant aux rapports écrits des *missi* à l'Empereur sur l'administration générale, ils étaient récités dans les plaids et les assemblées du champ de mai, où le suzerain réunissait ses leudes, ses comtes, ses hommes d'armes. Par les *missi dominici*, Charlemagne est informé des plus petits incidents de l'administration publique, il sait les coutumes, les forces de son empire, depuis l'Èbre jusqu'au Danube. Les capitulaires étaient la grande loi d'uniformité; les comtes étaient des fonctionnaires trop stables pour appliquer la loi en dehors de la localité; il fallait des envoyés destinés à parcourir tout l'Empire avec la confiance de Charlemagne. Ceux-ci n'étaient ni les hommes des municipalités, ni des provinces, mais les délégués de l'Empereur, portant avec eux les pensées centrales des capitulaires. Toutes les fois qu'il a fallu imprimer un certain mouvement énergique sur la surface d'un vaste empire, il a été besoin de recourir à ces délégués spéciaux, commissaires extraordinaires qui se placent

dans une région plus élévée que les fonctionnaires des localités, toujours imbus de l'esprit étroit des districts qu'ils administrent.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

PUBLICATIONS

DE

La Société Belge de Librairie.

Ouvrages du même auteur.

CAPEFIGUE. Histoire constitutionnelle de France. 4 v. in-18.

— Histoire des Juifs au moyen âge. 2 vol. in-18.

— Histoire de France, sous Philippe-Auguste ; ouvrage couronné par l'Institut de France. 3 vol. in-18.

— Histoire de la Ligue et de la Réforme. 8 vol. in-18.

— Richelieu, Mazarin, la Fronde et le siècle de Louis XIV; pour faire suite à l'histoire de la Ligue. 8 vol. in-18.

— Le gouvernement de juillet, les partis et les hommes politiques, 1830 à 1835. 2 vol. in-18.

— Louis XIV, son gouvernement et ses relations diplomatiques avec les États de l'Europe. 6 vol. in-18.

— Même ouvrage. 1 beau vol. in-8° à 2 col.

— Philippe d'Orléans, régent de France. 1714-23. 2 v. in-18.

— Hugues Capet et la troisième race, jusqu'à Philippe-Auguste. 4 vol. in-18.

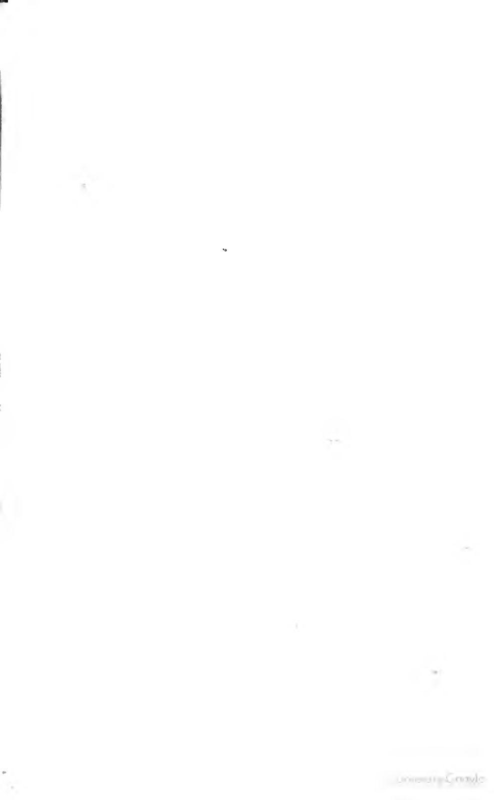
— Philippe d'Orléans, régent de France. — Hugues Capet et la troisième race, jusqu'à Philippe-Auguste. — Histoire philosophique des Juifs au moyen âge. 1 vol. grand in-8° à 2 col.

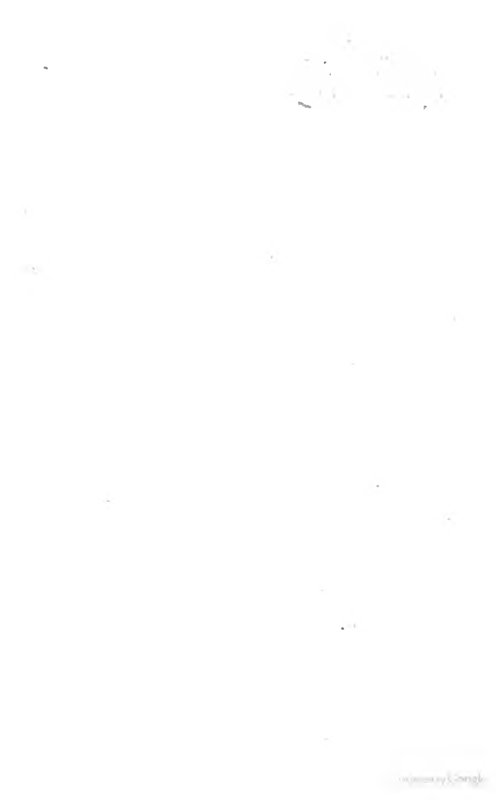
— L'Europe pendant le consulat et l'empire. 3 vol. in-8° à 2 col.

— Même ouvrage. 20 vol. in-18.

— Les Cent-Jours. 3 vol. in-18

CAPEFIGUE et le comte DE CAZES. Histoire de la restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons. 2 vol. in-8°.






BIBLIOTECA
NAZIONALE
FIRENZE